



**Perspectives
économiques
2009-2014**

Mai 2009



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les perspectives économiques

Le budget économique

Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

106 *Comptes satellites des transports en 2000 - Activités de support à la politique fédérale de mobilité et transports*
M. Nautet - Août 2008

107 *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique: projection de référence*
B. Hertveldt, B. Hoornaert, I. Mayeres - Février 2009

Working Papers (les derniers numéros)

4-09 *L'emploi public belge dans une perspective internationale*
L. Laloy - Avril 2009

5-09 *La position relative de l'économie belge en Europe*
B. Biatour, Ch. Kegels - Avril 2009

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.
Impression: Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Editeur responsable: Henri Bogaert
Dépôt légal: D/2009/7433/14





Table des matières

I	Synthèse	1
II	Environnement international et marchés financiers	15
	A. Environnement international à court et moyen terme	17
	B. Risques et incertitudes	24
III	Evolutions macroéconomiques et sectorielles	27
	A. La croissance du PIB effectif et potentiel	30
	B. Les composantes de la croissance économique	34
	1. Aperçu général	34
	2. Le commerce extérieur	36
	3. La demande intérieure	41
	4. L'évolution par branche d'activité	51
	C. Prix et coûts	55
	D. Secteurs institutionnels	60
	1. Les grands équilibres des secteurs intérieurs	60
	2. Le compte du reste du monde	63
IV	Marché du travail	69
	A. Démographie et offre de travail	72
	B. Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises	77
	1. Réduction des cotisations sociales et subventions salariales	77
	2. Coût salarial et salaire brut	83
	3. Coût unitaire du travail	85
	C. Emploi	88
	D. Réserve de main-d'œuvre et chômage	95
	1. Evolutions attendues	95
	2. Implications pour les politiques d'emploi	97

V	Finances publiques	99
A.	Solde de financement et endettement public	102
	1. Orientation budgétaire à politique constante	102
	2. Comparaison avec le programme de stabilité d'avril 2009	104
	3. Endettement public et charges d'intérêt	106
B.	Recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques	108
	1. Recettes	108
	2. Dépenses primaires	111
C.	Evolutions par sous-secteur des administrations publiques	117
	1. Vue d'ensemble	117
	2. Pouvoir fédéral	120
	3. Sécurité sociale	125
	4. Communautés et Régions	134
	5. Pouvoirs locaux	138
VI	Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	141
A.	L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto et les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020	143
	1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto	143
	2. Les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020	145
B.	Evolution de la demande d'énergie	146
	1. Evolution de l'intensité en énergie du PIB	146
	2. Analyse sectorielle de la consommation finale d'énergie	147
	3. Analyse par produit énergétique de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique	149
C.	Evolution des émissions de gaz à effet de serre	152
	1. Les émissions de CO ₂ liées à l'énergie	152
	2. Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	159
	3. Emissions de CH ₄ et N ₂ O	159
	4. Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF ₆)	161
	5. Emissions totales de GES	162
VII	Annexes	165
A.	Principales hypothèses de la projection	165
B.	Résultats macroéconomiques	171
C.	Comptes sectoriels	180
D.	Finances publiques	186
E.	Résultats par branche d'activité	196



Liste des encadrés

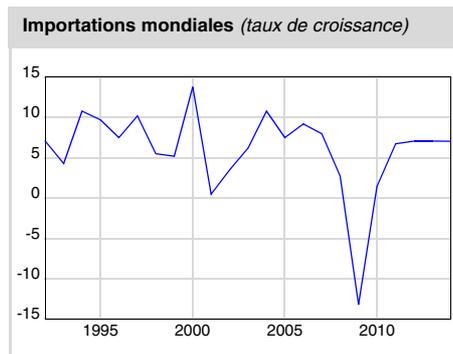
ENCADRE 1 -	Quelles sont les origines de la crise financière?	23
ENCADRE 2 -	Effets des plans de relance	25
ENCADRE 3 -	Les effets de la crise financière sur la croissance potentielle	32
ENCADRE 4 -	Capacité concurrentielle	39
ENCADRE 5 -	Deux variantes d'incertitude	66
ENCADRE 6 -	Masse salariale des administrations publiques	113
ENCADRE 7 -	Nouveau système de financement de l'assurance maladie, loi du 31 janvier 2007	127
ENCADRE 8 -	Les enveloppes budgétaires réservées aux adaptations au bien-être	131
ENCADRE 9 -	Principales mesures récentes concernant les prestations de sécurité sociale	133
ENCADRE 10 -	Directive de l'Union européenne sur les énergies renouvelables	151
ENCADRE 11 -	Le système européen d'échange de permis d'émission de CO ₂ pour les installations industrielles	157
ENCADRE 12 -	Réductions d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 pour les secteurs hors du système européen d'échange de quotas d'émission	158



Synthèse

Une récession mondiale d'ampleur inédite pour la période d'après-guerre...

Ebranlée dans la première partie de 2008 par l'augmentation considérable du prix du pétrole et des autres matières premières, puis frappée violemment au début de l'automne par l'aggravation de la crise financière, la croissance de l'économie mondiale s'est littéralement effondrée en fin d'année dernière. D'après l'OCDE et le FMI, cet effondrement se traduirait en 2009 par une baisse des échanges internationaux - inédite depuis la fin de la seconde guerre mondiale - de plus de 10 %. Dans ce contexte de marasme économique, les prix des matières premières devraient se stabiliser aux bas niveaux atteints fin 2008.



...qui n'épargne aucune des grandes zones économiques...

Le repli de l'activité serait très prononcé pour les pays de l'OCDE alors que la Chine et l'Inde verraient leur expansion fortement ralentie. Ainsi, l'année 2009 devrait être difficile pour l'économie américaine, qui verrait son PIB reculer de 4 %. La récession, tant dans la zone euro que dans l'ensemble de l'Union européenne, devrait être d'une ampleur comparable à celle outre-atlantique, même si certains pays membres seraient plus touchés que d'autres. Le Japon devrait essuyer une de ses pires récessions en 2009, avec un PIB en recul de plus de 6 %, reflétant la forte dépendance du pays à son commerce extérieur. Au total, le PIB mondial devrait baisser, pour la première fois depuis plus de 50 ans, de plus de 2 %.

...et appelle une réaction de politique économique d'une ampleur exceptionnelle...

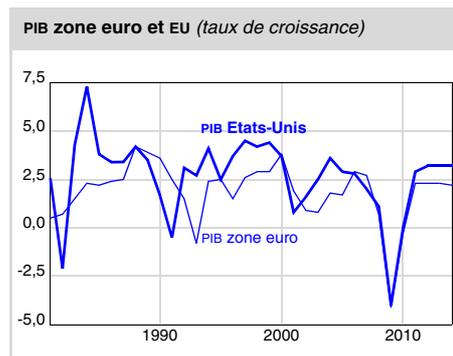
Afin d'endiguer la crise financière, de nombreux Etats ont dû prendre des mesures d'urgence (recapitalisation, garanties d'Etat) pour sauver certaines banques et compagnies d'assurance de la faillite et permettre le retour à un fonctionnement minimal du système financier. La politique monétaire s'est, elle aussi, montrée très réactive, en particulier aux Etats-Unis où la Federal Reserve a rapidement baissé son taux directeur à un niveau plancher, suivie - quoique de façon moins agressive - par la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne. D'autres mesures moins conventionnelles d'appui au secteur financier ont également été mises en oeuvre par les banques centrales. Par ailleurs, la grande majorité des pays de l'OCDE et certains pays émergents (comme la Chine) ont mis en place, à côté du soutien spontané apporté par les stabilisateurs économiques, des politiques de relance budgétaire afin d'atténuer l'ampleur de la contraction économique.

... qui justifie l'espoir d'une timide reprise en 2010...

A condition que les mesures nécessaires soient prises pour rétablir le bon fonctionnement des marchés financiers et grâce au soutien apporté par la politique monétaire et budgétaire, la confiance des consommateurs et des entreprises devrait se redresser progressivement et permettre l'amorce d'une reprise de la croissance mondiale sur une base trimestrielle début 2010. Etant donné le profil trimestriel de 2009, le PIB américain devrait toutefois stagner sur une base annuelle en 2010, tandis que le PIB de la zone euro devrait encore légèrement reculer (-0,3 %). Au Japon, un redressement de l'activité n'est pas attendu avant la seconde moitié de 2010 et le PIB nippon serait encore en baisse l'année prochaine (-0,5 %).

...insuffisante toutefois pour rattraper à moyen terme les pertes subies suite à la crise.

Le scénario macroéconomique retenu au-delà de 2010 est fondé sur l'analyse d'un ensemble de crises financières passées et postule que la perte d'activité liée à la crise actuelle ne serait pas rattrapée au cours de la période de projection. Ainsi, le scénario suppose le retour à un rythme annuel de croissance de l'économie mondiale en 2011-2014 comparable à celui observé en moyenne avant le déclenchement de la crise. Pour la zone euro, la croissance s'élèverait ainsi en moyenne à 2,3 % alors qu'aux Etats-Unis, la progression du PIB atteindrait 3,2 %.



Après un creux en 2009, le rythme d'inflation en zone euro remonterait.

L'inflation de la zone euro serait en forte baisse en 2009 (0,6 % en moyenne), en raison du marasme économique et de la chute du prix des matières premières au second semestre de 2008. Le rythme d'inflation remonterait ensuite tout en se maintenant en-dessous des 2 %. Cette faible inflation s'expliquerait par l'évolution tempérée du prix des matières premières, par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires, par la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et par la persistance d'un output gap négatif.

La reprise pourrait s'avérer plus rapide et plus puissante...

Un scénario marqué par une absence de reprise conjoncturelle forte et rapide au sortir de la crise peut se justifier à l'aune des crises bancaires passées et de l'impact négatif que celles-ci ont pu exercer sur les finances publiques et le chômage dans les pays concernés. La crise actuelle présente toutefois la particularité exceptionnelle d'affecter toutes les régions du globe. Ce caractère planétaire explique certainement l'ampleur et la violence du choc subi par l'économie mondiale mais implique également, en cas de réussite de la coordination des politiques économiques et de régulation financière, que la sortie de crise pourrait être plus rapide et plus vigoureuse que dans le scénario central présenté ici.

...mais un enlisement est malheureusement loin de pouvoir être exclu...

Toutefois, des retards dans la mise en oeuvre des mesures de stabilisation des conditions financières et de remise en ordre du système financier entraîneraient inévitablement une aggravation des feed-backs négatifs entre l'économie réelle et le système financier. La déflation dans certaines économies avancées, comme au Japon, est également susceptible de renforcer le mouvement actuel de récession. Il y a, par ailleurs, un risque très concret pour les économies émergentes, notamment pour celles ayant accumulé des déficits extérieurs importants, d'une

réduction de l'accès au crédit extérieur. Enfin, l'apparition de nouvelles tendances protectionnistes, comme ce fut le cas dans les années trente, ou un retour à un contrôle sur les flux de capitaux, pourraient provoquer des dégâts additionnels sur le commerce mondial.

...ce qui justifie la réalisation de deux variantes d'incertitude.

Le degré d'incertitude lié au scénario international est exceptionnellement élevé, surtout en ce qui concerne la durée et l'intensité de la crise financière et ses répercussions sur l'économie réelle. C'est pourquoi deux variantes d'incertitude sont présentées à la fin du chapitre III, l'une prévoyant un redémarrage du commerce mondial plus rapide et plus prononcé que dans notre scénario de référence, l'autre au contraire un recul de la croissance mondiale accentué cette année et une amorce de reprise seulement à partir de 2011.

Baisse spectaculaire des marchés à l'exportation de la Belgique en 2009 et redressement très faible en 2010...

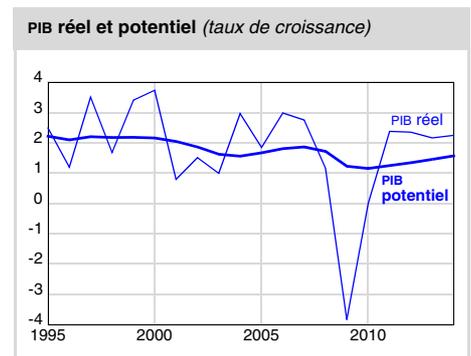
L'effondrement des échanges internationaux explique la baisse spectaculaire des marchés d'exportation de la Belgique en 2009, soit une chute de 8 % à comparer avec un repli de l'ordre de 1 % au cours des récessions de 1981 et 1993. Les marchés d'exportation devraient retrouver une tendance à peine positive en 2010. C'est seulement l'année suivante que l'on assisterait à un redressement digne de ce nom pour atteindre en moyenne 6,3 % entre 2011 et 2014, soit un rythme comparable à celui observé au cours des vingt-cinq dernières années.

...entraînant l'économie belge dans sa pire récession depuis plus d'un demi-siècle...

Dans ce contexte international, le PIB belge en volume a reculé au cours du second semestre de l'année 2008 et n'a progressé, en termes annuels, que de 1,2 %. En 2009, la baisse de l'activité économique devrait approcher les 4 %, soit le plus important recul depuis plus de soixante ans. Le PIB enregistrerait également, et ce de façon inédite, un repli en termes nominaux de l'ordre de 1 %. En 2010, la sortie - progressive - de crise se solderait par une croissance nulle du PIB belge en volume. A partir de 2011, sous l'impulsion de la conjoncture internationale et d'une confiance retrouvée des différents acteurs économiques, la croissance économique serait en accélération. Le PIB retrouverait ainsi des rythmes de progression proches de la tendance historique (2,3 % par an en moyenne au cours de la période 2011-2014).

...et abaissant temporairement son potentiel de croissance.

Un tel scénario, cohérent avec celui postulé au niveau international d'une absence de rattrapage des pertes subies suite à la crise, implique que la croissance du PIB potentiel serait temporairement plus faible. Ainsi, le potentiel de croissance serait ramené à un peu plus de 1,3 % en moyenne sur la période de projection (soit 1,2 % en 2010 et 1,6 % en 2014) contre plus de 2 % au cours des décennies quatre-vingt et nonante. Malgré cette croissance potentielle revue à la baisse, l'output gap, extrêmement négatif en 2010 (-3,9 %), ne serait pas pleinement résorbé en fin de période de projection. Soulignons toutefois que les estimations actuelles du PIB potentiel et de l'output gap restent exceptionnellement fragiles.



La demande intérieure se replie en 2009 malgré le soutien de la consommation publique et des investissements publics...

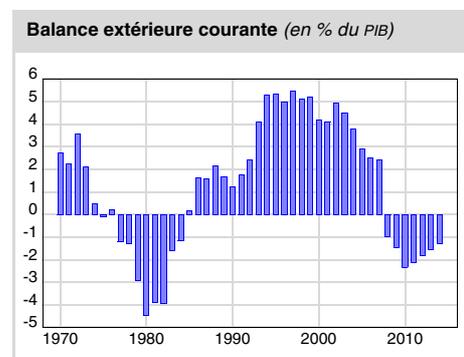
Dans un climat de récession économique grevant lourdement la confiance des particuliers, ceux-ci devraient, malgré une progression significative de leur revenu disponible réel (2,3 %), relever cette année leur épargne de précaution de façon spectaculaire et ainsi réduire leur niveau de consommation par rapport à l'an dernier (-0,6 %). Les perspectives de débouchés très sombres combinées à une nette baisse de la rentabilité et au durcissement des conditions de financement externe expliqueraient l'effondrement du niveau d'investissement des entreprises (-7,5 %). La croissance de la demande intérieure devrait donc significativement se replier en 2009 (-1,6 %) malgré le soutien de la consommation publique (2 %) et des investissements publics (1,2 %). La demande intérieure repartirait très timidement à la hausse en 2010, nonobstant des investissements des ménages et des entreprises toujours en recul. A partir de 2011, la demande intérieure devrait progresser à un rythme annuel moyen légèrement supérieur à 2 %, ses différentes composantes rejoignant leur trajectoire de croissance tendancielle.

...tandis que les exportations s'effondrent et ne renouent avec une croissance positive qu'en 2011...

Le volume des exportations belges devrait reculer deux années de suite, de façon très marquée en 2009 (-8,9 %) et plus légèrement en 2010 (-0,6 %). Dans le même temps, le recul des importations, guidé par celui de la demande finale, serait un peu moins prononcé, de sorte que la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB serait très largement négative en 2009 et 2010. A partir de 2011, les exportations belges devraient renouer avec une croissance proche de celle observée historiquement (4,8 %). L'écart entre la croissance des marchés potentiels et la croissance effective des exportations traduit la persistance de pertes de parts de marché non négligeables à moyen terme. Malgré la nette augmentation du volume des importations à partir de 2011 (4,5 %), la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB serait, en moyenne, légèrement positive (+0,2 point de pourcentage) entre 2011 et 2014.

...sans que la balance des opérations courantes ne sorte du rouge.

Alors que le solde extérieur courant atteignait encore 2,4 % du PIB en 2007, celui-ci est devenu déficitaire en 2008 (-1 % du PIB), et ce pour la première fois depuis 1986. Cette évolution du solde courant reflète en tout premier lieu l'alourdissement de la facture extérieure énergétique mais d'autres facteurs, tels le net accroissement du déficit extérieur en biens d'équipement ou encore la détérioration de la balance en biens intermédiaires, y ont également contribué. Malgré le repli des prix internationaux de l'énergie, le déficit extérieur courant devrait encore s'alourdir en 2009 car les branches d'activité exportatrices souffriraient particulièrement du contexte économique mondial. En 2010, un environnement international toujours relativement défavorable et une hausse des prix internationaux de l'énergie contribueraient à creuser encore le déficit courant (-2,3 % du PIB). Ce n'est qu'à partir de 2011, à la faveur d'une amélioration de la conjoncture internationale, que le déficit extérieur courant devrait se réduire progressivement (-1,3 % du PIB à l'horizon 2014).



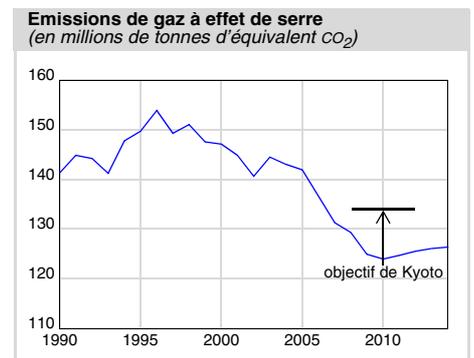
Nouvelle baisse de l'intensité en énergie...

La baisse de l'intensité en énergie, déjà observée dans le passé, serait confirmée en projection. Toutefois, l'intensité en énergie serait en hausse temporaire en 2009, en liaison avec la chute du PIB durant cette année (plus forte que celle de la

consommation d'énergie). Sur l'ensemble de la période de projection, la consommation intérieure brute d'énergie serait stabilisée.

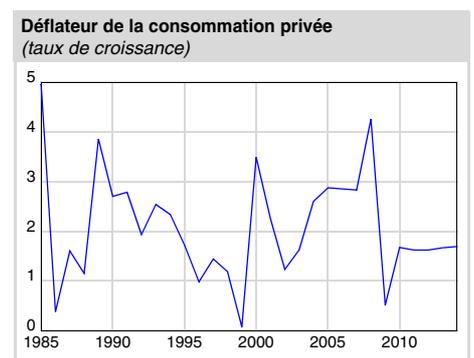
...et l'objectif en matière d'émissions de GES prévu par le Protocole de Kyoto serait largement atteint.

L'objectif auquel la Belgique a souscrit dans le cadre du protocole de Kyoto implique que le niveau des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la période 2008-2012 soit, en moyenne annuelle, inférieur de 7,5 % à celui de 1990. Cet objectif revient à fixer le niveau maximum des émissions de GES à 134,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Cet objectif serait largement respecté, puisque les émissions de GES atteindraient en moyenne sur cette période 125,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂, grâce à une réduction des émissions de CO₂ d'origine énergétique rendue possible par la faiblesse de l'accroissement de la consommation d'énergie. La baisse des émissions de CH₄ et N₂O contribuerait également à ce résultat. Cependant, les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES définis pour la Belgique à l'horizon 2020 dans le cadre du Paquet Climat-Energie de l'UE constituent un nouveau défi.



L'inflation belge serait proche de zéro en 2009 mais remonterait ensuite, tout en restant sous les 2 %.

Après avoir atteint un sommet en 2008 (4,5 %), l'inflation belge, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, ne dépasserait pas 0,3 % en 2009, bénéficiant de la baisse spectaculaire des prix de l'énergie et de l'affaiblissement des prix des autres matières premières, notamment alimentaires. La sévère récession dont souffrirait l'économie belge en 2009 pèserait également sur la croissance des coûts et des prix. A moyen terme, la croissance de l'indice national des prix à la consommation devrait remonter, tout en restant cantonnée en-dessous de la barre des 2 %. Le maintien d'une inflation modérée à moyen terme refléterait une évolution assagie des prix internationaux de l'énergie et de ceux des matières premières alimentaires, la relative modération des coûts intérieurs (notamment salariaux) et le maintien d'un écart de production (output gap) négatif jusqu'en fin de période de projection.



Un cycle de la productivité marqué par la récession...

L'évolution de la productivité horaire dans les branches d'activité marchande est marquée en 2008-2009 par l'impact de la récession. Etant donné que le recul de l'emploi ne se manifeste qu'avec un certain retard, les gains de productivité présentent une tendance au ralentissement en cas d'affaiblissement de l'activité économique. L'ampleur de la présente récession exacerbe cet effet : la croissance nulle de la productivité en 2008 se mue en baisse record en 2009 (-2,2 %), avant de se redresser pour atteindre en fin de période une progression de l'ordre de 1,4 %, soit une croissance conforme à la tendance des années 2000.

... et des hausses salariales décalées par rapport à la conjoncture...

Sur la période 2009-2010, compte tenu du dernier accord interprofessionnel et du contexte de forte récession, la hausse du salaire horaire brut avant indexation cumulée sur les deux années n'atteindrait que 0,5 %. Cependant, vu l'impact retardé de la forte inflation de 2008 sur l'indexation en 2009, la progression du coût salarial horaire nominal atteindrait 4,4 % sur l'ensemble des deux années. Etant donné le recul, exceptionnel, de la productivité en 2009, les coûts salariaux par unité produite devraient augmenter de 5,8 % au total sur les deux années. A partir de 2011, le scénario retenu suppose que les évolutions salariales restent encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité et donc soient plafonnées par les évolutions salariales attendues en moyenne chez nos trois principaux partenaires commerciaux. Sous cette hypothèse, la croissance du coût salarial nominal horaire serait de 2,8 % par an en moyenne sur la période 2011-2014, soit une croissance des salaires bruts horaires avant indexation de 1,1 % combinée à une indexation moyenne de 1,7 %. Avec un retour à des gains de productivité comparables à ceux enregistrés avant la crise, la croissance des coûts salariaux unitaires devrait être limitée à 1,3 % en moyenne par an.

...mais tempérées par les subventions salariales.

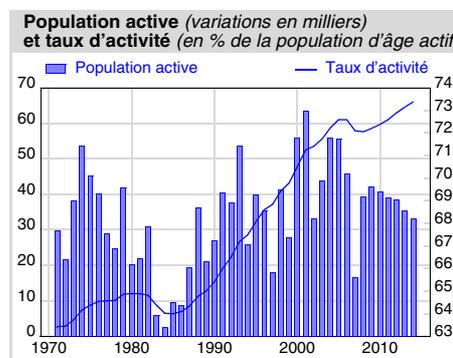
La notion de coût salarial commentée ci-avant n'intègre pas, conformément aux conventions de la comptabilité nationale, l'impact des subventions salariales. L'amplification de la ristourne générale sur le précompte professionnel et l'extension des subventions salariales pour le travail de nuit et en équipe, essentiellement en 2009 et 2010, devraient réduire la croissance du coût du facteur travail de 0,1 point de pour cent par an en moyenne sur la période de projection. Notons que les réductions de cotisations patronales ne devraient, par contre, plus exercer d'effet modérateur sur l'augmentation du coût salarial.

La progression de la population d'âge actif se ralentit...

Sur la période 2009-2014, la population d'âge actif (15-64 ans) devrait augmenter de 185 000 unités (0,4 % de croissance annuelle moyenne), soit à un rythme plus faible que durant la période précédente (0,7 % de croissance annuelle moyenne sur 2003-2008) et se réduisant de moitié entre le début et la fin de la période de projection. Cette augmentation est essentiellement (et en fin de période exclusivement) due à un solde migratoire largement positif, dans un contexte où les évolutions démographiques hors migrations ont, en fin de période, un impact à la baisse sur la population d'âge actif, avec l'arrivée à l'âge de la pension de la génération du baby-boom de l'après-guerre.

...mais la hausse de l'offre de travail reste malgré tout importante...

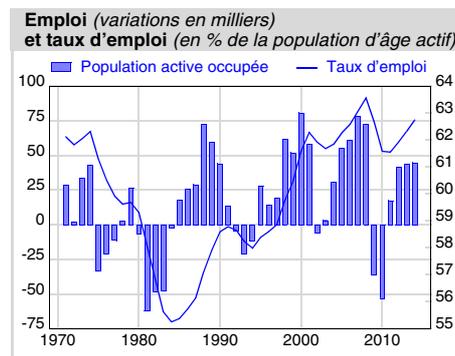
La population active devrait progresser sur la période de projection de 229 000 unités, soit de 0,7 % en moyenne par an. Sa progression resterait donc supérieure à celle de la population d'âge actif, en dépit de l'impact négatif sur le taux d'activité du vieillissement de la population d'âge actif. Ainsi le taux d'activité global passerait de 72,1 % en 2008 à 73,4 % en 2014, essentiellement sous l'effet de l'augmentation des taux d'activité des femmes d'une part, de la population âgée de 50 à 64 ans d'autre part. Cette augmentation du taux d'activité est freinée par l'impact de la crise sur les entrées en pré-pension. D'autres canaux possibles de transmission de la crise vers l'offre de



travail ne sont pas pris en considération dans ces perspectives (découragement, report d'entrée sur le marché du travail, ou ralentissement du flux migratoire).

... alors que l'emploi recule en 2009 et surtout en 2010 avant de se redresser lentement...

Les effets de la crise financière sur l'emploi intérieur doivent, dans une large mesure, encore se faire sentir. Ainsi la baisse brutale de l'activité dans le secteur marchand a jusqu'à présent été amortie par la chute de la productivité et le recul important de la durée moyenne du travail. Dans ces conditions, l'emploi devrait reculer, en moyenne annuelle, de "seulement" 37 000 unités cette année, alors que 2010 enregistrerait une perte plus lourde, de l'ordre de 53 000 unités. Avec la remontée des gains de productivité et le retour de la durée du travail vers sa tendance historique - le scénario suppose que la crise n'aura pas d'effet permanent sur la durée moyenne du travail -, la reprise en 2011 aurait un faible contenu en emploi (+17 000). Ce n'est qu'à partir de 2012 que les créations d'emplois seraient à nouveau conséquentes (soit un peu plus de 43 000 unités en moyenne par an).



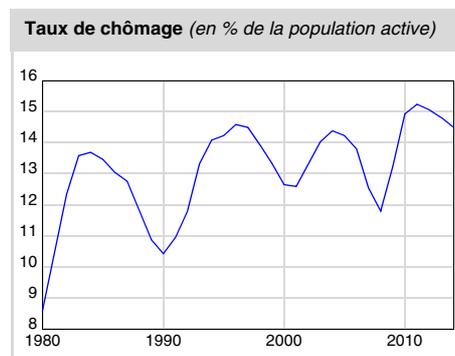
Dans le scénario retenu d'une sortie de récession sans rattrapage de la perte d'activité, l'emploi paie un lourd tribut à la crise : sur l'ensemble de la période 2009-2014, les créations d'emploi seraient fort maigres (57 000 unités) par rapport à celles enregistrées au cours des six années écoulées (292 000 unités). Le taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif) s'établirait ainsi à 62,7 % en 2014, soit à un niveau inférieur à celui atteint en 2008 (63,6 %).

...mais, sur l'ensemble de la période, les créations d'emploi restent faibles...

Le nombre de chômeurs¹ devrait faire cette année un bond important (+78 000), plus grand encore l'an prochain (+94 000) et plus modéré en 2011 (+22 000). Le taux de chômage global passerait ainsi en trois ans de 11,8 % à 15,2 %, ce qui constituerait le niveau record d'après-guerre. Les travailleurs de moins de 50 ans devraient être les principales victimes de la crise, leur taux de chômage bondissant de 10,3 % en 2008 à 14,9 % en 2011. Une lente décrue s'amorcerait ensuite, faisant reculer le taux de chômage global à 14,5 % en 2014.

...expliquant un niveau record du chômage en 2011 et seulement une lente décrue ensuite...

Le nombre de chômeurs¹ devrait faire cette année un bond important (+78 000), plus grand encore l'an prochain (+94 000) et plus modéré en 2011 (+22 000). Le taux de chômage global passerait ainsi en trois ans de 11,8 % à 15,2 %, ce qui constituerait le niveau record d'après-guerre. Les travailleurs de moins de 50 ans devraient être les principales victimes de la crise, leur taux de chômage bondissant de 10,3 % en 2008 à 14,9 % en 2011. Une lente décrue s'amorcerait ensuite, faisant reculer le taux de chômage global à 14,5 % en 2014.



...appelant à des politiques d'emploi spécifiques.

Les jeunes, les travailleurs peu qualifiés et les travailleurs temporaires présentent un risque relativement plus important de perdre leur emploi en 2009-2010. Il importe qu'une aide leur soit fournie de manière à limiter le plus possible le risque qu'ils s'installent dans le chômage, phénomène qui a souvent été observé pendant de graves récessions. Dans un tel contexte, il paraît peu approprié de

1. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

supprimer le "bonus jeunes", tel que cela a été décidé dans le dernier accord interprofessionnel. En outre, il faudrait également redoubler d'efforts pour éviter que des jeunes entrent sur le marché du travail sans qualification adéquate et aussi veiller à ce qu'ils aient accès aux politiques actives, même s'ils ne peuvent prétendre à des indemnités de chômage.

La crise devrait affecter le plus durement l'industrie manufacturière...

La crise devrait toucher le plus durement les branches d'activité les plus dépendantes de l'exportation et de l'investissement, à savoir, en première ligne, les branches de l'industrie manufacturière. Tant leur emploi que leur activité devraient accuser un recul, cumulé sur la période 2008-2010, de près de 9 %. De nombreuses branches de services seraient également affectées, à commencer par la branche "transports et communication", les services aux entreprises, le "commerce et horeca" et la branche "crédit et assurances", frappée de plein fouet par la crise financière. Quelques branches d'activité, comme les services aux ménages et la construction, davantage tournées vers l'approvisionnement du marché intérieur et bénéficiant - directement ou indirectement - de mesures de soutien aux revenus des particuliers, pourraient subir un revers un peu moins prononcé. Enfin, seules deux branches, dont l'évolution de l'activité est largement détachée des fluctuations de la conjoncture, devraient pouvoir maintenir un taux de croissance positif de leur activité et de leur emploi : la "santé et action sociale" et l'"administration publique et éducation". Le résultat pour ces branches est lié à l'évolution des dépenses publiques, qui suppose le maintien des politiques et législations en place (voir les finances publiques ci-dessous).

...et une part toujours plus importante de l'activité et de l'emploi proviendrait des services.

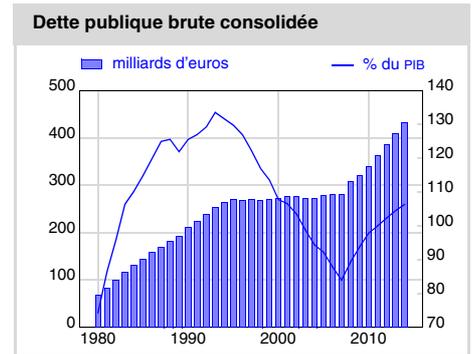
A partir de 2011 pour la valeur ajoutée et de 2012 pour l'emploi, les différentes branches d'activité devraient recommencer à afficher des progressions davantage conformes aux moyennes observées sur longue période. Ainsi, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière devrait croître de 2,1 % par an, en moyenne, au cours de la période 2011-2014, celle des services marchands de 2,6 %. En 2014, environ 77 % de la valeur ajoutée nominale et plus de 80 % de l'emploi intérieur seraient générés dans les services (dont environ 62 % dans les services marchands, à la fois pour la valeur ajoutée et l'emploi). Entre 2011 et 2014, 28 000 emplois seraient détruits dans l'industrie manufacturière (après une perte de près de 50 000 emplois en 2009-2010), tandis que 162 000 seraient créés dans les services marchands.

Les finances publiques, à politique inchangée,...

L'évolution projetée des finances publiques reflète deux caractéristiques importantes du scénario retenu, à savoir d'une part, l'hypothèse d'une sortie de crise sans rattrapage de la perte d'activité économique de 2009-2010 - hypothèse qui est synonyme d'une révision à la baisse de la croissance potentielle - et d'autre part, le principe d'une projection de finances publiques établie à politique inchangée.

...enregistrent un déficit proche de 6 % du PIB à moyen terme et une progression soutenue de la dette publique.

L'année 2008 avait déjà été marquée par le retour à une situation largement déficitaire du solde de financement des administrations (-1,2 % du PIB) et par une forte hausse de la dette publique, portée à 89 % du PIB fin 2008 essentiellement suite aux opérations de soutien au secteur bancaire. Le déficit serait spectaculairement accru par la récession de 2009-2010 (-4,3 % du PIB en 2009, -5,6 % du PIB en 2010). La reprise n'aurait pour effet que de stabiliser ce déficit, qui culminerait cependant à 6,1 % du PIB en 2012, soit un niveau qui n'a plus été enregistré en Belgique depuis le début des années nonante. La dette publique repasserait nettement au-dessus des 100 % du PIB dès 2012 et les charges d'intérêt seraient en progression régulière à partir de 2011. Un effet boule de neige serait réenclenché, à savoir un phénomène d'accroissement de l'endettement public par rapport à l'évolution du PIB, alimenté notamment par les charges d'intérêt générées par cette même dette. Le solde primaire deviendrait négatif dès 2009, pour la première fois depuis plus de vingt ans. Le déficit du solde primaire pour la période 2011-2014 fluctuerait entre 1,4 et 2,1 % du PIB.



La révision à la baisse de la croissance économique potentielle entraîne une révision à la hausse de l'output gap de ces dernières années et, partant, une réinterprétation de la situation budgétaire de la période récente : le quasi-équilibre de la période 2000-2007 apparaît comme flatté par une composante cyclique positive importante, qui compense un important déficit du solde de financement structurel. En 2008, le déficit structurel se creuse et la composante cyclique se réduit, tout en restant positive.

Une composante cyclique importante contribuait au quasi-équilibre budgétaire de la période 2000-2007.

En 2009-2010, la composante cyclique devient bien entendu négative et contribue fortement au déficit : elle enregistre un recul de 3,4 % du PIB sur les deux années pour atteindre -2,1 % du PIB en 2010. Entre 2011 et 2014, sous l'effet de la reprise, la composante cyclique du déficit se relève tout en restant négative. Le solde de financement structurel continue à se creuser sur l'ensemble de la période de projection. Sur la période 2009-2010, il se réduit de 1,1 % du PIB pour atteindre -3,4 % du PIB en 2010. A politique inchangée, il continue à se dégrader entre 2011 et 2014 pour tomber à -5,5 % du PIB en fin de période et constituer le facteur principal du déficit budgétaire.

Tant le solde de financement structurel que la composante cyclique deviennent très négatifs en 2009-2010...

L'impulsion budgétaire donnée à l'économie apparaît donc très forte, en particulier en 2009-2010 où elle atteint au total 4,4 % du PIB ; elle contribue à atténuer la sévérité de la récession, surtout si elle est placée dans le contexte d'une politique européenne concertée de relance. Sur ces deux années, c'est la composante cyclique, due aux stabilisateurs automatiques, qui apporte l'impulsion budgétaire la plus importante (3,4 % du PIB), alors que la baisse du solde de financement structurel (1,1 % du PIB) reflète conjointement l'évolution tendancielle des dépenses primaires et l'impact des mesures discrétionnaires nouvelles prises notamment dans le cadre des plans de relance. Le soutien à la croissance apporté par les finances publiques belges émane donc bien plus des caractéristiques intrinsèques des comportements budgétaires et des législations en place - qui se manifestent via les stabilisateurs automatiques et l'évolution tendancielle des dépenses primaires - que de mesures nouvelles.

...et apportent une forte impulsion budgétaire à l'économie.

Le soutien à la croissance apporté par les finances publiques belges émane donc bien plus des caractéristiques intrinsèques des comportements budgétaires et des législations en place - qui se manifestent via les stabilisateurs automatiques et l'évolution tendancielle des dépenses primaires - que de mesures nouvelles.

Le solde primaire structurel se dégrade tout au long de la période de projection...

La dégradation du solde de financement structurel (3,1 % du PIB sur la période 2009-2014) est surtout attribuable à celle du solde primaire structurel (2,5 % du PIB sur la même période) ; l'accroissement des charges d'intérêt, bien que régulier et notable à partir de 2011, y contribue dans une moindre mesure (0,6 % du PIB). Vu que les recettes restent grosso modo proportionnelles au PIB - dans la mesure où les assiettes fiscales évoluent parallèlement au PIB - la dégradation du solde primaire structurel est attribuable au rythme de croissance des dépenses primaires.

... sous l'effet d'une croissance des dépenses publiques largement supérieure à la croissance potentielle de l'économie...

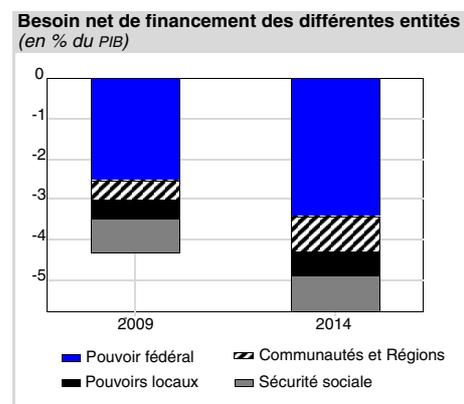
Ce rythme était déjà supérieur au taux de croissance économique effectif moyen sur la période 2000-2008 (2,5 % en termes réels pour une croissance économique de 2,1 %) durant laquelle les marges budgétaires offertes par la réduction des charges d'intérêt avaient été utilisées à différentes initiatives et réformes. A politique et législation inchangées, ce rythme de croissance ne faiblit pas (2,8 % par an en moyenne sur la période 2009-2014), alors que tant la croissance économique effective que potentielle se replient fortement (pour atteindre respectivement 0,9 % et 1,3 % par an en moyenne). Ce sont surtout les dépenses sociales (3,5 % par an en moyenne) qui connaissent une croissance rapide, alors que celle des dépenses de rémunérations et d'achats de biens et services est nettement plus faible (1,7 % par an en moyenne).

...et pose le problème du difficile arbitrage entre le soutien à la croissance et le maintien d'une crédibilité financière indispensable.

La dégradation des finances publiques en projection pose le problème du difficile arbitrage entre les politiques de soutien à l'activité et le maintien d'une crédibilité financière indispensable. Il est en effet essentiel que le financement du déficit et des remboursements d'emprunts venus à échéance s'effectue aisément et à un taux d'intérêt aussi bas que possible. Or, avec un ratio d'endettement public très élevé et une crise bancaire qui a requis un soutien budgétaire massif, les finances publiques belges apparaissent fragilisées. L'ampleur du coût budgétaire du vieillissement constitue également un facteur additionnel de risque pour la soutenabilité à long terme des finances publiques, encore que la soutenabilité à court-moyen terme des finances publiques devienne, dans le contexte actuel, un souci prédominant. Les émissions d'emprunts à long terme de l'Etat belge depuis le début de la crise sont d'ailleurs porteuses d'un taux d'intérêt plus élevé que les emprunts de l'Etat allemand alors que ces taux étaient identiques ces dernières années.

La répartition du déficit entre niveaux de pouvoir est défavorable au pouvoir fédéral...

La répartition du déficit budgétaire global entre les différents niveaux de pouvoir reflète l'interaction entre le contexte macroéconomique dégradé et les règles complexes qui régissent les transferts, cessions et affectations de recettes dont bénéficient essentiellement les Régions et Communautés d'une part, la sécurité sociale d'autre part. En 2009, le pouvoir fédéral prendrait à son compte plus de la moitié du déficit (2,5 % du PIB), alors que le déficit de la sécurité sociale, des Régions et Communautés et des pouvoirs locaux serait respectivement de 0,8 %, 0,5 % et 0,5 % du PIB. La situation à l'horizon 2014 serait toujours aussi défavorable pour le pouvoir fédéral, dont le déficit atteindrait 3,4 % du PIB, alors que le déficit de la sécurité sociale,



des Régions et Communautés et des pouvoirs locaux passerait respectivement à 0,9 %, 0,9 % et 0,6 % du PIB.

... alors que les mécanismes de financement de la sécurité sociale freinent la hausse de son déficit.

La sécurité sociale subit bien entendu de plein fouet l'impact négatif de la récession, puis de la reprise relativement faible de la croissance économique, sur ses recettes de cotisations et sur ses dépenses de chômage. Cependant, les dispositions en place préservent les autres sources de financement des effets de la crise, dans la mesure où les principaux transferts et dispositifs de financement alternatif soit impliquent l'attribution de montants fixes ou pratiquement fixes, soit permettent d'accroître ces montants à concurrence du manque à gagner des cotisations (dans le cas du système de financement de l'assurance-maladie instauré début 2007). Il en résulte au total une progression des recettes de la sécurité sociale de l'ordre de 1,3 % du PIB sur la période de projection, alors que les dépenses augmenteraient de 2,7 % du PIB.

Déficit et endettement de l'entité II.

Les Régions et Communautés subiront en 2009-2010 les effets de l'effondrement de la conjoncture et de la faible inflation de 2009, via la dégradation des paramètres de la loi de financement. A comportement budgétaire inchangé et compte tenu des effets de mesures de réduction de la fiscalité, leur déficit persiste à moyen terme et entraîne un accroissement de la dette et des charges d'intérêt. Le constat est identique en ce qui concerne le déficit, la dette et les charges d'intérêt des pouvoirs locaux.

Les "Perspectives économiques 2009-2014" ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 15 avril 2009.

TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne de période	
								2003-2008	2009-2014
DEMANDE ET PRODUCTION (euros chaînés, année de référence 2000)^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	0,9	-0,6	0,3	1,6	1,8	1,9	1,9	1,4	1,1
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	2,7	2,0	1,7	2,0	2,1	2,0	2,0	1,6	2,0
- Formation brute de capital fixe	4,3	-5,4	-0,9	3,0	3,0	1,9	2,4	4,8	0,7
. Entreprises ^b	6,3	-7,5	-1,5	2,6	2,9	3,6	3,4	4,9	0,6
. Administrations publiques	-0,4	1,2	5,6	12,9	7,0	-10,8	-3,6	1,6	2,1
. Logements	0,9	-1,8	-1,3	1,1	1,8	2,0	1,9	5,6	0,6
- Variations de stocks ^c	0,3	-0,4	0,2	0,3	0,0	-0,0	0,0	0,2	0,0
- Dépenses intérieures totales	2,4	-1,6	0,6	2,3	2,1	1,9	2,0	2,4	1,2
- Exportations de biens et services	2,2	-8,9	-0,6	4,6	4,9	4,8	4,7	3,6	1,6
- Total des utilisations finales	2,3	-5,1	0,1	3,3	3,3	3,2	3,3	3,0	1,3
- Importations de biens et services	3,6	-6,4	0,2	4,4	4,6	4,5	4,5	4,1	1,9
- PIB	1,2	-3,8	-0,0	2,4	2,4	2,2	2,2	2,1	0,9
- PIB (prix courants)	3,2	-1,0	1,7	4,1	4,1	3,9	4,0	4,4	2,8
PRIX ET TAUX D'INTERET^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	4,2	0,5	1,7	1,6	1,6	1,7	1,7	2,8	1,5
- Indice santé	4,2	1,1	1,5	1,7	1,7	1,7	1,7	2,2	1,6
- Formation brute de capital fixe	3,7	1,2	1,9	1,1	1,2	1,1	1,2	2,5	1,3
- Exportations de biens et services	3,5	-4,2	0,1	1,6	1,5	1,7	1,8	2,4	0,4
- Importations de biens et services	6,0	-6,0	0,3	1,5	1,5	1,6	1,7	3,0	0,1
- Termes de l'échange	-2,4	1,9	-0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,6	0,3
- Déflateur du PIB	2,0	2,9	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	2,2	1,9
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. nominal	4,4	3,9	4,0	4,9	4,9	4,9	4,9	4,0	4,6
. réel	0,1	3,4	2,4	3,3	3,3	3,2	3,2	1,2	3,1
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. nominal	3,7	0,7	0,5	1,2	2,3	3,0	3,3	2,8	1,8
. réel	-0,6	0,2	-1,2	-0,4	0,7	1,3	1,6	-0,0	0,4
EMPLOI ET CHOMAGE									
- Emploi total, en milliers	4436,5	4399,9	4346,6	4363,8	4405,5	4448,8	4493,3	4273,1	4409,7
. différence en milliers	71,6	-36,6	-53,2	17,2	41,7	43,3	44,5	48,7	9,5
. variation en %	1,6	-0,8	-1,2	0,4	1,0	1,0	1,0	1,1	0,2
- Chômage total, définition BFP, en milliers	600,5	678,9	772,8	794,5	791,3	783,2	771,8	672,4	765,4
. différence, en milliers	-32,9	78,3	93,9	21,7	-3,2	-8,1	-11,4	-7,2	28,5
- Taux de chômage, définition BFP	11,8	13,2	14,9	15,2	15,1	14,8	14,5	13,5	14,6
- Demandeurs d'emploi, en milliers	499,7	584,6	682,4	706,3	704,4	696,5	684,2	550,1	676,4
. différence en milliers	-25,8	84,9	97,8	23,9	-1,9	-7,9	-12,2	1,4	30,8
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) ^(*)	-0,0	-2,2	0,7	1,7	1,5	1,3	1,4	1,1	0,7
REVENUS									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) ^(*)	-0,4	2,5	-0,6	0,5	1,0	1,3	1,5	-0,1	1,0
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) ^(*)	3,6	5,2	0,5	0,5	1,2	1,8	1,9	1,5	1,8
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	0,0	2,3	-0,1	2,2	1,9	2,0	2,1	0,8	1,7
- Taux d'épargne des particuliers ^a	13,0	15,3	15,0	15,4	15,4	15,5	15,5	13,4	15,4
- Masse salariale en % du revenu national	50,9	52,1	51,7	51,2	51,1	51,2	51,4	50,3	51,5
- Taux de marge des entreprises ^d	30,0	28,7	29,5	30,2	30,5	30,5	30,5	29,7	30,0
- Taux de rentabilité brute du capital ^e	16,4	14,9	15,0	15,6	16,0	16,2	16,3	16,5	15,7

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne de période	
								2003- 2008	2009- 2014
FINANCES PUBLIQUES									
- Taux de prélèvement obligatoire(**)	43,5	43,2	43,1	43,0	43,1	43,2	43,4	43,9	43,2
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques									
. en milliards d'euros	-4,1	-14,8	-19,4	-21,4	-23,1	-23,1	-23,5	-2,3	-20,9
. en % du PIB	-1,2	-4,3	-5,6	-5,9	-6,1	-5,9	-5,8	-0,7	-5,6
- Dette publique totale									
. en % du PIB	89,3	93,8	97,9	100,0	102,3	104,5	106,4	91,1	100,8
BALANCE EXTÉRIEURE									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	-1,2	-3,3	-6,1	-5,7	-4,9	-3,7	-2,9	9,1	-4,4
. en % du PIB	-0,3	-1,0	-1,7	-1,6	-1,3	-1,0	-0,7	3,0	-1,2
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	-3,4	-5,0	-8,1	-7,7	-6,9	-6,0	-5,3	7,5	-6,5
. en % du PIB	-1,0	-1,4	-2,3	-2,1	-1,8	-1,5	-1,3	2,5	-1,8
CROISSANCE DES BRANCHES D'ACTIVITÉ(*)									
(valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont	0,1	-6,0	-0,2	2,5	2,4	2,0	2,0	1,8	0,4
. Industries manufacturières	-0,6	-7,6	-0,4	2,6	2,2	1,9	1,8	0,8	0,1
. Construction	1,7	-2,8	0,7	3,0	3,3	2,5	2,8	3,7	1,6
- Services marchands, dont	1,8	-3,9	-0,0	2,7	2,6	2,5	2,6	2,5	1,1
. Transports et communication	2,5	-6,8	-3,4	2,5	3,7	3,6	3,6	1,6	0,5
. Autres services marchands ^f	1,7	-3,5	0,5	2,8	2,5	2,4	2,5	2,6	1,2
- Services non marchands	2,3	0,4	1,2	1,4	1,6	1,7	1,7	1,2	1,3

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(*) Taux de croissance en %.

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.



Environnement international et marchés financiers

Plusieurs chocs ont ébranlé, en 2008, l'économie mondiale et ont été à la source d'un effondrement de la croissance économique : dans la première partie de 2008, on a assisté à une augmentation considérable du prix des matières premières (énergétiques ou non) et, dans la seconde partie, la crise financière déjà latente auparavant a pris de sérieuses proportions. Il en a résulté, en 2008, un affaiblissement déjà sensible de la croissance mondiale, celle-ci revenant de 5 % en 2007 à 3,8 % en 2008 pour le PIB mondial, mais c'est en 2009 que les conséquences des chocs devraient être les plus importantes, le PIB mondial devant baisser, pour la première fois depuis 60 ans, de plus de 2 %. Le repli de l'activité serait particulièrement prononcé pour le Japon, les Etats-Unis et l'Union européenne, alors que la Chine et l'Inde verraient leur expansion sensiblement freinée.

L'effondrement de l'activité mondiale se traduit par une forte baisse de la croissance des échanges internationaux dès 2008 (expansion du commerce international ramenée à 2,5 % en 2008 contre 7 % en 2007) et par une baisse de plus de 10 % en 2009 (baisse inédite en 60 ans).

La zone euro, qui avait encore connu une croissance assez favorable au début de 2008, est entrée dans une spirale de croissance négative dès le second trimestre. En 2009, le PIB de la zone euro (tout comme celui de l'Union européenne) devrait baisser dans de fortes proportions (-4,1 %). Quant à l'économie américaine, celle-ci connaîtrait également une année 2009 particulièrement difficile, avec une baisse de son PIB approchant les 4 %.

A condition que les mesures nécessaires soient prises pour rétablir le bon fonctionnement des marchés financiers et grâce au soutien apporté par la politique monétaire (taux d'intérêt directeurs proches de zéro et autres mesures moins conventionnelles d'appui au secteur financier) et budgétaire (plans de relance et libre jeu des stabilisateurs automatiques), la confiance des consommateurs et des entreprises devrait se redresser progressivement et permettre l'amorce d'une reprise de la croissance mondiale début 2010. Pour l'économie européenne, le redressement serait toutefois très lent et, en moyenne, sur l'ensemble de l'année 2010, le PIB de la zone euro devrait encore se contracter légèrement. Quant à l'économie américaine, celle-ci devrait également connaître une sortie de crise très progressive et le PIB américain ne progresserait quasiment pas l'année prochaine.

Le scénario macroéconomique retenu au-delà de 2010 est fondé sur l'analyse d'un ensemble de crises financières passées et postule que la perte d'activité liée à la crise actuelle ne serait pas rattrapée au cours de la période de projection. Ainsi, le scénario suppose le retour à une croissance de l'économie mondiale en 2011-2014 comparable à celle enregistrée en moyenne avant le déclenchement de la crise. Pour la zone euro et l'Union européenne, la croissance s'élèverait ainsi respectivement à 2,3 % et 2,4 % alors qu'aux Etats-Unis, la progression du PIB atteindrait 3,2 %.

L'inflation de la zone euro serait en forte baisse en 2009 (0,6 % en moyenne), en raison du marasme économique et de la chute du prix des matières premières. Le rythme d'inflation remonterait ensuite tout en se maintenant en-dessous des 2 %. Cette maîtrise de l'inflation s'expliquerait par l'évolution assagie du prix des matières premières importées (dans un contexte de stabilisation de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar) et par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires, la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et la persistance d'un output gap négatif jusqu'en fin de période.

En 2009, la baisse des marchés d'exportation de la Belgique serait particulièrement spectaculaire, avec une chute de 8 % et si les marchés d'exportation retrouvent une tendance positive en 2010, leur croissance est faible, ne dépassant pas 0,7 %. C'est seulement en 2011 que l'on assisterait à un redressement digne de ce nom des marchés d'exportation et entre 2012 et 2014, leur rythme de croissance pourrait atteindre en moyenne 6,3 % (rythme proche de celui observé sur la période 1995-2008).

Le degré d'incertitude lié au scénario international présenté ci-dessous est exceptionnellement élevé, surtout en ce qui concerne la durée et l'intensité de la crise financière et ses répercussions sur l'économie réelle. En effet, la crise financière et la récession sont interdépendantes : plus le ralentissement de l'économie réelle est marqué, plus les institutions financières connaissent des difficultés et inversement. Dans ce contexte, deux variantes d'incertitude sont présentées au chapitre III, l'une prévoyant un redémarrage du commerce mondial plus rapide et plus prononcé que dans notre scénario de référence, l'autre au contraire un recul de la croissance mondiale accentué cette année et une amorce de reprise seulement à partir de 2011.

A. Environnement international à court et moyen terme

Effondrement de la croissance mondiale dès la fin de 2008.

Plusieurs chocs ont ébranlé, en 2008, l'économie mondiale : dans la première partie de 2008, on a assisté à une augmentation considérable du prix des matières premières (énergétiques ou non énergétiques) et, dans la seconde partie, la crise financière déjà latente auparavant a pris de graves proportions (voir encadré 1 sur les origines de la crise financière). Il en a résulté, en 2008, un affaiblissement déjà sensible de la croissance mondiale, celle-ci revenant de 5 % en 2007 à 3,8 % en 2008 pour le PIB mondial, mais c'est en 2009 que les conséquences des chocs devraient être les plus importantes, le PIB mondial devant baisser, pour la première fois depuis 60 ans, de plus de 2 %. Le repli de l'activité serait particulièrement prononcé pour le Japon, les Etats-Unis et l'Union européenne, alors que la Chine et l'Inde verraient leur expansion sensiblement freinée.

L'effondrement de l'activité mondiale se traduit par une forte baisse de la croissance des échanges internationaux dès 2008 (expansion du commerce international ramenée à 2,5 % en 2008 contre 7 % en 2007) et par une baisse des échanges de plus de 10 % en 2009 (baisse inédite en 60 ans). Cette évolution ramènerait ainsi le volume des échanges mondiaux, en 2009, à son niveau du début de 2006, effaçant ainsi les progrès réalisés en matière de commerce international entre 2006 et 2008.

Union européenne et zone euro : très nette baisse de la croissance en 2008, forte baisse des PIB en 2009. Reprise attendue en 2010.

Après avoir atteint 2,7 % en 2007, la croissance de l'activité de la zone euro a déjà connu un sérieux ralentissement en 2008, son PIB ne progressant plus en moyenne que de 0,6 %. Si la croissance de la zone avait été encore vigoureuse au premier trimestre de 2008, l'activité de la zone euro a commencé à se contracter dès le second trimestre et la zone a été déclarée en récession (la première depuis sa fondation) à partir du troisième trimestre de 2008. Toutes les composantes du PIB ont contribué à cette évolution négative, qu'il s'agisse des exportations en chute libre ou de la demande intérieure en forte décélération.

La récession, tant dans la zone euro qu'au niveau de l'Union européenne, devrait persister durant toute l'année 2009, entraînant une décreue du PIB européen de l'ordre de 4 % pour l'ensemble de l'année. Cette chute refléterait la très forte baisse de la demande extérieure et la faiblesse prolongée de la demande intérieure (malgré les mesures de relance adoptées par les différents pays et par l'UE-voir encadré 2). En particulier, on s'attend à une baisse de la consommation privée, en raison de la détérioration du marché du travail et d'une large perte de confiance des ménages. La chute des investissements serait sévère, particulièrement en ce qui concerne l'investissement immobilier dans certains pays, mais aussi en ce qui concerne les investissements en biens d'équipement, qui seraient sensiblement affectés par les coûts de financement plus élevés et les faibles perspectives de croissance.

Ce n'est que dans le courant de 2010 que l'économie européenne devrait lentement se redresser, mais, sur l'ensemble de l'année, le PIB de la zone euro devrait encore baisser légèrement en 2010, de l'ordre de 0,3 %.

Etats-Unis : ralentissement notable de la croissance en 2008, chute du PIB en 2009.

La croissance économique américaine, qui avait encore atteint 2 % en moyenne en 2007, n'a plus été que de 1,1 % en 2008, le niveau de l'activité baissant dès le second semestre, sous l'effet de la plongée du secteur immobilier et de l'aggravation de la crise financière. L'année 2009 devrait être particulièrement

difficile pour l'économie américaine, la baisse du PIB devant atteindre 4 % en moyenne, ce qui devrait propulser l'output gap à un niveau (négatif) qui n'a plus été observé depuis le début des années quatre-vingt. Tout comme pour l'Union européenne, l'économie américaine ne devrait sortir de récession qu'en 2010, mais le PIB américain devrait stagner en moyenne sur l'année.

Japon : chute spectaculaire du PIB en 2009.

Le Japon, qui avait déjà connu une baisse de son PIB en 2008 (-0,7 %), devrait essuyer une de ses pires récessions en 2009, avec un PIB se réduisant de plus de 6 % en moyenne annuelle. Cette chute accentuée reflète la forte dépendance du pays à son commerce extérieur (en forte baisse) et la chute de l'investissement des entreprises. Un redressement de l'activité n'est pas attendu avant la fin de 2010 et le PIB nippon serait encore en baisse l'année prochaine (-0,5 %), pour la troisième année consécutive.

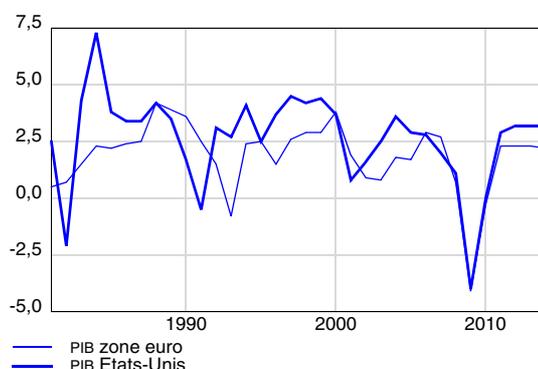
La croissance des économies émergentes et des pays en développement sensiblement freinée en 2009.

Alors que la croissance des économies émergentes et des économies en développement avait encore atteint un peu plus de 6 % en moyenne en 2008, l'année 2009 serait marquée par une baisse sensible du rythme de développement de cette partie du monde. En moyenne, la croissance des économies émergentes et en développement ne dépasserait plus 2 %, principalement en raison de la baisse du commerce mondial, de la chute des prix des matières premières et des contraintes de financement. En particulier, la croissance chinoise, qui avait dépassé les 10 % en moyenne entre 2000 et 2007, ne devrait plus atteindre que 6 % en 2009 et, pour bon nombre d'économies émergentes (hors Chine et Inde), l'année 2009 serait synonyme de récession.

Une croissance de moyen terme marquée par la diminution très progressive des output gaps.

Le scénario macroéconomique retenu au-delà de 2010 est fondé sur l'analyse d'un ensemble de crises financières passées et postule que la perte d'activité liée à la crise actuelle ne serait pas rattrapée au cours de la période de projection. Ainsi, le scénario suppose le retour à une croissance de l'économie mondiale en 2011-2014 comparable à celle enregistrée en moyenne avant le déclenchement de la crise et permettant une diminution très progressive des output gaps des différents pays¹. Pour la zone euro, la croissance remonterait à 2,3 % en moyenne sur la période 2011-2014. Pour l'ensemble de l'Union européenne, la croissance du PIB devrait se situer aux alentours de 2,4 %. Quant à la croissance américaine, celle-ci atteindrait 2,9 % en 2011 puis 3,2 % en moyenne pour le reste de la période de projection.

GRAPHIQUE 1 - PIB zone euro et Etats-Unis
(taux de croissance en pour cent)



A l'image de la croissance européenne, les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, qui s'étaient encore accrus de manière relativement dynamique en 2007 (6,2 %), avaient nettement ralenti en 2008, pour ne plus atteindre qu'un rythme de croissance d'environ 3,2 %. En 2009, la baisse des marchés d'exportation serait particulièrement spectaculaire, avec une chute de 8 % et si les marchés

1. Voir aussi à ce sujet le chapitre III, section A.

d'exportation retrouvent une tendance positive en 2010, leur croissance reste extrêmement faible, ne dépassant pas 0,7 %. C'est seulement en 2011 que l'on assisterait à un redressement digne de ce nom des marchés d'exportation et entre 2012 et 2014, leur rythme de croissance pourrait atteindre en moyenne 6,3 % (rythme proche de celui observé sur la période 1995-2008).

TABLEAU 2 - Environnement international et indicateurs financiers
(taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne	
									2003-2008	2009-2014
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	6,2	3,2	-8,0	0,7	6,2	6,4	6,4	6,3	6,6	3,0
PIB zone euro	2,7	0,6	-4,1	-0,3	2,3	2,3	2,3	2,2	1,8	0,8
PIB Etats-Unis	2,0	1,1	-4,0	0,0	2,9	3,2	3,2	3,2	2,5	1,4
Prix à la consommation zone euro	2,1	3,3	0,6	1,5	1,7	1,9	1,9	1,9	2,4	1,6
Prix mondiaux, biens & services hors énergie en USD										
Exportations	9,7	7,4	-13,1	-1,1	1,8	1,9	1,9	1,9	6,8	-1,1
Importations	9,2	6,1	-13,7	-0,2	1,7	1,9	1,9	2,0	6,0	-1,1
Prix mondiaux, biens & services hors énergie en EUR										
Exportations	0,5	0,1	-4,9	-2,2	1,8	1,9	1,9	1,9	-0,8	0,1
Importations	0,1	-1,1	-5,5	-1,3	1,7	1,9	1,9	1,9	-1,6	0,1
Prix du baril (Brent, USD)	72,5	96,9	51,3	62,2	64,0	66,0	68,1	70,3	59,3	63,7
Taux de change (niveau)										
.EUR en USD (x 100)	137,1	147,1	134,4	136,0	136,0	136,0	136,0	136,0	128,6	135,7
Taux d'intérêt nominaux à court terme (3 mois)										
Zone euro	4,3	4,6	1,3	0,6	1,8	2,8	3,5	3,8	3,1	2,3
États-Unis	5,3	2,9	1,2	0,7	2,0	2,9	3,5	4,2	3,3	2,4
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)										
Zone euro	4,3	4,2	3,6	3,8	4,8	4,8	4,9	4,9	4,0	4,5
États-Unis	4,6	3,6	3,1	3,6	4,9	5,0	5,1	5,2	4,3	4,5
Taux d'intérêt belges										
Court terme	3,9	3,7	0,7	0,5	1,2	2,3	3,0	3,3	2,8	1,8
Long terme (OLO 10 ans)	4,4	4,4	3,9	4,0	4,9	4,9	4,9	4,9	4,0	4,6

Note : Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international :

L'environnement international des perspectives économiques de moyen terme est fondé sur les derniers scénarios disponibles de l'OCDE, tant pour le court¹ que pour le moyen terme². En ce qui concerne le court terme (période 2009-2010), on notera que les hypothèses relatives aux taux de change, aux taux d'intérêt et aux prix des matières premières ont été adaptées sur base des cotations des marchés à terme de la mi-avril.

1. OCDE : "General assessment of the macroeconomic situation-Interim forecast", mars 2009.

2. OCDE : "The OECD Medium-Term Reference Scenario EO84", décembre 2008.

Des prix énergétiques qui ont battu des records jusqu'en juillet 2008... avant de s'effondrer dans la deuxième partie de l'année.

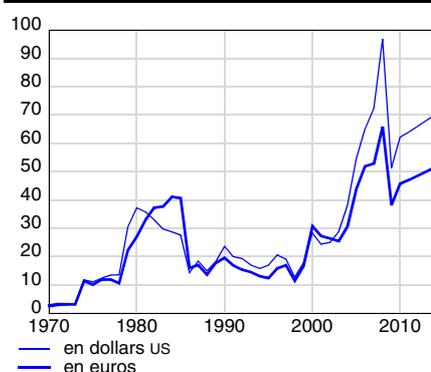
Alors que le prix du baril de Brent avait encore fortement progressé dans la première partie de 2008, sous l'influence de la persistance d'une forte demande en provenance des pays émergents et de phénomènes spéculatifs, il a entamé une chute dès le mois de juillet de l'année, de telle sorte qu'en décembre 2008, le prix du baril de brut a atteint moins de 40 dollars en moyenne (contre 146 dollars, prix maximum atteint début juillet 2008). Ce revirement spectaculaire s'explique essentiellement par la baisse de la demande dans les pays avancés et par la forte dégradation des perspectives économiques mondiales. On notera que l'appréciation du dollar au cours du second semestre a également exercé une pression à la baisse sur le cours du Brent. Depuis décembre 2008, l'annonce de réductions de production par l'OPEP semble avoir arrêté la chute du prix du pétrole.

En 2009, compte tenu de la récession mondiale et de la faiblesse prolongée de la demande de pétrole, le prix du Brent est supposé n'atteindre en moyenne que 51,3 dollars. Exprimé en euros, le prix du baril n'atteindrait plus en moyenne que 38,2 euros, ce qui ramène son niveau à celui atteint au début des années quatre-vingt.

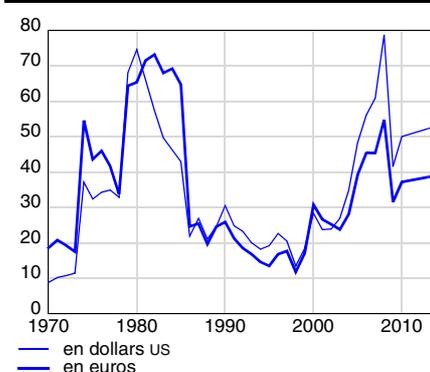
A moyen terme, le scénario retient un redressement progressif du prix du baril et, en fin de période, celui-ci atteindrait 70,3 dollars en termes nominaux (voir graphique 2)¹.

On notera qu'en termes réels (voir graphique 3), les cours du Brent repasseraient nettement en-dessous de leurs niveaux du début des années quatre-vingt, voire en-dessous du niveau atteint dans les années septante (après le premier choc pétrolier) pour le prix exprimé en euros.

GRAPHIQUE 2 - Prix du pétrole brut
(baril de Brent - en termes nominaux)



GRAPHIQUE 3 - Prix du pétrole brut
(baril de Brent - en termes réels)¹



1. Cours nominaux déflatés à l'aide de l'indice des prix de la consommation privée (base 2000=100).

Les prix des matières premières non énergétiques sont également en forte baisse.

La chute du cours des matières premières ne s'est pas cantonnée à celui du pétrole brut. Elle concerne, à des degrés divers, les prix d'autres matières premières non énergétiques. En particulier, le prix moyen des produits alimentaires, qui avait encore fortement progressé dans la première partie de l'année 2008, s'est nettement replié ensuite, repassant en-dessous du niveau atteint un an plus tôt. Il en va de même pour les prix des autres produits de base (matières premières industrielles) qui ont également connu un repli spectaculaire dans la seconde moitié de 2008.

1. Le prix du baril est supposé s'accroître d'un peu plus de 1 % par an en termes réels après 2010.

La persistance du marasme économique mondial continuerait à peser sur les prix mondiaux hors énergie jusqu'en 2010 et ce n'est qu'à partir de 2011 que le scénario international retenu prévoit un certain redressement (avec des prix hors énergie progressant en moyenne de 1,8 % par an).

Une inflation pour la zone euro en net recul depuis août 2008.

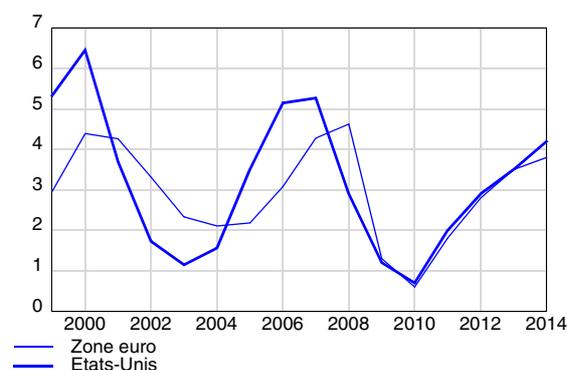
L'inflation dans la zone euro (mesurée par l'indice harmonisé des prix de la consommation privée) a atteint 3,3 % en 2008, soit le taux le plus élevé depuis la création de la zone (et bien au-delà de l'objectif de 2 % fixé par la BCE). Le taux d'inflation européen a toutefois connu un net reflux dans la seconde partie de l'année et, après un maximum atteint en juillet (hausse de 4 %), a baissé régulièrement, sous l'influence de la chute des prix des matières premières. A la fin de l'année 2008, le taux d'inflation de la zone euro n'a plus dépassé 1,6 %.

En 2009, le marasme économique mondial et des prix des matières premières se maintenant à un bas niveau entraîneraient un repli supplémentaire de l'inflation dans la zone euro, qui n'atteindrait plus que 0,6 % en moyenne. Le rythme d'inflation remonterait ensuite tout en se maintenant en-dessous des 2 %. Cette maîtrise de l'inflation s'expliquerait par l'évolution assagie du prix des matières premières importées (dans un contexte de stabilisation de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar) et par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires, la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et la persistance d'un output gap négatif jusqu'en fin de période.

Forte baisse des taux d'intérêt de court terme en 2008 et 2009, remontée ensuite.

Alors que le taux d'intérêt interbancaire à trois mois (Euribor) atteignait encore un sommet au troisième trimestre de 2008, en raison des tensions financières et de l'incorporation d'une prime de risque d'une ampleur peu commune (la prime de risque a atteint plus de 110 points de base en octobre), les taux de court terme se sont détendus à la fin de l'année, du fait des réductions successives du taux directeur, d'attentes grandissantes de nouvelles réductions de taux et d'injections massives de liquidités et de capital dans le système bancaire par les autorités. En décembre 2008, l'Euribor est ainsi redescendu à 3,3 % en moyenne (la prime de risque descendant elle-même à 60 points). En 2009, de nouvelles baisses du taux directeur et une baisse de la prime de risque grâce à une certaine détente sur les marchés financiers permettraient de ramener l'Euribor à 1,3 % en moyenne (puis à seulement 0,6 % en moyenne en 2010). Le taux à court terme remonterait ensuite progressivement pour atteindre 3,8 % en fin de période, soit moins de 2 % en termes réels. Cette évolution reflète la volonté des autorités monétaires européennes de maintenir l'inflation à un niveau bas.

GRAPHIQUE 4 - Taux d'intérêt courts en zone euro et aux Etats-Unis (en pour cent)



Quant aux taux courts américains, ceux-ci atteignaient encore en moyenne 5,3 % en 2007. Ils ont sensiblement baissé en 2008 (jusqu'à 2,9 %), en raison de la politique d'assouplissement monétaire menée de manière accélérée par la Federal Reserve (FR) en vue de lutter contre la crise financière et de venir en aide aux secteurs immobilier et financier. Tout comme en Europe, le taux in-

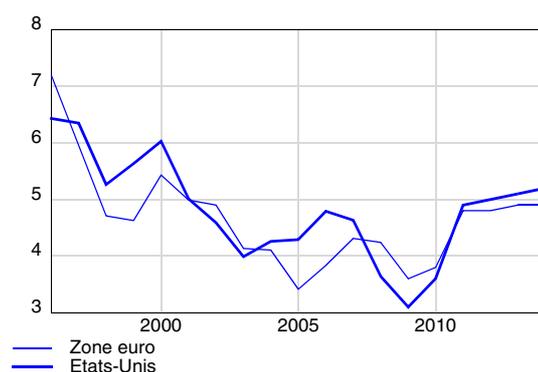
terbancaire a très largement excédé le taux officiel (de plus de 300 points début octobre). Depuis lors, la prime de risque a fortement chuté (passant en-dessous de 100 points en mars) et la FR a baissé son taux directeur quasiment à 0 %. Il en résulterait un taux court de 1,2 % en moyenne pour l'année 2009 et, en 2010, il ne vaudrait plus que 0,7 % (du fait d'une réduction supplémentaire de la prime de risque). A moyen terme, le taux américain remonterait de manière régulière pour redevenir très largement positif en termes réels.

Baisse des taux longs en 2008 et 2009, redressement ensuite.

Le taux long européen, qui atteignait 4,3 % en 2007, s'est relevé progressivement jusqu'à la mi-2008 (4,7 %), pour ensuite enregistrer un important repli en liaison avec l'aggravation de la crise financière et des comportements de fuite vers la qualité qui en ont résulté. Le taux long européen s'est finalement établi en moyenne à 4,2 % en 2008. Dans le même temps, on a relevé un net creusement de l'écart de rendement entre les taux longs prévalant dans les différents pays de la zone euro et le Bund allemand. Ainsi, le taux allemand est descendu à 3 % à la fin de 2008, alors que le taux européen atteignait encore 3,6 %. Cet écart de rendement serait amené à subsister en 2009 : le taux allemand atteindrait ainsi, en moyenne, 3,1 %, alors que le taux européen atteindrait 3,6 %. On noterait ensuite un relèvement des taux longs européens, de telle sorte que le taux moyen pour la zone euro vaudrait 4,9 % en 2014.

En ce qui concerne le taux long belge, on aura également pu observer un accroissement important de l'écart (spread) entre le taux belge et le taux allemand. Cet écart a atteint plus de 100 points de base en février 2009, alors qu'il n'atteignait que 20 points de base en janvier 2008. Tout comme pour les autres taux longs européens, l'existence de cet écart s'explique notamment par la grande incertitude régnant actuellement sur les marchés financiers, qui pousse les investisseurs à rechercher des placements sur des marchés aussi liquides que possibles et supposés les moins risqués (le marché allemand en l'occurrence). A moyen terme, ce phénomène est supposé s'estomper progressivement et tant le taux allemand que le taux belge seraient plus en ligne avec le taux moyen européen.

GRAPHIQUE 5 - Taux d'intérêt longs en zone euro et aux Etats-Unis (en pour cent)



A l'instar du taux long européen, le taux de long terme américain s'était accru dans la première partie de 2008. La crise financière, la baisse des prix de l'immobilier et l'entrée en récession ont ensuite entraîné une forte baisse de ce taux. Le taux long américain valait 3,6 % en 2008. Cette année, la décision de la FR de procéder à d'importants achats d'obligations gouvernementales a eu pour effet d'accroître la baisse

du taux long. Celui-ci ne dépasserait plus 3,1 % en moyenne en 2009 et passerait à 3,6 % en 2010, avant de continuer de se redresser à moyen terme.

ENCADRE 1 - Quelles sont les origines de la crise financière?

La crise financière serait le résultat de la conjonction de quatre phénomènes. Aucun de ceux-ci n'est à lui seul responsable de la crise ; chaque cause a joué de manière plus ou moins importante pour faire de la crise financière une crise profonde et mondiale¹.

1. Une politique monétaire américaine trop longtemps expansionniste

En raison de la crainte du ralentissement prolongé de l'activité consécutif à la récession de 2001 aux Etats-Unis, la FR (tout comme d'autres banques centrales) a mené une politique de faibles taux d'intérêt pendant une très longue période. Cette politique a provoqué le développement d'une série de bulles sur les marchés d'actifs (marché immobilier, marché des actions et marché des matières premières). La hausse continue du prix des actifs a conduit à une surévaluation des rendements réels de ces actifs qui, comparés au coût assez faible du crédit, a encouragé l'endettement jusqu'au surendettement, en particulier des ménages américains. La baisse du taux d'épargne qui en a résulté a entraîné des déséquilibres persistants et entretenus de la balance courante des Etats-Unis vis-à-vis du reste du monde.

2. La globalisation des marchés financiers

La globalisation des marchés financiers, conjuguée aux déséquilibres des balances courantes, a permis à ces bulles de se disséminer dans le monde. Le rôle joué par certains pays émergents a contribué à amplifier ces bulles. La faiblesse des taux d'intérêt a, en effet, été entretenue par la croissance de l'épargne, notamment celle liée aux bénéfices des entreprises chinoises qui ne trouvaient pas de débouchés locaux du fait du sous-développement des marchés financiers domestiques. Enfin, la relative fixité du taux de change de la devise chinoise (et d'autres pays émergents à forte croissance) vis-à-vis du dollar à un niveau manifestement sous-évalué a contribué à maintenir la stabilité des prix, ralentissant le déclenchement d'un processus inflationniste et n'incitant pas les banques centrales à resserrer les conditions monétaires. Ce n'est qu'en 2007 que cette politique monétaire a été resserrée, en raison des tensions inflationnistes liées à la hausse du prix du pétrole. Début 2008, le relâchement de la politique monétaire américaine, suite à l'éclatement de la bulle immobilière, a créé une nouvelle bulle, sur le pétrole cette fois, qui n'a elle-même éclaté que lors de la crise financière de septembre².

3. La dérégulation du système bancaire

La dérégulation des marchés financiers a permis aux banques de gonfler leurs bilans avec des effets de levier très importants. A la recherche de placements rémunérateurs pour cette surabondance de moyens, les banques ont porté leurs investissements sur des produits de plus en plus risqués (ou plutôt dont le risque était mal évalué). Les banques ont pu prendre ces risques parce qu'elles étaient doublement assurées : d'une part, par la possibilité de refinancement auprès de la banque centrale et d'autre part, grâce à la mutualisation des risques qu'assuraient les nouveaux produits financiers. Ces produits ont, par ailleurs, permis, grâce à la titrisation de crédits et la mise hors bilan, ou encore, la vente à des fonds d'investissement, de créer des crédits en dehors de la zone de contrôle prudentiel des autorités de régulation.

4. L'asymétrie d'information

Dès le moment où les bulles se sont dégonflées (dès la mi-2007), puis ont éclaté, les risques de défaut de remboursement se sont accrus et le problème de l'asymétrie d'information, créé notamment par les innovations financières, est apparu dans toute son ampleur. L'incertitude quant à la qualité des produits, comme les produits hypothécaires titrisés, a entraîné, dans une première phase, leur décote et, dans une deuxième phase, la disparition du marché lui-même. Ces pertes de valeur dans les bilans des banques ont provoqué des réactions en chaîne. Afin de ne pas être déclarées insolubles, les banques n'avaient d'autre moyen que de procéder à des opérations de sauvetage (absorptions, réductions d'actifs ou recapitalisations). L'excès d'offre de titres a entraîné la chute de leur prix et, donc, de nouvelles pertes de valeur. Dès lors, les craintes et l'incertitude sur la solvabilité des banques elles-mêmes ont propagé le problème de l'asymétrie d'information sur les risques de contrepartie au marché interbancaire, ce qui a provoqué une augmentation des taux interbancaires, puis le quasi-assèchement du marché.

1. Voir aussi : Davide Furceri and Annabelle Mourougane, "Financial crises: past lessons and policy implications", Economics Department Working Papers No. 668, février 2009, ainsi que : Centraal Planbureau : "De kredietcrisis - oorzaken en gevolgen", chapitre 5 du Centraal Economisch Plan, mars 2009.
2. Voir à ce sujet : Taylor, John B. : "The financial crisis and the policy responses: an empirical analysis of what went wrong", Bank of Canada, novembre 2008.

B. Risques et incertitudes

Le degré d'incertitude lié au scénario international présenté dans la section A est exceptionnellement élevé, surtout en ce qui concerne la durée et l'intensité de la crise financière et ses répercussions sur l'économie réelle. Actuellement, les risques d'un approfondissement de la crise et d'une aggravation de la récession que nous connaissons doivent donc être pris très au sérieux.

Ainsi, des délais supplémentaires dans la mise en oeuvre des politiques destinées à stabiliser les conditions financières et à remettre en ordre le système financier entraîneront inévitablement une aggravation des *feed-backs* négatifs entre l'économie réelle et le système financier. Une détérioration supplémentaire de la position financière des banques dans les pays avancés pourrait provoquer une crise financière plus profonde et un nouvel assèchement du crédit qui, à son tour, devrait affecter l'économie réelle.

Les risques de déflation (baisse des coûts, puis des prix), cités pour les économies avancées, sont également susceptibles de renforcer le mouvement actuel de récession. Ainsi, les attentes en matière de baisse des prix pourraient amener les consommateurs et les chefs d'entreprises à postposer leurs dépenses, avec le risque de renforcer encore la récession.

Il y a par ailleurs un risque très concret pour les économies émergentes d'une réduction de l'accès au crédit extérieur, qu'il s'agisse des entreprises ou des Etats eux-mêmes. Ce risque devrait notamment peser sur les économies ayant accumulé des déficits extérieurs importants (c'est, entre autres, le cas pour les pays d'Europe de l'Est) et devant faire appel massivement au crédit international pour financer ces déficits.

Enfin, on note l'émergence de nouvelles tendances protectionnistes aux niveaux financier et commercial. Ainsi, des mesures unilatérales ont déjà été prises par certains pays développés, notamment pour protéger des secteurs durement touchés par la crise (dont le secteur de la construction automobile). De plus, des pays émergents confrontés à un déficit de leurs comptes externes pourraient être tentés d'imposer un contrôle sur les flux de capitaux.

A l'opposé, on ne peut passer sous silence certains risques positifs. En particulier, on ne peut exclure que les conditions économiques et financières ne s'améliorent plus rapidement que prévu, en raison des mesures de politique économique prises par les différents pays, s'avérant plus efficaces qu'escompté au départ pour relancer la demande globale et restaurer la confiance.

Les incertitudes que nous avons soulignées ci-dessus sont illustrées dans le cas belge, à l'aide de deux variantes d'environnement international, présentées à la fin du chapitre III, l'une prévoyant un redémarrage du commerce mondial plus rapide et plus prononcé que dans notre scénario de référence, l'autre au contraire un recul de la croissance mondiale en 2009 plus accentué que dans le scénario de référence et une amorce de reprise seulement à partir de 2011.

ENCADRE 2 - Effets des plans de relance

Dans ses dernières prévisions économiques de mars 2009, l'OCDE consacre un chapitre à l'évaluation des politiques de relance budgétaire qui ont été mises en place pour faire face à l'actuelle crise économique et financière mondiale. L'idée sous-jacente est que l'État pourrait atténuer l'ampleur de la contraction économique soit en augmentant ses propres dépenses, soit en soutenant la capacité à dépenser du secteur privé par le biais de réductions de la fiscalité.

L'OCDE évalue l'ampleur des plans de relance nationaux en fournissant le montant estimé des efforts budgétaires discrétionnaires nets en pour cent du PIB de chaque pays (ainsi que pour la moyenne des pays de l'OCDE). Le tableau suivant permet une rapide comparaison des efforts consentis au niveau international. En moyenne, les mesures visent à soutenir l'activité économique de façon à peu près équilibrée entre 2009 et 2010. Le tableau indique aussi que la plus grande part des mesures consiste en des réductions de la fiscalité plutôt que des augmentations de dépenses publiques.

TABLEAU 2a - Taille et composition des plans de relance
(en % du PIB de 2008)

	Total	Mesures discrétionnaires affectant le solde budgétaire			
		Mesures sur les dépenses	Mesures sur les recettes	% du total affecté en 2009	% du total affecté en 2010
Allemagne	-3,0	1,4	-1,6	46	54
France	-0,6	0,4	-0,2	75	25
Italie	0,0	0,3	0,3	15	85
Japon	-2,0	1,5	-0,5	73	24
Royaume Uni	-1,4	0,0	-1,5	93	-8
États-Unis	-5,6	2,4	-3,2	37	42
OCDE (moyenne pondérée)	-3,4	1,5	-1,9	45	39

Il existe de larges incertitudes concernant l'impact final des programmes de relance budgétaire sur l'économie. On peut tenter d'évaluer cet impact à l'aide de "multiplicateurs". Le multiplicateur est une mesure de l'effet d'une hausse des dépenses publiques ou d'une baisse des prélèvements fiscaux sur le PIB d'un pays ; une dépense publique (ou une baisse d'impôt) peut être considérée comme relativement efficace pour stimuler l'économie si son multiplicateur est supérieur à l'unité, et relativement inefficace si son multiplicateur est inférieur à l'unité. Afin d'apporter une évaluation de l'impact potentiel de ces plans, l'OCDE a compilé les informations économiques disponibles sur les tailles des multiplicateurs de différents types de dépenses et de recettes publiques et a estimé des multiplicateurs par pays qui tiennent compte d'effets spécifiques liés à la crise actuelle, comme une probable faiblesse de la propension marginale à consommer, et des taux d'ouverture variable des pays au commerce international.

TABLEAU 2b - Valeurs estimées de multiplicateurs pour les États-Unis, l'Allemagne et la Belgique

	États-Unis	Allemagne	Belgique
Investissements en infrastructures	1,1 - 1,3	1,0 - 1,2	0,9 - 1,1
Consommation publique de biens & services	0,8 - 1,1	0,5 - 0,8	0,4 - 0,7
Transferts aux ménages	0,8 - 0,9	0,5 - 0,7	0,4 - 0,6
Réduction de l'impôt des personnes physiques	0,5 - 0,9	0,3 - 0,7	0,2 - 0,8
Réduction de la fiscalité indirecte et autres mesures	0,3 - 0,5	0,2 - 0,4	0,1 - 0,3

L'impact d'un plan de relance sur le PIB d'un pays est alors obtenu en multipliant les impulsions budgétaires prévues selon les catégories de dépenses et de recettes, par les multiplicateurs correspondants et en en faisant la somme. Selon cette méthode, les effets sur le PIB seraient les plus grands pour les États-Unis et l'Australie, compte tenu de l'ampleur des plans de relance et de la nature relativement fermée de ces économies.

Les mesures discrétionnaires décidées par les pays membres de l'OCDE ne sont pas les seuls mécanismes qui interviennent pour soutenir l'activité économique. En effet, le jeu normal des stabilisateurs budgétaires automatiques apporte une aide directe à l'économie, notamment au travers du soutien qu'ils offrent aux revenus des personnes qui perdent leur emploi. Ces stabilisateurs automatiques tendent naturellement à atténuer le ralentissement conjoncturel mais au prix d'une détérioration du solde des finances publiques.

Suite encadré 2

Cependant, même en l'absence du jeu anti-cyclique des stabilisateurs budgétaires automatiques, d'autres facteurs non conjoncturels comme le vieillissement démographique et le coût croissant des soins de santé sont amenés à peser d'un poids toujours plus lourd sur l'équilibre des comptes publics à moyen-long terme.

La projection à moyen terme du Bureau fédéral du Plan est basée sur une hypothèse de baisse de la croissance potentielle au niveau international. A comportement budgétaire inchangé, ceci tendrait à amener à une dérive des dépenses publiques qui pèserait aussi sur l'équilibre des comptes publics à moyen-long terme. La conjonction des effets sur les comptes publics des mesures de relance discrétionnaires, des stabilisateurs automatiques, des tendances démographiques et de soins de santé, ainsi que de la baisse envisagée de la croissance potentielle, expliquerait une grande part des réticences de nombre de pays à consentir à des plans de relance budgétaires discrétionnaires plus ambitieux.

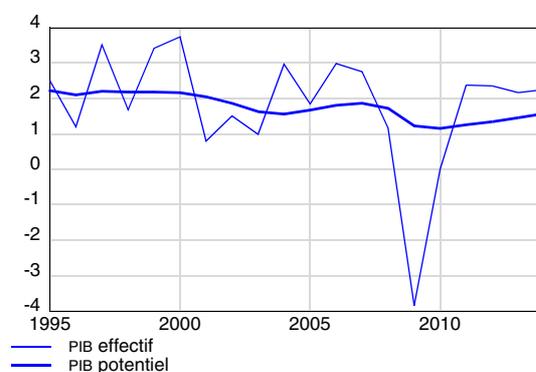
Référence : "OECD Economic Outlook, Interim Report", 31 mars 2009.



III Evolutions macroéconomiques et sectorielles

Au cours du second semestre 2008, la crise financière, déjà latente auparavant, a pris de sérieuses proportions et s'est propagée à l'économie réelle. Dans le sillage de l'environnement international, la croissance économique belge a nettement ralenti au cours du second semestre de l'année 2008 et le PIB belge en volume n'a progressé, en termes annuels, que de 1,2 %. Il s'agit d'une évolution nettement inférieure aux performances enregistrées les deux années précédentes (3,0 % en 2006 et 2,8 % en 2007). En 2009, la crise devrait atteindre son apogée : le recul du volume du PIB belge devrait approcher les 4 %, soit le plus important depuis soixante ans. Le PIB enregistrerait également, et ce de façon inédite en soixante ans, un recul en termes nominaux (-1,0 %). En 2010, la sortie - progressive - de crise se solderait par une croissance nulle du PIB belge en volume. A partir de 2011, sous l'impulsion de la conjoncture internationale et d'une confiance des différents acteurs économiques retrouvée, la croissance du PIB belge en volume serait en accélération. Elle retrouverait ainsi des rythmes de progression proches de la tendance historique (2,3 % par an en moyenne au cours de la période 2011-2014).

GRAPHIQUE 6 - Evolution du PIB effectif et potentiel
(taux de croissance en pour cent)



Ce scénario national de référence est le corollaire, au niveau belge, du scénario postulé au niveau de l'environnement international. Il implique une absence de rattrapage des pertes subies suite à la crise et suppose le retour à une croissance de l'économie belge en 2011-2014 comparable à celle enregistrée, en moyenne, avant le déclenchement de la crise. Par conséquent, un tel scénario implique que la croissance du PIB potentiel belge serait abaissée temporairement.

Ainsi, le potentiel de croissance serait ramené à un peu plus de 1,3 % en moyenne sur la période de projection (soit 1,2 % en 2010 et 1,6 % en 2014 ; cf. graphique 6) contre plus de 2 % au cours des décennies quatre-vingt et nonante. Malgré cette croissance potentielle revue à la baisse, l'output gap, extrêmement négatif en 2010 (-3,9 %), ne serait pas complètement résorbé en fin de période de projection (-0,5 %). Rappelons toutefois que les estimations actuelles du PIB potentiel et de l'output gap sont exceptionnellement fragiles car elles sont conditionnelles au scénario macroéconomique futur retenu.

Etant donné le degré d'incertitude particulièrement élevé du scénario international (et par conséquent aussi national) retenu, surtout en ce qui concerne la durée et l'intensité de la crise financière et ses répercussions sur l'économie réelle, deux variantes d'incertitude ont

été réalisées et sont présentées en fin du présent chapitre. La première envisage un redémarrage du commerce mondial plus rapide et plus prononcé que dans notre scénario de référence ; la seconde, au contraire, suppose un recul de la croissance mondiale accentué cette année et une amorce de reprise seulement à partir de 2011.

Dans le scénario de référence, suite à la baisse sensible de nos marchés potentiels d'exportation en début de période de projection, le volume des exportations belges devrait reculer deux années de suite, de façon très marquée en 2009 (-8,9 %) et plus légèrement en 2010 (-0,6 %). Dans le même temps, le recul des importations, guidé par celui de la demande finale, serait un peu moins prononcé (respectivement, -6,4 % et +0,2 %), de sorte que la contribution des exportations nettes à la croissance serait très largement négative en 2009 et 2010 (-2,2 et -0,6 point(s) de pourcentage). À partir de 2011, le scénario international retenu postule un net redressement de la conjoncture, permettant aux marchés potentiels d'exportation de faire de même (croissance de 6,3 % par an en moyenne au cours de la période 2011-2014) et aux exportations belges de renouer avec une croissance proche de celle observée historiquement (4,8 %). L'écart entre la croissance des marchés potentiels d'exportation et la croissance effective des exportations belges traduit la persistance de pertes de parts de marché non négligeables à moyen terme. Malgré la nette augmentation du volume des importations à partir de 2011 (4,5 %), la contribution des exportations nettes à la croissance serait, en moyenne, légèrement positive (+0,2 point de pourcentage) entre 2011 et 2014.

Alors qu'elle s'était encore bien maintenue en 2008 (2,4 %) grâce notamment à une contribution importante de la formation brute de capital fixe des entreprises, la croissance de la demande intérieure devrait significativement se replier en 2009 (-1,6 %), dans un climat de récession économique grevant lourdement la confiance des particuliers et des entrepreneurs. Cette année, seuls la consommation publique et les investissements publics devraient afficher un taux de croissance réelle positif. La demande intérieure repartirait timidement à la hausse en 2010 (0,6 %), année au cours de laquelle la consommation privée afficherait une quasi stagnation et les dépenses publiques maintiendraient un taux de croissance positif. Les investissements des entreprises et des ménages seraient, par contre, toujours en recul mais dans une ampleur nettement moindre que l'année précédente. À partir de 2011, la demande intérieure devrait progresser au rythme annuel moyen de 2,1 %, ses différentes composantes rejoignant leur sentier de croissance tendancielle.

La crise devrait frapper le plus durement les branches d'activité les plus dépendantes de l'exportation et de l'investissement, à savoir, en première ligne, les branches de l'industrie manufacturière. De nombreuses branches de services seraient toutefois aussi fortement affectées, à commencer par les "transports et communication". Frappée de plein fouet par la crise financière, la branche "crédit et assurances" devrait aussi être sévèrement touchée. Seules deux branches devraient pouvoir maintenir un taux de croissance positif durant les années de crise (entraînant une progression de leurs poids dans l'ensemble de l'économie) : la "santé et action sociale" et l'"administration publique et éducation". À moyen terme, une part toujours plus importante du volume de la valeur ajoutée (60,7 % en 2014) et de l'emploi (61,7 %) proviendrait des branches de services marchands.

Après avoir atteint un sommet en 2008 (4,5 %), l'inflation belge, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, n'atteindrait plus que 0,3 % en 2009, bénéficiant de la baisse spectaculaire des prix de l'énergie et de l'affaiblissement des prix des autres matières premières, notamment alimentaires. La sévère récession dont souffrirait l'économie belge en 2009 pèserait également sur la croissance des coûts et des prix. À moyen terme, dans le cadre du scénario de référence retenu et en l'absence de nouveaux chocs sur les prix mondiaux, la croissance de l'indice national des prix à la consommation devrait remonter,

tout en restant cantonnée sous la barre des 2 %. Le maintien d'une inflation modérée à moyen terme refléterait une évolution assagie des prix à l'importation hors énergie, une progression très modérée des prix internationaux de l'énergie et de ceux des matières premières alimentaires, la relative modération des coûts intérieurs (notamment salariaux) et le maintien d'un écart de production (output gap) négatif jusqu'en fin de période de projection.

Alors que jusqu'en 2007, la Belgique dégagait des excédents extérieurs non négligeables, l'année 2008 a vu la réapparition, pour la première fois depuis 1986, d'un déficit des comptes avec le reste du monde. Selon la nouvelle projection de base retenue pour 2009-2014, cette situation serait largement confirmée jusqu'en fin de période et l'on assisterait même à un creusement du déficit à court terme. Parallèlement, les besoins de financement des administrations publiques tendraient à augmenter de manière sensible. La réapparition du déficit jumeau (comptes publics et comptes extérieurs), déjà observé en 2008, devrait donc se confirmer au cours des six prochaines années.

A. La croissance du PIB effectif et potentiel

Le PIB potentiel est affecté par la crise mais dans une mesure qui reste incertaine.

Les incertitudes majeures qui pèsent actuellement sur les perspectives économiques rendent tout exercice d'estimation du potentiel de croissance périlleux. Comme le détaille l'encadré 3, le scénario macroéconomique retenu est fondé sur l'analyse d'un ensemble de crises financières passées et postule que la perte d'activité liée à la crise actuelle ne serait pas rattrapée au cours de la période de projection¹. Il en découle que la croissance potentielle serait affectée temporairement par la crise, comme le montre le tableau 3. Ainsi le potentiel de croissance serait ramené à un peu plus de 1,3 % en moyenne sur la période de projection (soit 1,2 % en 2010 et 1,6 % en 2014) contre plus de 2 % au cours des décennies quatre-vingt et nonante.

TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants
(taux de croissance annuel moyen en pour cent)

	1981-1990	1991-2000	2001-2008	2009-2014
PIB effectif	2,2	2,2	1,9	0,9
PIB potentiel	2,0	2,3	1,8	1,3
Contributions :				
- Productivité horaire structurelle	2,4	1,7	0,9	0,9
dont :				
intensité capitaliste	0,7	0,6	0,4	0,5
productivité totale des facteurs	1,7	1,1	0,5	0,3
- Emploi potentiel (en heures)	-0,3	0,6	0,8	0,5
dont :				
population en âge de travailler	0,3	0,1	0,6	0,4
taux d'activité	0,2	0,7	0,4	0,2
taux de chômage non-inflationniste	-0,4	-0,1	-0,1	-0,1
durée du travail	-0,4	-0,1	-0,1	-0,1

La contribution de la productivité totale des facteurs est frappée de plein fouet par la crise...

D'après ce scénario, le déclin historique des gains de productivité serait interrompu avec la reprise de la croissance en 2011 (voir la section suivante). En moyenne sur la période 2009-2014, la productivité horaire structurelle progresserait à un rythme identique à celui des huit dernières années. Toutefois, la productivité totale des facteurs serait affectée très négativement par la crise financière et sa contribution à la croissance de la productivité continuerait à se réduire. Rappelons que celle-ci n'est pas observable directement et capte tous les effets qui ne sont pas expliqués directement par l'évolution quantitative de l'emploi et du stock de capital. En particulier, si la méthode utilisée identifie les effets de la modification de la durée tendancielle du travail, elle n'isole pas explicitement l'impact d'une variation du taux d'utilisation du capital. Tout degré d'utilisation du stock de capital anormalement faible - comme cela est le cas actuellement suite à l'effondrement de la production - se répercutera donc dans la mesure de la productivité totale des facteurs. La baisse de la contribution de cette dernière peut également être interprétée comme une utilisation non efficace des facteurs de production dans un contexte de paralysie partielle du système financier et de chute brutale de la demande agrégée. Signalons enfin que l'intensité capitaliste est

1. Voir les références reprises dans l'encadré 3 ainsi que Cerra V. and Saxena S., "Growth Dynamics: The Myth of Economic Recovery", BIS Working Papers No 226, mars 2007.

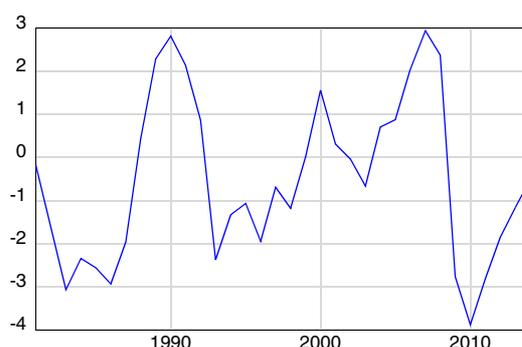
influencée par le taux de dépréciation macroéconomique du capital et il paraît actuellement très hasardeux de quantifier avec précision l'impact de la crise financière sur celui-ci. L'encadré 3 détaille les mécanismes possibles par lesquels la crise est susceptible d'influencer l'accumulation de capital et le progrès technique.

....tout comme celle du taux de chômage structurel.

La contribution de l'emploi à la croissance potentielle serait réduite de moitié par rapport aux huit années écoulées de cette décennie. Elle serait néanmoins toujours nourrie par la progression de la population en âge de travailler et du taux d'activité. Le taux de chômage non-inflationniste continuerait, par contre, à exercer un impact négatif sur le potentiel de croissance, ce qui constitue une révision majeure du diagnostic par rapport aux Perspectives économiques de l'an dernier. Effectivement, d'après le scénario retenu ici, la forte baisse du taux de chômage enregistrée au cours des dernières années n'aurait présenté qu'un caractère purement conjoncturel. La durée du travail continuerait également à peser sur l'emploi exprimé en heures suite à la forte réduction du temps de travail en 2008-2009.

L'output gap est redessiné par la crise.

GRAPHIQUE 7 - Output gap
(en pour cent du PIB potentiel)



Comme l'illustre l'encadré 3, la révision du PIB potentiel a considérablement modifié le profil de l'output gap par rapport à celui retenu l'an dernier pour la période 2004-2007. Le pic conjoncturel atteint en 2007 serait maintenant comparable à celui obtenu en 1990. La chute serait toutefois plus abrupte qu'en 1992-1993 et le creux atteint en 2010 serait nettement plus bas que celui de 1983, malgré une croissance potentielle plus faible.

Le retour à une croissance du PIB supérieure au potentiel à partir de 2011 autoriserait une réduction progressive de l'output gap. Toutefois, étant donné l'ampleur du ralentissement et une reprise relativement molle par la suite, l'output gap ne serait pas encore complètement refermé à l'horizon 2014¹. Rappelons enfin que les estimations de l'output gap pour le passé récent et a fortiori pour le futur présentent une marge d'incertitude considérable, traduisant ainsi les interrogations sur les possibles effets de la crise financière sur la croissance du potentiel de production.

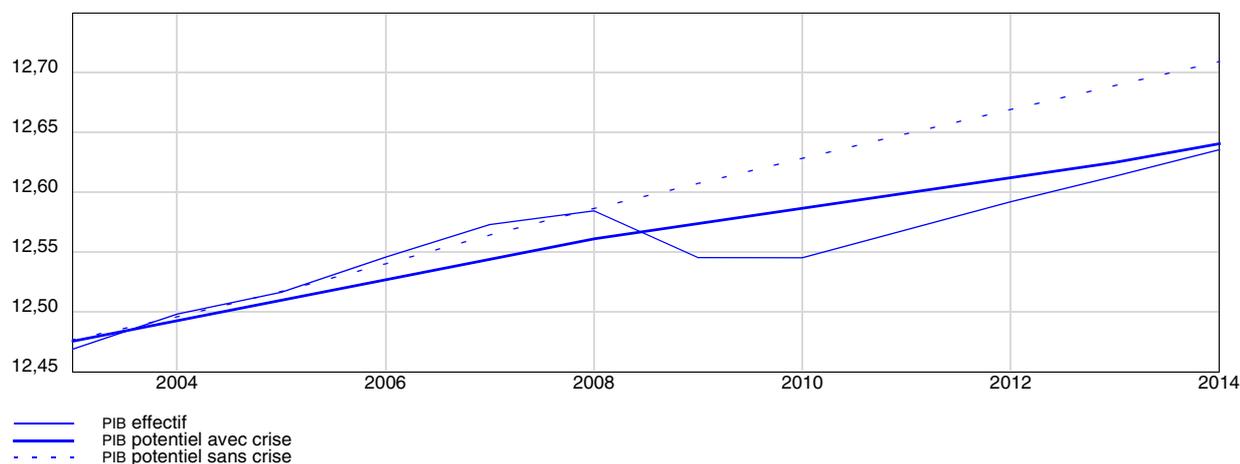
1. Un tel scénario est compatible avec les conclusions de l'étude menée par Haugh D., Ollivaud P. et Turner D., "The Macroeconomic Consequences of Banking Crises in OECD Countries", OECD Economics Department Working Paper No. 621, juillet 2008. Cette étude montre que dans quatre cas sur six, la fermeture de l'output gap suivant une crise bancaire se fait à un rythme plus lent que lors d'une reprise conjoncturelle classique.

ENCADRE 3 - Les effets de la crise financière sur la croissance potentielle

Les crises bancaires exercent en général un effet durable sur le niveau d'activité...

Un ensemble d'études analysant les crises financières passées tendent à montrer que celles-ci présentent un choc exceptionnel qui va bien au-delà du traditionnel ralentissement conjoncturel aussi bien en termes d'ampleur que de durée¹. Ainsi, Reinhart et Rogoff (2008)² montrent que sur un échantillon de quatorze crises bancaires majeures passées, le PIB recule (du sommet du cycle au creux) en moyenne de plus de 9 points de pourcentage sur une période d'environ deux ans. Une extension de cette étude, menée par le CPB (2009)³, indique que dans la majorité des cas, le PIB ne retrouve pas, à l'issue de la crise, le sentier de la tendance enregistrée avant le déclenchement de la crise. En d'autres termes, la perte d'output liée à la crise n'est pas "récupérée". Par contre, la comparaison des taux de croissance observés au cours des dix années qui ont précédé le sommet conjoncturel avec ceux enregistrés au cours des dix années suivant la sortie de crise ne révèle, en moyenne, pas de modification significative. Ces constatations rejoignent le scénario retenu pour les présentes perspectives : la récession est suivie de taux de croissance qui s'apparentent à ceux observés en moyenne sur le passé (soit légèrement supérieurs à 2 %). Puisque le niveau du PIB potentiel est affecté durablement dans un tel scénario - la perte cumulée de PIB potentiel par rapport à une situation sans crise est estimée à environ 7 points de pourcentage - il s'ensuit que la croissance potentielle est touchée temporairement par le choc, comme le montre le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 3a - PIB potentiel et effectif
(niveau en logarithmes)



Au-delà de ces constatations statistiques, le caractère permanent sur le niveau de l'activité d'un choc provoqué par une crise bancaire peut être expliqué par un ensemble de mécanismes économiques. En particulier, l'étude de Reinhart et Rogoff des crises passées montre que le taux de chômage augmente en moyenne de 7 points de pourcentage sur une période de 5 ans. Un choc d'une telle durée peut faire redouter un effet d'hystérèse sur le taux de chômage⁴.

1. Voir Bordo M., Eichengreen B., Klingebiel D., and Martínez-Pería M., "Is the Crisis Problem Growing More Severe?" Economic Policy, Issue 16, avril 2001.
2. Reinhart C. and Rogoff K., "The Aftermath of Financial Crises", Paper presented at the American Economic Association meetings, janvier 2009.
3. Centraal Planbureau, "De kredietcrisis - oorzaken en gevolgen", chapitre 5 du Centraal Economisch Plan, mars 2009.
4. Le terme d'hystérèse signifie que l'état d'équilibre d'un système dépend du chemin suivi pour atteindre celui-ci. Appliqué au chômage, ce mécanisme implique que le taux de chômage d'équilibre n'est pas indépendant des chocs passés qui affectent par exemple le niveau d'employabilité présent des chômeurs.

Suite encadré 3

Les crises bancaires vont également de pair avec une forte augmentation de la dette publique. Celle-ci implique en général, par la suite, des hausses d'impôts et donc un relèvement du taux de chômage d'équilibre. Cette fiscalité accrue peut, en outre, exercer une pression à la baisse sur les salaires réels et ainsi décourager l'offre de travail. L'intensité capitaliste peut aussi être affectée par la crise, par exemple par le biais d'une hausse du coût du capital¹ ou un relèvement des taux de dépréciation. La destruction de capital provoquée par des faillites d'entreprises peut également contribuer à l'abaissement de l'intensité capitaliste. Enfin, le progrès technique peut être négativement affecté par un accès plus difficile au crédit qui réduit les investissements en R&D, tout comme un retour à un certain protectionnisme ou une régulation plus stricte peuvent réduire la diffusion de l'innovation. Par contre, des restructurations provoquées par la crise peuvent forcer les entreprises à produire de façon plus efficace ("creative destruction") et induire des réallocations de main d'oeuvre favorables à une hausse de la productivité.

Il est toutefois encore trop tôt pour pouvoir évaluer avec précision lesquels de ces mécanismes sont les plus puissants dans le contexte de la crise actuelle. Il en découle une incertitude très importante quant à l'évolution de la croissance potentielle et de ses composantes². Cette incertitude se répercute bien évidemment sur la précision avec laquelle l'output gap est actuellement mesuré.

...et impliquent une incertitude particulièrement élevée pour l'estimation de l'output gap.

Comme il a déjà été mis en évidence dans des éditions précédentes des Perspectives³, l'output gap peut être sujet à d'importantes révisions. Une analyse récente menée par l'OCDE montre que les révisions proviennent majoritairement des révisions du PIB effectif plutôt que du potentiel⁴. Toutefois, comme le montre le tableau 3a, de par le caractère exceptionnel de la crise actuelle, c'est surtout la correction notable à la baisse du PIB potentiel qui explique les révisions de l'output gap entre 2004 et 2007. Ces modifications nous invitent à avoir une autre lecture du passé. Alors que l'an dernier, la situation conjoncturelle pour la période 2006-2007 était encore considérée comme seulement légèrement favorable (output gap un peu au-dessus de zéro), à l'aune de la récession actuelle, les conditions cycliques semblent avoir été largement sous-estimées. Il va de soi que les estimations actuelles de l'output gap présentent un degré d'incertitude exceptionnellement élevé reflétant les incertitudes qui pèsent sur le futur de l'économie mondiale et par conséquent belge comme l'illustrent les variantes d'incertitude présentées dans l'encadré 5 à la fin du présent chapitre.

TABLEAU 3a - Révision de l'output gap

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Output gap (persp. 2009-2014)	-0,7	0,7	0,9	2,0	2,9	2,4
Output gap (persp. 2008-2013)	-0,7	0,3	-0,2	0,3	0,6	0,0
Révision de la variation de l'output gap	0,2	0,4	0,6	0,7	0,6	-0,0
révision taux de croissance du PIB effectif	-0,0	-0,0	0,2	0,1	0,1	-0,5
révision taux de croissance du PIB potentiel	0,3	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5

1. Voir à ce sujet la discussion menée dans les Perspectives économiques de l'OCDE, Chapitre 3, juin 2008.

2. Les conclusions de l'analyse, menée par Haugh et. al., op.cit., des conséquences sur le potentiel de l'économie des crises bancaires sont mitigées. Au Japon, la crise bancaire des années nonante a affecté négativement la contribution de la productivité totale des facteurs ainsi que l'intensité capitaliste, alors que dans le cas des pays nordiques, la détérioration temporaire de la croissance potentielle fut provoquée principalement par une augmentation du taux de chômage non-inflationniste.

3. Voir l'édition de mai 2006 des Perspectives économiques du Bureau fédéral du Plan.

4. Koske I. and Pain N., "The Usefulness of Output Gaps for Policy Analysis", OECD Economics Department Working Paper No. 621, juillet 2008.

B. Les composantes de la croissance économique

1. Aperçu général

Faible croissance économique, principalement en raison d'une nette baisse de la contribution des investissements et de celle des exportations en début de période.

Le début de la période de projection (2009 et 2010) devrait correspondre à la récession économique la plus sévère subie par l'économie belge depuis soixante ans ; par la suite (période 2011-2014), le PIB belge renouerait avec des taux de croissance proches de la tendance historique. Ce scénario de référence implique qu'aucun rattrapage, en termes de niveau, du PIB perdu en 2009 et 2010 n'interviendrait ; la perte de PIB encourue pendant la période de récession économique serait définitive, et ce contrairement à ce qui se produit en cas de ralentissement conjoncturel "classique" (cf. section A du présent chapitre). En conséquence, l'ensemble de la période 2009-2014 devrait se caractériser par une croissance économique annuelle moyenne (0,9 %) très nettement inférieure à celle observée récemment, et même largement en-deça de celle observée au cours de la période 1991-1996 (1,5 %) qui comprend la dernière année, à savoir 1993, à avoir enregistré une croissance négative du PIB en volume (voir tableau 4).

TABLEAU 4 - Contributions à la croissance du PIB
(moyennes annuelles en point de pourcentage)

	1991-1996	1997-2002	2003-2008	2009-2014
Demande intérieure	1,3	2,0	2,3	1,2
- Consommation des particuliers	0,9	1,1	0,7	0,6
- Consommation publique	0,4	0,5	0,4	0,5
- Investissements totaux	-0,1	0,6	1,0	0,1
- Investissements en logements	0,0	0,1	0,3	0,0
- Investissements des entreprises ^a	-0,1	0,5	0,7	0,1
- Investissements publics	0,0	0,0	0,0	0,0
- Variations des stocks	0,1	-0,1	0,2	0,0
Exportations nettes	0,4	0,4	-0,3	-0,4
- Exportations	2,5	3,4	3,1	1,1
- Importations	-2,2	-3,0	-3,3	-1,5
Total (croissance du PIB)	1,5	2,4	2,1	0,9

a. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans les investissements publics.

Bien que largement inférieure à celle observée ces dernières années, la contribution de la demande intérieure à la croissance économique de la période de projection 2009-2014 (1,2 point de pourcentage) serait, dans le scénario retenu, pratiquement identique à celle de la période 1991-1996 (1,3 point de pourcentage). La contribution apportée par chacune des composantes de la demande intérieure serait toutefois quelque peu différente. Ainsi, au cours de la période 2009-2014, la contribution annuelle moyenne de la consommation privée serait plus faible que celle de la période 1991-1996 (respectivement, 0,6 et 0,9 point de pourcentage), tout en n'étant que légèrement en retrait de celle observée au cours de la période 2003-2008 (0,7 point de pourcentage). En outre, bien qu'en net repli par rapport à celle observée à la fin des années nonante et au début des années deux mille, la contribution des investissements des entreprises resterait à peine positive au cours de la période 2009-2014 (+0,1 point de pourcentage par an en moyenne), contrairement à celle enregistrée au début des années nonante (-0,1 point de pourcentage). Par contre, tout comme observé lors de la période 1991-1996, l'apport des investissements en logements des ménages à la croissance

économique serait nul, alors qu'il avait été très élevé (0,3 point de pourcentage) au cours de la période 2003-2008, marquée, il est vrai, par un niveau historiquement bas atteint par les taux hypothécaires. Enfin, la consommation publique soutiendrait la croissance économique à hauteur de 0,5 point de pourcentage en projection, ce qui est comparable au soutien apporté lors des périodes précédentes, qu'elles aient été ou non marquées par une récession économique.

Alors que le ralentissement de la croissance économique moyenne observé au cours de la période 1991-1996 provenait de la demande intérieure, la contribution des exportations nettes à la croissance économique était restée robuste au cours de cette période (0,4 point de pourcentage). Il n'en irait pas de même en projection où le niveau exceptionnellement bas de la croissance économique annuelle moyenne résulterait tant d'une contribution particulièrement faible de la demande intérieure que d'une contribution négative des exportations nettes (à hauteur de -0,4 point de pourcentage en moyenne). La contribution des exportations en projection serait, dans le scénario retenu, à ce point exceptionnellement faible (1,1 point de pourcentage) qu'elle serait inférieure, en moyenne, à celle de la demande intérieure. Ce résultat découle bien entendu de l'impact extrêmement négatif du début de période de projection (2009-2010) au cours duquel la contribution des exportations atteindrait, en moyenne, -4,3 points de pourcentage par an. Par la suite (2011-2014), la contribution des exportations à la croissance redeviendrait importante et largement supérieure à celle de la demande intérieure (en moyenne, contribution des exportations de 3,9 points de pourcentage par an contre 2,1 points de pourcentage pour la demande intérieure). Au cours de l'ensemble de la période de projection, la contribution - négative - des importations s'élèverait à -1,5 point de pourcentage par an, en moyenne. Notons que la dernière période quinquennale observée s'était déjà soldée par une contribution négative (-0,3 point de pourcentage) des exportations nettes à la croissance économique.

2. Le commerce extérieur

Large déficit extérieur en 2008.

En 2008, et pour la première fois depuis le début des années quatre-vingt, la balance extérieure belge¹ a été déficitaire (à hauteur de -1,2 milliard d'euros, soit -0,3 % du PIB ; cf. aussi section D du présent chapitre). Ce déficit extérieur résulte tant d'une diminution du volume des exportations nettes que d'une dégradation des termes de l'échange. En effet, d'une part, le net ralentissement de la croissance du commerce mondial et, par conséquent, des marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique (3,2 % contre 6,2 % en 2007) s'est soldé par un fléchissement important de la croissance du volume des exportations belges, qui n'a plus atteint que 2,2 % (contre 4,0 % en 2007). De leur côté, les importations ont été affectées à la baisse par l'affaiblissement de la demande finale². Le ralentissement de leur taux de croissance (3,6 % contre 4,6 % en 2007) n'a toutefois pas été aussi important que celui des exportations, de sorte que les exportations nettes mesurées en volume ont fourni une contribution très largement négative à la croissance économique (de l'ordre de -1,2 point de pourcentage). Il s'agit de la contribution la plus négative observée depuis 1986. D'autre part, les termes de l'échange se sont nettement dégradés en 2008 (-2,4 % contre 0,5 % en 2007), la croissance des prix belges à l'exportation³ (3,5 %) étant nettement dépassée par celle des prix belges à l'importation⁴ (6,0 %). L'envolée des prix à l'importation a principalement trouvé son origine dans la (nouvelle) flambée des prix des matières premières (notamment énergétiques). Contrairement à 2007, l'appréciation, en moyenne sur base annuelle, de l'euro par rapport au dollar (+7,3 %) n'a pas permis de contenir cette envolée des prix des matières premières.

Taux de croissance fortement négatif des exportations et des importations en 2009.

Dans un contexte de crise économique et financière internationale profonde, l'année 2009 (mais également la seconde partie de l'année 2008) se caractérise par une nette contraction de la croissance économique des principales zones géographiques et, dans la foulée, de celle du volume des échanges mondiaux (cf. chapitre II). La croissance des débouchés extérieurs de la Belgique, estimée sur base des prévisions de croissance des importations de nos partenaires commerciaux, devrait de ce fait s'effondrer (-8,0 %). En conséquence, le volume des exportations belges serait lui aussi très significativement en recul (-8,9 %, soit la croissance la plus négative jamais observée en soixante ans), et ce malgré le fait que la compétitivité-prix des exportateurs de la zone euro s'améliore suite à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain (-8,6 %).

A cet effondrement de la demande extérieure s'ajoute le recul de la demande intérieure. Dans le sillage du recul de la demande finale, le repli du volume des importations serait très net (-6,4 %), quoique inférieur à celui des exportations.

La contribution du volume des exportations nettes à la croissance devrait donc se maintenir à un niveau largement négatif en 2009 (-2,2 points de pourcentage). Ce résultat très défavorable en termes de volume serait toutefois partiellement atténué par une évolution favorable en termes de prix. Les termes de l'échange devraient en effet progresser en 2009 (+1,9 %), principalement à la faveur d'un dégonflement des prix à l'importation (-6,0 %), consécutif à la chute des prix des matières premières. Les prix belges à l'exportation seraient eux aussi en forte

1. Définie comme le total des exportations exprimées à prix courants diminué du total des importations exprimées à prix courants.
2. Définie comme la somme de la demande intérieure et des exportations.
3. Exprimés en euros.
4. Exprimés en euros. L'évolution des prix à l'importation est explicitée à la section C du présent chapitre (cf. infra).

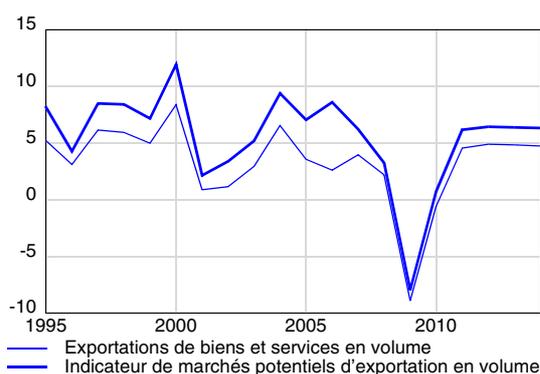
baisse (-4,2 %) mais dans une moindre mesure que les prix à l'importation. Au total, le déficit extérieur atteindrait 1,0 % du PIB en 2009.

Recul des exportations pour la deuxième année consécutive en 2010, malgré une très légère reprise des échanges mondiaux.

Le scénario international retenu pour encadrer ces perspectives économiques de moyen terme postule une amorce de reprise - certes lente et progressive - des échanges mondiaux en 2010. Dans ce contexte, la croissance des marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique renouerait avec une croissance très légèrement positive (0,7 %). Toutefois, le volume des exportations belges serait encore en repli (-0,6 %), compte tenu des pertes de parts de marché enregistrées de façon structurelle par la Belgique. Dans le sillage de la (faible) reprise de la demande finale, le volume des importations devrait se redresser (0,2 %) en 2010. Dans le même temps, sous l'impulsion de la reprise de l'activité mondiale et du renchérissement des prix internationaux de l'énergie, la croissance des prix à l'exportation et à l'importation redeviendrait positive (respectivement, 0,1 % et 0,3 %). Au total, sous l'effet d'un volume d'exportations nettes restant largement négatif et d'une remontée des prix internationaux de l'énergie, le déficit extérieur se creuserait davantage encore en 2010 (-1,7 % du PIB).

A partir de 2011, redressement des débouchés extérieurs et des exportations belges qui permet au déficit extérieur de se résorber partiellement.

GRAPHIQUE 8 - Evolution des exportations de biens et services et de l'indicateur de marchés potentiels d'exportation (taux de croissance en pour cent)



Selon notre scénario de référence, après trois années très moroses, la conjoncture internationale devrait à nouveau être favorable à partir de 2011, permettant aux marchés potentiels à l'exportation pour la Belgique de se redresser significativement. Leur croissance s'établirait ainsi à 6,3 % par an en moyenne au cours de la période 2011-2014, soit un rythme proche de la croissance moyenne sur longue période. Cette accélération de l'expansion des débouchés extérieurs, qui s'inscrit dans un contexte de stabilisation du taux de change euro-dollar et d'une croissance du coût salarial horaire belge semblable à celle de nos trois principaux partenaires commerciaux, devrait stimuler le volume des exportations belges dont la progression annuelle moyenne monterait à 4,8 %. L'écart entre la croissance des marchés potentiels d'exportation et la croissance effective des exportations persisterait, signifiant le maintien de pertes de parts de marché non négligeables (de l'ordre de 1,5 point) à moyen terme (cf. graphique 8). Le recul structurel des parts de marché à l'exportation de la Belgique, qui intervient même dans des périodes où la compétitivité-coût des exportations belges ne se détériore pas (à ce sujet, voir l'encadré 4), trouverait notamment son origine dans un "product mix" défavorable. Notre pays serait en effet davantage spécialisé dans des produits à faible croissance et s'adresserait davantage à des marchés relativement peu dynamiques¹.

Le recul structurel des parts de marché à l'exportation de la Belgique, qui intervient même dans des périodes où la compétitivité-coût des exportations belges ne se détériore pas (à ce sujet, voir l'encadré 4), trouverait notamment son origine dans un "product mix" défavorable. Notre pays serait en effet davantage spécialisé dans des produits à faible croissance et s'adresserait davantage à des marchés relativement peu dynamiques¹.

1. Voir aussi le Working Paper 10-07 : "Foreign trade in Modtrim", Bureau fédéral du Plan, septembre 2007.

Parallèlement, sous l'impulsion d'une demande finale qui renouerait avec une croissance légèrement supérieure à 3 %, les importations devraient retrouver leur rythme de progression tendancielle et augmenter quasiment à la même vitesse (4,5 %) que les exportations. Malgré cette forte hausse des importations, les exportations nettes exprimées en volume devraient fournir une contribution (légèrement) positive à la croissance économique (+0,2 point de pourcentage, en moyenne sur la période 2011-2014).

Les termes de l'échange devraient être stabilisés, en moyenne, sur la période 2011-2014. En effet, étant donné la hausse régulière mais modeste des prix des matières premières supposée à partir de 2011, les prix à l'exportation et à l'importation devraient progresser au même rythme (1,6 % en moyenne annuelle), conformément à l'évolution des prix mondiaux.

Le déficit extérieur devrait ainsi pouvoir se résorber progressivement mais de façon très lente ; il atteindrait encore -0,7 % du PIB en 2014.

ENCADRE 4 - Capacité concurrentielle

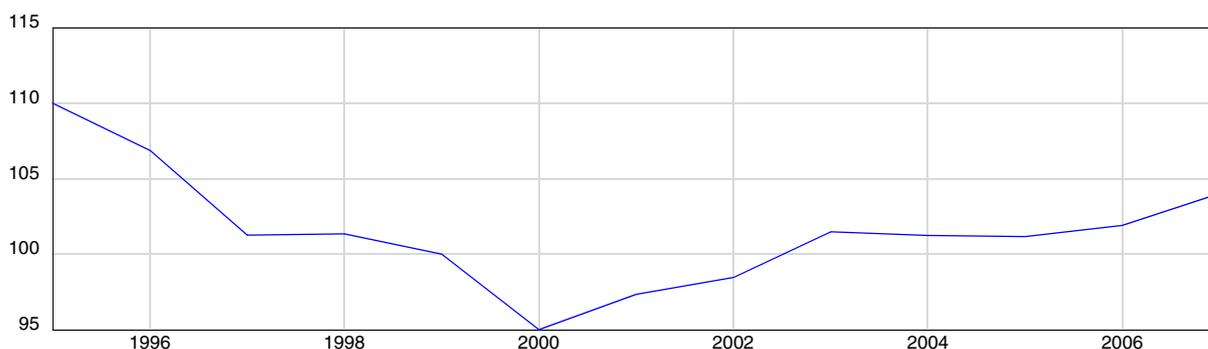
Définition

La capacité concurrentielle d'un pays donné indique dans quelle mesure celui-ci est en état de vendre ses biens et services aux autres pays. Cet encadré se focalise sur la compétitivité-coût, mesurée à partir du taux de change effectif réel (TCER). Le TCER mesure l'évolution du rapport entre le coût salarial belge par unité produite (ULC) et la moyenne pondérée, exprimée en monnaie commune, de ce coût chez nos concurrents extérieurs (pondérée selon l'importance du pays étranger dans notre commerce extérieur). L'évolution du TCER va donc être influencée aussi bien par le taux de change effectif nominal (TCEN) que par le développement des coûts relatifs du travail. Une augmentation du TCER signifie que notre position compétitive se détériore.

Evolution

Afin de fournir une image aussi représentative que possible du TCER, celui-ci a été calculé à partir d'un grand nombre de pays (35)¹, en utilisant la base de données macro-économique AMECO de la Commission européenne. On note que le TCER ainsi calculé (voir graphique 4a) a baissé de manière sensible entre 1995 et 2000 (-13,6 %), mais s'est apprécié durant la période 2000-2007 (+9,5 %).

GRAPHIQUE 4a - Evolution du taux de change effectif réel, selon le concept de coût salarial par unité produite
(Indice, 1999=100)



Source : Commission européenne (AMECO).

1. Les 26 partenaires commerciaux de la Belgique au sein de l'UE, plus les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Suisse, la Norvège, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Mexique et la Turquie.

Suite encadré 4

Décomposition

Le TCER peut être décomposé selon ses différents déterminants : le taux de change effectif nominal et les coûts salariaux nominaux relatifs par unité produite. Ce dernier déterminant peut encore être subdivisé entre les coûts salariaux nominaux par tête et la productivité du travail (PIB/emploi). Le tableau 4a indique que la forte baisse intervenue durant la période 1995-2000 a découlé tant du recul du taux de change nominal que de la baisse des coûts salariaux unitaires relatifs. A partir de 2000, la hausse du TCER est essentiellement expliquée par l'appréciation du TCEN.

TABLEAU 4a - Evolution du TCER et de ses composantes
(Contribution, en point de pour cent, à la croissance cumulée du TCER)

	1995-2000	2000-2007
TCER	-13,6%	9,5%
1. TCEN	-7,7%	9,6%
2. ULC	-5,9%	-0,2%
2.a. Coûts salariaux par tête	-7,5%	-2,8%
2.b. Productivité par tête	1,5%	2,6%

Source : Commission européenne (AMECO), BFP.

Note : L'ULC ainsi que les coûts salariaux et la productivité par tête constituent des concepts relatifs, calculés en comparant l'évolution en Belgique et celle chez nos partenaires commerciaux.

On peut s'étonner du fait que les coûts salariaux unitaires relatifs se soient stabilisés sur la période 2000-2007, malgré le dépassement de la norme salariale¹ constaté sur les périodes 2001-2002, 2005-2006 et 2007-2008. Rappelons que pour le calcul du TCER, les coûts salariaux belges sont comparés à ceux d'un groupe de 35 pays (soit 88 % de nos exportations), incluant des pays ayant connu de fortes hausses de l'ULC. La norme salariale, quant à elle, ne tient compte que de l'évolution salariale chez nos trois principaux partenaires commerciaux (qui représentent 48 % de nos exportations), avec un poids important attribué à l'Allemagne, pays qui a connu une longue période de forte modération salariale. Ainsi, les coûts salariaux unitaires relatifs, calculés en comparaison avec nos trois principaux partenaires, se sont accrus de près de 4 % durant la période 2000-2007. Ce calcul concorde avec celui du Conseil Central de l'Economie, qui a constaté une détérioration de notre compétitivité durant cette période.

La stabilisation des coûts salariaux unitaires relatifs sur l'ensemble de la période 2000-2007 cache en réalité une baisse jusqu'en 2004, suivie par une hausse. Selon les prévisions intermédiaires de la Commission européenne (de janvier 2009), la hausse de l'ULC relatif persisterait en 2008 et 2009, en raison surtout de l'inflation plus forte en Belgique en 2008 (4,5 % par rapport à 3,3 % pour la zone euro), en combinaison avec le système d'indexation automatique des salaires dans notre pays.

Conclusion

La position compétitive-coût de la Belgique s'est détériorée de manière sensible entre 2000 et 2007, initialement en raison de l'appréciation du taux de change effectif nominal, mais aussi à partir de 2005, du fait de l'augmentation des coûts salariaux unitaires relatifs. Cette évolution devrait se poursuivre en 2008 et 2009.

1. Telle qu'elle est fixée par la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité, qui stipule que les coûts salariaux horaires belges doivent évoluer selon un rythme ne dépassant pas la moyenne calculée pour nos trois principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays Bas).

3. La demande intérieure

Soutien particulièrement important de la formation brute de capital fixe des entreprises à la croissance de la demande intérieure en 2008.

En 2008, les entreprises ont apporté un soutien important à la progression de la demande intérieure en affichant une croissance rapide du volume de leurs investissements (6,3 %), celle-ci se situant toutefois en retrait par rapport à 2007 (8,6 %) (cf. tableau 1). La formation des stocks des entreprises a également été élevée en 2008, apportant une contribution positive de 0,3 point de pourcentage à la croissance, tout comme en 2007. La contribution des ménages à la croissance de la demande intérieure a, par contre, été nettement moindre en 2008 qu'au cours de l'année précédente : leurs dépenses de consommation et leurs investissements (en logements) n'ont crû que de 0,9 % (contre, respectivement, 2,1 % et 1,3 % en 2007). Les investissements des administrations publiques ont reculé en 2008 (-0,4 % contre 3,4 % en 2007), tandis que leurs dépenses de consommation sont restées dynamiques (2,7 % contre 2,3 %). Au total, la demande intérieure a crû de 2,4 % en 2008 (contre 3,3 %).

Repli significatif de la demande intérieure en 2009.

Dans un climat de récession économique grevant lourdement la confiance des particuliers et des entrepreneurs, la demande intérieure devrait significativement reculer en 2009 (-1,6 %). Toutes les composantes privées de la demande finale devraient afficher une croissance négative, à commencer par les investissements des entreprises (-7,5 %) et, dans une mesure nettement moindre, la consommation des particuliers (-0,6 %). La contribution de la formation des stocks à la croissance serait également très largement négative (-0,4 point de pourcentage). Les administrations publiques prendraient quelque peu le relais en affichant une croissance positive de leurs dépenses de consommation (2,0 %) et d'investissements (1,2 %).

Timide reprise de la demande intérieure en 2010.

Dans un contexte de léger redressement de la conjoncture internationale, la demande intérieure repartirait à la hausse en 2010 (0,6 %), année au cours de laquelle la consommation privée afficherait une quasi stagnation (0,3 %) et les dépenses publiques maintiendraient un taux de croissance positif (1,7 % pour la consommation publique et 5,6 % pour les investissements publics). Quant aux investissements des entreprises et des ménages, bien qu'en recul pour la deuxième année consécutive, ils arboreraient un taux de croissance moins négatif qu'en 2009 (respectivement -1,5 % et -1,3 %). Enfin, la formation des stocks apporterait une contribution positive (+0,2 point de pourcentage) à la croissance.

Retour à une croissance de la demande intérieure oscillant autour de 2 % à partir de 2011.

Selon le scénario de référence retenu, en 2011, la demande intérieure devrait progresser de 2,3 %. Cette croissance relativement soutenue ne s'expliquerait toutefois pas encore par un retour à une croissance semblable à la tendance historique de toutes les composantes de la demande intérieure : la progression des dépenses du secteur public serait en effet relativement dynamique en 2011 tandis que celle des dépenses du secteur privé n'aurait pas encore rejoint pleinement son sentier de croissance tendancielle. Ce serait par contre bien le cas par la suite. En 2012, la croissance de la demande intérieure atteindrait 2,1 % ; elle se replierait légèrement les deux années suivantes en raison du net recul des investissements publics après les élections communales de 2012.

a. Consommation des particuliers¹

Progression limitée du pouvoir d'achat et de la consommation des particuliers en 2008.

Après deux années consécutives de croissance soutenue (2,6 % par an en moyenne), le pouvoir d'achat^{2,3} des particuliers belges a stagné en 2008, et ce en dépit de la progression encore sensible de l'emploi. La hausse nominale du revenu disponible des ménages a en effet été complètement annulée par la forte augmentation des prix en général (l'indice national des prix à la consommation a enregistré sa croissance la plus forte depuis 1985, à savoir 4,5 %) et des prix de l'énergie en particulier. Or, ces derniers ne sont que partiellement intégrés dans l'indice santé, lequel sert de base pour l'indexation des salaires et des allocations sociales⁴. En conséquence, l'indice santé a progressé moins vite (4,2 %) que l'inflation totale. De plus, l'indexation intervient avec un certain retard par rapport à l'évolution de l'indice santé ; ce retard est légalement fixé à un mois dans le cas des allocations sociales (dont l'indexation a atteint 4,1 % en 2008) et à deux mois dans le cas des salaires publics (dont l'indexation a atteint 3,0 % en 2008) ; il est un peu plus important pour les salaires privés (dont l'indexation a atteint 2,9 % en 2008). Au total, la masse salariale en volume reçue par les ménages a progressé de 0,9 % en 2008 (contre 2,9 % en 2007). Par ailleurs, l'accélération de l'inflation a affecté, en termes réels, les autres composantes (non indexées) des revenus. La stagnation du pouvoir d'achat des ménages en 2008 provient également du recul, en termes réels, du revenu mixte et des revenus nets de la propriété reçus par les ménages ainsi que de la progression relativement rapide des impôts sur le revenu (cette dernière est expliquée dans le chapitre V).

Dans ce contexte de stagnation de leur pouvoir d'achat, les particuliers ont nettement ralenti la croissance de leurs dépenses de consommation, cette dernière n'atteignant plus que 0,9 % en 2008⁵ contre 2,1 % en 2006 et en 2007. En conséquence, leur taux d'épargne⁶ a enregistré une baisse, pour atteindre 13,0 % (contre 13,7 % en 2007) (voir graphique 9).

Remontée significative du taux d'épargne en 2009.

En 2009, dans un climat de récession économique et de grande incertitude persistant quant à la durée et aux impacts (notamment en termes d'emploi) de cette récession, la confiance des consommateurs⁷ est au plus bas. Dans un tel contexte, les particuliers devraient choisir de relever très significativement leur épargne de précaution (leur taux d'épargne atteindrait 15,3 % en 2009). La remontée du taux d'épargne s'explique aussi par la volonté des particuliers de reconstituer leur patrimoine financier largement entamé par les fortes moins-values sur actifs financiers (effets de richesse négatifs) enregistrés dès 2008.

-
1. Ménages et ISBL au service des ménages.
 2. Le "pouvoir d'achat" dont il est question ici est le pouvoir d'achat au sens macroéconomique du terme, c'est-à-dire le revenu disponible réel de l'ensemble des particuliers.
 3. Une analyse détaillée de l'évolution des revenus des agents est présentée dans la section D du présent chapitre.
 4. Plus précisément, c'est l'indice santé lissé (calculé en prenant une moyenne mobile sur quatre mois) qui est pris en compte.
 5. Mentionnons également le changement législatif relatif à la couverture des "petits risques" de l'assurance soins de santé des indépendants intervenu en 2008. Ainsi, à partir de 2008, cette dernière est assurée par les pouvoirs publics alors qu'elle l'était jusqu'alors par les indépendants eux-mêmes. Il en résulte un transfert de ce poste de la consommation privée vers la consommation publique.
 6. Epargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.
 7. L'indicateur de confiance des consommateurs, publié chaque mois par la BNB, s'est sensiblement détérioré au cours du dernier trimestre de l'année 2008. Au début de l'année 2009, il tendait à se stabiliser au bas niveau atteint fin 2008. Ce niveau est semblable à celui observé lors de la récession économique de 1993.

Ainsi, les particuliers devraient réduire le volume de leurs dépenses de consommation (-0,6 %) - ce qui ne s'est plus produit depuis 1993 - et ce, malgré une croissance relativement soutenue (2,3 %) de leur pouvoir d'achat. Bien que les destructions d'emplois (salariés et indépendants) et le recul des revenus nets de la propriété perçus par les ménages tirent le pouvoir d'achat vers le bas, plusieurs facteurs tendraient à le renforcer. Tout d'abord, alors que la croissance de l'indice national des prix à la consommation serait très lente en 2009 (0,3 %), l'indice santé augmenterait plus rapidement (1,1 %), en raison de la chute des prix de l'énergie prévue en 2009. De plus, les salariés du secteur privé bénéficieraient en 2009 des effets reportés (en termes d'"année pleine") des indexations de 2008. En outre, les impôts, exprimés en termes réels, payés par les ménages devraient reculer (-1,8 %). Enfin, la progression des prestations de sécurité sociale reçues par les ménages serait très dynamique en 2009 (hausse de leur volume de 5,7 %).

En 2010, quasi stagnation du volume de la consommation des particuliers.

En 2010, le volume de la consommation des particuliers augmenterait à peine (0,3 %) dans notre projection de référence. Un tel résultat serait toutefois honorable dans un contexte de sortie d'une crise économique profonde et de stagnation du pouvoir d'achat. Cette dernière résulterait de la nouvelle hausse très importante du nombre de chômeurs, de la stagnation du salaire brut horaire hors index, de la disparition (et même de l'inversion, vu la remontée des prix énergétiques) des effets favorables liés à la progression de l'indice santé et de l'indexation, de la croissance nettement moins soutenue qu'en 2009 des prestations sociales perçues par les ménages¹ et d'un recul toujours significatif des revenus nets de la propriété reçus par les ménages. Le taux d'épargne des particuliers devrait reculer légèrement pour s'établir à 14,9 %.

2011 constituerait encore une année de transition.

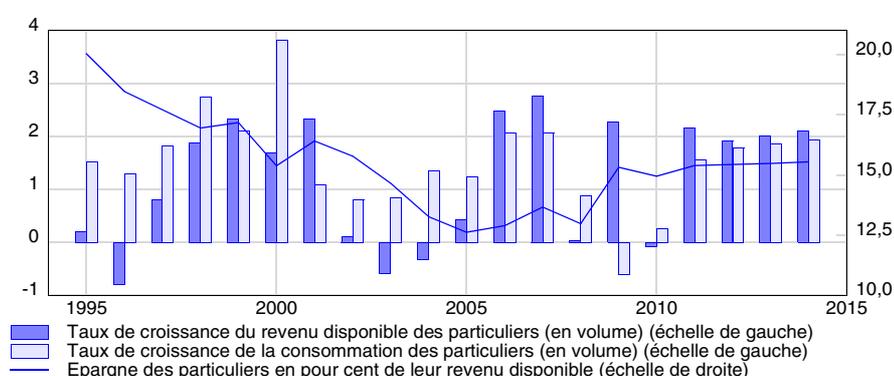
En 2011, la transition, entamée en 2010, vers un retour à des évolutions conformes à celles observées en moyenne sur le passé devrait se poursuivre. Ainsi, les dépenses de consommation progresseraient, en termes réels, de 1,6 %. Elles seraient soutenues par la croissance du revenu disponible réel des ménages qui s'établirait à 2,2 %. Toutes les composantes du revenu primaire participeraient à cette accélération, et plus particulièrement les revenus nets de la propriété reçus par les ménages, dont la croissance en termes réels redeviendrait positive après trois années consécutives de recul, ainsi que les rémunérations perçues par les ménages qui croîtraient de 1,6 % en termes réels. La croissance réelle des prélèvements publics (cotisations sociales et impôts sur le revenu) payés par les ménages serait par contre en nette accélération par rapport à 2010.

1. Cela peut sembler paradoxal étant donné la hausse importante du nombre de chômeurs en 2010 mais cela s'explique par un effet prix (la croissance de l'indice national des prix à la consommation (1,7 %) est supérieure à l'indexation des prestations sociales (0,8 %)), par une progression moins soutenue qu'en 2009 des prestations de soins de santé, par une forte baisse du nombre de chômeurs temporaires et, enfin, par l'absence d'entrée en vigueur en 2010 (et contrairement à 2009) de mesures d'augmentation des allocations de chômage.

A partir de 2012, retour à une croissance de la consommation et du pouvoir d'achat proche de 2 %.

A partir de 2012 et jusqu'en fin de période, les taux de croissance tendancielle seraient atteints dans notre projection de référence. En effet, le revenu disponible réel des particuliers augmenterait de 2,0 % par an en moyenne au cours de la période 2012-2014. Cette évolution reflète notamment des taux de croissance plus élevés des rémunérations des salariés^{1,2}. En outre, la contribution des transferts sociaux à la croissance du revenu disponible des particuliers est, elle aussi, relativement soutenue, en raison, notamment, des effets du Pacte de solidarité entre les générations et du vieillissement de plus en plus marqué de la population belge. Enfin, la contribution des revenus de la propriété à la croissance du revenu disponible redevient positive (dès 2011), principalement en raison du relèvement des taux d'intérêt et d'un retour à une croissance positive des dividendes. Dans un contexte de persistance d'un taux d'inflation modéré (1,7 % en moyenne) et de baisse, certes lente, du taux de chômage, les particuliers ajustent leur consommation (1,9 % en moyenne) à leur revenu disponible (2,0 % en moyenne). Parallèlement, le taux d'épargne des particuliers se maintiendrait autour de 15 % (15,5 % en 2014).

GRAPHIQUE 9 - Consommation, revenu disponible et taux d'épargne des particuliers



La part des biens non durables remonte à court terme...

Alors que la part consacrée par les ménages aux biens non durables (hors chauffage et électricité) est tendanciellement en chute (elle est ainsi passée de 76,8 % en 2000 à 75,9 % en 2008), cette part devrait augmenter en 2009 et atteindre 76,8 %. En effet, cette catégorie ne diminuerait en volume que de 0,7 % (pour des prix augmentant de 1,6 %). On noterait tout particulièrement une poussée de la part des produits alimentaires et boissons (catégorie traditionnellement en baisse sur une longue période) : en 2009, les volumes consommés pour cette catégorie seraient en légère hausse et leur part dans le total en valeur en net progrès. A l'opposé, les biens durables, qui ont connu une évolution bien plus dynamique sur le passé récent, seraient en chute nettement plus prononcée (-1,4 % en volume en 2009). On noterait tout particulièrement la forte baisse des achats de véhicules, qui reculeraient de près de 3 % cette année (tout comme en 2010).

1. Les rémunérations des salariés (en termes réels) fourniraient une contribution positive de 2,1 points de pourcentage à la croissance de 2,0 % du revenu disponible des ménages (moyenne sur la période 2012-2014).
 2. Le chapitre IV présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

...mais serait à nouveau en baisse à moyen terme, au profit des biens durables.

Au-delà de 2010, l'évolution des biens durables serait à nouveau plus dynamique et leur part dans le total de la consommation serait en redressement alors, qu'au contraire, la part des biens non durables serait à nouveau en recul.

Quant à l'énergie, sa part dans la consommation totale est largement tributaire des importantes fluctuations de prix subies par les produits énergétiques. Ainsi, en 2008, la part de l'énergie a atteint un niveau relativement élevé, en raison de la forte hausse de son prix. En 2010 et au-delà, c'est à nouveau les fluctuations des prix de l'énergie qui dicteraient l'évolution de la part de l'énergie dans la consommation totale. Cette part serait en net recul, revenant à moins de 7 % en 2014. Cette tendance serait renforcée par une évolution particulièrement basse des volumes d'énergie consommés (croissance de 0,6 % en moyenne annuelle sur l'ensemble de la période de projection).

Au cours de la période 2003-2008, la quantité de tabac consommée a nettement et constamment reculé, encouragée en cela par l'interdiction de fumer sur le lieu de travail (dès le 1^{er} janvier 2006) et dans les établissements Horeca (dès le 1^{er} janvier 2007). Les augmentations de prix successives ont également fait pression sur les volumes consommés de tabac, et la part des dépenses de tabac a régulièrement diminué. Malgré l'hypothèse de faible croissance du prix du tabac en projection, la quantité consommée se réduirait en 2009 et 2010 (-1,8 % en 2009, -1,5 % en 2010), conséquence des nombreuses politiques publiques anti-tabac persuasives. Par la suite, les volumes consommés de tabac continueraient à se réduire mais à un rythme plus lent. En 2014, la part des dépenses des particuliers pour cette catégorie descendrait à 1,3 % (contre 1,7 % en 2005).

TABLEAU 5 - Structure et croissance de la consommation des particuliers
(en pour cent)

	Structure à prix courants					Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	2000	2005	2008	2009	2014	2003-2008	2009-2014
1. Biens non durables (non énergétiques)	76,8	76,5	75,9	76,8	76,7	1,0	1,0
- Alimentation, boissons et tabac	15,5	16,0	15,5	16,0	15,9	0,1	1,2
<i>dont tabac</i>	2,0	1,7	1,5	1,5	1,3	-4,3	-0,6
- Autres biens non durables	61,3	60,5	60,4	60,8	60,8	1,3	1,0
2. Biens durables (non énergétiques)	16,1	15,9	16,1	16,2	16,4	3,4	1,3
- dont achats de véhicules	5,9	5,6	5,6	5,6	5,5	3,0	0,7
- dont achats de services de transports	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	4,0	3,2
3. Energie	7,1	7,6	8,0	7,1	6,9	-0,1	0,6
- Chauffage et électricité	4,1	4,4	4,8	4,4	4,3	0,2	1,0
- Transport	3,0	3,2	3,2	2,7	2,6	-0,4	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,3	1,0

b. Investissements

La part des investissements totaux dans le PIB diminue à moyen terme.

Entre 2004 et 2008, la part des investissements dans le PIB¹ a enregistré une très forte progression; elle a gagné près de 4 points de pourcentage en passant de 18,8 % en 2003 à 22,7 % en 2008. Au cours de la période de projection, elle devrait reculer pour atteindre 21,6 % en 2014. Cette évolution est largement guidée par celle de la part des investissements des entreprises² dans le PIB qui, après avoir constamment augmenté entre 2004 et 2008, serait en recul en 2009, reculerait encore un peu en 2010 avant de se stabiliser jusqu'en fin de période de projection. Le taux d'investissement des administrations publiques serait en hausse régulière entre 2009 et 2012, en vue des élections communales de 2012, avant de chuter nettement en 2013 et 2014, années post-électorales. Quant au taux d'investissement des ménages, après avoir été en constante progression entre 2003 et 2006, il s'est stabilisé en 2007 et 2008 et devrait reculer légèrement en 2009 ; la diminution - très lente et progressive - de ce taux devrait se poursuivre jusqu'en fin de période de projection.

Net recul des investissements des entreprises en 2009 et 2010.

Entre 2004 et 2007, la croissance réelle des investissements des entreprises a été particulièrement soutenue puisqu'elle a atteint, en moyenne, 6,1 % par an. L'année 2008 s'est inscrite dans la continuité de ce dynamisme (6,2 %).

Plusieurs éléments expliquent la progression soutenue des investissements des entreprises entre 2004 et 2008, à savoir une évolution favorable des perspectives en matière de débouchés vu le niveau élevé de l'activité économique (sauf en 2008), le niveau très bas des taux d'intérêt et, enfin, le redressement continu et significatif du taux de rentabilité des entreprises³ (voir graphique 10 ainsi que la section D). Ce redressement trouve principalement son origine dans la persistance de la modération salariale (en moyenne, au cours de la période 2004-2008, le coût salarial horaire réel a diminué de 0,2 %) tandis que dans le même temps, les gains de productivité horaire atteignaient 1,0 % en moyenne. A l'inverse, la rentabilité des entreprises a été freinée par la détérioration constante (sauf en 2007) des termes de l'échange, en raison de la forte hausse des prix de l'énergie observée tout au long de cette période.

En 2009, le climat économique général très défavorable se traduit par de lourdes pertes de confiance des entrepreneurs et par des perspectives de débouchés - tant intérieurs qu'extérieurs - très sombres, entraînant un recul du degré d'utilisation des capacités de production. De plus, malgré la chute des prix énergétiques, la rentabilité des entreprises est en nette baisse en 2009, en raison de la progression très rapide du coût salarial par unité produite (5,2 % en termes nominaux) causée, en grande partie, par l'écroulement de la productivité et les effets retardés de l'indexation. Cette diminution de la rentabilité réduit les capacités financières propres des entreprises, et donc les possibilités de financement interne des projets d'investissement. En outre, les conditions de financement externe se sont durcies

1. En termes nominaux.

2. Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique", "Education" et "Services domestiques". Le champ couvert par ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".

3. Excédent brut d'exploitation des entreprises en pour cent de la valeur ajoutée brute des entreprises. Notons que ce taux n'est pas corrigé pour le revenu des indépendants.

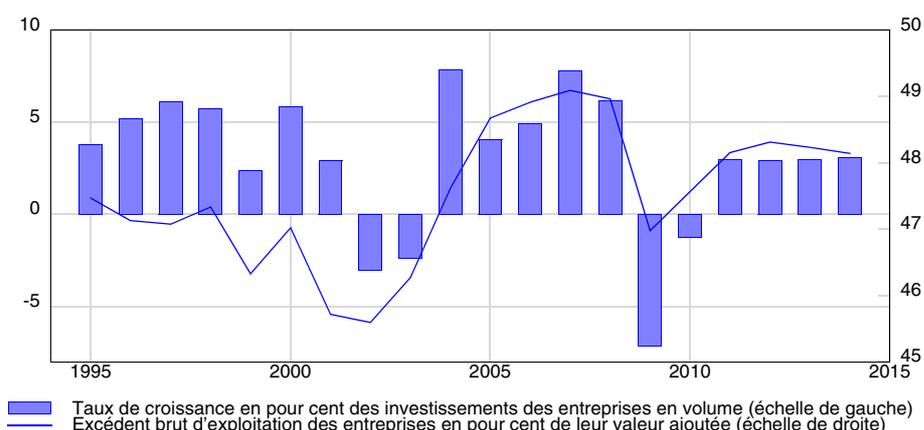
suite au déclenchement de la crise financière¹. Dans ce contexte global très déprimé, le niveau des investissements des entreprises (en volume) devrait s'effondrer (-7,1 %).

L'année suivante, selon le scénario de référence retenu, le volume des investissements des entreprises devrait continuer de décroître (-1,2 %), dans une ampleur moindre toutefois qu'en 2009. Cette évolution suit celle des perspectives de demande extérieure et intérieure qui, bien qu'en légère amélioration par rapport à 2009, devraient rester moroses en 2010. Le seul facteur favorable à la progression des investissements des entreprises serait la hausse de leur taux de rentabilité ; le retour à une croissance positive de la productivité du travail (0,7 % en termes horaires) permet en effet de neutraliser la progression du coût salarial par unité produite (0,5 %).

En 2011, la progression du volume des investissements redeviendrait positive (3,0 %), stimulée par le rétablissement de la demande intérieure et extérieure et par une rentabilité accrue (évolution modérée du coût salarial et reprise de la progression de la productivité), ce qui encourage le financement interne des projets d'investissements. Les taux d'intérêt seraient, par contre, en nette hausse.

A partir de 2012, le taux de croissance réelle des investissements des entreprises oscillerait autour de son taux de croissance tendancielle. Il s'établirait en effet à 3,0 % par an en moyenne au cours de la période 2012-2014. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de triple stabilisation : celle des perspectives de débouchés, celle des taux d'intérêt à long terme et également celle de la rentabilité des entreprises. Le maintien de gains de productivité (croissance de 1,4 % en moyenne au cours de la période 2012-2014) permettrait en effet de compenser l'accélération des coûts salariaux horaires réels (croissance de 1,3 % par an en moyenne au cours de la période 2012-2014) et d'ainsi contenir la progression des coûts par unité produite.

GRAPHIQUE 10 - Evolution des investissements des entreprises et de leur taux de rentabilité



1. Ainsi, afin d'obtenir un crédit bancaire, les entreprises doivent dorénavant respecter des conditions plus strictes, apporter davantage de garanties, faire face à une hausse du coût de financement en raison du relèvement de la prime de risque, ... Une autre possibilité de se financer par fonds de tiers consiste à émettre des actions ou obligations ; cette solution ne devrait toutefois pas être très porteuse étant donné la chute des cours de bourse et l'aversion accrue au risque des pourvoyeurs de crédit. A ce sujet, voir Davide Furceri et Annabelle Mourougane (2009) op. cit. et Centraal Planbureau (2009) op. cit.

Progression des investissements en logements nettement ralentie par rapport au passé récent, surtout en début de période de projection.

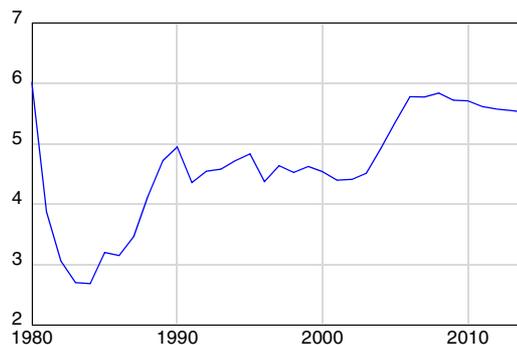
Après avoir crû très vigoureusement au cours de la période 2003-2006 (croissance réelle annuelle moyenne de 7,9 %), les investissements en logements des ménages ont progressé nettement moins rapidement en 2007 (1,3 %) et 2008 (0,9 %), dans la foulée d'une (légère) remontée des taux d'intérêt hypothécaires (déjà entamée en 2006) et d'une stagnation, en 2008 uniquement, de leur pouvoir d'achat.

Après ces deux années de croissance molle, et dans un contexte de grande incertitude quant à la durée et aux impacts de la récession économique, de hausse du chômage et d'effondrement du patrimoine financier des ménages, le volume des investissements résidentiels devrait diminuer deux années de suite (de -1,8 % en 2009 et de -1,3 % en 2010). Ce recul non négligeable interviendrait malgré la mesure temporaire (valable seulement pour l'année 2009) de diminution de la TVA dans la construction¹. En outre, ce recul serait nettement moins important que dans certains autres pays de l'Union européenne (comme l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni) où une bulle immobilière s'était formée au début de la décennie.

L'année suivante, dans un contexte de sortie de récession économique et de croissance soutenue de leur pouvoir d'achat, la croissance des investissements en logements des ménages redeviendrait positive (1,1 %). Par contre, les charges financières plus importantes et la nouvelle hausse du taux de chômage devraient jouer en sens inverse.

A partir de 2012, à la faveur d'une stabilisation du coût de financement, d'une progression du pouvoir d'achat des ménages qui rejoindrait son rythme de progression tendancielle (2,0 % par an en moyenne au cours de la période 2012-2014) et d'une confiance rétablie des ménages, le volume des investissements résidentiels devrait lui aussi tendre vers une croissance plus conforme à la tendance (croissance annuelle moyenne de 1,9 %).

GRAPHIQUE 11 - Investissements en logements
(en pour cent du PIB)



La part nominale des investissements en logements dans le PIB n'enregistrerait qu'un léger recul au cours de la période de projection, passant de 5,8 % en 2008 à 5,5 % en 2014. Elle se maintiendrait donc à un niveau élevé tout au long de la période de projection (cf. graphique 11).

1. L'une des mesures du Plan de relance belge consiste à diminuer temporairement (à savoir au cours de la seule année 2009) le taux de TVA à 6 % sur les nouvelles constructions. La baisse du taux de TVA est limitée à un plafond de 50 000 euros.

La croissance des investissements publics est fortement influencée par le cycle des élections communales.

Le profil d'évolution des investissements des administrations publiques est largement déterminé par la politique d'investissement des pouvoirs locaux¹. Généralement, ceux-ci suivent un cycle étroitement lié à la périodicité des élections communales puisque les pouvoirs locaux intensifient leurs dépenses d'investissement à l'approche des élections communales pour ensuite les réduire. Au cours des dernières années, un autre facteur a fortement influencé la progression des investissements publics, à savoir les ventes de bâtiments publics qui ont été très importantes certaines années. Les ventes de bâtiments publics sont comptabilisées dans les comptes nationaux comme un désinvestissement de l'Etat et comme un investissement des entreprises.

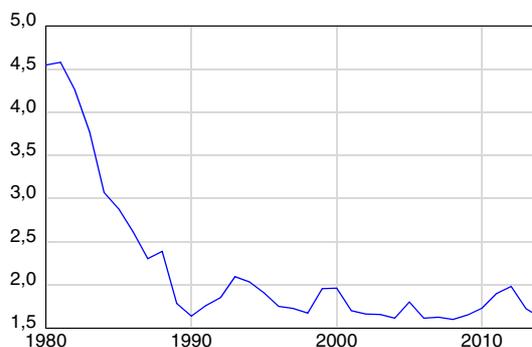
En 2008, le total des investissements publics a enregistré une croissance réelle de -0,4 % (-0,5 % hors ventes de bâtiments publics).

En 2009 et 2010, le rythme de progression des investissements publics devrait être plus soutenu pour atteindre, hors ventes de bâtiments publics, respectivement 3,0 % et 2,4 %. La prise en compte d'une augmentation des ventes de bâtiments publics prévue en 2009 (et n'étant pas supposée se répéter en 2010²) a pour effet d'entraîner à la baisse le taux de croissance du total des investissements publics de 2009 (1,2 %) et de flatter celui de 2010 (5,6 %).

En 2011 et 2012, les autorités locales devraient intensifier leurs efforts d'investissement à l'approche des élections communales de 2012 (croissance du total des investissements publics de, respectivement, 12,9 % et 7,0 %).

Enfin, le volume des investissements publics devrait se replier en 2013 et 2014, années post-électorales (croissance du total des investissements publics de, respectivement, -10,8 % et -3,6 %).

GRAPHIQUE 12 - Investissements publics
(en pour cent du PIB)



Historiquement, la part nominale des investissements publics dans le PIB reste faible depuis la baisse structurelle enregistrée dans les années quatre-vingt (voir graphique 12). Au cours de la période de projection, cette part augmente progressivement entre 2008 (1,6 %) et 2012 (2,0 %) avant de retrouver son niveau de 1,6 % en 2014. Ces taux restent nettement en deçà de la moyenne de la zone euro qui, en 2007, s'élevait à 2,5 %.

1. En termes nominaux, les investissements des pouvoirs locaux représentent environ 45 % du total des investissements publics. L'autre sous-secteur responsable d'une part importante du total des investissements publics (un peu moins de 40 %) est celui des Communautés et Régions. Pour ces dernières, toutefois, aucun cycle d'investissement propre n'a été identifié sur le passé et n'est donc pris en compte en projection.
2. A partir de 2010, aucune vente de bâtiment spécifique majeure n'étant plus programmée, seul un montant "de croisière" de ventes de bâtiments publics, inférieur à celui observé en 2009, est pris en compte. En conséquence, à partir de 2011, la croissance du total des investissements publics est à peine affectée par ces ventes.

A moyen terme, la croissance de la consommation publique est surtout portée par celle des dépenses de soins de santé.

c. Consommation publique

En 2008, la consommation publique en volume a progressé de 2,7 %, ce qui est un peu plus rapide qu'en 2007 (2,3 %). Cette accélération est principalement attribuable aux rémunérations du secteur public¹, qui ont crû plus rapidement en 2008 (1,7 % contre 0,7 % en 2007), tout comme les achats nets de biens et services (7,8 % contre 6,9 %). Les dépenses de soins de santé² ont, par contre, affiché un taux de croissance un peu moins dynamique (3,4 % contre 4,8 % en 2007).

En 2009, aux côtés des investissements publics, la consommation publique serait la seule composante de la demande intérieure à afficher un taux de croissance positif (2,0 %). Ce dernier résulterait largement de la progression très dynamique des dépenses de soins de santé (5,6 %). La croissance des autres composantes serait en effet nettement plus faible (2,1 % pour les achats nets de biens et services, 0,8 % pour les rémunérations du secteur public), voire négative (-5,2 % pour les amortissements).

En 2010, la croissance réelle des dépenses de soins de santé serait moins soutenue (2,6 %) tout comme celle des achats nets de biens et services (1,3 %), à l'inverse de celle des rémunérations du secteur public (1,3 %). Au total, la consommation publique en volume devrait augmenter de 1,7 %.

L'année suivante, la consommation publique en volume devrait croître plus rapidement (2,0 %). Ce regain de croissance serait surtout attribuable aux achats nets de biens et services dont la croissance réelle serait plus dynamique (3,0 %).

A partir de 2012, la croissance de la consommation publique en volume devrait osciller autour de 2,0 %. La progression des dépenses de soins de santé devrait être systématiquement supérieure à cette évolution globale, à l'inverse de celle des rémunérations publiques.

La part nominale de la consommation publique dans le PIB s'affiche en très nette hausse sur la période étudiée : elle s'élève à 22,2 % en 2007 (c'est-à-dire 2,1 points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro), grimpe à 23,0 % en 2008, puis à 24,5 % en 2009 (année où la consommation publique présente un taux de croissance positif alors que le PIB, lui, recule nettement) et, enfin, à 24,8 % en 2010, avant de se stabiliser à ce niveau jusqu'en fin de période de projection. Rappelons toutefois que la présente projection est réalisée sous l'hypothèse de politique inchangée. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre V.

-
1. Le terme "rémunérations du secteur public" doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations fictives).
 2. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses de soins de santé.

4. L'évolution par branche d'activité

Bien que n'épargnant quasiment aucune branche d'activité, la récession économique devrait affecter plus durement certaines branches que d'autres.

Bien que la plupart des branches d'activité soient affectées par la récession actuelle, certaines le seraient dans une mesure plus grande encore que d'autres, et ce en fonction de la structure de la demande adressée à chacune d'entre elles.

Parmi les branches d'activité les plus touchées figurent les branches de l'industrie manufacturière. En effet, la récession que subit actuellement la Belgique se reflète dans toutes les composantes de la croissance mais, davantage encore, dans les exportations. Or, la demande adressée à l'industrie manufacturière émane en grande partie des exportations (ainsi que, pour la branche "biens d'équipements", des investissements des entreprises, eux aussi, fortement affectés), rendant ces branches, directement exposées à la concurrence internationale, très vulnérables. L'industrie manufacturière devrait voir le volume de son activité se contracter durant trois années consécutives (de 2008 à 2010) et accumuler un repli de près de 9 %.

La branche "crédit et assurances", frappée de plein fouet par la crise financière, devrait également enregistrer une croissance négative du volume de son activité en 2009 et 2010, tout comme cela a déjà été le cas en 2008.

Dans la foulée du ralentissement général de l'économie, l'activité de la branche "transports et communication" serait, elle aussi, en net recul en 2009 et 2010, en particulier celle de la sous-branche "transports par eau et aériens".

D'autres branches, soumises moins directement aux fluctuations de la conjoncture, seraient, par contre, frappées moins durement par la récession économique. En premier lieu, citons les deux (seules) branches d'activité qui devraient parvenir à maintenir un taux de croissance positif du volume de leur valeur ajoutée en 2009 : la branche "santé et action sociale" (dont l'activité prévue est largement liée à la projection de la croissance des dépenses de soins de santé, relativement élevée pour 2009, cf. chapitre V) et la branche "administration publique et éducation". D'autres branches, davantage centrées sur l'approvisionnement du marché intérieur, pourraient subir un revers un peu moins prononcé, à commencer par la branche "construction". Cette dernière bénéficierait des impacts de la mesure - temporaire (valable uniquement en 2009) - de baisse à 6 % du taux de TVA sur les nouvelles constructions. L'activité de certains services marchands aux ménages pourrait également être un peu moins freinée, le recul de la consommation privée étant moins accentué que celui de la croissance économique globale.

Au cours de la période 2011-2014, retour à des rythmes de croissance de la valeur ajoutée des branches d'activité davantage conformes aux observations du passé.

Au cours de la période 2011-2014, selon le scénario de référence retenu, la croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands devrait rester soutenue (2,6 % en volume), tout comme au cours de la période 2003-2008 (2,5 %). Leur poids économique continuerait à croître en projection (de 60,1 % de la valeur ajoutée totale en volume en 2010 à 60,7 % en 2014), à l'inverse de celui de l'industrie manufacturière (de 16,2 % à 16,1 %) (cf. tableau 6). Parmi les services marchands, la branche "transports et communication" est celle qui devrait enregistrer la croissance moyenne la plus élevée (3,3 % en moyenne par an). Elle est en effet favorablement influencée par le développement des transports publics (notamment le RER) et par la progression des dépenses de consommation en communication. Viennent ensuite les "autres services marchands" (2,8 %).

La croissance attendue de l'activité des branches "construction" (2,9 % en moyenne au cours de la période 2011-2014) et "biens d'équipement" (1,9 % en moyenne) trouve notamment son origine dans la demande de biens d'investissements des autres branches d'activité ainsi que des autres secteurs institutionnels (ménages et secteur public) de l'économie belge, qui redevient soutenue à partir de 2011, après deux années successives de recul.

En progressant à un rythme moyen (1,6 %) inférieur à celui de la valeur ajoutée de l'ensemble des branches d'activité (2,4 %), les services non marchands voient leur part dans la valeur ajoutée totale diminuer entre 2011 et 2014, tout comme cela avait déjà été le cas au cours de la période 2003-2008. En 2014, et sous l'hypothèse de politique inchangée, leur part (13,3 % en volume) resterait toutefois supérieure à celle enregistrée en 2008 (13,0 %), avant la forte poussée des années 2009 et 2010 (13,7 %).

TABLEAU 6 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base
(en pour cent)

	Structure à prix courants			Structure en volume (année de référence 2000)			Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	2000	2007	2014	2000	2007	2014	2003- 2008	2009- 2014
Agriculture	1,4	0,8	0,9	1,4	1,0	1,0	-2,3	0,4
Energie	3,2	2,9	2,4	3,2	3,3	3,2	4,0	0,2
Industries manufacturières	18,9	15,8	14,7	18,9	17,4	16,1	0,8	0,0
- Biens intermédiaires	7,6	6,8	6,4	7,6	6,8	6,3	0,1	0,1
- Biens d'équipement	4,7	3,6	3,3	4,7	3,9	3,7	0,1	0,4
- Biens de consommation	6,6	5,4	5,1	6,6	6,7	6,1	2,1	-0,3
Construction	5,0	5,3	4,9	5,0	5,3	5,5	3,6	1,6
Services marchands	57,8	61,4	62,2	57,8	60,0	60,7	2,5	1,1
- Transports et communication	8,0	8,2	7,4	8,0	7,7	7,6	1,6	0,4
. Transports ferroviaires	0,8	0,3	0,4	0,8	0,4	0,5	-7,6	2,6
. Transports urbains et routiers	1,9	1,8	1,8	1,9	1,6	1,7	0,0	0,9
. Transports par eau et aériens	0,3	0,5	0,2	0,3	0,3	0,3	9,2	-2,3
. Services auxiliaires de transports et communications	4,9	5,6	5,0	4,9	5,3	5,1	2,8	0,3
- Commerce et horeca	13,2	14,7	14,4	13,2	13,7	13,4	1,9	0,7
- Crédit et assurances	6,0	5,6	4,6	6,0	6,5	6,3	1,9	0,8
- Santé et action sociale	6,5	7,0	7,8	6,5	6,4	6,9	1,6	2,3
- Autres services marchands	24,1	25,9	28,1	24,1	25,8	26,6	3,5	1,2
Services non marchands	13,8	13,9	14,8	13,8	12,9	13,3	1,1	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,1	0,9

A moyen terme, la majeure partie des créations d'emplois est générée par les branches de services.

L'évolution macroéconomique et sectorielle de l'emploi est présentée de manière détaillée au chapitre IV (section C). Seules quelques grandes caractéristiques sont reprises ci-dessous.

Traditionnellement, l'évolution de l'emploi s'adapte à celle de l'activité économique avec un peu de retard. Aussi, en 2008, la croissance de l'emploi a-t-elle été encore vigoureuse (1,6 % en moyenne pour l'ensemble des branches d'activité), particulièrement dans les branches "autres services marchands" (5,2 % en ce compris l'emploi titres-services), "énergie" (3,1 %), "santé et action sociale" (2,6 %) et "construction" (2,1 %). Trois branches ont néanmoins enregistré une contraction de leur emploi ("crédit et assurances", "agriculture" et "biens de consommation").

L'emploi devrait enregistrer un net recul, tant en 2009 (-0,8 %) qu'en 2010 (-1,2 %). Sans surprise, les branches qui devraient souffrir le plus en termes d'emplois perdus sont celles dont le recul de l'activité serait le plus important (cf. ci-dessus). Ainsi, en cumulé au cours des années 2009 et 2010, l'industrie manufacturière devrait perdre près de 49 000 emplois. Dans le même temps, l'emploi des services marchands se contracterait de 31 000 emplois. Dans les services marchands, la baisse la plus forte, en termes relatifs, serait enregistrée par la branche "transports et communication" (-3,6 %), talonnée par la branche "crédit et assurances" (-3,3 %). Notons que deux branches d'activité maintiendraient une croissance positive de leur emploi en 2009 et 2010 : la "santé et action sociale" et l'"administration publique et éducation".

En 2011, malgré la reprise de l'activité, l'emploi ne retrouverait - en raison de son décalage par rapport à l'activité - qu'un taux de croissance faiblement positif (0,4 %). À partir de 2012, il évoluerait à des taux de croissance proches de son évolution tendancielle (1,0 % par an en moyenne au cours de la période 2012-2014). La projection suggère un renforcement des tendances observées récemment : l'emploi progresserait donc à moyen terme dans chacune des branches de services (à l'exception de la branche "crédit et assurances") et dans la construction ; il continuerait à se contracter dans les industries manufacturières, l'agriculture et l'énergie. Les gains d'emplois les plus importants concerneraient, tout comme au cours de la période 2003-2008, les branches "autres services marchands" (en ce compris les titres-services et emplois ALE) (+65 000 unités entre 2011 et 2014) et "santé et action sociale" (+46 000 unités).

Le différentiel entre les gains de productivité horaire de l'industrie et ceux des services reste important et se stabilise en projection.

La croissance annuelle moyenne de la productivité horaire des branches d'activité marchande prévue dans notre projection de référence (0,7 %) est inférieure de 0,4 point de pourcentage à celle observée sur la période 2003-2008 et de 0,7 point de pourcentage à celle observée sur la période 1997-2002 (voir tableau 7). Remarquons toutefois que la moyenne annuelle qui vaut pour la période de projection masque d'importantes fluctuations annuelles, la croissance de la productivité des branches d'activité marchande prévue pour 2009 étant en chute libre (-2,2 %), avant de se redresser en 2010 (0,7 %) et, plus encore, en 2011 (1,7 %). À partir de 2012, elle croîtrait au rythme annuel moyen de 1,4 %.

La croissance de la productivité des branches industrielles est nettement supérieure à celle des branches de services, ce qui permet aux premières, plus sensibles à la concurrence internationale, de limiter la hausse de leur coût salarial unitaire. Ainsi, au cours des douze dernières années, la croissance moyenne de la productivité horaire du travail a été nettement plus forte dans les branches industrielles (2,5 %) que dans celles des services marchands (0,7 %). Ce diagnostic est

encore plus marqué lorsque l'on considère les seules branches de l'industrie manufacturière (2,9 %).

Bien que cette tendance doive perdurer à moyen terme, l'écart entre la croissance de la productivité des branches industrielles (croissance annuelle moyenne de 2,0 % en projection) et celle des services marchands (0,3 %) devrait, dans le scénario retenu, se stabiliser en projection par rapport à la période 2003-2008, l'écart ayant légèrement diminué entre cette dernière et la période 1997-2002. Le contexte d'ouverture de plus en plus grande des services à la concurrence internationale pourrait expliquer l'orientation, récemment observée, à la hausse des gains de productivité de l'ensemble des services marchands. Ceci est d'autant plus vrai si l'on considère les services marchands à l'exception des emplois titres-services, caractérisés par de faibles gains de productivité. En outre, les services marchands regroupent en leur sein des activités très hétérogènes (tant en termes d'exposition à la concurrence internationale qu'en termes d'intensité en travail), ce qui peut occulter des développements plus différenciés. Ainsi, la branche des "autres services marchands" (en ce compris les emplois titres-services) devrait, en moyenne, enregistrer une progression nulle de la productivité du travail. A l'inverse, la branche "crédit et assurances", par exemple, devrait engranger, tout comme cela a été le cas de façon constante sur le passé, des gains de productivité nettement supérieurs à ceux de l'ensemble des services marchands.

TABLEAU 7 - Evolution de la productivité horaire du travail des entreprises
(taux de croissance annuel moyen en pour cent)

	1997-2002	2003-2008	2009-2014
Agriculture	4,7	-1,2	2,2
Industrie	2,7	2,3	2,0
- dont industries manufacturières	3,5	2,3	2,4
Services marchands	0,7	0,6	0,3
- Transports et communication	2,3	1,8	0,7
- Commerce et horeca	0,4	1,0	0,7
- Crédit et assurances	6,0	3,4	2,0
- Santé et action sociale	-0,3	-0,3	-0,1
- Autres services marchands (y compris les titres-services et emplois ALE)	-1,4	-0,3	0,0
Total	1,4	1,1	0,7

C. Prix et coûts

Après avoir atteint un sommet au milieu de l'année 2008 à la suite de la forte hausse du prix des matières premières, l'inflation serait en décline régulière pour ne plus atteindre que 0,3 % en moyenne en 2009, bénéficiant ainsi de la baisse spectaculaire des prix de l'énergie et de l'affaiblissement des prix des autres matières premières. La sévère récession dont souffrirait l'économie belge en 2009 pèserait également sur la croissance des coûts et des prix. A moyen terme, la croissance du déflateur de la consommation privée, certes plus soutenue, ne devrait pas dépasser les 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.

Décline régulière de l'inflation depuis juillet 2008...

Alors que la première moitié de l'année 2008 avait été marquée par une forte poussée de l'inflation, expliquée en grande partie par l'explosion du prix des matières premières sur les marchés internationaux, une toute autre image s'est imposée dans la seconde moitié de 2008, l'inflation s'inscrivant nettement en baisse dès le mois d'août 2008. Sous l'effet de la forte décline du prix des produits pétroliers et de la baisse des prix des matières premières alimentaires, le taux d'inflation, mesuré par l'Indice National des Prix à la Consommation (INPC), n'a plus atteint que 2,6 % en fin d'année, contre un maximum de 5,9 % en juillet 2008.

...qui ne dépasserait plus un rythme moyen de 0,3 % en 2009.

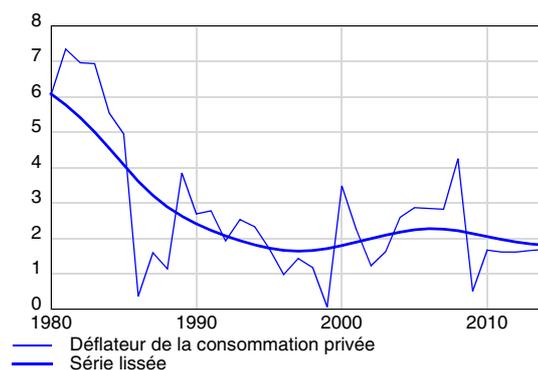
La décline de l'inflation se confirmerait en 2009 et l'INPC ne devrait s'accroître cette année que de 0,3 % en moyenne annuelle (le déflateur de la consommation privée s'accroissant, quant à lui, de 0,5 %). Cette hausse modeste des prix s'expliquerait à nouveau par la décline des prix des produits énergétiques, ainsi que (dans une moindre mesure toutefois) par un net ralentissement de la hausse des prix des produits alimentaires. La profonde récession en 2009 pèserait également sur la croissance des coûts et des prix.

Le prix du baril de Brent est passé d'un niveau de 144 dollars en juillet 2008 à seulement 34 dollars en décembre de l'année passée et resterait à un bas niveau en 2009, année durant laquelle, le baril de Brent s'établirait en moyenne à 51,2 dollars. Les prix internationaux du gaz, qui suivent traditionnellement la cotation internationale des prix des produits pétroliers, ont également commencé à baisser fin 2008, mais ce n'est qu'en 2009 que les consommateurs belges profiteraient de baisses de prix conséquentes pour leurs achats de gaz naturel. Il en va de même pour l'électricité, dont les tarifs ne baisseraient que dans le courant de 2009. A la baisse du prix des matières premières énergétiques, est venue s'ajouter l'influence de la baisse des prix des matières premières alimentaires, dont l'indice, sur les marchés internationaux, a reculé de quelque 35 % entre juin et décembre 2008.

Epuré de ses composantes énergétique et alimentaire (y compris tabac et boissons), le prix de la consommation privée connaîtrait également une phase de baisse qui ramènerait sa hausse moyenne à 1,6 % en 2009 contre 2,5 % en 2008. Le ralentissement de la progression de cet indice est donc assez net, tout en restant inférieur à celui de l'indice complet, les baisses de coûts des matières premières ne se diffusant que de manière progressive au sein de l'économie.

Maintien d'un rythme modéré d'inflation entre 2010 et 2014...

GRAPHIQUE 13 - Prix de la consommation privée
(taux de croissance en pour cent)



A moyen terme, la croissance du déflateur de la consommation privée devrait remonter, tout en restant cantonnée sous la barre des 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE. L'accélération de l'inflation en 2010 aurait pour origine le redressement du prix du baril de pétrole et, dans sa foulée, un mouvement de hausse des prix des produits pétroliers¹. Par

contre, les autres composantes de l'indice des prix verraient leur progression freinée. Ainsi, la croissance du déflateur hors énergie et produits alimentaires passerait en-dessous de 1,5 % en 2010. Au-delà de 2010, l'inflation intérieure conserverait un rythme tournant autour de 1,6-1,7 %. Corrigée de ses composantes énergétique et alimentaire, l'inflation resterait également modérée, malgré une accélération progressive de 2011 à 2014.

...grâce à une hausse limitée des prix à l'importation et des coûts intérieurs.

Le maintien d'une inflation modérée à moyen terme refléterait fidèlement une évolution assagie des prix à l'importation hors énergie. L'évolution des prix internationaux de l'énergie serait par ailleurs plus "neutre" : après la forte chute qui serait observée en 2009 et un redressement partiel en 2010, la progression du prix du baril de pétrole ne dépasserait plus que légèrement le rythme de l'inflation mondiale. Le prix des matières premières alimentaires resterait, quant à lui, stable en termes réels (après une forte baisse en 2009). La relative modération des coûts intérieurs constituerait un autre facteur de stabilisation de l'inflation. Enfin, le maintien d'un écart de production (output gap) négatif jusqu'en fin de période freinerait également la croissance des prix.

Les évolutions des prix des matières premières se reflètent dans les prix intérieurs.

L'évolution des prix de la consommation privée par catégorie traduit en grande partie les évolutions des prix des matières premières (énergétiques et alimentaires) évoquées ci-dessus (cf. tableau 8).

Ainsi, la progression du prix de la catégorie "alimentation-boissons-tabac", qui a connu une nette accélération en 2007 et 2008 (hausse de 4,5 % en 2007 et 6,9 % en 2008), devrait baisser sensiblement à partir de 2009. La croissance moyenne du prix de cette catégorie pour la période 2009-2014 (1,7 %) serait nettement inférieure au rythme de hausse observé durant la période 2003-2008 (3,3 %).

En ce qui concerne les prix de l'énergie, leur évolution serait en moyenne négative (baisse annuelle moyenne de 0,4 % pour la période 2009-2014), mais c'est uniquement en 2009 que les prix des produits énergétiques connaîtraient des baisses substantielles, liées à la forte chute des cotations internationales durant cette année. Au-delà de 2009, la tendance serait plutôt à un redressement régulier des prix des produits énergétiques, variable toutefois selon le produit concerné (ainsi le prix du gasoil de chauffage se redresse dès 2010, alors que le prix du gaz naturel est encore orienté à la baisse durant cette année).

1. Le prix du gaz naturel serait quant à lui encore en baisse.

La tendance serait également à une certaine décélération pour les prix des services en général. Ainsi, la croissance du prix moyen des autres services repasserait largement en-dessous des 2 %, en liaison avec la forte baisse des coûts importés du début de période et la très mauvaise conjoncture des années 2008 à 2010.

TABLEAU 8 - Prix de la consommation privée
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-2008	1981-1990	1991-1995	1996-2002	2003-2008	2009-2014
Déflateur macroéconomique	2,9	4,2	2,2	1,5	2,8	1,5
- Alimentation, boissons, tabac	2,8	4,1	0,5	1,8	3,3	1,7
- Autres biens	2,5	4,7	1,6	1,1	1,1	1,6
- Loyers	3,4	5,0	3,8	1,8	2,1	2,0
- Autres services	2,8	3,9	2,9	1,3	2,8	1,5
- Energie	3,7	3,2	1,2	3,1	7,5	-0,4
Déflateur macroéconomique, hors alimentation, boissons, tabac et énergie	2,9	4,3	2,8	1,4	2,3	1,6
Indice national des prix à la consommation	3,0	4,6	2,4	1,8	2,4	1,4

Accélération temporaire de la contribution des coûts intérieurs à l'inflation en 2009 ; nette modération de 2010 à 2014.

Alors que la contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale n'avait pas dépassé 1,2 point de pourcentage en moyenne durant la période 2003-2008, l'année 2009 serait marquée par une nette accélération de cette contribution (1,5 point de pourcentage). Dès 2010, toutefois, la croissance des coûts intérieurs retomberait sensiblement, leur contribution à l'inflation se stabilisant à 0,9 point de pourcentage environ pour la période 2010-2014 (voir tableau 9).

Forte hausse des coûts salariaux unitaires en 2009, accroissement nettement plus modéré ensuite.

C'est une forte hausse des coûts salariaux unitaires qui serait à la base de l'accélération des coûts intérieurs en 2009. Les salariés bénéficieraient, cette année, des effets retardés (en "année pleine") des indexations automatiques intervenues en 2008 à la suite de la forte progression de l'indice-santé. En 2009 (tout comme en 2008), la contribution de l'indexation à la hausse des salaires du secteur marchand avoisinerait les 3 %. Alors que cette indexation était largement inférieure à l'accroissement de l'INPC en 2008, on observerait au contraire, en 2009, une contribution de l'indexation automatique très largement supérieure à l'INPC (qui ne s'accroîtrait plus que de 0,3 %). La hausse du coût salarial horaire réel atteindrait, dès lors, 2,6 % en 2009 (alors qu'il avait baissé en 2008!) et la hausse des coûts salariaux unitaires serait de 5,3 % (sous l'effet de la baisse de la valeur ajoutée des entreprises en 2009). Au-delà de 2009, le rythme de hausse du coût salarial serait tout d'abord en forte baisse (en 2010, la hausse du coût salarial horaire ne dépasserait pas 1,3 % en termes nominaux et baisserait de 0,4 % en termes réels), puis tendrait à s'accroître progressivement, pour atteindre un peu plus de 3 % nominaux en fin de période¹. Le rythme de hausse des coûts salariaux unitaires serait également fortement freiné en 2010 et 2011 (les coûts unitaires ne s'accroî-

1. C'est l'alignement de la progression de nos coûts salariaux sur celle de la moyenne pondérée de nos trois principaux partenaires commerciaux qui expliquerait cette accélération progressive. La progression des coûts salariaux des trois principaux partenaires commerciaux de la Belgique est fournie, en projection, par le scénario de référence à moyen terme de l'OCDE, adapté pour tenir compte de l'impact sur les salaires de la forte chute de l'activité en 2009.

traient que de 0,5 % par an), puis se redresserait progressivement pour atteindre 1,9 % en fin de période. Au total, la contribution des coûts salariaux unitaires à la croissance des prix intérieurs serait particulièrement basse en 2010 et 2011 (0,2 point de pourcentage en moyenne) avant de revenir à des valeurs observées, en moyenne, entre 1996 et 2008 (0,5 point de pourcentage)¹.

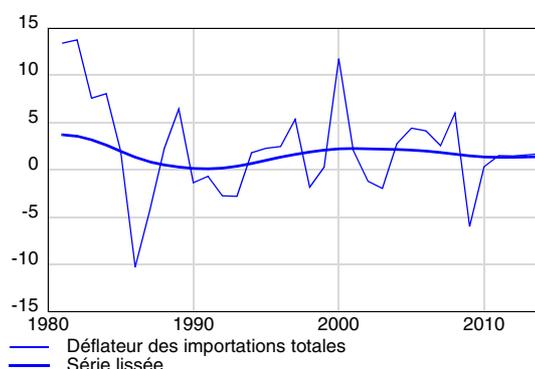
Contribution en baisse des facteurs non salariaux à l'inflation.

Des facteurs non salariaux ont également un impact sur la hausse des prix. Ainsi, la contribution des impôts indirects (nets de subventions) s'est progressivement réduite, passant de 0,2 point de pourcentage entre 1996 et 2002, à 0,1 point de pourcentage de 2003 à 2008. En projection, la contribution des impôts indirects nets à la croissance du déflateur de la demande finale (demande intérieure et exportations) serait quasiment nulle, compte tenu de l'ampleur très limitée du relèvement programmé de certaines taxes indirectes (et du relèvement de certaines subventions).

Par ailleurs, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à la croissance du déflateur de la demande finale s'établirait à 0,4 point de pourcentage en moyenne annuelle sur la période de projection. Il s'agit d'une contribution en très nette baisse par rapport à celle enregistrée pour la période 2003-2008. Ce recul s'expliquerait surtout par la très mauvaise conjoncture du début de période (en 2009, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à l'inflation intérieure serait légèrement négative).

Prix à l'importation : forte baisse en 2009, redressement progressif à moyen terme.

GRAPHIQUE 14 - Prix à l'importation
(taux de croissance en pour cent)



Encore en hausse en 2008 (en raison de la nette poussée du prix des matières premières intervenue dans le courant du premier semestre), les prix à l'importation se replieraient nettement en 2009, sous l'influence du reflux des prix du pétrole et de celui des autres matières premières. En 2010, les prix à l'importation seraient à nouveau en hausse. Certes, tout comme en 2009, les prix des importations non énergétiques

seraient en baisse (de 5,5 % en 2009 et de 1,1 % en 2010), mais ce mouvement serait plus que compensé par le redressement du prix du baril de pétrole (+21 % en 2010). Les prix à l'importation épouseraient ensuite un rythme de progression relativement modéré, reflétant l'hypothèse d'une inflation sous contrôle au sein de la zone euro et d'une hausse modérée des prix des matières premières, énergétiques et autres. Au total, les prix à l'importation seraient stables sur la période 2009-2014, mais s'accroîtraient en moyenne annuelle de 1,6 % pour la période 2010-2014.

La contribution des coûts importés à la croissance du déflateur de la demande finale, après avoir été très négative en 2009, atteindrait 0,2 point en 2010, puis remonterait à une moyenne de 0,6 point de pour cent entre 2011 et 2014 (et 0 point de pour cent pour l'ensemble de la période de projection). Une contribution très limitée des coûts importés constituerait un des facteurs explicatifs déterminants de la modération de l'inflation en projection.

1. L'évolution et la formation du coût salarial sont présentées plus en détail dans le chapitre IV.

TABLEAU 9 - Coûts intérieurs et prix à l'importation
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-2008	1981-1990	1991-1995	1996-2002	2003-2008	2009-2014
Coût salarial nominal horaire (entreprises)	4,3	6,1	5,1	2,6	2,6	2,6
Coût salarial nominal par unité produite (entreprises)	2,3	3,2	3,0	1,3	1,5	1,8
Prix à l'importation	2,4	3,5	-0,5	2,6	3,0	0,1
Déflateur du PIB	2,8	4,1	2,7	1,4	2,2	1,9
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale (en point de pour cent)						
- Coûts intérieurs	1,6	2,5	1,6	0,8	1,2	1,0
- Coûts salariaux unitaires	0,8	1,0	0,9	0,5	0,5	0,6
- Impôts indirects nets	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,0
- Autres coûts (=marges d'exploitation)	0,7	1,2	0,4	0,1	0,7	0,4
- Prix à l'importation	1,1	1,6	-0,2	1,1	1,4	0,0

D. Secteurs institutionnels

Alors que jusqu'en 2007, la Belgique dégagait des excédents extérieurs non négligeables, l'année 2008 a vu la réapparition, pour la première fois depuis 1986, d'un déficit des comptes avec le reste du monde. Selon la nouvelle projection 2009-2014, cette situation serait largement confirmée jusqu'en fin de période et l'on assisterait même à un creusement du déficit à court terme. Parallèlement, les besoins de financement des administrations publiques tendraient à augmenter de manière sensible. La réapparition du déficit jumeau (comptes publics et comptes extérieurs), déjà observé en 2008, devrait donc se confirmer au cours des six prochaines années.

1. Les grands équilibres des secteurs intérieurs

Particuliers : épargne brute rapportée au PIB en forte baisse sur le passé. Net redressement attendu en projection.

Dans la foulée du recul de leur revenu disponible¹, le taux d'épargne des particuliers, défini comme leur épargne rapportée au PIB, a chuté de manière sensible depuis quelques années. Entre 1995 et 2005, l'épargne des particuliers a baissé de l'équivalent de 6 % du PIB et a ainsi atteint un minimum historique en 2005, avec seulement 7,6 % du PIB. Plus récemment, ce taux a par contre légèrement progressé, atteignant 8,3 % en 2007, mais aurait à nouveau reculé en 2008 (année marquée par une stagnation du revenu disponible réel des ménages). En 2009, année de récession économique, marquée par un recul accentué de la confiance des consommateurs, on noterait une très nette hausse de la part des revenus épargnés (le taux d'épargne reprend près de 2 points en un an). Le taux d'épargne serait ensuite quasiment stabilisé dans un contexte économique marqué par la stagnation du PIB et une forte hausse du chômage en 2010 et un mouvement de reprise économique dans les années qui suivent.

La capacité de financement des particuliers (à savoir leur épargne brute diminuée de leur formation brute de capital et corrigée pour les transferts de capitaux) a également baissé de manière sensible entre 1995 et 2006 (passant de 8,1 % du PIB en 1995 à 0,8 % en 2006), avant de se redresser en 2007 (grâce à la hausse du taux d'épargne). La capacité de financement aurait à nouveau reculé en 2008 (baisse du taux d'épargne), mais rebondirait de manière significative en début de projection, dans la foulée du redressement du taux d'épargne en 2009. En fin de période, la capacité de financement des particuliers atteindrait à nouveau 3 % du PIB, niveau comparable à celui atteint au début de la nouvelle décennie (voir graphique 15).

Sociétés : apparition d'un déficit de financement en 2008, se résorbant en projection.

Alors que la capacité de financement des sociétés avait été assez largement positive entre 2005 et 2007 (années marquées par une forte hausse du revenu disponible des sociétés), celle-ci est devenue négative en 2008, en raison de la baisse du revenu disponible (liée à la contraction de l'excédent d'exploitation) et de la hausse concomitante de la formation brute de capital. En 2009, la capacité de financement des sociétés devrait être encore négative du fait de la forte baisse de leur revenu disponible (liée à nouveau à la baisse de l'excédent d'exploitation). A partir de 2010, l'amélioration progressive du revenu disponible des sociétés (découlant du redressement progressif de la conjoncture) permettrait à celles-ci de retrouver une capacité de financement positive. En fin de période, la capacité de financement des sociétés atteindrait ainsi l'équivalent de 1,1 % du PIB (voir graphique 15).

1. Recul dû lui-même au tassement de la part du revenu primaire des particuliers (expliqué principalement par le recul de la part de la masse salariale).

TABLEAU 10 - Synthèse des opérations des grands secteurs de l'économie
(en pour cent du PIB)

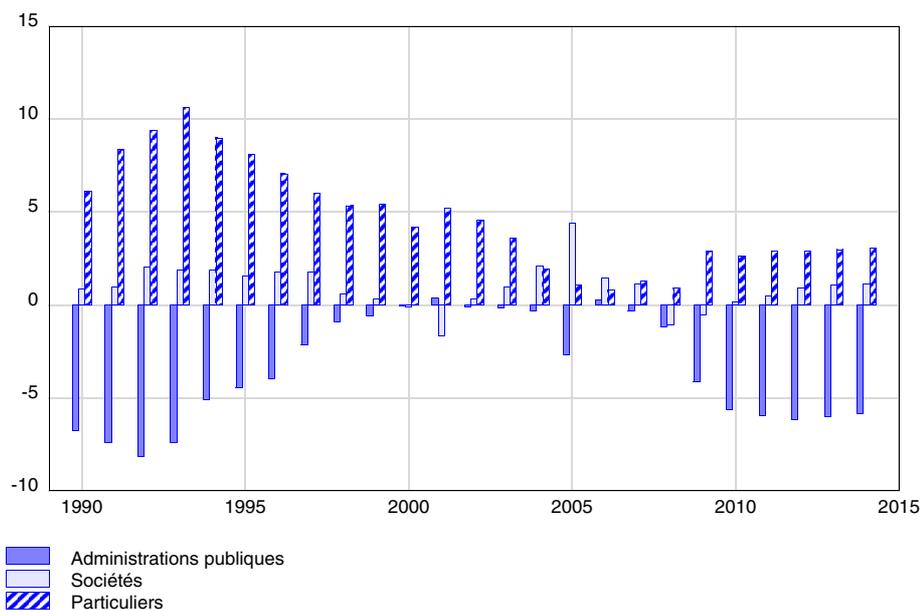
	1995	2000	2005	2008	2009	2014
1. Particuliers						
1.1 Revenu disponible brut	67,1	63,1	59,5	60,4	62,8	62,1
dont revenu primaire brut	80,9	77,8	73,1	73,8	75,2	74,0
dont transferts courants nets	-13,7	-14,7	-13,5	-13,4	-12,5	-11,9
1.2 Dépenses de consommation finale	54,1	53,9	52,6	53,2	53,8	52,8
1.3 Epargne brute	13,6	9,8	7,6	7,9	9,7	9,7
1.4 Transferts en capital	0,4	-0,1	-0,4	-0,4	-0,3	-0,5
1.5 Formation brute de capital	5,8	5,6	6,1	6,7	6,5	6,3
1.6 Capacité nette de financement	8,1	4,2	1,1	0,9	2,9	3,0
2. Sociétés						
2.1 Revenu disponible brut	14,3	14,2	15,1	15,1	14,4	16,1
dont revenu primaire brut	16,1	16,8	18,0	17,7	16,6	19,1
dont transferts courants nets	-1,8	-2,6	-2,8	-2,6	-2,1	-3,0
2.2 Epargne brute	13,7	13,6	14,5	14,3	13,7	15,6
2.3 Transferts en capital	0,1	0,6	2,9	0,5	0,5	0,6
2.4 Formation brute de capital	12,3	14,3	12,9	15,8	14,5	15,1
2.5 Capacité nette de financement	1,5	-0,1	4,4	-1,0	-0,4	1,1
3. Administrations publiques						
3.1 Revenu disponible brut	19,6	24,0	24,5	23,8	22,4	21,3
3.2 Dépenses de consommation finale	21,5	21,3	22,9	23,0	24,5	24,8
3.3 Epargne brute	-1,9	2,6	1,6	0,8	-2,2	-3,6
3.4 Transferts en capital	-0,6	-0,7	-2,5	-0,4	-0,5	-0,6
3.5 Formation brute de capital	1,9	2,0	1,8	1,6	1,7	1,6
3.6 Capacité nette de financement	-4,5	0,0	-2,7	-1,2	-4,3	-5,8
4. Ensemble des secteurs intérieurs						
4.1 Epargne nationale brute	25,4	26,0	23,7	23,1	21,2	21,8
dont épargne privée	27,3	23,4	22,1	22,3	23,4	25,3
4.2 Formation brute de capital	20,0	21,8	20,8	24,1	22,7	23,1
4.3 Transferts en capital	-0,1	-0,1	-0,1	-0,4	-0,4	-0,4
4.4 Capacité nette de financement	5,2	4,1	2,8	-1,3	-1,8	-1,7

Administrations publiques : forte détérioration de la capacité de financement en projection.

Alors qu'en 2008, les comptes des administrations publiques¹ s'étaient déjà soldés par un déficit de l'équivalent de 1,2 % du PIB, la capacité de financement publique devrait continuer à se détériorer sensiblement en projection. Ainsi, en 2009, compte tenu d'une forte détérioration du taux d'épargne brut de l'Etat, liée elle-même au marasme économique dans lequel est plongé le pays, le besoin de financement des administrations publiques devrait atteindre l'équivalent de 4,3 % du PIB. En 2010, année encore difficile du point de vue économique, l'épargne publique continuerait à se détériorer sensiblement et le besoin de financement des administrations publiques atteindrait l'équivalent de 5,6 % du PIB. Une croissance économique plus soutenue à partir de 2011 permettrait de stabiliser le déficit public aux alentours de 6 % du PIB et ce n'est qu'en fin de période qu'une timide réduction des besoins de financement publics serait observée.

1. Pour un commentaire détaillé sur l'évolution du compte des administrations publiques, voir le chapitre V.

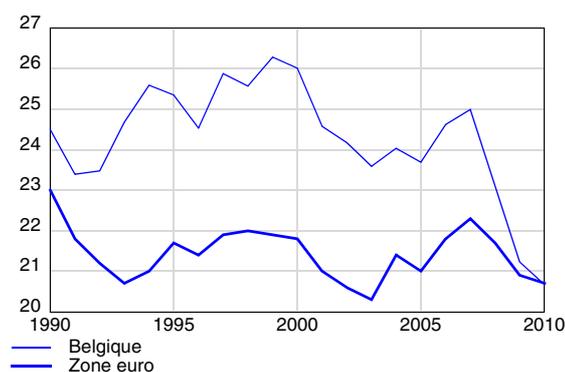
GRAPHIQUE 15 - Capacité nette de financement des secteurs intérieurs
(en pour cent du PIB)



Ensemble des secteurs intérieurs : forte baisse de l'épargne nationale entre 2007 et 2010, timide reprise ensuite.

Le taux d'épargne nationale¹, qui est obtenu en additionnant l'épargne brute des différents secteurs intérieurs, a fortement baissé en 2008, perdant l'équivalent de 1,9 point de PIB par rapport à 2007 (soit un niveau de 23,1 % en 2008, contre 25 % en 2007). Malgré cette chute, le taux d'épargne nationale serait resté à un niveau plus élevé que dans le reste de la zone euro (21,7 % pour la zone euro, en 2008). L'écart, qui atteignait encore plus de 4 % en 2000, s'est réduit depuis quelques années et devrait même quasiment disparaître en projection (voir graphique 16).

GRAPHIQUE 16 - Epargne nationale brute
(en pour cent du PIB)



La chute du taux d'épargne intérieure serait tout aussi forte en 2009, année durant laquelle ce taux redescendrait à 21,2 % du PIB. Le taux d'épargne nationale baisserait encore légèrement en 2010, puis entamerait une lente remontée sur le reste de la période de projection, atteignant l'équivalent de 21,8 % du PIB en 2014.

Capacité de financement de l'ensemble de l'économie négative sur toute la période de projection.

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie, qui est obtenue en déduisant de l'épargne nationale les opérations en capital, a sensiblement baissé depuis 2002. Alors qu'elle atteignait encore l'équivalent de 4,8 % du PIB en 2002, la capacité de financement n'a plus atteint que 2,1 % en 2007 et est même devenue négative en 2008, pour la première fois depuis plus de 20 ans. En projection, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie resterait assez largement

1. Epargne nationale brute rapportée au PIB.

négative et ce n'est qu'en fin de période qu'un certain redressement serait amorcé.

C'est essentiellement l'effondrement du taux d'épargne nationale qui a entraîné l'apparition d'une capacité de financement négative en 2008, mais la forte hausse du taux de formation brute de capital la même année (ce taux est passé de 22,6 % du PIB en 2007 à 24,1 % en 2008) a également contribué à ce résultat. En 2009, tout comme en 2010, la capacité de financement totale devrait encore se détériorer, en raison de la baisse du taux d'épargne, mais aussi, pour 2010, du fait de la remontée du taux d'investissement¹. De 2011 à 2014, l'amélioration progressive du solde de financement global de la Nation (mais restant négatif en fin de période) refléterait le lent redressement de l'épargne intérieure, qui resterait toutefois largement insuffisante, jusqu'en fin de période, pour financer entièrement la formation brute de capital (par ailleurs en légère progression).

2. Le compte du reste du monde

Des déficits extérieurs apparaissent en 2008 et se maintiendraient tout au long de la projection.

La capacité de financement négative de la Nation se traduit par un déficit vis-à-vis du reste du monde. Alors que le prêt net de la Belgique au reste du monde (qui correspond au solde des opérations courantes et en capital de la Belgique avec l'extérieur) avait été largement positif dans les années nonante et au début de la nouvelle décennie, il a baissé de manière régulière depuis 2003, pour se transformer en emprunt net au reste du monde en 2008. L'apparition d'un déficit extérieur est d'autant plus préoccupante qu'elle se juxtapose à la réapparition simultanée d'un déficit non négligeable pour les comptes publics. Le déficit extérieur se maintiendrait en projection, tout comme le déficit public (voir point précédent).

Les surplus extérieurs courants du début de la décennie se transforment en déficits en 2008.

Alors que le solde extérieur courant avait été systématiquement positif depuis le milieu des années quatre-vingt (voir graphique 17), une dégradation continue s'est manifestée depuis 2002 : le solde extérieur courant, qui atteignait encore l'équivalent de 5 % du PIB en 2002, n'a plus représenté que 2,4 % du PIB en 2007. Le solde extérieur courant est même devenu déficitaire en 2008 (déficit estimé à 1 % du PIB). Cette évolution du surplus courant reflète surtout la détérioration des opérations sur marchandises, parmi lesquelles il faut pointer en tout premier lieu l'alourdissement de la facture extérieure énergétique.

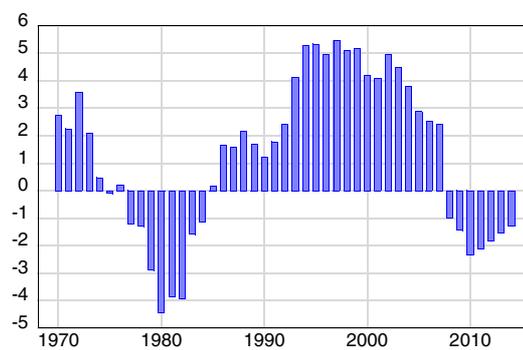
Selon nos estimations, la facture énergétique nette, qui pesait pour 6 milliards d'euros en 2002, a plus que triplé en 2008, à la suite de la forte hausse des prix internationaux de l'énergie, et a atteint près de 20 milliards d'euros l'année passée (soit l'équivalent de 5,7 % du PIB)². L'alourdissement de la facture énergétique n'est toutefois pas le seul facteur en cause pour expliquer la détérioration des opérations sur marchandises. On a également noté un net accroissement du déficit extérieur en biens d'équipement, particulièrement sensible en 2007 et 2008 à la suite, notamment, de la forte progression des investissements en machines et outillage intervenue ces deux dernières années. A cela est venue s'ajouter une certaine détérioration de la balance en biens intermédiaires, traditionnellement positive mais en recul en 2008, du fait du ralentissement de la demande mondiale.

1. A contrario, le taux d'investissement serait en réduction en 2009, ce qui freinerait la baisse de la capacité de financement.
2. A titre de comparaison, la facture énergétique atteignait en 1982 l'équivalent de 6,7 % du PIB.

Le recul de l'excédent courant depuis 2003 s'explique également, mais dans une moindre mesure, par une moindre contribution des opérations sur services et par une certaine détérioration des revenus de facteurs. Alors que les opérations sur services avaient accru de manière constante leur contribution au solde extérieur depuis les années nonante, cette contribution tend à stagner depuis quelques années et se serait même légèrement réduite en 2008. Quant aux revenus de facteurs, leur solde s'est quelque peu réduit depuis le début de la nouvelle décennie. Cette baisse est notamment due au fait que les paiements de dividendes à des porteurs étrangers ont augmenté plus rapidement que les dividendes reçus par des porteurs belges de parts étrangères. Au total, le solde des revenus de facteurs est passé de l'équivalent de 2,8 % du PIB en 2000 à seulement 1 % en 2008.

Aggravation du déficit courant en 2009. Un déficit se maintiendrait jusqu'en fin de période.

GRAPHIQUE 17 - Balance extérieure courante
(en pour cent du PIB)



Le déficit extérieur courant devrait encore s'alourdir en 2009, malgré le repli des prix internationaux de l'énergie. Certes, ce dernier élément permettrait à lui seul d'alléger de manière non négligeable la facture énergétique (laquelle baisserait de plus de 7 milliards d'euros), mais les secteurs exportateurs souffriraient particulièrement du marasme économique mondial. Ainsi, le surplus en biens intermédiaires,

déjà en baisse en 2008, devrait encore se réduire sensiblement en 2009. Il en va de même pour le surplus en services. En 2010, un environnement international toujours relativement défavorable et une hausse des prix internationaux de l'énergie contribueraient à creuser encore le déficit courant (qui monterait à 2,3 % du PIB). Ce n'est qu'à partir de 2011, à la faveur d'une amélioration de la conjoncture internationale, que le déficit extérieur courant devrait se réduire progressivement. Il reviendrait à l'équivalent de 1,3 % du PIB à l'horizon 2014.

Les opérations en capital ont également contribué à détériorer notre position extérieure ces dernières années. Les opérations en capital ont été traditionnellement légèrement négatives depuis le début de la décennie, mais le solde négatif s'est notablement creusé en 2007 et 2008, à la suite notamment d'achats de droits d'émission de gaz à effet de serre par les entreprises belges, dans le cadre des accords de Kyoto. En projection, les opérations en capital resteraient négatives, suite au gonflement des transferts en capital des administrations publiques (pouvoir fédéral) vers le reste du monde.

Le solde de financement négatif de la Nation reflète l'insuffisance de l'épargne intérieure.

Au total, le prêt net de la Belgique au reste du monde, qui atteignait encore l'équivalent de 2,1 % du PIB en 2007, s'est transformé en déficit en 2008, avec un besoin de financement atteignant près de 5 milliards d'euros (ou 1,3 % du PIB). En raison de la persistance d'un déficit extérieur courant et du fait d'opérations en capital largement négatives, le besoin de financement persisterait entre 2009 et 2014, atteignant 1,7 % du PIB en fin de période. Les différents secteurs intérieurs ont contribué à la dégradation du solde de financement en 2008. En projection, le maintien de besoins de financement publics élevés et une capacité de financement privée, certes en progrès, mais insuffisante en regard de la hauteur du déficit public, expliqueraient également la persistance d'un solde de financement largement négatif jusqu'en fin de période.

TABLEAU 11 - Compte du reste du monde
(soldes, en pour cent du PIB)

	1995	2000	2005	2008	2009	2014
1. Opérations courantes	-5,3	-4,2	-2,9	1,0	1,4	1,3
. Biens et services	-4,3	-2,9	-3,7	0,3	1,0	0,7
. Rémunération nette des salariés	-1,3	-1,2	-1,2	-1,3	-1,3	-1,4
. Revenus nets de la propriété	-1,0	-1,7	0,4	0,3	0,3	0,3
. Impôts, nets de subventions	0,5	0,5	0,3	0,4	0,4	0,5
. Autres transferts courants	0,7	1,1	1,4	1,2	1,2	1,3
2. Opérations en capital	0,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,4
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement du reste du monde	-5,2	-4,1	-2,8	1,3	1,8	1,7

ENCADRE 5 - Deux variantes d'incertitude

La projection centrale que nous présentons dans le chapitre III se fonde sur un environnement international qui suppose un redressement très progressif de la situation économique internationale. Partant de cet environnement de base, on peut imaginer deux variantes. Dans le premier cas (la variante haute), les mesures de relance décidées par les différents pays sont supposées avoir un impact plus rapide et plus prononcé sur la croissance de nos partenaires commerciaux (via une restauration plus rapide de la confiance des consommateurs et des investisseurs). Dans une telle variante, le marché d'exportation serait favorablement affecté dès le second semestre de l'année 2009, avec un impact surtout appréciable en 2010. Dans le second cas, au contraire, pour diverses raisons évoquées dans le chapitre II (aggravation des problèmes financiers, protectionnisme,...), le recul de la croissance mondiale s'accroît dans le courant de 2009 et la reprise n'est pas au rendez-vous en 2010. La baisse de notre marché d'exportation dépasse les 10 % en 2009. En 2010, le marché d'exportation est encore en recul et ce n'est qu'en 2011 qu'une reprise s'amorce.

Les principaux effets macroéconomiques de ces deux variantes sont repris dans le tableau 5a ci-dessous.

TABEAU 5a - Effets d'un développement plus favorable (variante haute) ou plus défavorable (variante basse) du marché potentiel d'exportation
(différences, en pour cent, par rapport au scénario de base)

	Variante haute			Variante basse		
	2009	2010	2014	2009	2010	2014
Marché potentiel d'exportation	+0,60	+4,10	+4,10	-2,30	-5,50	-5,50
Croissance du PIB, en volume	0,19	1,01	-0,02	-0,75	-0,86	0,04
Niveau du PIB, en volume	0,19	1,20	0,96	-0,75	-1,61	-1,31
- Consommation des particuliers	0,04	0,25	0,36	-0,15	-0,43	-0,53
- Formation brute de capital fixe	0,27	1,50	1,75	-1,08	-2,11	-2,39
- Demande intérieure totale	0,11	0,62	0,59	-0,42	-0,83	-0,82
- Exportations	0,51	3,26	3,03	-1,95	-4,38	-4,10
- Importations	0,39	2,48	2,62	-1,50	-3,34	-3,54
Prix de la consommation privée	0,03	0,20	0,85	-0,12	-0,31	-1,21
Emploi : - %	0,07	0,47	0,91	-0,28	-0,76	-1,26
- milliers	3,15	20,39	40,71	-12,18	-33,10	-56,25
Balance extérieure courante (% du PIB)	0,10	0,65	0,57	-0,39	-0,88	-0,81
Capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques (% du PIB)	0,09	0,54	0,69	-0,35	-0,68	-0,94

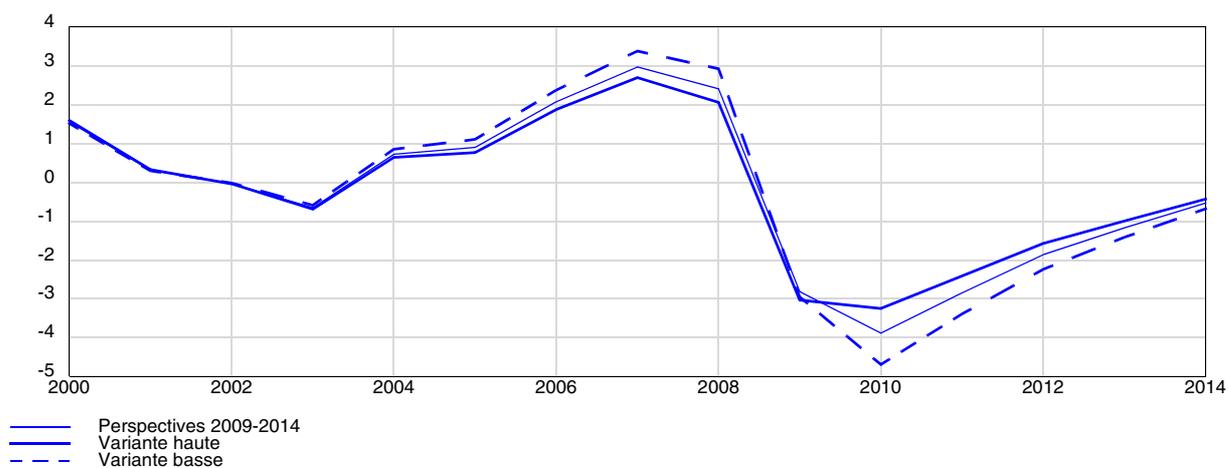
Dans la variante haute, la baisse du PIB est un peu moins forte en 2009 et on observe une croissance atteignant environ 1 % en 2010, grâce à un meilleur comportement des exportations et une demande intérieure mieux orientée que dans le scénario de base (notamment les investissements qui sont stimulés par le redressement plus rapide de la demande extérieure). Au total, sur 2 ans, le PIB récupérerait environ 1,2 % par rapport au scénario de base. L'orientation plus favorable de l'activité a des conséquences bénéfiques pour l'emploi, principalement en 2010 (20 000 destructions d'emploi en moins durant cette année). En fin de période, on augmenterait ainsi le niveau d'emploi de plus de 40 000 unités. Le solde extérieur courant serait légèrement redressé (mais on reste en déficit tout au long de la projection) et le solde budgétaire bénéficierait également de la meilleure conjoncture. Ainsi, le déficit public serait abaissé de l'équivalent de 0,5 % du PIB en 2010, mais, en 2014, le déficit serait encore de l'ordre de 5 % du PIB.

Dans la variante basse, sous l'effet d'une chute encore plus prononcée du commerce mondial en 2009 et de l'absence de vraie reprise en 2010, le PIB belge perdrait un total cumulé de 1,6 % après deux ans par rapport au scénario de base. Cette baisse supplémentaire serait liée à un recul plus prononcé des exportations, avec des conséquences négatives sur la demande intérieure (notamment, les investissements reculeraient de 2,1 % au total sur deux ans). Dans une telle conjoncture, la chute de l'emploi serait encore plus prononcée que dans le scénario de base (perte supplémentaire de 33 000 emplois sur deux ans et de 56 000 emplois à l'horizon 2014). Les effets sur la balance extérieure sont également particulièrement négatifs. Il en irait de même pour le solde public (le déficit public s'aggraverait de l'équivalent de 0,7 % du PIB en 2010).

Suite encadré 5

Le graphique 5a présente l'évolution de l'output gap dans le scénario de base et dans les deux variantes. Il illustre bien les incertitudes qui entourent actuellement l'estimation de celui-ci et montre en particulier dans quelle mesure des trajectoires futures différentes du PIB influencent l'estimation passée de l'output gap. Ainsi, dans la variante haute, la situation conjoncturelle en 2006-2007 est considérée comme légèrement moins favorable que dans le scénario de base alors que dans la variante basse, on observe le contraire. Ces différences sont, rappelons-le, exclusivement imputables à une évaluation différente du PIB potentiel. A l'horizon 2010, les courbes s'inversent sous l'influence de la détérioration plus ou moins forte de la conjoncture selon le scénario retenu tandis qu'en fin de période celles-ci convergent à nouveau car les différences de niveau du PIB entre les variantes se reflètent en bonne partie dans celui du potentiel à moyen terme.

GRAPHIQUE 5a - Output gap - Comparaison avec variantes haute et basse
(en pour cent du PIB potentiel)





IV Marché du travail

A moyen terme, la population active continue à augmenter sensiblement (de 229 000 personnes, soit à un rythme annuel moyen de 0,7 %). Cette croissance est soutenue, plus ou moins de manière équivalente, par des évolutions démographiques et par des changements de comportements d'offre. L'impulsion démographique dépend désormais complètement de l'hypothèse que l'immigration se maintiendra au même niveau élevé que celui des dernières années. Quant à la contribution positive des changements de comportements, elle s'explique par des taux d'activité croissants dans les classes d'âge moyen (femmes) et plus élevé (femmes et hommes).

Toutefois, la tendance à la hausse des taux d'activité à un âge plus élevé s'essouffle dans une certaine mesure puisque la crise économique entraîne des mises à la prépension et contrecarre les mesures du Pacte de solidarité entre les générations qui visaient à limiter les entrées en prépension. A moyen terme, le nombre de prépensionnés, qui est également soutenu par une forte hausse de l'assiette des entrées, progresserait de 15 000 unités. Dans ces Perspectives, c'est le seul canal par lequel la crise influe sur l'offre de travail. Compte tenu de la sévérité de la récession, il n'est pas exclu que la crise pèse, via d'autres leviers (entrée retardée des jeunes sur le marché du travail, découragement et baisse de l'immigration, etc.), sur la croissance de la population active.

La baisse à moyen terme des charges sur le travail est principalement attribuable au renforcement en 2009-2010 des subventions salariales générales et des subventions pour le travail de nuit et en équipe. Par contre, le relèvement de la partie forfaitaire et de celle ciblée sur les bas salaires des réductions générales de cotisations patronales n'entraîne qu'une diminution temporaire du taux légal de cotisations patronales. Par ailleurs, la suppression à la fois du 'bonus jeunes' ciblé sur les jeunes travailleurs faiblement rémunérés et d'autres réductions ciblées n'est pas la plus adéquate puisque ce sont justement ces catégories d'emploi qui souffrent le plus de la crise économique. La hausse du nombre de prépensionnés et l'augmentation des cotisations patronales (fictives) imputées qui s'en suit neutralisent également en partie les effets des relèvements des subventions salariales.

La croissance du coût salarial horaire nominal serait de 2,6 % par an en moyenne sur la période de projection. Le point de départ de ce scénario, les années 2009-2010, repose sur le dernier accord interprofessionnel, ce qui conduit à une hypothèse de hausse du salaire horaire brut avant indexation de 0,5 %. Etant donné une indexation estimée à 3,7 % et un effet défavorable des cotisations patronales (+0,2 %), la progression du coût salarial horaire atteindrait 4,4 % (soit 3,1 % en 2009 et 1,3 % en 2010). En 2009, l'indexation atteindrait 2,6 % pour une inflation limitée à 0,5 %. Cette évolution constitue un rattrapage de l'impact de l'inflation forte de 2008 sur le pouvoir d'achat, ce qui soutient l'évolution des salaires réels et du pouvoir d'achat en 2009.

La baisse tendancielle des gains de productivité horaire du travail dans le secteur des entreprises aurait tendance à se tasser ; les gains de productivité continuent donc à rester à des niveaux historiquement très faibles. En 2009, en raison de la forte dépression, le recul

de la productivité horaire atteindrait près de 2,2 %. Elle se redresserait ensuite pour atteindre en fin de période une croissance de l'ordre de 1,4 %. La croissance du coût nominal du facteur travail par unité produite atteindrait 4,9 % en 2009, ce qui s'explique essentiellement par l'impact de l'indexation des salaires et par l'effondrement de la productivité. A partir de 2010, on retrouverait un sentier de croissance moyenne beaucoup plus modéré, de 1,1 % par an jusqu'à l'horizon 2014. La hausse des salaires resterait donc compatible sur le moyen terme avec l'objectif fixé par la BCE d'une inflation maximale de 2 %. Depuis 2003, la part salariale (corrigée pour les indépendants et après déduction des subventions salariales) dans la valeur ajoutée des entreprises marchandes diminue régulièrement. En 2009, elle connaît un rebond important à 64,6 %. L'indexation des salaires en est le principal facteur explicatif. Dans le contexte de dépression actuel, ceci constitue un certain soutien à la consommation privée des ménages. A partir de 2010, la part salariale rediminue régulièrement pour s'établir à environ 63 % en fin de période, soit la moyenne constatée depuis 1996.

L'éclatement de la crise a provoqué non seulement une chute temporaire de la productivité horaire mais aussi de la durée moyenne du travail. Compte tenu de ce cycle de la productivité, une partie des effets de la crise sur l'emploi se matérialiseront l'an prochain. Sur l'ensemble de la période 2009-2010, l'emploi intérieur diminuerait de 90 000 unités. Les branches de l'industrie manufacturière et les services aux entreprises (qui englobent par convention l'ensemble du travail intérimaire) sont les plus durement touchées. Les seules branches marchandes qui, à court terme, se maintiennent en termes d'emploi sont les branches des titres-services et des soins de santé au sens large, dont la croissance est à peine affectée par la crise.

A partir de 2011, l'évolution sectorielle de l'emploi est à nouveau dominée par les tendances plus structurelles en matière de croissance de la valeur ajoutée et de la productivité. Puisque les gains de productivité dans les branches de services marchands sont systématiquement inférieurs à ceux engrangés dans l'industrie, le poids de ces branches dans l'emploi intérieur passe de 59,6 % en 2008 à 61,7 % en 2014, alors que celui de l'industrie manufacturière baisse de 13,2 % à 11,3 %. Après 2010, 28 000 emplois sont encore perdus dans l'industrie manufacturière, tandis que 162 000 autres sont créés dans les services marchands ainsi que 13 000 emplois dans la fonction publique.

L'emploi intérieur augmente donc à nouveau après 2010, lentement dans un premier temps (de 17 000 personnes en 2011), et plus rapidement ensuite (de 43 000 personnes en moyenne par an sur la période 2012-2014). Par conséquent, les pertes d'emploi enregistrées sur la période 2009-2010 sont largement compensées. Toutefois, la croissance globale de l'emploi intérieur (+57 000 personnes) à moyen terme est bien en-deçà de celle observée au cours de ces six dernières années (+292 000 personnes). Dans le scénario des présentes Perspectives, le repli de l'activité économique n'est finalement pas compensé à moyen terme. Etant donné que la durée du temps de travail retrouve à partir de 2011 son niveau d'avant la crise et que la croissance de la productivité horaire est à peine inférieure par rapport au passé récent, cette perte de croissance de l'activité débouche sur un ralentissement durable des créations d'emploi à moyen terme. C'est pourquoi le recul du taux d'emploi en début de période (de 63,6 % en 2008 à 61,6 % en 2010) n'est que partiellement récupéré (progression à 62,7 %) entre 2010 et 2014.

Dans le contexte de crise économique, le chômage grimpe de pas moins de 172 000 unités sur la période 2009-2010. En 2011, la (timide) croissance de l'emploi ne suffit pas à neutraliser la progression (toujours soutenue) de la population active, si bien que le chômage touche 22 000 personnes de plus et que le taux de chômage atteint cette année-là un record historique d'après-guerre (15,2 % contre 11,8 % l'an dernier).

C'est surtout la classe d'âge de moins de 50 ans qui est fortement touchée par la crise : le taux de chômage qui avait baissé dans cette classe de 13,4 % en 2004 à 10,3 % en 2008 devrait atteindre 14,9 % en 2011. Dans la classe de 50 ans et plus, la crise a des répercussions moins fortes sur l'évolution du taux de chômage. Néanmoins, l'offre de travail progresse sensiblement dans cette classe sous l'effet à la fois du vieillissement de la population d'âge actif et de la progression des taux d'activité, si bien que le nombre de chômeurs de plus de 50 ans augmente aussi en termes absolus.

Sur la période 2012-2014, le chômage baisse de nouveau, mais le recul se limite à 23 000 unités en trois ans. En dépit du fait que la croissance de la population active s'essouffle lentement, la croissance de l'emploi ne parvient pas à effacer les effets à court terme de la crise économique. Par conséquent, le taux de chômage reste relativement élevé jusqu'en fin de projection (baisse limitée à 14,5 % en 2014).

Bien que les incertitudes soient grandes, certains diagnostics peuvent déjà être émis. De nombreux travailleurs ayant perdu leur emploi auront besoin d'une aide à la réinsertion à court terme et il est important que cette aide leur soit fournie rapidement. Il importe aussi qu'elle leur soit octroyée de manière à limiter le plus possible le risque de persistance d'un chômage élevé, phénomène qui a souvent été observé pendant de graves récessions.

Cette projection met particulièrement en évidence l'explosion du chômage des moins de 50 ans. Il est essentiel d'éviter qu'un groupe important de jeunes peu qualifiés s'éloignent du marché du travail ou voient se réduire de façon permanente leur revenu potentiel. Il faudrait également redoubler d'efforts pour éviter que des jeunes entrent sur le marché du travail sans qualification adéquate.

En ce qui concerne les politiques d'activation, dans un contexte de faiblesse de la demande, de hausse des entrées au chômage et de diminution des emplois vacants, il peut être souhaitable de faire bénéficier en priorité des activités de placement dans l'emploi les travailleurs les plus qualifiés, tout en recourant de plus en plus à la formation, aux incitations à l'embauche et à la création d'emplois subventionnés pour les allocataires plus difficiles à placer. Pour ce dernier groupe, il peut également être souhaitable d'assouplir les obligations imposées pour démontrer la disponibilité pour le travail. Ainsi, on pourrait légèrement modifier les critères d'évaluation en privilégiant la formation avant la recherche de résultats immédiats en termes d'emploi et de rémunération. L'octroi d'un complément de ressources aux travailleurs ayant un faible revenu peut les aider à garder des liens avec le marché du travail pendant une récession. Il faudrait envisager de renforcer temporairement les prestations aux personnes subissant une perte partielle de salaire (par exemple, suite à une réduction imposée de leur temps de travail).

En matière de prépensions, les réformes intervenues au cours des dernières années fournissent un cadre adéquat qui ne nécessite a priori pas d'aménagement. En effet, l'accessibilité à la prépension dès 50 ou 52 ans pour les travailleurs prestant dans des entreprises en difficulté ou en restructuration, avec l'obligation de mise en place de cellules de reconversion, semble être une arme adéquate pour lutter contre certains effets sociaux probables de la crise actuelle. De même, il ne paraît pas judicieux de revoir à la baisse les âges de prépension possible pour les autres travailleurs plus âgés. L'expérience a montré que la plupart des prépensionnés ne réintègrent pas le marché du travail lorsque la reprise économique survient.

A. Démographie et offre de travail

La croissance de la population d'âge actif diminue de moitié et dorénavant est principalement soutenue par l'immigration.

Au début de la décennie, la croissance de la population d'âge actif n'était que de 0,1 % par an. Depuis lors, cette croissance s'est fortement accélérée, atteignant 0,9 % en moyenne au cours de la période 2006-2008, ce qui constitue l'accroissement de la population d'âge actif le plus sensible que l'on ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette accélération s'explique tant par l'influence persistante de la dynamique démographique héritée du passé (afflux temporairement plus soutenu de jeunes atteignant l'âge de 15 ans ; cohortes de la guerre faiblement peuplées atteignant 65 ans et suivies des cohortes plus peuplées de l'après-guerre) que par une nette augmentation de l'immigration. Le premier de ces facteurs a pris beaucoup d'importance jusqu'en 2007 inclus, mais perd ensuite inévitablement de son influence, ce qui se traduit pour la période 2004-2010 par une croissance de la population d'âge actif en U inversé. Pour ce qui est de l'immigration, elle devrait, à moyen terme, se maintenir au même niveau élevé qu'au cours des dernières années. Le résultat de ces évolutions est que la population d'âge actif continue de croître de manière significative au cours de la période de projection (tableau 12 : croissance moyenne de 0,43 % par an ; tableau 13 : accroissement cumulé de 185 000 personnes), mais que cette croissance diminue de moitié à mesure que l'on avance dans la période (de 0,61 % cette année à 0,31 % en 2014).

TABLEAU 12 - Déterminants de l'offre de travail (15 à 64 ans)¹
(croissance annuelle en pour cent, contributions à la croissance annuelle en point de pour cent)

	2007	2008	2009	2010	2011-2013	2014	2009-2014	2003-2008
1. Croissance de la population d'âge actif	1,01	0,83	0,61	0,56	0,37	0,31	0,43	0,71
2. Croissance du taux d'activité	-0,72	-0,07	0,20	0,22	0,32	0,28	0,28	0,14
2A. Contribution de la démographie	-0,46	-0,33	-0,20	-0,14	-0,02	-0,02	-0,07	-0,29
2B. Contribution du comportement de l'offre	-0,27	0,25	0,39	0,35	0,33	0,30	0,34	0,42
15-24 ans	-0,26	-0,12	-0,07	-0,03	-0,01	0,00	-0,02	-0,13
25-49 ans ; femmes	-0,16	0,15	0,08	0,08	0,06	0,04	0,06	0,17
25-49 ans ; hommes	-0,23	-0,10	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,03
50-64 ans ; femmes	0,26	0,23	0,31	0,26	0,20	0,20	0,23	0,31
50-64 ans ; hommes	0,11	0,09	0,06	0,04	0,08	0,06	0,07	0,11
3. Croissance de l'offre de travail (=1+2)	0,29	0,76	0,81	0,78	0,69	0,59	0,71	0,86
3A. Contribution de la démographie (=1+2A)	0,55	0,50	0,41	0,42	0,35	0,29	0,36	0,43
3B. Contribution du comportement de l'offre (=2B)	-0,27	0,25	0,39	0,35	0,33	0,30	0,34	0,42

La pression démographique à la baisse sur le taux d'activité global...

L'immigration est tellement répartie sur les différentes classes d'âge qu'elle n'affecte pratiquement pas, *a priori*², le taux d'activité global. Par contre, la progression des cohortes de population dans l'échelle des âges entraîne un accroissement démographique sensible parmi les tranches les plus âgées de la population d'âge actif, où les taux d'activité sont nettement inférieurs à la moyenne. A comportement inchangé de l'offre (taux d'activité constants par âge), ce facteur a un impact fortement négatif sur le taux d'activité global. Il ressort du

1. L'offre de travail équivaut à la population active telle qu'elle est définie par le BFP (c.-à-d. y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).
2. Dans l'hypothèse où, à tout âge, les nouveaux arrivants auraient un comportement comparable à celui des résidents.

tableau 12 que de tels changements apparus dans la structure des âges ont fait reculer le taux d'activité global de 0,29 point de pourcentage (pp) par an en moyenne au cours des six dernières années. L'effet a été maximal en 2007, avec 0,46 pp, et, l'année passée, il était toujours de 0,33 pp. Comme le montre le tableau 12, la contribution démographique globale à la croissance de l'offre de travail a finalement atteint en moyenne 0,43 pp au cours de cette période, soit nettement moins que ce que la croissance de la population d'âge actif (0,71 % par an) pouvait laisser supposer.

...s'amenuise petit à petit, si bien que la contribution démographique à la croissance de l'offre de travail diminue de façon plus limitée.

Dans les prochaines années, l'évolution de la structure des âges continuera à contribuer négativement à la croissance du taux d'activité global, mais cette pression s'amointrira progressivement pour disparaître totalement à partir de 2012. Sur l'ensemble de la période, cette contribution atteint en moyenne -0,07 pp par an. La contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail (0,36 pp par an) est donc une nouvelle fois légèrement inférieure à la croissance de la population d'âge actif, mais l'écart est nettement moins prononcé qu'au cours des dernières années. Dès lors, le reflux de cette contribution est plus limité (de 0,55 pp en 2007 à 0,29 pp en 2014) que la perte de croissance de la population d'âge actif (de 1,01 % en 2007 à 0,31 % en 2014). Ceci dit, cette contribution est devenue totalement dépendante de l'hypothèse d'un maintien de l'immigration au même niveau à moyen terme.

Traditionnellement, les changements de comportement ont fortement contribué à la croissance de la population active, ...

Outre la démographie, les changements de comportement (qui se reflètent dans l'évolution des taux d'activité par âge) ont récemment contribué, de façon très significative, à la croissance de la population active. Au cours des six dernières années, cette contribution s'est élevée en moyenne à 0,42 pp par an, soit un niveau pratiquement identique à l'impulsion démographique. Par ailleurs, cette contribution a suffi largement à compenser l'effet négatif de la démographie sur le taux d'activité global ; ce dernier a progressé de 0,14 % par an.

... grâce aux taux d'activité croissants parmi les classes d'âge moyennes (femmes) et supérieures (femmes et hommes).

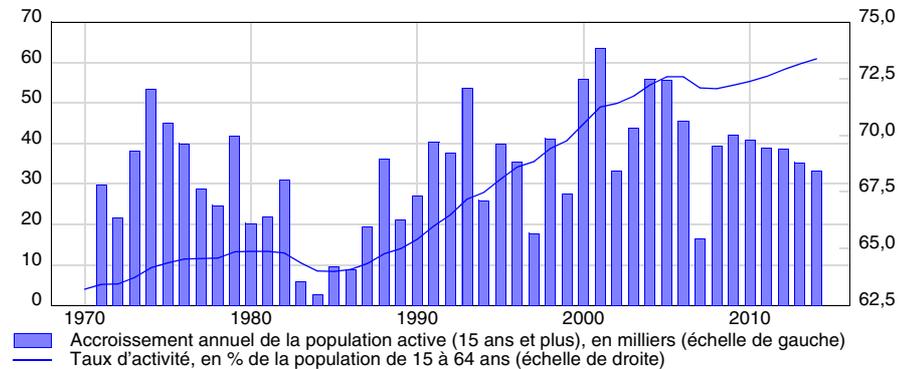
Toutefois, en moyenne, les taux d'activité dans les classes d'âge inférieures (de 15 à 24 ans) ont baissé, leur contribution à la croissance de l'offre de travail et au taux d'activité global atteignant -0,13 pp par an (cf. tableau 12). La même conclusion vaut chez les hommes de la classe d'âge 25-49 ans : contribution (légèrement) négative de 0,03 pp. A l'inverse, les taux d'activité chez les hommes ont augmenté en moyenne dans la tranche d'âge des 50 à 64 ans (contribution positive de 0,11 pp par an). Ceci dit, la contribution de loin la plus significative provient de changements apparus dans le comportement de l'offre chez les femmes des classes d'âge moyennes (0,17 pp par an) et supérieures (0,31 pp par an). Ces changements proviennent d'effets de cohorte positifs, encore renforcés, au-delà de 60 ans, par le relèvement de l'âge de la pension.

En 2007, cette contribution s'est toutefois effondrée après une série de chocs négatifs sur les taux d'activité des moins de 50 ans, ...

En 2007, des changements dans le comportement de l'offre se sont mis subitement à contribuer négativement (-0,27 pp) à la croissance de l'offre de travail. La population active a toutefois continué à croître légèrement (de 16 500 personnes, cf. graphique 18), sous l'impulsion de la forte croissance de la population d'âge actif. En plus des changements de comportement, l'évolution structurelle de la démographie a eu, en 2007, un effet fortement négatif sur le taux d'activité global, qui s'est sensiblement replié (cf. graphique 18 : de 72,6 % à 72,1 %). L'évolution des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures n'a pas été affectée ; les chocs négatifs ont concerné exclusivement les classes inférieures et moyennes, ce

que nous avons lié, dans les Perspectives de l'an passé, aux conséquences du contrôle plus strict de la disponibilité effective des chômeurs indemnisés sur le marché du travail.

GRAPHIQUE 18 - Population active BFP et taux d'activité



... dont les effets disparaissent actuellement,...

L'année passée, les taux d'activité parmi les classes d'âge inférieures et chez les hommes de la classe d'âge moyenne ont encore diminué (même si ce fut de manière nettement plus limitée), tandis que chez les femmes de cette même classe d'âge, les taux d'activité recommençaient à augmenter. La contribution chez les personnes âgées de 50 ans et plus est restée, quant à elle, invariablement positive. Dans l'ensemble, l'année passée, les changements intervenus dans le comportement de l'offre ont à nouveau contribué positivement à la croissance de l'offre de travail (+0,25 pp). L'impulsion démographique a été deux fois plus importante, si bien que l'année passée, l'offre de travail totale a augmenté de 39 400 personnes. Il était pourtant toujours question d'un effet fortement négatif de changements structurels démographiques sur le taux d'activité global, lequel s'est encore légèrement replié l'an dernier (tout en se maintenant autour de 72,1 %).

...si bien que l'on renoue avec les évolutions tendancielle...

Dans les classes d'âge inférieures, les taux d'activité continuent à se tasser légèrement en début de période et se stabilisent pratiquement ensuite. En moyenne sur l'ensemble de la période, la baisse est néanmoins nettement moins prononcée qu'au cours des six dernières années (période sur laquelle les chocs négatifs des années 2006 et 2007 ont, il est vrai, lourdement pesé). Dans les classes d'âge intermédiaires, les taux d'activité évoluent peu chez les hommes. Sous l'influence d'effets de cohorte, les taux d'activité chez les femmes continuent en revanche à progresser. Toutefois, leur contribution à la croissance de l'offre de travail durant cette période (0,06 pp) est inférieure à celle des six années écoulées (0,17 pp), suite à la dissipation progressive des effets de cohorte.

...avec toutefois une légère perte de dynamisme dans les classes d'âge supérieures...

Dans les classes d'âge supérieures, la contribution des changements de comportement reste légèrement positive chez les hommes (0,07 pp par an) et substantiellement positive chez les femmes (0,23 pp par an). Chez ces dernières, en 2009 et en 2010, cette contribution profite encore de l'effet positif du relèvement de l'âge de la pension à 65 ans. Tant chez les hommes que chez les femmes, l'impulsion positive est toutefois moins vigoureuse que dans un passé récent (où les contributions des uns et des autres atteignaient respectivement 0,11 et 0,31 pp par an). Chez les femmes, la réforme des pensions entre cette année dans sa dernière phase. Chez les hommes, l'élément principal est le fait que - suite à la crise

économique - le poids relatif des prépensions diminue dorénavant moins rapidement.

...notamment en raison du fait que les sorties précoces via la prépension...

Globalement (hommes et femmes confondus), dans la classe d'âge des 50 à 64 ans, la proportion de prépensionnés dans l'offre de travail potentielle¹ avait diminué de 9,9 % en 2002 à 8,6 % en 2008. En même temps, le nombre de prépensionnés a bien continué à augmenter (de 106 500 en 2002 à 115 300 en 2008), et ce, sous l'influence de la forte augmentation de l'assiette des entrées (l'emploi salarié du secteur marchand à partir de 50 ans) et du relèvement de l'âge de la pension chez les femmes.

...sont favorisées par la crise économique, ce qui contrecarre les mesures du Pacte des générations visant à réduire les entrées en prépension.

Actuellement, la crise économique entraîne un accroissement des entrées en prépension. Dans la classe d'âge allant jusqu'à 55 ans, cette pression à la hausse est limitée au court terme (période 2009-2010), après quoi l'assiette des entrées (le personnel d'entreprises en difficultés) se rétracte à nouveau. Dans les classes d'âge supérieures à 55 ans, cette pression haussière continue à s'exercer par la suite, étant donné que dans le scénario des présentes Perspectives, le taux global de la réserve de main-d'oeuvre ne diminue que dans une mesure limitée après 2011 (cf. section D). D'un autre côté, les mesures qui ont été prises dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations ont pour effet de freiner les entrées en prépension et provoquent en outre un déplacement de la tranche d'âge dominante d'entrées, qui passe de 58 à 60 ans. Le résultat net de ces mouvements se traduit par une légère hausse de la part de prépensionnés dans l'offre potentielle de travail d'ici 2010 (jusqu'à 8,9 %), suivie par une légère baisse (jusqu'à 8,4 % en 2014). Compte tenu de la hausse sensible de l'assiette des entrées (conséquence du vieillissement de l'emploi salarié), le nombre de prépensionnés augmente rapidement à court terme (de 5 200 personnes en 2009 et de 6 400 personnes en 2010), et à un rythme plus modéré au cours du reste de la période de projection (+3 800 personnes), si bien qu'en 2014, le régime compterait près de 131 000 personnes.

La croissance de la population active ralentit, mais reste considérable, et est soutenue d'égale manière par les évolutions démographiques et comportementales.

La contribution globale de tous les changements de comportement à la croissance de la population active s'élève cette année à 0,39 pp, mais elle devrait fléchir légèrement dans les cinq années à venir (jusqu'à 0,30 pp en 2014). La contribution de la démographie est encore légèrement plus élevée cette année (0,41 pp), mais diminue plus sensiblement au fil des ans, si bien que sur l'ensemble de la période, les changements démographiques, d'une part, et les changements de comportement, d'autre part, contribuent plus ou moins d'égale manière à l'évolution de l'offre de travail. En fin de compte, la population active continue donc à croître considérablement à moyen terme (cf. tableau 13 : +229 000 personnes), même si cette croissance fléchit quelque peu au cours de la période (cf. graphique 18 : +42 100 personnes cette année, diminuant pour atteindre +33 200 personnes en 2014). A nouveau, l'offre de travail augmente davantage chez les femmes que chez les hommes et continue par ailleurs à vieillir (cf. tableau 13) sous la double impulsion d'une population d'âge actif vieillissante et de taux d'activité croissants parmi les classes d'âge supérieures.

1. Offre de travail potentielle : population active selon la définition du BFP, plus les personnes en interruption complète de carrière et les prépensionnés.

TABLEAU 13 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)
 (moyennes annuelles ; écarts en milliers)

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	02-96	08-02	14-08	02-96	08-02	14-08
15 - 24 ans	-28	50	27	7	-33	25
25 - 49 ans	-37	-1	-36	21	32	-15
50 ans et plus	136	247	193	212	258	219
Hommes	35	143	82	84	79	84
Femmes	36	153	102	156	178	145
Total	71	296	185	239	257	229

Le taux d'activité global repart à la hausse.

A partir de cette année, les changements de comportement de l'offre sont suffisants pour compenser l'effet structurel démographique négatif (qui lui-même disparaît rapidement) sur le taux d'activité global (cf. tableau 12). Ce dernier augmente cette année, passant de 72,1 % à 72,2 %, et se hisse jusqu'à 73,4 % en 2014 (cf. graphique 18).

Il n'est pas exclu que la crise économique puisse trouver d'autres canaux pour peser sur l'offre de travail.

Dans ces Perspectives, l'augmentation des entrées en prépension constitue la voie par laquelle la crise produit ses effets sur l'offre de travail. Vu l'ampleur de la récession, il n'est pas exclu qu'elle trouve d'autres voies par lesquelles elle pourrait également avoir un effet négatif sur l'offre de travail, notamment via un report des entrées sur le marché du travail, via des départs prématurés à la pension, par un effet de découragement, ou par un ralentissement de l'immigration. En ce qui concerne la première de ces possibilités, il y a eu des signes d'une certaine évolution procyclique des taux d'activité chez les jeunes au cours de la première moitié de la décennie, mais ce lien a été totalement perturbé au cours de la période 2006-2007. En ce qui concerne les effets de découragement, ils devraient avoir davantage d'impact sur l'évolution des taux d'activité EFT¹ (qui enregistrent la recherche active d'emploi sur le marché du travail) que sur les taux d'activité administratifs (qui enregistrent plutôt l'exercice ou la préservation de droit sociaux). Il n'est même pas exclu que dans le contexte d'une réserve de travail en expansion, les contrôles administratifs de la recherche active d'emploi deviennent moins stricts, ce qui pourrait même se traduire par une pression à la hausse sur les taux d'activité administratifs. En ce qui concerne l'immigration, en l'absence de données récentes montrant une inflexion éventuelle de la migration internationale en Belgique, il a été décidé de conserver pour l'instant les hypothèses des « Perspectives de population 2007-2060 » de mai 2008. Cependant, l'analyse du passé montre que les périodes de crise s'accompagnent généralement d'une baisse des soldes migratoires. Une étude récente de l'OCDE (à paraître) va en ce sens, observant déjà un net ralentissement des flux migratoires vers les USA et l'UE15.

1. Enquête sur les forces de travail (DGSIE).

B. Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises

1. Réduction des cotisations sociales et subventions salariales

Stagnation des réductions de cotisations personnelles.

Le bonus emploi (les réductions de cotisations sociales personnelles ciblées sur les bas salaires, instaurées dans le but de favoriser l'offre de travail peu qualifié) stagnait et tendait même à diminuer. Cette tendance a été temporairement interrompue lorsque, au quatrième trimestre 2008, la réduction maximale de cotisations dans le cadre du bonus emploi a été relevée (de 143 euros à 175 euros par mois). En l'absence de mesures complémentaires qui iraient plus loin que l'indexation des plafonds salariaux sur la base de l'indice santé, le taux de réduction des cotisations personnelles (par rapport à la masse salariale brute de l'ensemble des ménages) baisserait de 0,69 % en 2008 à 0,39 % en 2014.

En dépit de la progression du taux de cotisations patronales, la politique de subvention salariale fait baisser la pression fiscale sur l'emploi...

Du côté de la demande de travail, la pression parafiscale sur les entreprises diminuera entre 2008 et 2014 sous l'effet de la hausse moyenne du taux de subvention salariale (88 points de base). Cette diminution sera partiellement compensée par la hausse du taux de cotisations patronales (44 points de base), principalement via les taux de cotisations patronales fictives et légales. Nous présentons ci-après les mesures prises en ce qui concerne les subventions salariales et les cotisations patronales et expliquons la manière dont la réforme des réductions de cotisations patronales, d'une part, contribue à déterminer le taux de cotisations macroéconomique et, d'autre part, fait glisser la pression fiscale des travailleurs âgés et des salaires élevés vers les travailleurs faiblement rémunérés et les catégories spéciales d'emploi. L'impact de la prépension sur les cotisations patronales fictives est également abordé, tant d'un point de vue macroéconomique que pour les différentes catégories d'âge et de salaire.

TABLEAU 14 - Taux de cotisations patronales et taux de subventions salariales dans le secteur des entreprises¹
(en pour cent, par rapport aux salaires bruts)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2008-1997	2014-2008
Taux implicite des subventions salariales ^a	2,96	3,46	4,06	4,01	3,96	3,90	3,84	2,91	0,88
Taux implicite des cotisations patronales ^b	33,80	33,88	34,10	33,98	34,05	34,17	34,24	-0,27	0,44
- Taux des cotisations légales ^c	24,83	24,70	24,78	24,63	24,80	24,96	25,10	-1,05	0,27
- Taux des cotisations fictives ^d	3,23	3,41	3,64	3,71	3,65	3,64	3,60	-0,11	0,38
- Taux des cotisations extralégales ^e	2,01	2,02	2,02	2,00	1,99	1,98	1,97	0,08	-0,04
- Taux des cotisations pour pensions complémentaires	3,73	3,70	3,66	3,63	3,61	3,58	3,56	0,81	-0,17
- p.m. Taux de réduction de cotisations	4,81	4,75	4,63	4,77	4,60	4,46	4,32	2,97	-0,49

- a. Financement par la sécurité sociale : Maribel social, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur non marchand, activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes dans le secteur non marchand ; financement par la fiscalité fédérale : travail de nuit et en équipe, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs ; financement de la Région flamande : chômeurs âgés ; financement de la Région wallonne : prime à l'emploi.
- b. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.
- c. Après réductions.
- d. Hors échantillon, les taux sectoriels sont basés sur des prévisions relatives au nombre de prépensionnés.
- e. Hors échantillon, les taux sectoriels sont basés sur des perspectives relatives à l'emploi sectoriel et sur l'indice des prix des soins de santé.

1. en ce compris les entreprises publiques.

... principalement via la subvention salariale générale et les subventions pour le travail de nuit et en équipe ...

La progression des subventions salariales est principalement due à la hausse de la subvention générale décidée dans le cadre de l'AIP 2009-2010¹ et à l'extension (déjà promise auparavant) de la mesure sur le travail de nuit et en équipe². Dans le secteur marchand, la hausse de la subvention générale prend la forme d'une exonération du précompte professionnel (et est dès lors comptabilisée comme une subvention financée par le pouvoir fédéral). Une hausse analogue de cette subvention salariale pour le secteur non marchand est octroyée indirectement : le précompte professionnel concerné est transféré du pouvoir fédéral vers les fonds 'Maribel social' et est, par ce biais, réparti entre les entreprises concernées. C'est pourquoi cette mesure pour le secteur non marchand, qui vient s'ajouter à la subvention du Maribel social en application depuis 1997, est comptabilisée comme subvention à charge de la sécurité sociale.

...(et également via d'autres subventions) ...

De plus, le nombre d'heures supplémentaires qui entrent en ligne de compte pour une réduction de précompte professionnel est doublé. La subvention pour les titres-services progresse aussi, en raison simplement d'une utilisation accrue des services ménagers financés par cette subvention. Les allocations d'activation baissent étant donné que la suppression des réductions de cotisations patronales ciblées sur les 'chômeurs de longue durée' (voir ci-après) fait augmenter le coût du travail relatif de cette forme d'emploi et est donc défavorable aux recrutements dans un statut Plan activa.

...qui sont les plus favorables à l'industrie manufacturière...

En dépit de l'extension de la subvention générale, les subventions salariales conservent, en majeure partie, un caractère sectoriel. Cette sélectivité est une conséquence de la mesure sur le travail de nuit et en équipe, qui en pratique est surtout appliquée dans l'industrie manufacturière, de l'extension d'autres subventions sélectives ("chercheurs"³) ou de nouvelles subventions salariales ciblées ("sportifs" depuis 2008) via une exonération de précompte professionnel. En raison de la prépondérance de la mesure sur le travail de nuit et en équipe, les taux de subventions salariales augmentent davantage dans l'industrie manufacturière (de 1,81 point de pourcentage) que dans la branche des services marchands (de 0,57 point de pourcentage).

... mais n'est pas vraiment soutenue par la réforme des réductions de cotisations patronales au profit du secteur marchand...

La réforme de la réduction structurelle harmonisée pour le secteur marchand - présentée comme une simplification et un redéploiement des moyens - est un des points de l'AIP 2009-2010. A partir de 2011 (en vitesse de croisière), un certain nombre de réductions ciblées ('bonus jeunes', 'chômeurs de longue durée') disparaissent, tandis que les réductions forfaitaires⁴ et les réductions sur bas salaires⁵ sont majorées. D'autre part, l'utilisation accrue des réductions ciblées sur les salaires élevés, qui fait suite aux hausses salariales, est quelque peu ralentie par un relèvement du plafond salarial, lequel était resté inchangé depuis son introduction en 2004⁶. D'autres réductions ciblées sont maintenues, à savoir celles instaurées pour les jeunes peu qualifiés, les premières embauches par PME, les res-

1. Hausse du taux nominal de subvention de 0,25 % en 2008 à 0,75 % à partir de la mi-2009 et à 1 % à partir de 2010.
2. Progression du taux nominal de subvention de 10,7 % en 2008 à 15,6 % à partir de la mi-2009.
3. Hausse du taux nominal de 50 % au début 2008 à 75 % en 2009.
4. Hausse du forfait général qui passe de 400 euros par trimestre en 2009 à 408 euros en 2010 et 444 à partir de 2011.
5. Hausse du plafond de bas salaire qui passe de 5 870 euros par trimestre en 2009 à 6 000 euros en 2010 et 6 600 euros à partir de 2011.
6. 6 % du salaire brut supérieur à 12 000 euros par trimestre jusqu'à 2009, 12 134 en 2010 et 12 733 euros à partir de 2011.

structurations, les réductions collectives de temps de travail ainsi que les travailleurs âgés. Bien que l'AIP initial prévoyait que la réforme de la mesure structurelle soit neutre budgétairement à vitesse de croisière, ce n'est pas le cas puisque la suppression des réductions de cotisations patronales spécifiques pour travailleurs âgés (qui représente plus de 300 millions d'euros en 2008) ne figure finalement pas dans l'accord salarial, compte tenu des protestations des autorités flamandes^{1,2}. En revanche, l'année charnière 2010 est plus positive sur le plan budgétaire que le scénario sans réforme des réductions de cotisations patronales. En effet, bien que les réductions forfaitaires générales de cotisations et les réductions de cotisations ciblées sur les bas salaires soient déjà relevées cette année-là, elles ne compensent pas le démantèlement progressif des réductions ciblées qui devraient avoir disparu à l'horizon 2011.

... et pas du tout par les réductions au profit du secteur non marchand.

En ce qui concerne les entreprises qui tombent sous le champ d'application du Maribel social, les nouvelles modalités relatives aux réductions de cotisations patronales n'étaient pas encore définies au moment de la rédaction de ces Perspectives. Pour ces entreprises, le caractère forfaitaire-dégressif de la mesure structurelle reste un frein à l'utilisation des réductions de cotisations patronales à partir de 2008.

Au final, on n'observe qu'une hausse temporaire du taux de réduction de cotisations patronales ...

Sur le plan macroéconomique, le résultat est que le taux macroéconomique de réduction de cotisations patronales diminue jusqu'à 2010 pour augmenter à nouveau temporairement en 2011. A partir de 2012, la non indexation des paramètres (ni sur les prix, ni les salaires nominaux) freine l'utilisation des réductions de cotisations patronales, avec pour conséquence une baisse continue du taux de réduction de cotisations patronales jusqu'en 2014 (diminution de 49 points de base par rapport à 2008).

... et donc en moyenne des taux de cotisations légales en hausse.

La progression des taux de cotisations légales sur la période 2008-2014 (plus 27 points de base) est inférieure à la baisse du taux de réduction des cotisations patronales (moins 49 points de base). Cette évolution s'explique notamment par la baisse en 2009 de certains taux spécifiques de cotisations patronales (Fonds de fermeture d'entreprises et congé éducatif payé qui, ensemble, occasionnent une baisse de taux de 10 points de base), par le recul de la part des branches d'activité à hauts salaires (donc fortement taxés) ainsi que des glissements intrasectoriels entre les catégories de travailleurs (ceci représente une pression à la baisse du taux de 13 points de base) et par l'exonération fiscale des hausses salariales forfaitaires prévues dans l'AIP 2009-2010 (voir ci-après).

Plus de prépensionnés et donc hausse des taux de cotisations fictives.

L'impact de la politique de baisse des charges salariales est réduit par les entrées en prépension des travailleurs âgés, lesquelles sont dues d'une part au vieillissement de la population active, et d'autre part, au comportement des entreprises face à la conjoncture défavorable en 2009 et 2010 et à la responsabilité des pou-

1. Au moment de la rédaction de ces Perspectives, l'avenir du 'bonus travailleurs âgés' était encore incertain. La suppression de ce bonus, au début avril, par le Conseil des ministres, à la demande des partenaires sociaux, devrait faire l'objet d'un nouveau projet de loi, mais même en cas d'approbation par le Parlement, son application est liée à un AR pour lequel un accord serait en cours de négociation avec les autorités régionales.
2. L'impact budgétaire ex ante de la mesure sur les travailleurs âgés n'est pas négligeable. En 2008, les réductions de cotisations patronales supplémentaires pour travailleurs âgés représentaient 300 millions d'euros, un montant qui croît au fur et à mesure que la part des travailleurs âgés augmente dans l'emploi total et que l'âge moyen des travailleurs âgés progresse aussi.

voirs publics qui définissent le cadre légal des prépensions¹. En conséquence, plusieurs taux de cotisations fictives partent à la hausse à partir de 2009. En outre, il faut craindre un phénomène de spirale : plus la branche (en recul) est petite à l'origine, plus la hausse de la pression parafiscale fictive sur le reste de l'emploi sera importante lors d'une prochaine vague de mises à la prépension.

La hausse du taux de cotisations patronales macroéconomique est tempérée par les glissements dans l'activité économique et les exonérations fiscales.

D'un point de vue macroéconomique, la désindustrialisation accélérée (voir section C de ce chapitre) atténue l'impact sur le taux implicite de cotisations patronales : le glissement de l'activité économique vers des services moins rémunérés et donc moins imposés exerce implicitement une pression à la baisse sur le taux de 35 points de base, dont 11 points via les cotisations légales, 8 points via les cotisations fictives et 16 points par le biais des cotisations pour pensions complémentaires (tableau 15, point A). Le glissement de l'activité vers l'emploi peu rémunéré dans les branches exerce aussi une pression à la baisse (au total 7 points de base - tableau 15, point B). Un autre élément est aussi non négligeable : les hausses salariales brutes forfaitaires, octroyées dans le cadre de l'AIP 2009-2010, bénéficient d'une exonération parafiscale. Etant donné que les hausses salariales n'atteindront dans leur ensemble leur vitesse de croisière qu'en 2011, leur poids dans la masse salariale brute augmente en 2009-2011, si bien que leur impact à la baisse sur le taux implicite progresse sur cette période pour atteindre 15 points de base en fin de période (tableau 15, point C).

TABLEAU 15 - Glissements intra- et intersectoriels dans l'emploi et exonération parafiscale des hausses forfaitaires de salaire de l'AIP 2009-2010 : effet sur les taux de cotisations patronales²
(en pour cent, par rapport aux salaires bruts)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
A : Incidence des glissements intersectoriels dans l'emploi (en comparaison avec 2008)						
Taux moyen de cotisations patronales ^a	-0,04	-0,12	-0,20	-0,25	-0,30	-0,35
- Taux de cotisations légales après réductions	-0,02	-0,05	-0,08	-0,09	-0,10	-0,11
- Taux de cotisations fictives	-0,01	-0,02	-0,04	-0,05	-0,07	-0,08
- Taux de cotisations extralégales (à l'excl. des pensions complémentaires)	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	-0,01	-0,06	-0,09	-0,12	-0,14	-0,16
B : Incidence des glissements intrasectoriels dans l'emploi (en comparaison avec 2008)						
Taux moyen de cotisations patronales	-0,01	-0,04	-0,06	-0,06	-0,07	-0,07
- Taux de cotisations légales après réductions	-0,01	-0,04	-0,05	-0,03	-0,02	-0,01
- Taux de cotisations fictives	-0,00	-0,01	-0,01	-0,02	-0,04	-0,05
- Taux de cotisations extralégales (à l'excl. des pensions complémentaires)	-0,00	-0,00	-0,01	-0,01	-0,02	-0,02
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
C : Incidence de l'exonération parafiscale des hausses salariales forfaitaires en vertu de l'AIP 2009-2010						
Taux moyen de cotisations patronales	-0,05	-0,13	-0,16	-0,15	-0,15	-0,15
- Taux de cotisations légales après réductions	-0,04	-0,11	-0,14	-0,13	-0,13	-0,13
- Taux de cotisations fictives	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00
- Taux de cotisations extralégales (à l'excl. des pensions complémentaires)	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	-0,01	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02

a. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

1. Le Pacte de solidarité entre les générations avait restreint les conditions d'accès à la prépension.
2. Secteur des entreprises, en ce compris les entreprises publiques.

Evolution inégale de la pression parafiscale en dépit des subventions salariales non discriminatoires...

La pression parafiscale connaît une évolution inégale. En principe, les formes de subvention salariale en passe de devenir dominantes, à savoir la subvention générale et la subvention pour le travail de nuit et en équipe, ne sont pas discriminatoires sur le plan de l'âge ou de la catégorie salariale, étant donné qu'elles sont octroyées sous la forme d'exonérations uniformes en point de pourcentage sur le précompte professionnel. Certes, les hausses de taux de subvention salariale sont plus élevées dans les branches qui font largement appel à la subvention pour le travail de nuit et en équipe (en pratique l'industrie manufacturière). Seuls les emplois spéciaux sont lésés puisque les activations de chômage sont forfaitaires et que leur poids tend à baisser de manière tendancielle par rapport à la masse salariale brute des emplois spéciaux concernés. Par conséquent, les hausses de taux de subventions salariales restent, dans ces cas, limitées à 14 points de base dans le secteur tertiaire ou sont pratiquement négligeables dans l'industrie manufacturière. Les emplois à bas salaires dans le secteur tertiaire connaissent aussi une hausse du taux de subvention inférieure à la moyenne (seulement 55 à 64 points de base) puisque la subvention Maribel social (stagnante) pèse encore lourd dans ce secteur. Toutefois, les cotisations patronales constituent la principale cause d'évolution inégale de la pression parafiscale.

... car on observe des taux de cotisations patronales tant à la hausse qu'à la baisse selon les branches d'activité et les catégories d'emploi...

Lorsque l'on examine les taux de cotisations dans le tableau 6 des annexes statistiques pour les différentes catégories d'emploi dans les deux grandes branches (industrie manufacturière et services), on note d'importantes hausses de taux de cotisations pour les travailleurs de moins de 50 ans percevant des bas salaires (de 216 à 237 points de base) et pour les catégories spéciales d'emploi (de 768 à 886 points de base). Les taux de cotisations des travailleurs de 50 ans et plus percevant des salaires élevés baissent de 58 à 126 points de base. Pour les travailleurs âgés à bas salaires, les résultats sont fonction du secteur : baisse spectaculaire de 786 points de base dans l'industrie manufacturière et hausse de 177 points de base dans le secteur tertiaire. Pour les travailleurs de moins de cinquante ans percevant un salaire élevé, les résultats sont variables : une hausse de 96 points de base dans l'industrie manufacturière et quasi statu quo dans le secteur tertiaire.

... via des cotisations pour pensions complémentaires et extra-légales moins lourdes et l'exonération fiscale des hausses salariales...

Ces taux de cotisations reflètent un ensemble d'effets qui, parfois se renforcent les uns les autres, parfois se compensent. D'une part, les cotisations de pensions extra-légales et complémentaires poussent à la baisse les taux de cotisations pour toutes les catégories d'emploi dans toutes les branches, même à un niveau plus désagrégé. L'exonération parafiscale des hausses salariales forfaitaires décidées dans le cadre de l'AIP, contribue, de manière générale, à une baisse des charges, certes davantage pour les bas salaires que pour les salaires élevés.

... et par conséquent, des évolutions sectorielles différentes des taux de cotisations fictives ...

D'autre part, la croissance du nombre de prépensionnés se traduit par une hausse plus élevée des taux de cotisations fictives prélevés sur la masse salariale brute (restante) de petits secteurs et a fortiori des branches en recul (à savoir l'industrie manufacturière) par rapport à celle des taux de secteurs importants ou en recul moins rapide (le secteur tertiaire). Dans les branches en croissance, le poids relatif des prépensions diminue. A titre d'illustration, le taux moyen de cotisations fictives progresserait de 98 points de base dans l'industrie manufacturière, contre 23 points seulement dans les services marchands. De plus, l'évolution des taux de cotisations fictives n'est pas uniforme à l'intérieur même des branches, en raison du poids variable des différentes catégories d'emploi dans les masses salariales sectorielles.

... de sorte que l'impact sur le taux de cotisations totales n'est pas identique pour tous les travailleurs de moins de 50 ans aux rémunérations élevées.

A un niveau agrégé, les baisses de taux de cotisations légales pour les jeunes travailleurs percevant des salaires élevés sont du même ordre de grandeur pour l'industrie manufacturière et les services (de 40 points de base environ). A une échelle plus désagrégée (les résultats ne sont donc pas présentés dans ces Perspectives), les taux de cotisations légales baissent dans toutes les branches et les écarts entre les branches sont relativement limités (20 à 60 points de base). Ce tableau homogène masque des écarts importants de progression des taux de cotisations fictives selon les branches pour cette catégorie d'emploi (écart le plus important dans l'industrie manufacturière - voir ci-avant). Le résultat est que les taux de cotisations totales pour les travailleurs de moins de 50 ans bien rémunérés, actifs dans les services marchands, restent pratiquement constants, alors que ceux dans l'industrie manufacturière augmentent de 96 points de base.

Cette évolution débouche toutefois sur une diminution du taux de cotisations totales des travailleurs âgés aux salaires élevés...

Dans le cas des travailleurs âgés percevant des salaires élevés, la fourchette des baisses de taux de cotisations légales est plus importante, avec une baisse maximale de 161 points de base, une baisse minimale de 5 points de base et, pour une seule branche, une progression de 36 points de base. Les baisses les plus marquées sont observées dans les branches de l'industrie manufacturière, ce qui est cohérent avec les salaires bruts en moyenne plus élevés dans ce secteur et le recours plus important à la mesure sur les salaires très élevés. En moyenne, le taux de cotisations légales pour les travailleurs âgés aux rémunérations élevées baisse de 113 points de base dans l'industrie manufacturière et augmente de 11 points dans le secteur tertiaire. Les évolutions contrastées des taux de cotisations fictives dans l'industrie manufacturière (hausse entre 8 et 44 points de base) et le tertiaire, à l'exclusion des chemins de fer (variant de légères hausses à une baisse de 73 points de base), compensent en grande partie l'impact variable sur les taux de cotisations légales. Par conséquent, les taux de cotisations totales pour les travailleurs âgés aux salaires élevés baissent dans toutes les branches, à l'exclusion des chemins de fer.

... et des travailleurs âgés à bas salaires, mais pas dans toutes les branches ...

L'extension de la mesure sur les bas salaires débouche, durant la période 2010-2011, sur des baisses générales de taux de cotisations patronales légales pour les travailleurs âgés aux rémunérations faibles, et ce dans tous les secteurs. Toutefois, ce n'est que dans l'industrie manufacturière que cette mesure serait suffisamment forte pour que les baisses aient un caractère durable. En fin de compte, les baisses de taux de cotisations légales y atteindraient 734 points de base en moyenne. Par contre, dans le secteur tertiaire, le caractère forfaitaire et dégressif des réductions freine leur évolution, de sorte que le taux de cotisations légales progresse au final de 293 points de base en moyenne. Les taux de cotisations fictives des travailleurs âgés faiblement rémunérés baissent pour ainsi dire dans toutes les branches. Ces baisses renforcent les baisses de taux de cotisations légales dans l'industrie manufacturière, mais ne contrebalancent pas les hausses de taux de cotisations légales dans les autres branches (la baisse de taux de cotisations fictives dans ces branches est de maximum 74 points de base).

... et sur des hausses de taux de cotisations totales pour les jeunes travailleurs faiblement rémunérés...

On observe des hausses de taux de cotisations légales allant de 10 à 270 points de base pour les travailleurs de moins de 50 ans percevant des bas salaires. Cette évolution est la suite logique de la suppression du 'bonus jeunes' et du caractère forfaitaire-dégressif des réductions qui freine la croissance des réductions de cotisations patronales, qui pèsent plus que le renforcement de la mesure sur les bas salaires et de la réduction forfaitaire générale. On observe aussi des hausses de taux de cotisations fictives qui varient entre 20 et 330 points de base, à quelques

exceptions près (statu quo ou légère baisse dans les autres services et les soins de santé). Dans ce cas-ci aussi, il s'avère que les hausses de taux de cotisations fictives pèsent davantage quand la masse salariale est relativement faible. En fin de compte, les hausses de taux atteignent au total de 62 à 358 points de base.

... et les catégories d'emploi spéciaux.

La disparition progressive d'un certain nombre de réductions applicables à différents groupes cibles entraîne, pour les personnes qui travaillaient sous l'un de ces statuts et qui conservent leur emploi, une hausse sensible (de 257 à 1 162 points de base !) du taux de leurs cotisations légales, hausse encore renforcée par l'augmentation des cotisations fictives (entre 24 et 363 points de base).

La politique de réduction des charges salariales devient en moyenne moins efficace pour l'emploi en raison (1) de la réforme des réductions de cotisations patronales à partir de 2011...

Outre l'effet modérateur à moyen terme du caractère forfaitaire et dégressif des réductions de cotisations patronales sur le taux de réduction, la composition même de ces réductions devient également problématique à partir de 2011. Même si la réforme des réductions des cotisations patronales légales était, *ex ante*, neutre sur le plan budgétaire, cette opération ne l'est pas nécessairement, *ex post*, pour les finances publiques. Le Bureau fédéral du Plan a déjà, dans le passé, souligné les différences, en termes d'impact macroéconomique et budgétaire, entre les réductions générales des charges et les réductions sélectives¹. Les réductions des cotisations patronales pour les (jeunes) travailleurs à bas salaires créent, d'une part, plus d'emploi que celles pour les travailleurs plus âgés et mieux rémunérés, mais ont, d'autre part, des effets de retour moins prononcés. Étant donné le glissement de la pression parafiscale légale, qui se déplace progressivement des travailleurs plus âgés et bien rémunérés vers les jeunes moins bien payés, il est vrai que la politique actuelle de réduction des cotisations patronales est moins chère, *ex post*, sur le plan budgétaire, mais, par ailleurs, le potentiel de création d'emplois des réductions de cotisations diminue.

... et (2) de l'importance des subventions salariales au travail de nuit et en équipe.

Cette même étude montre en outre que l'efficacité moyenne de la politique de réduction des charges salariales pâtit de la part croissante des subventions salariales au travail de nuit et en équipe dans l'ensemble des réductions de charges, étant donné que les effets de retour et les effets créateurs d'emploi de cette mesure sont moindres que ceux des mesures de réduction des cotisations patronales, quelle que soit l'hypothèse salariale envisagée (avec ou sans rétroaction macroéconomique sur les salaires bruts réels).

2. Coût salarial et salaire brut

Une croissance modérée à moyen terme des coûts salariaux ...

L'évolution des coûts salariaux dans le secteur des entreprises est particulièrement modérée. La croissance du coût salarial nominal horaire serait de 2,6 % par an en moyenne sur la période 2009-2014 (tableau 16, point 1), soit le rythme le plus faible que l'on ait connu en moyenne depuis un quart de siècle. Cette augmentation s'explique par une croissance des salaires bruts horaires avant indexation limitée à 0,8 % par an et par une indexation moyenne de 1,7 % par an; l'effet des cotisations sociales patronales est légèrement défavorable (+0,05 % par an - voir également section B1 ci-dessus).

1. Voir notamment P. Stockman : *Wage and age related employers' SSC cuts and wage subsidies in the 2007 vintage of HERMES*, BFP, Working Paper 12-07, septembre 2007.

... initiée par le dernier AIP...

Le point de départ de ce scénario, les années 2009-2010, repose sur le dernier accord interprofessionnel, à savoir une indexation préservée des salaires, ainsi que la dérive barémique, plus une augmentation réelle des salaires nets de 125 euros maximum par équivalent temps plein en 2009 et de 250 euros maximum par équivalent temps plein en 2010. Etant donné l'état de la conjoncture, on a supposé une mise en oeuvre progressive de ces augmentations de telle façon que le régime de croisière n'est atteint qu'en 2011. Cela conduit, pour la période 2009-2010, à une hypothèse de hausse du salaire horaire brut avant indexation de 0,5 %. Etant donné une indexation estimée à 3,7 % et un effet défavorable des cotisations patronales (+0,2 %), la progression du coût salarial horaire atteindrait 4,4 % (soit 3,1 % en 2009 et 1,3 % en 2010).

... et prolongée conformément à la loi de 1996.

A partir de 2011, le scénario retenu suppose que les évolutions salariales restent encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. La croissance des coûts salariaux en Belgique serait équivalente à la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux chez nos trois principaux partenaires, telle que prévue par l'OCDE. Cependant, pour tenir compte de la détérioration conjoncturelle plus forte que celle prévue par l'OCDE à l'époque¹, la croissance des coûts salariaux à moyen terme a été revue à la baisse sur base d'un exercice technique mené à l'aide du modèle NIME² du Bureau du Plan. Dès lors, ceux-ci connaîtraient malgré tout une certaine reprise, mais limitée à 2,8 % par an en moyenne, sur la période 2011-2014. Il s'ensuit que la croissance du salaire horaire brut avant indexation serait de 1,05 % par an (ce qui est légèrement supérieur au rythme moyen que l'on a connu depuis 1997), couplée à une indexation limitée à 1,7 % par an en moyenne. L'incidence des cotisations patronales sur le coût salarial serait quasiment nulle sur cette période (+0,03 %).

TABLEAU 16 - Evolution des salaires et de la productivité - secteur des entreprises
(taux de croissance annuel moyen en pour cent)

	1985-2008	1985-1996	1997-2008	2003-2008	2009-2014
1. Coût salarial horaire nominal (sans déduction des subventions salariales)	3,70	4,65	2,74	2,66	2,58
Augmentation imputable aux éléments suivants ^a :					
- indexation	1,92	2,04	1,80	1,90	1,73
- cotisations sociales patronales totales ^b	0,23	0,43	0,03	-0,10	0,05
- salaire horaire brut avant indexation	1,53	2,15	0,91	0,85	0,78
2. Coût horaire nominal du facteur travail (avec déduction des subventions salariales) ^c	3,60	4,65	2,55	2,36	2,47
3. Productivité horaire du travail	1,59	1,96	1,23	1,10	0,69

a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison d'effets de second ordre.

b. Y compris les cotisations extralégales et fictives.

c. Selon la méthodologie des comptes nationaux, dite du SEC 95, les subventions salariales doivent être enregistrées comme un subside et non comme une réduction directe des charges. Elles n'entrent dès lors pas en ligne de compte pour le calcul des coûts salariaux. Ces subventions salariales sont multiples et financées par différents niveaux de pouvoir (financement par la sécurité sociale : Maribel social, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur non marchand, activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes dans le secteur non marchand ; financement par la fiscalité fédérale : travail de nuit et en équipe, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs ; financement de la Région flamande : chômeurs âgés ; financement de la Région wallonne : prime à l'emploi).

1. OCDE : "The OECD Medium-Term Reference Scenario EO84", décembre 2008.

2. Le modèle NIME est un modèle macroéconométrique mondial, développé au Bureau fédéral du Plan (cf. <http://nime.plan.be>).

Progression des subventions salariales.

Ces évolutions reposent sur un concept de coût salarial conforme aux règles de la comptabilité nationale. En d'autres termes, il n'intègre pas les *subventions salariales*, introduites dès 1996. Celles-ci deviennent de plus en plus importantes et de plus en plus généralisées dans le secteur des entreprises marchandes, y compris celles soumises à la concurrence internationale (voir section B1) ; ces subventions constituent, pour les employeurs concernés, un abaissement des coûts liés aux salaires. L'impact de ces subsides sur le coût du facteur travail global du secteur des entreprises (point 2 du tableau 16) ne fut pas négligeable au cours des six - voire des douze - dernières années, et leur contribution à l'évolution des coûts du travail resterait favorable en période de projection, essentiellement au cours des années 2009 et 2010.

Indexation des salaires insuffisante à moyen terme pour préserver le pouvoir d'achat, même si elle lui apporte un soutien évident en 2009.

Depuis 2003, et jusqu'en 2008, l'indexation des salaires a été inférieure à l'inflation, mesurée par le déflateur de la consommation privée. Ce ne serait plus le cas en 2009 ; l'indexation atteindrait 2,6 % pour une inflation limitée à 0,5 %. Ce phénomène résulte, d'une part, de l'impact retardé de l'inflation de 2008 sur la progression de l'indice-santé lissé de 2009 et, d'autre part, de la baisse des prix pétroliers dont l'impact sur le prix des carburants n'influence pas l'indice-santé. Cette évolution constitue un rattrapage de l'impact de l'inflation forte de 2008 sur le pouvoir d'achat, ce qui soutient l'évolution des salaires réels et du pouvoir d'achat en 2009. Cependant, en 2010, l'indexation serait à nouveau inférieure à l'inflation (1,0 % contre 1,7 %). Au total, sur l'ensemble de la période de projection (2009-2014), l'indexation des salaires (1,7 % par an en moyenne) devrait être légèrement supérieure à l'augmentation du niveau moyen des prix (1,5 % par an en moyenne), ce qui aura un impact positif (certes limité) sur le pouvoir d'achat des ménages. Cependant, selon ces perspectives, le retard accumulé depuis 2003 ne serait pas complètement comblé à l'horizon 2014.

3. Coût unitaire du travail*Malgré la faiblesse des gains de productivité, ...*

La baisse tendancielle des gains de productivité horaire du travail dans le secteur des entreprises, phénomène amorcé dès le premier choc pétrolier, semble être confirmée.

Cette décroissance (voir point 3 du tableau 16) aurait toutefois tendance à se tasser légèrement ; les gains de productivité continuent donc à rester à des niveaux historiquement très faibles. Le taux de croissance moyen de la productivité horaire, qui atteignait 2,0 % l'an durant les années 1985 à 1996, est retombé à 1,2 % au cours des douze dernières années et ne serait plus que de 0,7 % sur la période de projection 2009-2014. En fait, cette dernière moyenne s'explique exclusivement par les circonstances exceptionnelles que nous connaissons en 2009, avec un recul de la productivité horaire qui atteindrait près de 2,2 % ! Ensuite, elle se redresserait, pour atteindre en fin de période une croissance de l'ordre de 1,4 %.

... la progression des coûts du travail reste compatible avec la stabilité des prix à moyen terme, malgré une hausse exceptionnelle en 2009.

La contribution des salaires à l'évolution des prix (voir chapitre III) se mesure par l'évolution du coût nominal du facteur travail par unité produite¹ (graphique 19). Celle-ci fluctue bien sûr selon la conjoncture, mais il est remarquable de constater l'impact des politiques de modération salariale et de réduction du coût du travail menées depuis le début des années quatre-vingt. Ainsi, la hausse du coût unitaire nominal du travail atteignait 3,34 % en moyenne par an durant la décennie quatre-vingt pour redescendre à 2,30 % au cours de la décennie nonante (malgré des gains de productivité en nette régression). Selon ces perspectives, ce ralentissement se poursuivrait ; la croissance du coût unitaire nominal du facteur travail ne serait plus que de 1,80 % par an en moyenne durant toute cette décennie. Sur la période de projection (2009-2014), ce taux se limiterait à 1,76 % par an (contre, il est vrai, 1,22 % au cours des six dernières années). En fait, depuis 2003, le taux de croissance du coût unitaire nominal du facteur travail ne cesse de s'accroître, passant de -0,1 % à 3,3 % en 2008. Il atteindrait même 4,9 % en 2009, ce qui s'explique essentiellement par l'impact de l'indexation des salaires décrit plus haut et par l'effondrement de la productivité. A partir de 2010, on retrouverait un sentier de croissance moyenne beaucoup plus modéré, de 1,1 % par an jusqu'à l'horizon 2014.

La hausse des salaires resterait donc compatible sur le moyen terme avec l'objectif fixé par la BCE d'une inflation maximale de 2 %.

Hausse exceptionnelle du coût unitaire réel du travail en 2009, suivie d'un recul significatif jusqu'en fin de période.

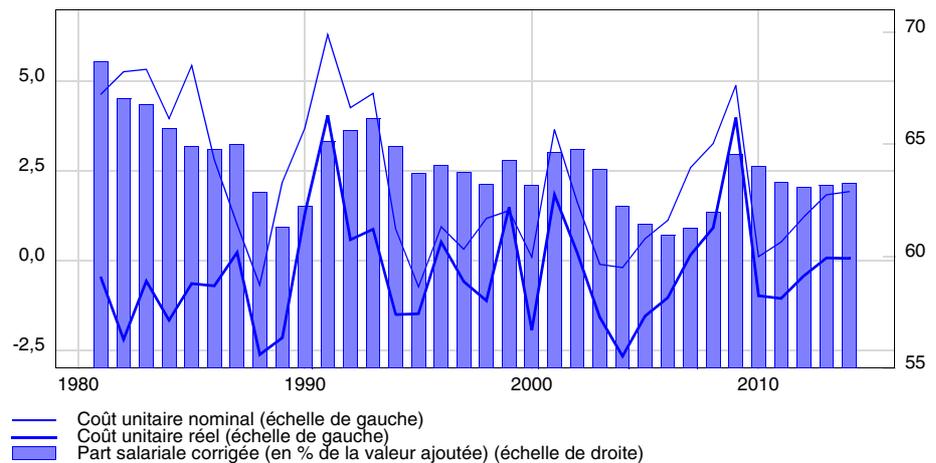
Déflaté par les prix de la valeur ajoutée, le coût unitaire du facteur travail a reculé à un rythme annuel moyen de 1,20 % au cours des années quatre-vingt, traduisant un redressement de la part des revenus du capital dans le revenu national, susceptible d'avoir favorisé les investissements. Il remonte durant la décennie nonante à un rythme de 0,42 % par an. Le recul réapparaît toutefois (-0,16 % par an) au cours de cette décennie. Sur la période de projection 2009-2014, on enregistrerait une remontée de 0,28 % par an en moyenne. Celle-ci serait due essentiellement à l'année 2009, avec un bond de 4,0 %. Ensuite, le coût unitaire du travail reculerait à nouveau à un rythme annuel moyen de 0,46 % jusqu'en 2014.

Rebond important de la part salariale en 2009, qui retombe en fin de période à son niveau moyen enregistré depuis l'instauration de la loi de 1996.

Depuis 2003, la part salariale (corrigée pour les indépendants et après déduction des subventions salariales) dans la valeur ajoutée des entreprises marchandes² diminue régulièrement, de 64,8 % en 2002 à 61,0 % en 2006, pour remonter ensuite légèrement à 62,0 % en 2008. En 2009, le rebond est important ; la part atteindrait 64,6 %, soit un niveau quasi-équivalent à celui de 2002. L'indexation des salaires en est le principal facteur explicatif. Dans le contexte de dépression actuel, ceci constitue un certain soutien à la consommation privée des ménages. A partir de 2010, la part salariale rediminue régulièrement si bien que, pour la période de projection 2009-2014, elle s'établit à 63,6 % en moyenne.

Il faut noter que ces niveaux de part salariale sont historiquement assez faibles. Si l'on considère la période 1970-2008, la part moyenne se monte à 64,5 %. Depuis l'instauration de la loi de 1996, la moyenne est tombée à 63,0 % (période 1997-2008), ce qui correspond à peu près au niveau atteint en 2014.

1. Ou encore coût unitaire nominal du facteur travail.
2. Concept BFP (voir l'édition de 2008).

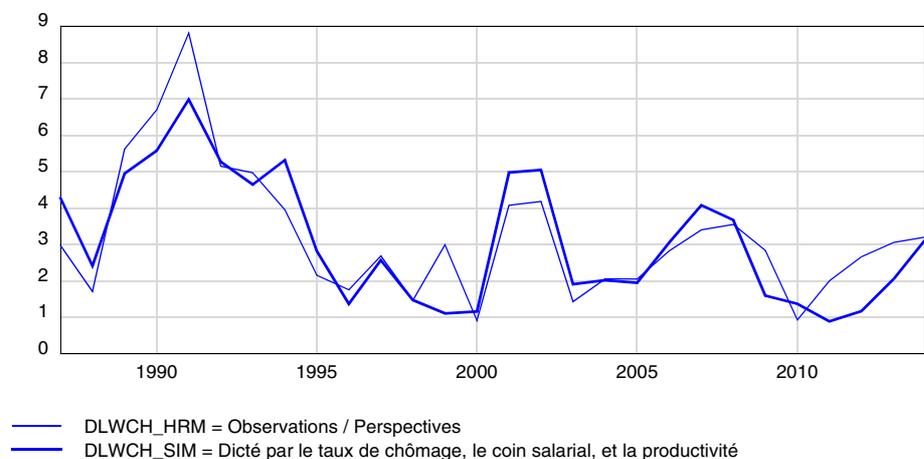
GRAPHIQUE 19 - Evolution du coût unitaire du facteur travail¹ - secteur des entreprises


La cohérence entre le scénario salarial et les perspectives du marché du travail n'est pas garantie a priori.

Une analyse montre une certaine rigidité des salaires nominaux à moyen terme, mais qui n'est pas incompatible à plus long terme avec les déterminants de la formation des salaires.

Il n'est *a priori* pas garanti que dans ces perspectives, l'évolution du marché du travail s'harmonise avec le scénario de l'évolution des salaires. Ce scénario est en effet basé sur l'hypothèse selon laquelle les salaires belges suivront l'évolution des pays voisins, qui table sur une reprise salariale dès 2011 (cf. section B2).

Une analyse, qui tient compte du contexte macroéconomique intérieur et de la situation du marché du travail et basée sur les équations salariales de court et long terme du modèle LABMOD, confirme qu'à partir de 2014 l'hypothèse de coût salarial horaire du travail de ces Perspectives (variable DLWCH_HRM dans le graphique 20) est cohérente avec des coûts du travail dictés par l'évolution de la productivité, du taux de chômage et du coin salarial (variable DLWCH_SIM). Toutefois, cette même analyse montre qu'à moyen terme, à partir de 2011, la croissance des coûts du travail devrait être plus lente et plus graduelle pour être compatible avec l'environnement macroéconomique. En particulier, l'hypothèse d'une reprise salariale dès 2011 semble prématurée ; elle ne devrait intervenir qu'à partir de 2012 pour s'accélérer ensuite.

GRAPHIQUE 20 - Taux de croissance du coût horaire nominal du travail dans les entreprises (1987-2014)²


1. Corrigé pour les indépendants et après déduction des subventions salariales.
2. A l'exclusion des emplois titres-services et ALE.

C. Emploi

Le recul de la croissance enregistré cette année et l'année prochaine n'est pas compensé à moyen terme.

La croissance de l'activité économique dans les branches marchandes s'est considérablement ralentie au cours du premier semestre de l'année dernière et s'est même avérée légèrement négative durant le troisième trimestre, pour finalement s'effondrer à partir du quatrième trimestre. Dans le scénario des présentes Perspectives, la croissance serait encore légèrement négative au cours du second semestre de cette année, deviendrait légèrement positive au cours de l'année prochaine, pour s'accélérer en 2011 seulement. En moyennes annuelles (tableau 17), la croissance de la valeur ajoutée est tombée de 3 % en 2007 à 1,3 % en 2008, elle atteindrait un niveau très négatif cette année (-4,5 %) et se stabiliserait en 2010, tout en étant influencée par d'importants effets d'acquis de croissance négatifs de 2009. A partir de 2011, la croissance de l'activité s'accélère considérablement : 2,7 % en 2011 et 2,5 % en moyenne durant le reste de la période de projection. Néanmoins, tel que mentionné dans le chapitre III, le recul de croissance enregistré sur la période 2009-2010 ne pourra être compensé à moyen terme.

TABLEAU 17 - Volume de travail et emploi dans le secteur des entreprises
(Taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-2002	2003-2008	2009-2014	2007	2008	2009	2010	2011	2012-2014
Valeur ajoutée réelle	2,3	2,2	0,9	3,0	1,3	-4,5	-0,1	2,7	2,5
Productivité horaire	2,1	1,1	0,7	0,6	-0,0	-2,2	0,7	1,7	1,4
Volume de travail	0,1	1,1	0,2	2,4	1,4	-2,4	-0,8	1,0	1,1
Durée du travail moyenne	-0,3	-0,2	-0,0	0,2	-0,7	-1,4	0,7	0,5	-0,0
Emploi en nombre de personnes	0,5	1,3	0,2	2,2	2,0	-1,0	-1,5	0,5	1,1
p.m. Productivité par tête	1,8	0,9	0,7	0,8	-0,7	-3,5	1,4	2,2	1,4

La crise entraîne un effondrement temporaire de la productivité...

L'impact de la crise économique sur l'emploi ne s'est, en grande partie, pas encore concrétisé. Bien que le travail intérimaire ait été clairement touché par le repli de l'activité, ce repli est à ce jour largement compensé par une croissance négative de la productivité horaire du travail (qui devrait atteindre -2,2 % cette année, de sorte que le nombre total d'heures prestées baisse deux fois moins vite que l'activité) et par un recul important de la durée du travail effective par personne (-1,4 %) qui avait déjà diminué de 0,7 % l'an dernier sous l'effet du ralentissement de l'activité. L'effondrement de la productivité par tête débouche, en 2009, sur une perte d'emplois 'limitée' à 1 % dans les branches marchandes.

...si bien que les pertes d'emploi dans le secteur marchand atteignent un pic non pas cette année, mais l'année prochaine.

L'année prochaine, les pertes d'emploi devraient être plus importantes (-1,5 %) puisque le tampon 'baisse de la productivité' ne fonctionne plus : tant la productivité horaire que la durée effective du travail progressent de 0,7 %. En 2011, le cycle de la productivité joue dans le sens inverse, entraînant une hausse de la productivité horaire et de la durée du travail, alors que la croissance du nombre de postes de travail reste limitée à 0,5 %. Ce n'est qu'à partir de 2012 que les créations d'emploi atteignent de nouveau leur vitesse de croisière (croissance de 1,1 % en moyenne par an).

La crise débouche, à moyen terme, sur de plus faibles créations d'emplois, de manière durable.

Dans le scénario de ces Perspectives, la crise n'exerce pas d'effets permanents sur la durée du travail moyenne, laquelle retrouve son niveau à partir de 2012 pour ensuite renouer avec sa tendance légèrement négative. La croissance de la productivité horaire du travail sur l'ensemble de la période de projection (tableau 17 : 0,7 % par an) est certes sensiblement inférieure à celle mesurée dans les années 80 et 90, mais est proche de la croissance moyenne mesurée ces six dernières années (1,1 %). Le ralentissement à moyen terme de la croissance de l'activité (0,9 % par an contre 2,2 % en moyenne au cours des six dernières années) débouche donc sur de plus faibles créations d'emplois, et ce de manière durable (actuellement, croissance annuelle de 0,2 % seulement contre 1,3 % en moyenne au cours des six dernières années).

Les chiffres les plus récents...

Etant donné que l'emploi évolue avec un certain retard par rapport à l'activité, les chiffres relatifs aux branches les plus directement touchées sont encore très incomplets. Au moment de l'élaboration de ces Perspectives, nous ne disposons de chiffres de l'ONEM (notamment concernant l'évolution du chômage temporaire) que jusque et y compris février de cette année, ainsi que de données de l'ONSS¹ sur l'emploi salarié et le volume de travail enregistrés au cours des quatre trimestres de l'an dernier. Il ressort des chiffres de l'ONSS que le ralentissement de l'activité économique au cours des trois premiers trimestres de l'an dernier est allé de pair avec une baisse de la durée du travail effective dans la plupart des branches, et surtout dans les branches de l'industrie manufacturière, les transports et communication, et enfin dans le commerce et l'horeca.

... font ressortir une nette détérioration de la durée du travail dans l'industrie manufacturière et dans la construction, ...

A partir du quatrième trimestre, le net recul de l'activité entraîne une hausse sensible du nombre d'ouvriers en chômage temporaire. Les chiffres de l'ONEM laissent transparaître que cette hausse (tant en nombre de personnes qu'en équivalents temps plein) concerne principalement les branches 'biens d'équipement' et 'biens intermédiaires'. Le niveau du chômage temporaire est traditionnellement plus élevé dans la branche 'biens de consommation', mais de façon assez remarquable, la hausse récente touche moins à ce jour cette branche. En ce qui concerne la construction, les chiffres actuellement disponibles (pour les six derniers mois, on ne dispose pas encore de la ventilation du chômage temporaire) ne nous permettent pas de déterminer dans quelle mesure la hausse du volume du chômage temporaire est imputable aux conditions météorologiques.

...pour l'instant moins dans les autres branches, ...

Les chiffres de l'ONSS pour le quatrième trimestre confirment l'impression d'une forte réaction du temps de travail dans l'industrie manufacturière, surtout dans les branches des biens intermédiaires et des biens à la consommation qui sont plus sensibles aux évolutions conjoncturelles. Dans la construction, il est moins évident de tirer des conclusions. Dans la plupart des autres branches, on constate que la durée du travail réagit (jusqu'à présent) moins vite. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que ces branches réagissent plus tardivement aux évolutions conjoncturelles. Néanmoins, il faut aussi mentionner que les volumes de travail, qui ressortent des chiffres de l'ONSS, enregistrent des réductions de temps de travail dues à des périodes d'absence qui, du point de vue de la sécurité sociale, peuvent être assimilées à des périodes prestées (par exemple jours de chômage temporaire), mais ne tiennent pas compte des changements au niveau du nombre d'heures supplémentaires prestées par des travailleurs à temps plein. Cette der-

1. L'introduction de la nouvelle nomenclature NACE-REV.2 en 2008 ne facilite pas l'interprétation par branche des données de l'ONSS.

nière forme de réduction du temps de travail est plus importante dans les branches comptant davantage d'employés¹.

..si bien qu'il est difficile d'évaluer le nombre de pertes d'emploi par branche ainsi que le moment où elles interviennent.

Il est donc encore particulièrement difficile d'évaluer, premièrement, jusqu'à quel point les différentes formes de réduction de temps de travail (subventionnées ou non) permettront de retarder les destructions d'emploi dans les branches, et deuxièmement, quelles branches seront les plus touchées par la crise et surtout à quelle vitesse ces changements interviendront. Vu les conditions actuelles, élaborer des prévisions à moyen terme au niveau des branches est malaisé, encore plus que de construire un scénario macroéconomique. Le texte qui suit expose les évolutions attendues par branche pour les périodes 2009-2010 et 2011-2014.

TABLEAU 18 - Emploi intérieur par branche et population active occupée
(moyennes annuelles, en milliers de personnes, sauf mention contraire)

	Taux de croissance annuels				Ecart		Niveau		
	2003-2008	2009-2014	2009-2010	2011-2014	08-02	14-08	1980	2008	2014
Agriculture	-1,3	-2,0	-2,2	-1,9	-7	-9	132	82	73
Industrie	-0,4	-1,5	-3,1	-0,7	-23	-76	1258	883	807
- Energie	0,4	-1,3	-1,2	-1,3	1	-2	64	33	31
- Industrie manufacturière	-1,3	-2,3	-4,2	-1,3	-49	-77	907	587	510
- Construction	1,7	0,2	-0,8	0,7	25	3	288	263	267
Services marchands	2,0	0,8	-0,6	1,5	290	131	1633	2644	2774
- Transports et communication	0,3	0,0	-1,8	1,0	5	0	300	299	299
- Commerce et horeca	1,0	0,0	-1,3	0,6	46	0	670	768	768
- Crédit et assurances	-0,8	-1,0	-1,7	-0,7	-7	-8	135	139	131
- Santé et action sociale	2,3	2,6	2,1	2,8	63	82	218	499	581
- Autres services marchands ^a	2,5	0,8	-1,8	2,1	119	42	310	860	902
- Titres-services	-,-	4,0	10,8	0,7	73	19	0	73	92
- Emplois ALE	-14,3	-20,0	-20,0	-20,0	-10	-5	0	7	2
Services non marchands	0,7	0,2	-0,1	0,4	32	12	757	828	839
- Administrations publiques et enseignement	1,0	0,3	0,1	0,4	45	15	683	771	786
- Services domestiques ^b	-3,3	-0,9	-2,6	-0,1	-13	-3	74	56	53
Emploi intérieur	1,1	0,2	-1,0	0,8	292	57	3780	4436	4493
Secteur des entreprises, dont :	1,3	0,2	-1,2	0,9	260	45	3024	3609	3654
- salariés	1,4	0,2	-1,3	1,0	235	43	2411	2902	2945
- indépendants	0,6	0,0	-1,1	0,6	25	2	613	707	709
Population active occupée	1,2	0,2	-1,0	0,8	300	58	3823	4494	4551
Taux d'emploi (% pop. 15-64 ans)	0,4	-0,2	-1,6	0,5	1,7	-0,8	59,3	63,6	62,7

a. hors emplois titres-services et emplois ALE.

b. pour compte propre auprès des ménages.

1. Etant donné que les Comptes nationaux se basent sur les chiffres de l'ONSS pour mesurer le volume de travail, il est possible que les chiffres officiels sous-estiment systématiquement la sensibilité de la durée du travail aux mouvements cycliques dans des branches où les employés dominent. Cette sous-estimation serait compensée par une sensibilité au cycle 'observée' de la productivité horaire qui est plus élevée qu'en réalité.

A court terme, c'est dans l'industrie manufacturière et dans les 'autres services marchands' que les pertes d'emploi seraient les plus nombreuses.

A court terme (période 2009-2010), des pertes d'emploi seraient enregistrées dans toutes les branches marchandes, sauf dans les soins de santé (où la croissance est à peine affectée ; création de 21 000 emplois en deux ans) et dans les emplois titres-services (progression de l'emploi de 17 000 unités). C'est dans l'industrie manufacturière et dans la branche 'autres services marchands' que le choc est le plus marqué, tant en termes relatifs (taux de croissance ; voir tableau 18) qu'absolus (nombre d'emplois). On enregistre une perte de près de 50 000 emplois sur deux ans dans l'industrie manufacturière et de 31 000 emplois dans les 'autres services marchands'. Il est à remarquer que cette dernière branche (qui représentait quelque 24 % de l'emploi total dans les branches marchandes en 2008) est très hétérogène et englobe tant des services aux ménages qu'aux entreprises. Le net recul à court terme des créations d'emplois dans cette branche (-1,9 % par an sur la période 2009-2010, contre une croissance moyenne de 2,5 % au cours des six dernières années) s'explique, en grande partie, par la chute des emplois intérimaires, emplois qui par convention relèvent de cette branche et qui subissent en premier les effets de la crise.

De plus, toutes les branches tertiaires marchandes sont touchées sauf les soins de santé et les emplois titres-services, ...

Les branches 'transports et communication' et 'commerce et horeca' sont, en termes relatifs, pratiquement aussi durement touchées par la récession. En deux ans, les pertes d'emploi y atteignent respectivement 11 000 et 19 000 unités. La branche 'crédit et assurances' enregistre aussi des pertes d'emploi cette année-ci et l'année prochaine (5 000 emplois au total), mais le rythme des pertes d'emploi dans cette branche ne serait pas plus élevé que sur la période 2002-2004.

...tandis que la croissance de l'emploi dans la construction recule nettement. Mais les pertes d'emplois dans cette branche seraient toutefois limitées.

La branche de la construction sort d'une période de très forte croissance de l'emploi (croissance de l'emploi de 1,7 % par an en moyenne au cours de la période 2003-2008). Cette branche subit traditionnellement de plein fouet les conséquences des replis économiques, mais devrait profiter des mesures prises pour soutenir la construction résidentielle et l'exécution de travaux d'infrastructure. Bien que le recul en taux de croissance soit pratiquement aussi important que dans l'industrie manufacturière (croissance de -0,8 % par an sur la période 2009-2010), les pertes d'emplois à court terme se limitent à 4 000 unités, ce qui historiquement reste limité compte tenu de la sévérité de la récession.

Pour retrouver des baisses comparables dans l'emploi marchand, il faut remonter jusqu'à la période 1975-1983.

Globalement, l'emploi dans les branches d'activité marchande perd 88 000 personnes en deux ans. Pour retrouver de tels reculs, il faut remonter dans les années septante et quatre-vingt. Après le premier choc pétrolier, durant la période 1975-1978, les pertes d'emplois dans les branches d'activité marchande avaient atteint 122 000 unités en quatre ans, principalement à la suite de restructurations profondes dans l'industrie manufacturière, qui, à l'époque, pesait beaucoup plus lourd dans l'emploi marchand qu'aujourd'hui. L'effet de ces restructurations sur l'emploi total avait toutefois été fortement tempéré par des recrutements massifs dans la fonction publique (+78 000 personnes au cours de cette période). Au cours de la période 1980-1983, l'emploi marchand a même reculé de 173 000 unités en quatre ans, suite à de nouvelles pertes dans l'industrie manufacturière. Cette fois, ces pertes ont été renforcées par un recul brutal de l'emploi dans la construction (-80 000 personnes, soit une contraction de l'emploi de plus de 25 % dans cette branche d'activité) et n'ont été que faiblement compensées par de nouveaux engagements dans les administrations publiques.

A partir de 2011, les évolutions structurelles sous-jacentes dans les différentes branches d'activité sont de retour...

A partir de 2011, une fois passés les principaux effets à court terme de la crise, l'évolution sectorielle de l'emploi reflète à nouveau les tendances plus structurelles relatives à la croissance de la valeur ajoutée et à la productivité horaire du travail, dont il a été question au chapitre III (cf. section B4). En chiffres cumulés sur la période 2011-2014, l'emploi total dans les branches d'activité marchande augmenterait de 134 000 unités, une progression largement suffisante pour compenser les pertes d'emplois de la période 2009-2010. Ceci dit, sur l'ensemble de la période de projection, l'accroissement de l'emploi marchand est très maigre (+45 000 personnes) par rapport aux six dernières années (+260 000 personnes).

...avec de nouvelles pertes d'emplois dans l'industrie manufacturière et dans la branche « crédit et assurances ».

Dans les branches de l'industrie manufacturière, la productivité continue à croître plus rapidement que la valeur ajoutée, si bien qu'en moyenne annuelle, l'emploi continue à se contracter de 1,3 % par an (perte cumulée de 28 000 emplois au cours de la période 2011-2014, ce qui porte le nombre total de pertes d'emplois à 77 000 sur l'ensemble de la période). Dans la branche « crédit et assurances », à partir de 2011, la valeur ajoutée augmente plus vigoureusement qu'au cours des six dernières années, mais la productivité s'accroît également plus sensiblement, si bien que les pertes d'emplois se poursuivent. Toutefois, sur l'ensemble de la période de projection, elles devraient rester limitées à 8 000 emplois, soit à peine plus qu'au cours des six dernières années.

La crise entraîne une perte durable de croissance de l'emploi dans la construction, le commerce et l'horeca, ainsi que dans les autres services marchands...

Dans la construction, la croissance de l'activité s'accélère pour atteindre 2,9 % par an, ce qui reste néanmoins 0,7 point de pourcentage en dessous de la croissance moyenne des six dernières années. Avec une croissance de la productivité qui reste, dans cette branche, juste au-dessus de 2 % par an, quelque 8 000 emplois devraient être créés par an à partir de 2011, ce qui ferait plus que compenser la perte d'emplois en début de période. Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance de l'emploi serait néanmoins en net recul par rapport aux six dernières années (seulement 0,2 % de croissance par an). Dans la branche « commerce et horeca », les pertes d'emplois en début de période seraient également compensées sur la période 2011-2014. A partir de 2011, la croissance tant de la valeur ajoutée que de la productivité se situe en effet à un niveau comparable à celui d'avant l'éclatement de la crise. Ceci implique que dans cette branche également, le nombre d'emplois créés à moyen terme est nettement inférieur à celui observé ces six dernières années (période au cours de laquelle l'emploi a progressé de 1 % par an). Cette conclusion vaut également pour la branche « autres services marchands ». A partir de 2011, cette branche redevient un moteur important de création d'emplois (croissance de 2,1 % par an) et compte, en 2014, 42 000 emplois de plus qu'en 2008 ; mais elle est loin de parvenir à compenser, dans ce délai, la perte considérable de dynamisme de croissance subie en début de période.

... tandis que la croissance dans la branche « transports et communication » subit moins les effets de la crise à moyen terme...

Dans la branche « transports et communication », la valeur ajoutée augmente sensiblement après 2010 (+3,3 % par an), ce qui représente une nette progression par rapport au passé récent (1,6 % par an). En dépit du fait que la croissance de la productivité augmente elle aussi et atteint 2,4 % par an, cette progression permet néanmoins de créer juste assez d'emplois à l'horizon 2014 pour compenser la perte d'emplois dans ce secteur en début de période. En moyenne sur l'ensemble de la période de projection, la croissance du nombre d'emplois est comparable à celle des six dernières années, si bien que dans cette branche d'activité, la crise a des effets peu durables sur l'évolution de l'emploi.

... et qu'elle s'accélère même dans le secteur des soins de santé.

L'emploi dans le circuit des titres-services devrait atteindre sa vitesse de croisière à partir de 2011 ; cette branche d'activité cesserait donc d'être l'un des moteurs de la croissance de l'emploi. Dans la branche « soins de santé et action sociale », en revanche, le nombre d'emplois continue à augmenter vigoureusement. L'expansion de l'emploi dans cette branche, non interrompue par la crise économique, est soutenue par une forte augmentation de la consommation de ces services et par une faible croissance de la productivité, si bien qu'à moyen terme, la croissance de l'emploi est même légèrement plus élevée que dans un passé récent, et qu'en termes absolus, davantage d'emplois y sont créés qu'au cours des six dernières années (+82 000 contre +63 000).

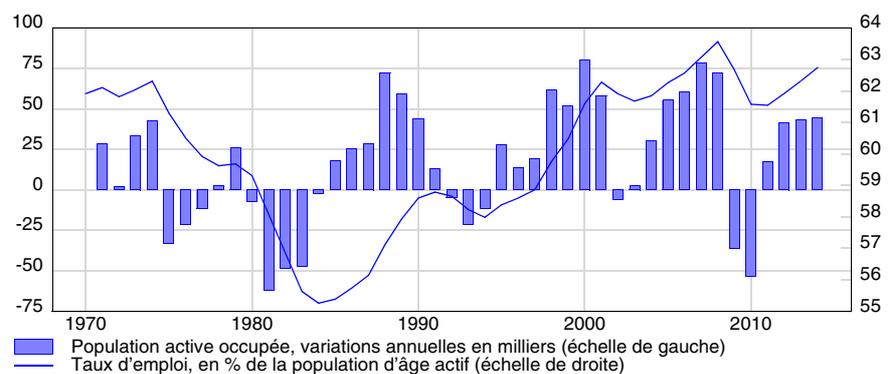
Tertiarisation persistante de l'emploi.

A partir de 2011, le niveau de l'emploi dans cette dernière branche devrait d'ailleurs dépasser celui de l'ensemble de l'industrie manufacturière. Les gains de productivité dans les services marchands étant systématiquement inférieurs à ceux dans l'industrie (cf. chapitre III, section B4), la tertiarisation persistante de l'économie s'exprime encore davantage dans la répartition sectorielle de l'emploi que dans celle de la valeur ajoutée. Le poids de l'emploi des services marchands dans l'emploi intérieur total progresserait ainsi de 59,6 % en 2008 à 61,7 % en 2014, celui de l'industrie manufacturière diminuant de 13,2 % à 11,3 %.

Ralentissement de la création d'emplois publics.

Au cours des six dernières années, l'emploi dans les administrations publiques et dans l'enseignement a fortement progressé (+45 000) surtout dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux, alors que l'emploi a baissé au niveau de la Défense nationale (pouvoir fédéral). En projection, la progression devrait être plus limitée (+15 000). En effet, l'emploi dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux devrait croître à un rythme moins soutenu et, au niveau du fédéral, reculer plus franchement (en raison de limitations au remplacement des départs naturels au sein de ses administrations entre 2009 et 2011).

GRAPHIQUE 21 - Population active occupée et taux d'emploi



La baisse du taux d'emploi en début de période n'est que partiellement compensée par la suite.

A moyen terme, sous l'impulsion de la croissance de l'emploi dans le secteur public, la population occupée totale augmente légèrement plus (+58 000 personnes) que l'emploi marchand. Au cours de la période 2004-2008, la population active occupée avait pourtant encore augmenté de 297 000 unités (cf. graphique 21). En dépit de l'augmentation de la population d'âge actif, le taux d'emploi¹ au cours de ces cinq années a augmenté de façon significative, passant de 61,7 % à 63,6 %. Sur la période 2009-2010, la population active occupée perd 89 000 personnes et

1. Mesuré ici comme le rapport entre la population active occupée totale (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

le taux d'emploi – avec une population d'âge actif qui continue à augmenter sensiblement – recule de deux points de pourcentage pour atteindre 61,6 %. En 2011, la population active occupée repart à la hausse, mais pas assez pour faire remonter le taux d'emploi (qui continue à fléchir légèrement pour atteindre 61,5 %). Ce n'est qu'à partir de 2012 que la croissance de la population active occupée (0,9 % par an ; accroissement moyen de 42 000 personnes par an) redépasse substantiellement la croissance – fléchissante (cf. section A) – de la population d'âge actif, si bien que le taux d'emploi gagne 0,4 point de pourcentage par an pour atteindre 62,7 % en 2014. Ce niveau reste toutefois nettement inférieur à celui de 2008.

D. Réserve de main-d'œuvre et chômage

1. Evolutions attendues

Un recul sensible du chômage ...

Sur l'ensemble des six dernières années, le nombre de chômeurs (définition BFP ; y compris les « chômeurs âgés¹ ») a diminué de 43 000 unités (cf. tableau 19). La période depuis 2001 est toutefois caractérisée par un cycle conjoncturel très marqué, avec un accroissement substantiel des chiffres du chômage durant les années 2002-2004 (+105 000 personnes), une stabilisation en 2005 et une forte baisse au cours des trois dernières années (-110 000 personnes). De ce fait, le taux de chômage (définition BFP) a d'abord grimpé pour atteindre 14,4 % en 2004, puis est reparti à la baisse, retombant l'an passé à 11,8 %, soit le niveau le plus bas que l'on ait connu depuis 1992.

TABLEAU 19 - Réserve de main-d'oeuvre et chômage^a
(moyennes annuelles, en milliers ; taux en pour cent)

	Ecart					Niveaux		
	08-02	11-08	14-11	14-08	1980	2008	2011	2014
Offre potentielle de travail (1)	263	134	107	241	4259	5237	5371	5478
- Interruptions de carrière à temps plein(2)	-3	-3	-0	-3	0	27	24	24
- Prépensions (3)	9	15	1	15	76	115	130	131
Population active - définition BFP (4)	257	122	107	229	4183	5094	5216	5323
- Population active occupée	300	-72	130	58	3823	4494	4422	4551
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	8	207	-22	185	359	500	706	684
* dont : 15 à 49 ans	-66	177	-31	146	-,-	393	570	539
* dont : 50 ans et plus	74	30	9	39	-,-	107	137	146
- 'Chômeurs âgés' (6)	-51	-13	-1	-13	0	101	88	88
Chômage définition BFP (7)=(5)+(6)	-43	194	-23	171	359	601	794	772
Réserve de main-d'oeuvre (8)=(7)+(2)+(3)	-37	206	-22	184	436	743	949	927
Taux de réserve de main-d'oeuvre (8)/(1)	-1,5	3,5	-0,8	2,7	10,2	14,2	17,7	16,9
Taux de chômage définition BFP (7)/(4)	-1,5	3,4	-0,7	2,7	8,6	11,8	15,2	14,5

a. Dans ce tableau, l'offre potentielle de travail, la population active et la population active occupée incluent les personnes âgées de 65 ans et plus.

... interrompu par la crise.

Cependant, le chômage cette année devrait connaître un rebond substantiel (+78 000 unités) et le taux de chômage remonterait sensiblement pour atteindre 13,2 %. La forte récession de 2009 entraîne une chute de population active occupée qui reculerait de près de 36 000 personnes. Vu l'ampleur de la crise, ce recul paraît relativement limité, ce qui s'explique par la baisse de la durée moyenne du travail (entraînant une montée du chômage temporaire de 21 500 unités budgétaires cette année) et par la chute de la productivité horaire, qui jouent un rôle d'amortisseur (cf. section C). La hausse conséquente du chômage résulte également d'une forte progression de la population active, de plus de 42 000

1. Officiellement 'chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi' ; ici partout abrégé en 'chômeurs âgés'.

personnes, soutenue de manière égale par des impulsions démographiques et par des changements de comportement (cf. section A).

Forte progression du chômage en 2010-2011...

En 2010, les pertes d'emploi culmineraient (-53 000 personnes) et le chômage progresserait encore plus fortement qu'en 2009 (+94 000 personnes). En 2011, il augmenterait encore mais plus modérément (+22 000 personnes), suite à une faible reprise des créations d'emplois qui ne compensent toutefois pas l'accroissement de la population active qui reste considérable (+80 000 personnes sur ces deux années). Par conséquent, le taux de chômage culminerait à 15,2 % en 2011, ce qui constituerait le record historique d'après-guerre. Cependant, il se pourrait que ces perspectives surestiment la croissance de la population active (cf. section A), et donc le chômage.

... et faible recul en fin de période.

A partir de 2012, la reprise de l'activité économique se traduirait par des hausses d'emploi plus substantielles, si bien que le chômage commencerait à reculer. Cette décrue est cependant très lente, vu que, même si la progression de la population active perd légèrement de son dynamisme, le rythme de créations d'emplois reste trop faible pour compenser l'hémorragie du début de période. Sur la période 2012-2014, le chômage ne diminuerait que de quelque 23 000 unités, laissant le taux de chômage en 2014 à un niveau toujours élevé, soit 14,5 %.

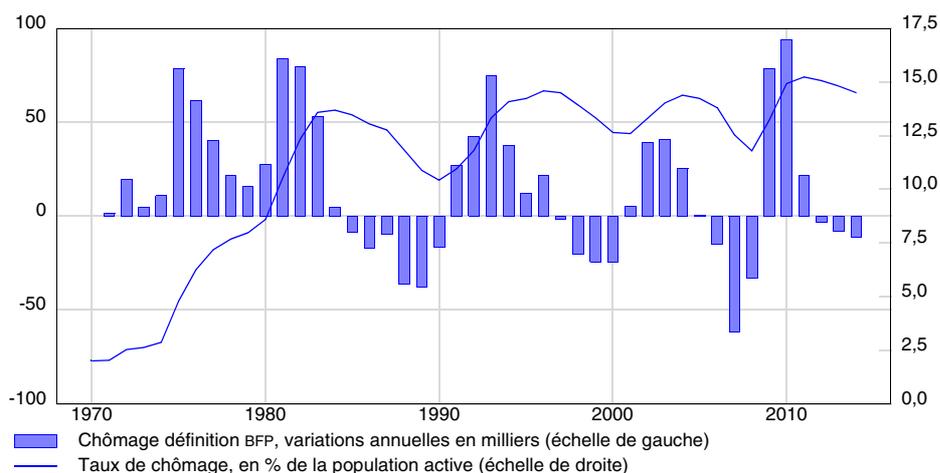
La réserve de main-d'oeuvre suit le même profil que le chômage.

La réserve de main-d'œuvre « administrative » globale (chômage, interruptions de carrière à temps plein et prépensionnés) suit le même profil que celui du chômage. Sur l'ensemble de la période de projection, elle augmenterait un peu plus que le nombre de chômeurs (+184 000 personnes contre +171 000 personnes) en raison de la progression du nombre de prépensionnés. Par conséquent, le taux global de réserve de main-d'œuvre équivaldrait encore à 16,9 % en 2014 (contre 14,2 % l'année passée et après avoir culminé à 17,7 % en 2011 ; cf. tableau 19).

La réserve de main-d'oeuvre continue d'augmenter chez les plus de 50 ans.

Dans la classe d'âge des 50 à 64 ans, le taux de réserve de main-d'œuvre enregistre une baisse structurelle entamée depuis le milieu des années 90 : de 31,2 % en 1995, il est passé l'an dernier à 24,6 %. Sa diminution serait interrompue pendant la période de crise (avec une légère remontée à 24,8 % en 2010), mais devrait reprendre ensuite pour se replier autour de 23,6 % à la fin de la période de projection. Cette tendance à la baisse, qui peut paraître étonnante vu l'ampleur de la récession en 2009 et l'absence de rattrapage par la suite de la croissance perdue, est soutenue notamment par les effets du Pacte de solidarité entre les générations. En fait, le taux de prépensionnement (part des prépensions dans l'offre potentielle de travail) recule de 8,6 % en 2008 à 8,4 % en 2014 (après être remonté à 8,9 % en 2011). De plus, la part du chômage (concept BFP) des plus de 50 ans dans l'offre potentielle de travail recule également, passant de 15,6 % en 2008 à 15,0 % en 2014, en raison du recul des chômeurs 'âgés' dont la part diminue de 7,6 % à 5,6 % sur la même période. Toutefois, en nombre de personnes, la réserve de main-d'œuvre chez les plus de 50 ans continue à augmenter (+38 000 personnes sur la période de projection), eu égard à la forte hausse (de nature sociodémographique) de l'offre de travail dans cette tranche d'âge (cf. section A).

GRAPHIQUE 22 - Chômage définition BFP et taux de chômage



Le taux de chômage des moins de 50 ans subit de plein fouet les effets de la crise.

Dans la tranche d'âge des moins de 50 ans, le taux de chômage (définition BFP) a baissé très rapidement au cours des quatre dernières années, puisqu'il est passé de 13,4 % en 2004 à 10,3 % en 2008. Ce niveau est inférieur à celui atteint au terme de la précédente période de haute conjoncture (11,2 % en 2001), même si la comparaison est certainement quelque peu faussée par les conséquences du contrôle plus strict exercé sur le comportement de recherche d'emploi des chômeurs indemnisés. Toutefois, dès 2009, ce taux remonterait fortement à 12,2 % et atteindrait un pic à 14,9 % en 2011, pour refluer légèrement ensuite et s'établir à 14,1 % en 2014. Les moins de 50 ans encaissent de plein fouet les effets de la crise sur le chômage, et ce pour toute la période de projection. Cela signifie que la part des chômeurs de moins de 50 ans dans la réserve de main-d'oeuvre passerait de 53 % en 2008 à 58 % en 2014, après avoir frôlé les 60 % en 2011.

2. Implications pour les politiques d'emploi

Bien que les incertitudes soient grandes, ...

Bien que ce scénario soit soumis à une incertitude exceptionnellement élevée et qu'il soit probablement trop tôt pour prédire la gravité des conséquences de la récession actuelle sur le marché du travail, la Belgique, comme de plus en plus de pays, est déjà confrontée à des hausses sensibles du chômage et il faut s'attendre à une nouvelle dégradation notable dans les mois à venir. De nombreux travailleurs ayant perdu leur emploi auront besoin d'une aide à la réinsertion à court terme et il est important que cette aide leur soit fournie rapidement. Il importe aussi qu'elle leur soit fournie de manière à limiter le plus possible le risque de persistance d'un chômage élevé, phénomène qui a souvent été observé pendant de graves récessions.

... certains diagnostics peuvent déjà être émis.

Les jeunes, les travailleurs peu qualifiés et les travailleurs temporaires risquent d'être touchés de plein fouet par la hausse rapide du chômage et la réduction de la durée du travail, ce qui accentuera leur statut de groupes relativement défavorisés sur le marché du travail. L'évolution de la composition du chômage où les groupes défavorisés sont de plus en plus représentés en période de récession reflète leur plus grande vulnérabilité tant face au risque d'être licencié qu'à celui d'être repoussé encore plus loin dans la file des demandeurs d'emploi, lorsque de nombreux travailleurs sont en concurrence pour un nombre limité d'emplois vacants.

Cette projection met particulièrement en évidence l'explosion du chômage des moins de 50 ans. Dans ce contexte, il paraît peu approprié de supprimer le "bonus jeunes" (cf. section B.1), tel que cela a été décidé dans le dernier accord interprofessionnel. En effet, la récession économique affecte particulièrement la situation des jeunes sur le marché du travail et il est essentiel d'éviter qu'un groupe important de jeunes peu qualifiés s'éloignent du marché du travail ou voient se réduire de façon permanente leur revenu potentiel. En outre, il faudrait également redoubler d'efforts pour éviter que des jeunes entrent sur le marché du travail sans qualification adéquate et il convient aussi de veiller à ce que les jeunes aient accès aux politiques actives, même s'ils ne peuvent prétendre à des indemnités de chômage.

L'un des principaux défis qui attend les régimes d'activation consistera à savoir comment adapter les services de réinsertion et les obligations imposées aux bénéficiaires des prestations de chômage de manière à encourager la réinsertion la plus rapide possible dans l'emploi, dans un contexte de faiblesse de la demande, de hausse des entrées en chômage et de diminution des emplois vacants. En particulier, les diverses mesures de retour dans l'emploi et de formation doivent être ciblées sur les différents groupes de demandeurs d'emploi. Étant donné que les employeurs peuvent se montrer très sélectifs lorsqu'ils recrutent sur des marchés du travail déprimés, il peut être souhaitable de faire bénéficier en priorité des activités de placement dans l'emploi les travailleurs les plus qualifiés, tout en recourant de plus en plus à la formation, aux incitations à l'embauche et à la création d'emplois subventionnés pour les bénéficiaires de prestations plus difficiles à placer. Pour ce dernier groupe, il peut également être souhaitable d'assouplir les obligations imposées pour démontrer la disponibilité pour le travail. Ainsi, on pourrait légèrement modifier les critères d'évaluation en privilégiant la formation avant la recherche de résultats immédiats en termes d'emploi et de rémunération. Dans ce contexte, les mesures de soutien de la demande de main-d'œuvre pourraient être considérées comme un complément important aux mesures d'activation, à condition que l'on puisse garantir que les mesures seront bien ciblées sur les chômeurs les plus vulnérables.

L'octroi d'un complément de ressources aux travailleurs ayant un faible revenu peut les aider à garder des liens avec le marché du travail pendant une récession. Il faudrait envisager de renforcer temporairement les prestations aux personnes subissant une perte partielle de salaire (par exemple, suite à une réduction imposée de leur temps de travail).

Les mesures adoptées pour réduire les coûts sociaux des récessions économiques doivent être conçues de manière à ne pas saper l'efficacité du marché du travail à long terme, notamment en réduisant l'offre effective de main-d'œuvre. En matière de prépensions, les réformes intervenues au cours des dernières années fournissent un cadre adéquat qui ne nécessite *a priori* pas d'aménagement. En effet, l'accessibilité à la prépension dès 50 ou 52 ans pour les travailleurs prestant dans des entreprises en difficulté ou en restructuration, avec l'obligation de mise en place de cellules de reconversion, semble être une arme adéquate pour lutter contre certains effets sociaux probables de la crise actuelle. De même, il ne paraît pas judicieux de revoir à la baisse les âges de prépension possible pour les autres travailleurs plus âgés. L'expérience a montré que la plupart des prépensionnés ne réintègrent pas le marché du travail lorsque la reprise économique survient et restent dépendant d'allocations, ce qui est particulièrement dommageable dans le contexte du vieillissement de la population.



Finances publiques

Le creusement du déficit pendant la crise s'inscrit dans la ligne des recommandations de la Commission européenne de laisser jouer les stabilisateurs automatiques et de mettre en œuvre des mesures budgétaires de soutien à l'activité. Compte tenu des décisions connues, le déficit budgétaire de l'ensemble des administrations publiques s'établit à 4,3 % du PIB en 2009 et à 5,6 % du PIB en 2010. Cependant, la période de sortie de crise n'aurait pratiquement pour effet que de stabiliser ce déficit (qui pourrait néanmoins culminer à environ 6 % du PIB en 2012). De tels déficits publics n'avaient plus été observés depuis le début des années nonante. A politique constante, le solde primaire devient négatif en 2009 et plonge jusqu'à -2,1 % du PIB en 2011-2012. En 2010 prend fin la baisse ininterrompue des charges d'intérêt débutée il y a 20 ans : sur la période 2010-2014, elles augmentent de 0,6 % du PIB. L'effet boule de neige de la dette publique est réenclenché : la dette passe de 89,3 % du PIB fin 2008 à plus de 106 % du PIB en 2014.

La projection met en évidence certaines caractéristiques structurelles de la politique budgétaire, préoccupantes du point de vue de la soutenabilité budgétaire, et qui avaient déjà été décrites dans les éditions précédentes des Perspectives. Elles apparaissent exacerbées dans le contexte macroéconomique de la présente projection, qui suppose une révision à la baisse de la croissance économique potentielle, hypothèse correspondant à un scénario de sortie de crise sans rattrapage de la perte d'activité économique de 2009-2010.

Durant les deux premières législatures du millénaire, l'élasticité des recettes fiscales et parafiscales au PIB fut, en moyenne, inférieure à l'unité et le taux de croissance des dépenses primaires dépassa le taux de croissance économique potentiel. L'équilibre budgétaire put néanmoins être atteint, bon an mal an, grâce à la baisse des charges d'intérêt, à une croissance économique en moyenne supérieure au potentiel et au recours à des mesures one-shot. Sur la période 2008-2014, l'élasticité des recettes est globalement unitaire, mais la croissance des dépenses primaires continue à dépasser la croissance potentielle (en particulier les dépenses sociales ou la croissance des dépenses de santé, les adaptations au bien-être et le coût du vieillissement démographique déjà bien perceptible), ce d'autant plus que la croissance potentielle apparaît affaiblie. Dans de telles conditions et compte tenu de la remontée des charges d'intérêt, le déficit structurel se creuse de façon récurrente à politique constante. A l'horizon 2014, il atteint 5,5 % du PIB.

La crise rajoute, bien entendu, une composante cyclique négative au budget. Les stabilisateurs automatiques donnent une impulsion budgétaire de 3,7 % du PIB sur la période 2008-2010, qui s'ajoute à la diminution de 1,7 % du PIB du solde structurel (comprenant, notamment, les mesures des budgets 2008, 2009 et les mesures non ponctuelles du plan de relance). Après 2010, la croissance économique est supposée supérieure à son potentiel, de sorte que la composante cyclique du budget s'améliore de 1,8 % du PIB sur la période 2011-2014. Mais le solde de financement ne s'améliore pas, vu la poursuite de la détérioration du solde primaire structurel (1,4 % du PIB en 4 ans, sans nouvelles initiatives budgétaires) et l'augmentation des charges d'intérêt (+0,6 % du PIB).

Tous les sous-secteurs des administrations publiques participent à la détérioration budgétaire, dans une mesure qui reflète l'interaction entre le contexte macroéconomique dégradé et les règles complexes qui régissent les transferts et affectations de recettes entre sous-secteurs, ainsi que leur comportement en matière de recettes et dépenses. Néanmoins, la plus grosse partie du déficit public est logée au sein du pouvoir fédéral, déjà largement déficitaire avant la crise. Son déficit passe de 2,5 % du PIB en 2009 à 3,0 % du PIB en 2010 et ne s'améliore pas à moyen terme.

Les administrations de sécurité sociale enregistrent un déficit de 0,8 % du PIB en 2009, puis d'environ 1 % du PIB à partir de 2010. Sur le plan de la formation des salaires comme de l'équilibrage des comptes de la sécurité sociale, les partenaires sociaux sont devenus, au fil du temps, de plus en plus tributaires financièrement du pouvoir fédéral. Le financement alternatif via des impôts affectés par le pouvoir fédéral, destiné à financer les baisses de cotisations sociales et les soins de santé, aura augmenté de 3,5 % du PIB entre 2000 et 2014. Les subsides salariaux financés par le pouvoir fédéral ont démarré au milieu des années 2000 et représenteront 0,6 % du PIB en 2010. La part des dépenses de la sécurité sociale autofinancées par le secteur, à savoir par des recettes de cotisations sociales, diminue sans cesse.

L'accroissement du financement de la sécurité sociale par le pouvoir fédéral vise à limiter la hausse des coûts salariaux qui, sinon, augmenteraient fortement ou la nécessité de financer une croissance des dépenses sociales nettement plus rapide que celle du PIB potentiel. Il s'inscrit également dans la logique de la stratégie de long terme mise en place au début des années 2000 et qui visait à transférer à la sécurité sociale, via le fonds de vieillissement, les fruits du désendettement du pouvoir fédéral pour financer la hausse à long terme des dépenses sociales. Or, cette stratégie n'a jamais été respectée et ne peut plus l'être à moyen terme vu la réaugmentation des charges d'intérêt du pouvoir fédéral. Supposé initialement renforcer la sécurité sociale, son adossement à un pouvoir fédéral fortement et structurellement déficitaire apparaît aujourd'hui plutôt comme un facteur de fragilisation.

Les entités fédérées sont en déficit de 0,5 % du PIB en 2009, puis de 1,1 % du PIB en 2010 (en supposant que la correction relative à 2009 des moyens transférés conformément à la loi spéciale de financement n'intervient qu'en 2010). Les administrations locales enregistrent un déficit qui fluctue entre 0,5 % et 0,8 % du PIB durant la période de projection. Si l'hypothèse de croissance économique potentielle ralentie de la présente projection se confirme, il faudra un changement dans le comportement de dépense de ces niveaux de pouvoir pour rétablir leur équilibre budgétaire, étant donné que la progression de leurs ressources sera structurellement affaiblie.

Le programme de stabilité d'avril 2009 prévoit un effort d'ajustement de 5 % du PIB pour rétablir l'équilibre budgétaire à l'horizon 2015 (soit 72,5 milliards d'euros d'efforts cumulés en 6 ans, à prix de 2010), ce qui représenterait un changement de tendance pour le moins radical dans l'orientation de la politique budgétaire. Cet effort d'austérité ne ferait, cependant, que ramener le solde structurel à son niveau du début des années 2000. Sans cela, le déficit structurel rejoindrait un niveau comparable à celui du début des années nonante, avant donc la phase de consolidation budgétaire qui a permis l'adhésion de la Belgique à la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

Le programme de stabilité renvoie à un plan pluriannuel encore à établir concernant les modalités de l'effort d'ajustement. Les entités fédérées, mais aussi les partenaires sociaux, devront nécessairement être associés à la confection de ce plan qui ne pourra que difficilement faire l'impasse sur un réexamen de la question des relations financières entre le pouvoir fédéral et la sécurité sociale.

Les estimations de finances publiques présentées pour l'année 2008 sont basées sur les données les plus récentes disponibles (avril 2009). Dans les tableaux du présent chapitre, leur présentation s'écarte de celle des comptes nationaux en ce sens que les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives), les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération), les pensions d'anciens fonctionnaires des Communautés, Régions et pouvoirs locaux sont considérées comme des dépenses finales du pouvoir fédéral (au lieu d'être comptabilisées en transferts du pouvoir fédéral à l'Entité II puis en dépenses finales de l'Entité II) et les transferts de recettes fiscales aux Communautés et Régions sont comptabilisés comme des recettes négatives du pouvoir fédéral (et non comme une dépense). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

A. Solde de financement et endettement public

1. Orientation budgétaire à politique constante

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques se creuse en 2009 et 2010 puis se stabilise pratiquement à moyen terme, avec un pic possible en 2012 vu le cycle des investissements lié aux élections communales (tableau 20). Les déficits atteignent des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis la récession de 1993. A court terme, le creusement du déficit provient d'un recul du solde primaire. Dès 2010, cependant, le poids des charges d'intérêt prend de l'ampleur. Après 2011, leur augmentation neutralise le léger redressement du solde primaire.

TABLEAU 20 - Compte consolidé de l'ensemble des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2014-2008
Solde de financement	-0,3	-1,2	-4,3	-5,6	-5,9	-6,1	-5,9	-5,8	-4,6
Solde primaire	3,5	2,6	-0,6	-1,8	-2,1	-2,1	-1,7	-1,4	-4,0
Recettes	46,0	46,4	46,2	46,2	45,9	46,0	46,2	46,4	0,0
Fiscales et parafiscales	43,3	43,5	43,2	43,1	43,0	43,1	43,2	43,4	-0,2
Non fiscales	2,7	2,8	3,0	3,0	3,0	2,9	3,0	3,0	0,2
Dépenses primaires consolidées	42,4	43,8	46,8	48,0	48,0	48,1	47,9	47,8	4,0
Rémunérations et achats de biens et services	13,1	13,5	14,2	14,3	14,1	14,0	13,9	13,8	0,3
Dépenses sociales	22,3	23,2	25,1	25,7	25,9	26,1	26,3	26,4	3,2
Autres	7,0	7,1	7,4	7,9	8,0	8,0	7,7	7,5	0,4
Charges d'intérêt	3,9	3,8	3,7	3,8	3,9	4,1	4,3	4,4	0,6

Sur la période 2008-2010, l'impulsion budgétaire donnée à l'économie sous forme d'une diminution du solde de financement se monte à 5,3 % du PIB (voir tableau 21), dont 3,7 % du PIB découlent des stabilisateurs automatiques (variation de la composante cyclique du solde budgétaire) et 1,8 % du PIB du recul du solde primaire structurel (solde primaire hors composante cyclique et hors incidence d'éventuelles mesures one-shot). Celui-ci est imputable, pour une grande partie (plus de la moitié), aux nouvelles initiatives structurelles décidées lors des budgets 2008 et 2009 et du plan de relance, y compris les mesures prises en vue de faciliter l'accord interprofessionnel 2009-2010. C'est au niveau des dépenses que se marque le recul du solde primaire structurel.

Le creusement du déficit pendant la crise s'inscrit dans la ligne des recommandations de la Commission européenne de laisser jouer les stabilisateurs automatiques et de mettre en œuvre des mesures budgétaires de soutien à l'activité. A noter que le total des impulsions données à l'économie dans le contexte de crise va au-delà du recul du solde structurel. En effet, les plans de relance comprennent des mesures sans coût budgétaire direct (notamment les mesures de facilitation de l'accès au crédit et au capital à risque ou certaines mesures destinées à améliorer la liquidité des entreprises) ou avec un impact principal sur la dette publique (rachats et recapitalisation d'institutions financières).

Après 2010, la croissance économique est supposée excéder son potentiel, de sorte que la composante cyclique du budget s'améliore de 1,8 % du PIB sur la période

2011-2014. Néanmoins, le solde de financement ne s'améliore pas. Sont en cause la hausse des charges d'intérêt (0,6 % du PIB en 4 ans) et, surtout, le recul supplémentaire du solde primaire structurel (1,4 % du PIB). Celui-ci s'explique par l'augmentation structurelle des dépenses primaires : à politique constante, c'est-à-dire en l'absence de nouvelles initiatives budgétaires, le taux de croissance des dépenses dépasse largement le taux de croissance économique.

TABLEAU 21 - Orientation budgétaire à politique constante
(en pour cent du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2010-2007	Ecart 2014-2010
Solde de financement ¹	-1,1	-4,3	-5,6	-5,9	-6,1	-5,9	-5,8	-5,3	-0,2
Composante cyclique	1,3	-1,5	-2,1	-1,5	-1,0	-0,6	-0,3	-3,7	1,8
Solde de financement corrigé du cycle	-2,4	-2,8	-3,5	-4,3	-5,1	-5,3	-5,5	-1,6	-2,0
Mesures ponctuelles	-0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Solde de financement structurel	-2,4	-2,8	-3,4	-4,4	-5,1	-5,3	-5,5	-1,7	-2,0
Charges d'intérêt ¹	3,7	3,7	3,8	3,8	4,0	4,2	4,4	-0,1	0,6
Solde primaire structurel	1,3	0,9	0,3	-0,5	-1,1	-1,0	-1,1	-1,8	-1,4
Recettes structurelles	46,3	46,2	46,1	45,9	46,0	46,2	46,4	0,1	0,2
Dépenses primaires structurelles	44,9	45,3	45,8	46,5	47,1	47,2	47,5	2,0	1,7

1. Défini(es) conformément à la procédure sur les déficits excessifs (PDE).

Le tableau 22 montre que le taux de croissance des dépenses primaires, sur la période 2008-2014, s'inscrit dans le trend mis en place durant les deux premières législatures des années 2000 et qui, déjà, excédait le taux de croissance potentiel de l'économie. Cependant, l'augmentation du ratio des dépenses par rapport au PIB est d'autant plus forte sur la période 2008-2014 que la croissance économique, effective comme potentielle, apparaît sensiblement affaiblie par rapport à la période 2000-2007. Par comparaison, sous les deux législatures de la période 1993-1999, le taux de croissance des dépenses primaires avait été ramené à un rythme légèrement inférieur au taux de croissance économique.

TABLEAU 22 - Taux de croissance réel des dépenses et élasticité des recettes de l'ensemble des administrations publiques
(Moyenne de période en pour cent, sauf mention contraire)

	1993-1999	2000-2007	2008-2014	2008-2010	2011-2014
Elasticité au PIB des recettes fiscales et parafiscales	1,4	0,9	1,0	0,8	1,0
Dépenses primaires, dont :	1,9	2,6	2,7	3,3	2,2
Rémunérations et achats de biens et services	2,1	2,4	1,7	2,0	1,5
Dépenses sociales	1,5	2,4	3,4	4,0	3,0
Autres	3,2	3,4	2,0	3,3	1,0
Charges d'intérêt	-4,6	-4,8	2,7	-1,7	6,1
Croissance économique	2,1	2,2	0,9	-0,9	2,3
Croissance économique potentielle	2,2	1,8	1,4	1,4	1,4

La période 2008-2014 est marquée par une croissance ralentie des frais de fonctionnement de l'Etat (rémunérations et achats de biens et services) ainsi que des autres dépenses non sociales (qui incluent, notamment, les subsides salariaux, en forte expansion depuis la moitié des années 2000). Par contre, les dépenses sociales présentent une dynamique nettement plus forte que par le passé (vu, notamment, l'octroi automatique d'enveloppes d'adaptation au bien-être depuis 2007, l'impact déjà notable du vieillissement de la population et, bien entendu, l'impact de la crise sur les dépenses de chômage et prépensions). L'élasticité des recettes fiscales et parafiscales au PIB est unitaire sur la période 2008-2014, alors qu'elle était supérieure à l'unité durant la phase de consolidation budgétaire des années nonante, puis inférieure à l'unité durant la période correspondant aux deux premières législatures du millénaire.

2. Comparaison avec le programme de stabilité d'avril 2009

Le programme de stabilité d'avril 2009 innove à maints égards par rapport aux mises à jour antérieures. Tout d'abord, en visant un rétablissement de l'équilibre structurel à l'horizon 2015, il rompt clairement avec la trajectoire de solde de financement inscrite dans la loi sur le Fonds de vieillissement, qui prévoyait un surplus de 1,3 % du PIB en 2012. La précédente mise à jour du programme de stabilité (avril 2008) visait encore un surplus de 1,0 % du PIB en 2011.

Pour la première fois, le programme de stabilité présente une projection de trajectoire budgétaire structurelle à politique constante - en dégradation à moyen terme - et chiffre, par différence avec celle-ci, l'effort d'ajustement à fournir en vue de réaliser l'objectif d'équilibre en 2015. Les mises à jour précédentes se limitaient à présenter la trajectoire de solde de financement visée, sans référence à une trajectoire à politique constante. L'effort à réaliser ne pouvait dès lors se déduire que des variations annuelles de la trajectoire visée, sous-estimant ainsi la réalité de l'ajustement requis par rapport au cours spontané des choses.

Dans le présent programme, l'effort d'ajustement est modulé en fonction de la croissance économique : en termes d'écart par rapport à la trajectoire à politique constante, il est fixé à 0,5 % du PIB additionnel chaque année de 2010 à 2015 au minimum (soit 3 % du PIB au minimum en 6 ans), augmenté de 0,025 % du PIB par dixième de taux de croissance économique situé entre 1 et 2 %, puis encore de 0,08 % du PIB par dixième de taux de croissance économique au-delà de 2 %¹.

Enfin, contrairement aux mises à jour précédentes qui fixaient un objectif de solde par niveau de pouvoir et présentaient un scénario d'évolution des recettes et dépenses publiques compatible avec la trajectoire visée, le programme d'avril 2009 renvoie à un plan pluriannuel encore à établir et à une future concertation avec tous les niveaux de pouvoir en vue de déterminer la contribution de chacun au processus de consolidation budgétaire.

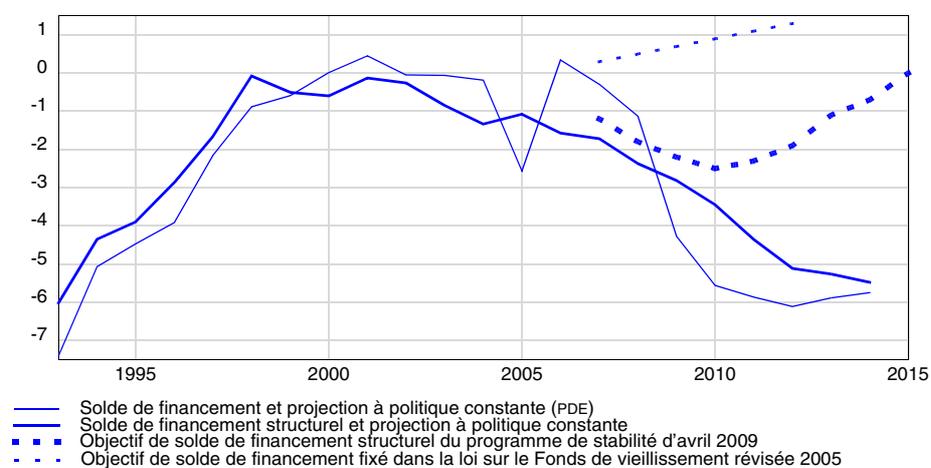
Le graphique 23 présente la trajectoire de solde budgétaire structurel visée dans le programme de stabilité, ainsi que la trajectoire à politique constante qui ressort de la présente projection. On s'aperçoit, sur ce graphique, de la radicalité du changement de tendance envisagé. Il revient à ramener le solde structurel à son niveau

1. Par exemple, pour une croissance économique de 2,3 %, l'effort additionnel de l'année serait de 1,0 % du PIB, soit $0,5 \% + 0,25 \% + 0,8 \% \times (2,3 - 2)$.

du début des années 2000. Sans cela, le déficit structurel à politique constante plongerait jusqu'à un niveau comparable à celui du début des années nonante, avant donc la phase de consolidation budgétaire qui a permis l'adhésion de la Belgique à la troisième phase de l'UEM.

Depuis le début des années 2000, en effet, le solde structurel apparaît en dégradation régulière. Un équilibre facial n'a pu être maintenu, bon an mal an, que grâce à une composante cyclique positive¹ (sauf en 2003) et au recours à des mesures one-shot (sauf en 2005, avec la reprise de la dette de la SNCB). La composante cyclique devient négative en 2009, se creuse encore en 2010, puis se résorbe progressivement. Par conséquent, en projection, le solde structurel est moins déficitaire que le solde effectif, mais s'en rapproche en fin de période.

GRAPHIQUE 23 - Solde de financement et objectif du programme de stabilité
(en pour cent du PIB)



Sur la période 2010-2014, l'effort d'ajustement envisagé dans le programme de stabilité se monte à 4,1 % (ligne d du tableau 23). Recalculé avec les paramètres de croissance de la projection en application de la règle définie dans le programme de stabilité, l'effort serait de 4,4 % du PIB (ligne e).

De ces 4,1 ou 4,4 % du PIB, une partie importante ne compenserait, en fait, que la dégradation du solde structurel à politique constante sur 2010-2014 (2,7 % du PIB, ligne b, dernière colonne du tableau 23). Le reste (soit 1,4 ou 1,7 % du PIB selon que l'ajustement est recalculé ou non) correspond grosso modo à la progression du solde structurel visée par le programme de stabilité sur la même période (+1,5 % du PIB, ligne a, dernière colonne du tableau 23). Un examen en variation permet donc de conclure que l'effort d'ajustement envisagé dans le programme de stabilité est tout à fait adéquat eu égard à l'objectif poursuivi et à l'évolution du solde structurel à politique constante qui ressort de la présente projection.

En niveau, par contre, il subsisterait après ajustement un écart, variable selon les années mais en moyenne de 0,5 % du PIB, par rapport au solde structurel visé dans le programme de stabilité (dernière ligne du tableau 23). Cet écart correspond pratiquement à la différence de niveau du solde structurel au point de

1. La révision à la baisse du PIB potentiel dans les présentes Perspectives entraîne une révision à la hausse de l'output gap de ces dernières années et, partant, de la composante cyclique du budget. Sur la période 2000-2007, elle est à présent positive chaque année, sauf en 2003. Dans la précédente édition des Perspectives (mai 2008), elle apparaissait négative en 2002, 2003 et 2005.

départ (2008-2009) entre le programme de stabilité et la présente projection, découlant d'une réestimation de l'output gap et de la composante cyclique (l'output gap est ici plus élevé en 2008 que dans le programme de stabilité, vu une révision à la baisse du PIB potentiel¹).

TABLEAU 23 - Comparaison avec le programme de stabilité d'avril 2009
(en pour cent du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart 2014-2009
a. Objectif de solde structurel du programme de stabilité	(-1,8)	(-2,2)	-2,5	-2,3	-1,9	-1,1	-0,7	0,0	1,5
b. Solde de financement structurel à politique constante	-2,4	-2,8	-3,4	-4,4	-5,1	-5,3	-5,5		-2,7
c. Ecart entre l'objectif de solde structurel du programme de stabilité et le solde à politique constante (a-b)	(0,6)	(0,6)	0,9	2,1	3,2	4,2	4,8		4,2
d. Effort prévu dans le programme de stabilité			0,5	1,5	2,5	3,3	4,1	5,0	4,1
e. Effort recalculé compte tenu de la croissance économique de la projection			0,5	1,6	2,6	3,5	4,4		4,4
p.m. : Ecart avec l'objectif de solde après ajustement (b+e-a=e-c)	(-0,6)	(-0,6)	-0,4	-0,5	-0,6	-0,7	-0,4		

3. Endettement public et charges d'intérêt

L'augmentation à fin 2008 par rapport à fin 2007 de la dette brute consolidée de l'ensemble des administrations publiques² en pour cent du PIB est imputable, à concurrence de 6,1 % du PIB, aux rachats, recapitalisations et prêts à des institutions financières en 2008 (Fortis, Dexia, Ethias, KBC). En l'absence de ces interventions, le taux d'endettement aurait continué à décroître légèrement en 2008.

A noter que les chiffres présentés au tableau 24 reposent sur l'hypothèse technique que ces participations, de même que celle de début 2009 (intervention de la Région flamande en faveur de KBC), ne sont pas liquidées à l'horizon de la projection. Le taux d'intérêt implicite rapporté au tableau 24 est le rapport entre les charges d'intérêt payées durant l'année et le stock de dette à la fin de l'année précédente. En 2008 et 2009, il ne rend dès lors pas correctement compte du recours prioritaire à des emprunts à court terme en vue de financer les prises de participation dans les institutions financières, non encore présents dans le stock de dette à la fin de l'année précédente.

Contrairement à 2008, l'augmentation du taux d'endettement en 2009 est d'origine principalement endogène, d'autant plus que la projection fait l'hypothèse technique que les prêts à Fortis sont remboursés dans le courant de l'année pour 1,5 % du PIB. La combinaison d'un taux de croissance économique négatif en termes nominaux et d'un solde primaire négatif donne lieu au réenclenchement

1. A noter que les estimations du solde structurel en niveau sont moins significatives qu'en variation vu l'ampleur des réestimations possibles du niveau du PIB potentiel.
2. La dette est définie au sens « Maastricht » : il s'agit donc d'une dette financière brute mesurée à sa valeur faciale. L'ajustement dette-déficit comprend la différence entre le solde de financement en termes de caisse et celui des Comptes nationaux dont le périmètre est différent et qui est mesuré sur base transactionnalisée, les acquisitions nettes d'actifs financiers qui ne sont pas comptabilisées dans le solde de financement, et l'incidence des changements de valeurs faciales de la dette suite aux différences de change, de primes d'émissions et de rachats.

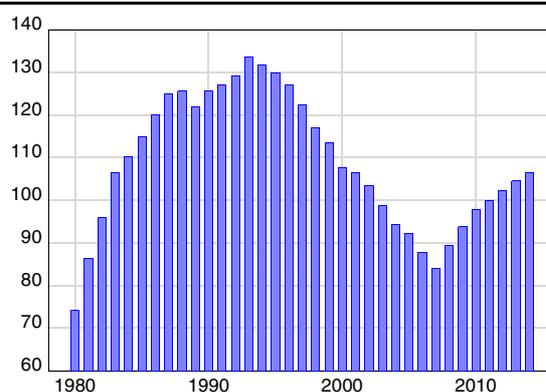
d'un effet boule de neige. Celui-ci perdure à moyen terme en raison du creusement du déficit primaire.

TABLEAU 24 - Dette et charges d'intérêt des administrations publiques
(en pour cent du PIB sauf mention contraire)¹

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dette brute consolidée ¹	84,0	89,3	93,8	97,8	100,0	102,3	104,5	106,4
Taux d'intérêt implicite (en pour cent)	4,6	4,6	4,1	4,1	4,1	4,2	4,3	4,4
Taux de croissance nominal du PIB (en pour cent)	5,2	3,2	-1,0	1,7	4,1	4,1	3,9	4,0
Variation du taux d'endettement	-3,9	5,4	4,4	4,1	2,1	2,3	2,2	1,9
Surplus primaire (-)	-3,5	-2,6	0,6	1,8	2,1	2,1	1,7	1,4
Dynamique intérêt-croissance	-0,5	1,1	4,7	2,3	0,0	0,2	0,4	0,4
Charges d'intérêt	3,9	3,8	3,7	3,8	3,9	4,1	4,3	4,4
Contribution de la croissance du PIB	-4,4	-2,6	0,9	-1,5	-3,9	-3,9	-3,8	-4,0
Ajustement déficit-dette	0,1	6,8	-0,8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

1. Source : jusqu'en 2008, la dette nominale est reprise du Rapport 2008 de la BNB.

GRAPHIQUE 24 - Dette brute consolidée de l'ensemble des administrations publiques (en pour cent du PIB)



24). Dans de telles conditions, un surplus primaire très faible - inférieur à 0,5 % du PIB - suffirait à annuler l'effet boule de neige et, donc, à assurer une stabilisation du ratio d'endettement dans la période de reprise économique. Tel n'est pas le cas avec un solde primaire négatif : le taux d'endettement augmente sans cesse et, à l'horizon 2014, retrouve un niveau comparable à celui enregistré fin 2001 (voir graphique 24).

Sur les deux premières législatures du millénaire (2000-2007), la baisse des charges d'intérêt avait libéré des marges de manœuvre budgétaires à concurrence de quelque 3,0 % du PIB (soit près de 0,4 % du PIB en moyenne par an), rendant possible le maintien, bon an mal an, d'un équilibre budgétaire malgré une baisse substantielle du surplus primaire. Cette réduction des charges d'intérêt avait été favorisée par une diminution du taux d'intérêt implicite, vu les possibilités de conversion, aujourd'hui épuisées, d'anciens emprunts émis quand les taux étaient plus élevés. En 2010 prend fin la période de baisse ininterrompue des charges d'intérêt débutée en 1991 : elles augmentent à nouveau plus vite que le PIB vu l'augmentation du ratio d'endettement et la remontée du taux d'intérêt implicite qui suit, avec un retard lui-même fonction de la structure de la dette, l'évolution des taux du marché. Sur la période 2010-2014, les charges d'intérêt augmentent de 0,6 % du PIB (soit 0,1 à 0,2 % du PIB par an).

B. Recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques

1. Recettes

Les recettes fiscales sont liées à l'évolution des assiettes imposables et conservent par conséquent une certaine proportionnalité par rapport au PIB, y compris durant la période de contraction économique (voir tableau 25).

Tassement de l'impôt des sociétés à court terme, progression des prélèvements sur les revenus du travail à moyen terme.

Néanmoins, des effets de structure influencent les recettes. Ainsi, sur la période 2008-2009, la part salariale augmente sensiblement en pour cent du PIB vu le caractère exceptionnellement marqué du cycle de la productivité résultant des délais d'ajustement de l'emploi au ralentissement économique. Il s'ensuit un recul sensible des excédents d'exploitation qui entraîne une baisse de l'impôt des sociétés¹ et des précomptes mobiliers (sur dividendes) par rapport au PIB, surtout en 2009.

TABLEAU 25 - Recettes des administrations publiques
(en pour cent du PIB)¹

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2014-2008
Recettes	46,0	46,4	46,2	46,2	45,9	46,0	46,2	46,4	0,0
Recettes fiscales et parafiscales	43,4	43,6	43,3	43,2	43,0	43,1	43,2	43,4	-0,2
Impôt sur le revenu des ménages hors pr. mob.	11,4	11,8	11,7	11,7	11,7	11,8	11,9	12,0	0,3
Cotisations sociales patronales	8,3	8,4	8,6	8,5	8,4	8,4	8,5	8,5	0,1
Autres cotisations sociales	5,3	5,5	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	0,1
Précompte mobilier des ménages	0,6	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,0
Impôt sur le revenu des sociétés	3,6	3,3	2,8	2,9	3,1	3,2	3,2	3,2	-0,1
TVA	7,0	6,8	6,7	6,8	6,8	6,8	6,7	6,7	-0,2
Accises	2,2	2,0	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8	-0,2
Autres impôts	5,0	5,0	5,0	4,9	4,9	4,8	4,8	4,8	-0,2
Titrisation de créances fiscales	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes non fiscales et non parafiscales	2,7	2,8	3,0	3,0	3,0	2,9	3,0	3,0	0,2
Ventes courantes	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	0,0
Ventes en capital	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
Transferts	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,1
Revenus de la propriété	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,1

1. Hors impôts prélevés au profit de l'Union européenne.

Cet effet d'assiette contribue à une hausse des prélèvements sur les revenus du travail en 2008-2009 (impôt des personnes physiques et cotisations sociales). La hausse de l'impôt des personnes physiques est plus marquée en 2008 vu l'indexation des barèmes sur base de la croissance de l'indice national des prix à la consommation de l'année précédente. En 2009, le ralentissement de l'inflation exerce, mutatis mutandis, un effet négatif sur la croissance des recettes (malgré

1. A noter que la baisse de l'impôt des sociétés en 2009 est en partie due à une réestimation de la part des sociétés dans la recette des précomptes mobiliers qui n'était pas encore prise en compte dans les chiffres des comptes nationaux publiés pour 2007.

une anticipation partielle de l'indexation des barèmes du précompte professionnel en octobre 2008). Certaines mesures freinent la progression de l'impôt à court terme : l'augmentation des déductions fiscales incitatives en 2008 et 2009, l'augmentation de la tranche exonérée d'impôt courant en 2008 et des frais professionnels déductibles en 2009, la défiscalisation de certains revenus salariaux (bonus lié aux résultats à partir de 2008, augmentation salariale dans le cadre de l'Accord interprofessionnel 2009-2010), l'augmentation de la réduction flamande, particulièrement en 2009, et l'augmentation de la réduction d'impôt pour les chômeurs mariés suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle d'avril 2009 (impact à partir des rôles de l'exercice 2009).

La part salariale dans le PIB recule sensiblement en 2010-2012 puis tend à augmenter légèrement en 2013-2014. Ce profil est lié à l'évolution de l'emploi et des taux de salaires (supposés évoluer comme le coût salarial dans les trois pays voisins). Il s'ensuit que l'impôt des personnes physiques est pratiquement stable jusqu'en 2012, puis progresse légèrement ensuite. Le fait que les tranches du barème progressif ne soient indexées que sur les prix soutient la recette : dans un contexte de croissance réelle des revenus par tête (i.e. plus forte que l'inflation), ceci conduit à une augmentation du taux moyen à politique constante.

Quant aux cotisations sociales, outre l'impact des variations de la part salariale, leur évolution est déterminée par des facteurs contradictoires. L'extension du bonus à l'emploi pour les bas salaires au quatrième trimestre 2008, la défiscalisation du bonus salarial dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2009-2010, l'augmentation de la réduction patronale générale forfaitaire (en particulier pour les bas salaires) et la réduction de certaines cotisations spécifiques pèsent sur la recette. Par contre, les mesures en faveur des groupes cibles sont réduites à partir de 2010. Sur le plan macroéconomique, l'effet de la progressivité implicite du régime des cotisations sociales, qui découle du caractère forfaitaire ou dégressif des réductions de cotisations ainsi que des modalités du bonus à l'emploi, est contrecarré par les évolutions de la structure sectorielle de l'activité en faveur de branches d'activité et de catégories d'emploi relativement moins taxées.

A noter que l'assiette de l'impôt des personnes physiques et des cotisations sociales comprend également les revenus des travailleurs indépendants et les salaires dans le secteur des administrations publiques, tous deux en léger recul par rapport au PIB, ainsi que les revenus de remplacement qui sont, par contre, en augmentation en pour cent du PIB (mais sont relativement moins taxés).

Le léger recul de la part salariale sur la période 2010-2012 entraîne une hausse des excédents nets d'exploitation, d'autant plus forte que les amortissements sont réduits en raison du déficit d'investissement dans la période de crise. Ceci explique la progression plus rapide que celle du PIB de l'impôt des sociétés et des précomptes mobiliers sur dividendes.

Recul tendanciel des impôts indirects.

Les accises reculent sensiblement en 2008, particulièrement sur l'énergie vu le recul des volumes consommés, les cliquets inversés sur les carburants et la suppression de la taxe Elia. Des cliquets positifs sur les carburants sont réintroduits en 2009. La TVA, en recul par rapport au PIB en 2008 suite notamment à la poussée des restitutions (probablement liée à un gonflement des stocks dans le contexte de la contraction de l'activité), reculerait encore en 2009 en raison de la réduction temporaire des taux pour la construction de logements. De plus, la période de crise modifie la structure de la consommation en défaveur de certains biens taxés au taux normal (biens d'équipement) et en faveur de biens moins taxés (produits alimentaires). Nonobstant, l'assiette de la TVA augmente plus vite que le PIB en début de période, soutenue par le revenu disponible des ménages, et bien que cet écart soit amenuisé en 2009 par une croissance des prix à la consommation inférieure à celle du déflateur du PIB (contrairement à 2008). A noter que le coût ponctuel en 2009 de l'extension du champ d'application des remboursements mensuels de TVA décidée dans le cadre du plan de relance est neutralisé dans les comptes SEC.

A moyen terme, les impôts indirects, particulièrement les accises, tendent à augmenter moins vite que le PIB. Cette tendance s'explique par une diminution de la part des produits soumis à accises (carburants, tabacs) en pour cent de la consommation des ménages, elle-même en léger recul en pour cent du PIB. De plus, en l'absence d'indexation des droits d'accise, la recette évolue en fonction des assiettes en volume et non en valeur (à l'exception des accises ad valorem). La projection tient compte d'une progression de la part des biocarburants, légèrement moins taxés que les carburants pétroliers purs. Les impôts sur la production comprennent les précomptes immobiliers et leurs additionnels qui subissent un léger tassement à moyen terme vu la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et dans l'hypothèse d'une stabilité des centimes additionnels.

La projection des recettes fiscales et parafiscales prend en compte l'ensemble des mesures connues actuellement que ce soit au niveau fédéral (par exemple, le passage de 250 à 500 millions d'euros à partir de 2009 de la contribution demandée au secteur de l'énergie), au niveau de la sécurité sociale (en particulier la réalimentation du fonds provisionnel pour les médicaments à concurrence de 100 millions d'euros en 2008) et au niveau régional (comme la suppression progressive de la redevance télévision en Région wallonne à l'horizon 2012 et la suppression ponctuelle en 2009 de l'additionnel provincial au précompte immobilier sur le matériel et l'outillage en Région flamande). Les facilités de paiement octroyées en matière de versement du précompte professionnel dans le cadre du plan de relance sont supposées n'avoir qu'un impact intra-annuel sur les recettes.

Les recettes non fiscales, exprimées en pour cent du PIB, augmentent légèrement en 2009 et 2010, puis à nouveau en 2013. En 2009, les ventes en capital comprennent les ventes de bâtiments telles qu'elles ressortent des budgets, pour quelque 300 millions d'euros, soit davantage qu'en 2008. La projection tient compte d'une hypothèse concernant les primes payées pour la garantie de l'Etat sur les crédits interbancaires et les actifs à risques de Dexia et Fortis. A partir de 2010, un revenu annuel provenant des prises de participations dans les institutions bancaires de fin 2008 et début 2009 est supposé correspondre aux charges d'intérêt afférentes, soit environ 550 millions d'euros. A partir de 2013, les transferts comprennent la recette supposée de la participation de la Belgique à la troisième phase du marché européen des permis d'émission, pour environ 350 millions d'euros.

2. Dépenses primaires

Contrairement aux recettes qui restent proportionnelles aux assiettes imposables et donc, dans une certaine mesure, à l'activité économique, les dépenses des administrations publiques sont soit indépendantes du cycle, soit augmentées en cas de ralentissement de l'activité (allocations de chômage et prépensions qui suivent le cycle économique avec un certain retard).

La hausse du ratio des dépenses durant la période de crise n'est pas compensée dans la période de reprise économique.

Par conséquent, la période de basse conjoncture 2008-2010 s'accompagne d'une forte augmentation du ratio des dépenses par rapport au PIB. Toutes les grandes catégories de dépenses subissent ce phénomène (voir tableau 26), hormis certains transferts aux entreprises (vu notamment des remboursements d'impôt exceptionnels en 2007 suite à des litiges avec certaines sociétés, la baisse des moyens affectés à la SNCB en 2008 et 2009 et l'absence de versements en 2009 aux sociétés de distribution d'eau en Flandre). A noter, en 2008, divers facteurs exogènes d'accroissement des dépenses : l'intégration des petits risques des indépendants dans le régime général de l'assurance obligatoire (effet permanent) et la forte résorption des reports de paiements de fin d'année qui suggère une accélération de la liquidation de certains crédits (effet ponctuel).

Sur la période 2011-2014, la croissance économique est plus forte que la croissance économique potentielle, permettant un léger recul du ratio des dépenses primaires, sauf des dépenses sociales qui continuent à augmenter plus vite que le PIB. La baisse des autres catégories de dépenses primaires reste cependant insuffisante pour compenser la hausse enregistrée durant la période de crise. A l'horizon 2014, le ratio du total des dépenses primaires reste donc largement supérieur à son niveau de 2007. Le rythme de croissance des dépenses, en projection, est repris des budgets pluriannuels (pour certaines dépenses du pouvoir fédéral jusqu'en 2012) ou des tendances observées (entités fédérées et pouvoir locaux), découle de législations paramétriques (comme les adaptations au bien-être des revenus de remplacement) et est, le cas échéant, influencé par des facteurs non discrétionnaires (notamment le vieillissement démographique).

Des effets prix influencent également le ratio des dépenses primaires par rapport au PIB. En 2008, ils ont conduit à une augmentation de ce ratio : tant l'évolution des prix de détail (qui se répercute notamment sur le prix des achats de biens et services) que l'indexation des prestations sociales et des rémunérations ainsi que l'effet des mécanismes de liaison aux prix dans le domaine de la santé ont été supérieurs à la croissance du déflateur du PIB, freinée par la dégradation des termes de l'échange.

En 2009, l'amélioration des termes de l'échange porte la croissance du déflateur du PIB très au-dessus de celle des prix de détail et de l'indexation des prestations sociales. En ce qui concerne les rémunérations, le décalage d'un mois supplémentaire de l'indexation annule ce différentiel. Par contre, en matière de soins de santé, le ratio par rapport au PIB est influencé à la hausse par l'adaptation des barèmes des prestataires à la forte inflation de l'année 2008, en fin d'année seulement. En 2010, les mécanismes d'indexation conduisent à une inflation des dépenses sociales et des rémunérations moins forte que la croissance du déflateur du PIB. A moyen terme, les effets prix sont pratiquement neutres.

TABLEAU 26 - Dépenses primaires des administrations publiques
 (en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2010-2007	Ecart 2014-2010
Dépenses primaires	42,4	43,8	46,8	48,0	48,0	48,1	47,9	47,8	5,5	-0,2
Frais de fonctionnement et investissements	14,8	15,2	16,0	16,1	16,1	16,0	15,7	15,5	1,2	-0,6
Rémunérations	9,6	9,8	10,3	10,3	10,2	10,1	10,1	10,0	0,7	-0,4
Achats de biens et services	3,5	3,7	3,9	4,0	3,9	3,9	3,9	3,9	0,4	-0,1
Investissements	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9	2,0	1,8	1,7	0,1	-0,1
Transferts non sociaux	5,3	5,4	5,7	6,2	6,0	6,0	5,9	5,9	0,8	-0,3
Subsides salariaux	0,7	0,9	1,0	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	0,5	-0,1
Autres transferts aux entreprises	2,4	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	-0,1	-0,1
Transf. non sociaux aux ménages et ISBL	1,2	1,2	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,2	-0,0
Transferts au reste du monde	1,1	1,2	1,1	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	0,2	-0,1
Dépenses sociales ¹	22,3	23,2	25,1	25,7	25,9	26,1	26,3	26,4	3,4	0,7

1. Dépenses relevant du coût du vieillissement au sens du CEV.

La projection des rémunérations tient compte des accords sectoriels de revalorisation salariale connus actuellement, d'une hypothèse de dérive salariale et d'une hypothèse d'évolution de l'emploi par niveau de pouvoir. La progression de l'emploi serait plus faible que dans la décennie passée, particulièrement dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux. L'emploi du pouvoir fédéral diminue en 2009-2011, conformément à la politique sélective de remplacement décidée lors de l'élaboration du budget 2009. A la Défense nationale, l'emploi poursuivrait sa baisse structurelle.

Les investissements publics sont particulièrement influencés par le rythme électoral des investissements dans les pouvoirs locaux. En baisse jusqu'en 2008, ils rebondissent à l'approche des élections communales de 2012, puis refluent en 2013 et 2014.

La hausse des subsides salariaux en début de période découle principalement des mesures prises pour faciliter la conclusion de l'accord interprofessionnel 2009-2010 : majoration de l'exonération générale de versement de précompte professionnel en vue de stimuler la compétitivité et renforcement des dispositifs ciblés d'exonération de versement du précompte professionnel pour le travail de nuit et en équipe, pour les heures supplémentaires et pour les chercheurs. Compte tenu du Maribel social, du coût des titres-services et des subsides régionaux ciblés, l'ensemble des subsides salariaux dépasse dorénavant 1 % du PIB, contre 0,2 % du PIB seulement au début des années 2000. L'augmentation en 2009-2010 est modérée par l'impact de la crise sur le marché de l'emploi.

Les transferts non sociaux aux ménages comprennent, en 2009, la régularisation fiscale à verser aux chômeurs mariés et cohabitants légaux pour les exercices d'imposition 2005 à 2008 suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle d'avril 2009 (indépendamment du fait que cette régularisation soit éventuellement liquidée sur plusieurs années). Il n'a pas été tenu compte d'éventuels remboursements d'impôt des sociétés suite à l'arrêt de la Cour européenne de justice de février 2009 sur la compatibilité entre le régime fiscal belge des revenus définitivement taxés et la Directive « mère-filiale ».

L'augmentation des transferts au reste du monde provient de la prise en compte de l'objectif gouvernemental de 0,7 % du PIB à l'horizon 2010 pour les dépenses de coopération au développement.

ENCADRE 6 - Masse salariale des administrations publiques

La croissance nominale de la masse salariale des administrations publiques (hors cotisations imputées) dépend de l'indexation des salaires (a), de l'évolution de l'emploi (b1), des revalorisations salariales décidées dans le cadre des accords sectoriels (b2.1) et d'une dérive salariale (b2.2).

L'indexation des salaires s'effectue via un relèvement par tranche de 2 % d'un indice mensuel d'indexation des rémunérations qui suit la progression de l'indice santé des prix à la consommation¹.

La dérive salariale correspond aux fluctuations salariales liées à l'évolution du niveau des qualifications et aux changements de structure d'âge du personnel étant donné les hausses salariales dues aux avancements automatiques dans les échelles barémiques, aux primes d'ancienneté, et aux promotions.

TABLEAU 6a - Taux de croissance de la masse salariale des administrations publiques (a)
(en pour cent)

	2009	2010	Moyenne de période 2011-2014	Moyenne de période 1998-2008
Rémunérations	4,9	1,8	3,0	4,1
a. Indice moyen d'indexation des rémunérations	3,0	0,5	1,8	1,9
b. Rémunérations hors indexation	1,8	1,3	1,3	2,2
b1. Emploi	0,1	0,1	0,4	1,0
- Pouvoir fédéral	-1,5	-2,0	-0,4	-0,4
Administration	-1,1	-1,2	-0,4	-0,0
Défense nationale	-2,4	-3,9	-0,6	-1,2
- Communautés et Régions	0,4	0,5	0,6	0,8
Administration	0,7	0,7	0,7	1,3
Enseignement	0,3	0,4	0,5	0,7
- Pouvoirs locaux	0,6	0,6	0,7	1,9
Administration	0,7	0,7	0,7	2,1
Enseignement	0,3	0,4	0,5	1,3
- Sécurité sociale	0,4	0,4	0,4	1,2
<i>(Emploi en équivalent temps plein)</i>	0,1	0,1	0,4	0,9
b2. Dérive et revalorisations salariales	1,7	1,2	0,8	1,3
b2.1. Revalorisations salariales (accords sectoriels)	0,9	0,5	0,0	0,7
- Pouvoir fédéral	0,6	0,3	0,1	-
Administration	0,6	0,1	0,0	-
Défense nationale	0,7	0,9	0,1	-
- Communautés et Régions	1,2	0,6	0,1	-
- Pouvoirs locaux	0,9	0,4	0,0	-
- Sécurité sociale	0,4	0,0	0,0	-
b2.2. Dérive salariale	0,8	0,8	0,8	0,6
- Enseignement et Défense nationale	0,5	0,5	0,5	-
- Administration hors pouvoir fédéral	1,0	1,0	1,0	-
- Administration du pouvoir fédéral	1,1	1,5	1,2	-
<i>p.m. PIB nominal</i>	-1,0	1,7	4,0	4,1

(a) Hors entreprises publiques (TEC-STIB-De LIJN, RTBF-VRT-BRF, et Aquafin), subventions 'emploi' et primes syndicales.

1. En pratique, la moyenne de l'indice santé des quatre derniers mois est confrontée à un indice-pivot. Lorsque l'indice santé dépasse l'indice-pivot, l'indice mensuel d'indexation des rémunérations augmente de 2 % le second mois qui suit le dépassement.

Suite encadré 6

Le taux de croissance de l'indice moyen d'indexation des rémunérations en 2009 (3,0 %) est beaucoup plus élevé que l'inflation mesurée par l'indice national des prix à la consommation (0,3 %) alors qu'aucune indexation des salaires n'interviendrait en cours d'année : la croissance de l'indice d'indexation des rémunérations en 2009 est entièrement attribuable aux indexations des salaires intervenues en 2008 (février, juin et octobre). En 2010, la croissance modeste de l'indice (0,5 %) résulte du fait que l'indexation n'interviendrait qu'en septembre 2010.

L'emploi au niveau du pouvoir fédéral diminue de manière relativement importante sur la période 2009-2011 en raison de la mise en œuvre de la politique de remplacement sélectif décidée lors de l'élaboration du budget 2009. Cette politique prévoit une réduction du personnel des services publics fédéraux et de programmation (SPF et SPP), des corps spéciaux (principalement la Défense nationale, la police fédérale et les tribunaux civils) et des Organismes d'intérêt public (OIP - sauf ceux de Sécurité sociale) qui doit entraîner une diminution de la masse salariale de 1 % en 2009 et 0,7 % en 2010 et 2011. Cette opération serait réalisée en ne procédant qu'à un remplacement partiel des fonctionnaires faiblement qualifiés qui partent à la pension (remplacement d'un quart seulement des niveaux D et un tiers des niveaux C).

Le personnel de l'administration du pouvoir fédéral (hors Défense nationale) serait ainsi réduit de 3 700 personnes entre 2008 et 2011. A la Défense nationale, la réduction (3 400 personnes) tient également compte de la baisse structurelle établie dans le « Plan Directeur » de décembre 2003 ; à partir de 2012, le nombre d'emplois de la Défense resterait stable vu que l'objectif de 37 725 membres de personnel prévu initialement pour 2015 serait atteint.

L'emploi de l'enseignement des Communautés (y compris l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux) augmente régulièrement compte tenu d'une population scolaire qui serait en expansion, d'après les projections démographiques actuellement retenues ; l'emploi dans les administrations des Communautés, Régions et dans les pouvoirs locaux est également en progression conformément à une tendance qui reflète des besoins croissants dans un contexte d'augmentation du nombre d'administrés.

Les revalorisations salariales prises en compte sont celles décidées dans le cadre des accords sectoriels signés actuellement par niveau de pouvoir (y.c. entités fédérées). Des revalorisations ultérieures ne sont pas exclues mais la méthodologie de projection ne prévoit pas de les anticiper compte tenu d'un scénario à politique inchangée. En 2009, les revalorisations salariales les plus élevées ont lieu à la Communauté française (enseignement et administration) dans le cadre du protocole d'accords d'avril 2004 (principalement l'augmentation du pécule de vacances à 70 % du salaire brut mensuel, déjà octroyée dans la plupart des autres administrations publiques), et ensuite dans l'administration de la Région flamande suite à l'accord sectoriel 2008-2009 (revalorisation barémique pour l'ensemble du personnel). En 2010, les revalorisations salariales relativement importantes à la Défense nationale suite à l'accord sectoriel 2008-2011 (entre autres la révision des échelles de traitement et du statut pécuniaire) s'expliquent par le fait que cet accord couvre une période de 4 années jusque 2011 alors que beaucoup d'accords signés actuellement couvrent une période plus courte ne dépassant pas l'année 2009.

Enfin, la dérive salariale est projetée en fonction du type d'activité (administration, enseignement et Défense nationale) sur base, selon le cas, des tendances observées ou des projections réalisées par les administrations elles-mêmes. Notons que dans l'administration du pouvoir fédéral, la dérive salariale augmente progressivement sur la période 2009-2011 du fait de la diminution de la proportion du personnel faiblement qualifié dans le cadre de la politique de remplacement sélectif.

A politique constante, le taux de croissance des dépenses sociales dépasse largement le taux de croissance économique, même durant la période de reprise.

Les dépenses sociales constituent la catégorie de dépenses primaires dont le différentiel de croissance par rapport au PIB est le plus important. Le tableau 27 détaille l'évolution des dépenses relevant du coût du vieillissement au sens du Comité d'étude sur le vieillissement. Toutes augmentent plus vite que le PIB dans la période de faible conjoncture 2008-2010, mais aussi durant la période 2011-2014 en ce qui concerne les dépenses de pensions et de soins de santé, malgré une croissance économique supérieure au potentiel.

La forte augmentation des dépenses de chômage en 2009 comprend, bien entendu, une composante cyclique liée à la situation sur le marché du travail. A moyen terme, la baisse du ratio de ces dépenses par rapport au PIB est limitée par le fait que les créations nettes d'emploi qui se manifestent à partir de 2011 ne se traduisent pas en une baisse équivalente du nombre de chômeurs, vu l'augmentation de la population active.

TABLEAU 27 - Dépenses sociales¹ des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2010-2007	Ecart 2014-2010
Dépenses sociales	22,3	23,2	25,1	25,7	25,9	26,1	26,3	26,4	3,4	0,7
Pensions	8,7	9,0	9,6	9,8	9,9	10,0	10,2	10,3	1,1	0,5
Régime des salariés	4,8	5,0	5,3	5,4	5,4	5,5	5,6	5,7	0,5	0,3
Régime des indépendants	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,1	0,0
Secteur public	3,2	3,3	3,5	3,6	3,6	3,7	3,7	3,8	0,4	0,1
Soins de santé	6,9	7,3	8,1	8,3	8,3	8,4	8,5	8,6	1,3	0,4
Incapacité de travail	1,2	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	0,2	0,0
Chômage	1,9	1,9	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	0,4	-0,1
Prépensions	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,1	-0,0
Allocations familiales	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	0,1	-0,1
Autres dépenses sociales	1,5	1,6	1,7	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	0,2	-0,0
p.m. Rémunérations du personnel enseignant	3,8	3,9	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0	4,0	0,3	-0,1

1. Dépenses relevant du coût du vieillissement au sens du CEV.

La projection des dépenses de santé reprend les chiffres du budget 2009 qui intègrent le coût d'une série de nouvelles initiatives. A moyen terme, elle est basée sur la dynamique interne observée au cours des dix dernières années et tient compte des effets spécifiques du vieillissement. La tendance qui en ressort est moins dynamique que celle qui résulterait d'une consommation complète des objectifs budgétaires soumis à la norme de croissance réelle de 4,5 % par an prévue par la loi-programme du 22 décembre 2003. En effet, la consommation de tels budgets supposerait la mise en œuvre, chaque année, de nouvelles initiatives ce qui, dans l'état actuel des décisions, n'a pas lieu d'être pris en compte dans une projection à politique constante.

Les dépenses de pension comprennent le coût des adaptations au bien-être des enveloppes 2007-2008 (y compris leurs effets dynamiques à moyen terme) et 2009-2010, ainsi que des revalorisations supplémentaires décidées par le gouvernement. En 2009, l'évolution des pensions du régime des salariés est ralentie par le dernier relèvement d'un an de l'âge de la pension des femmes prévu dans la réforme de 1997. Pour l'après-2010, la projection intègre des adaptations au bien-être à concurrence des enveloppes fixées conformément aux dispositions du Pac-

te des générations de 2005 interprétées littéralement. Leur impact s'ajoute à celui du papy-boom lié aux naissances de l'après-guerre et dont les prémices se manifestent déjà de façon sensible. La hausse des pensions publiques découle, en particulier, de l'arrivée à la pension des fonctionnaires engagés en grand nombre dans les années septante.

Le tableau 28 présente la variation de la structure des dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques entre 2002 et 2014¹. Sur une douzaine d'années, elle s'est significativement modifiée. La nette hausse de la part des dépenses sociales et des moyens consacrés à soutenir le marché du travail via des subsides salariaux a eu pour contrepartie une réduction de la part des frais de fonctionnement de l'Etat.

TABLEAU 28 - Dépenses primaires des administrations publiques
(en pour cent du total)

	Ecart 2014-2002
Rémunérations	-2,8
Achats de biens et services	-0,9
Investissements	-0,7
Subsides salariaux	1,9
Autres transferts aux entreprises	0,0
Transferts non sociaux aux ménages et ISBL	0,4
Transferts au reste du monde	0,2
Dépenses sociales ¹	1,8

1. Dépenses relevant du coût du vieillissement au sens du CEV.

Des données et commentaires plus détaillés sur les dépenses primaires des sous-secteurs des administrations publiques sont présentés à la section C.

1. Correspondant à deux cycles électoraux communaux entiers.

C. Evolutions par sous-secteur des administrations publiques

1. Vue d'ensemble

Tous les sous-secteurs des administrations publiques sont affectés par la crise économique actuelle et enregistrent un déficit important en 2009, la dégradation étant particulièrement prononcée en sécurité sociale. A politique inchangée, le besoin net de financement se creuse encore pour chaque niveau de pouvoir jusqu'à 2011-2012. Le mouvement s'inverse à la marge à partir de 2013, essentiellement du fait des pouvoirs locaux (suite au reflux supposé de leurs investissements en années post-électorales). Néanmoins, le besoin net de financement de l'ensemble des administrations publiques reste proche de 6 % du PIB, un niveau qui n'a plus été enregistré depuis la récession de 1993.

TABLEAU 29 - Agrégats de finances publiques par niveau de pouvoir
(en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2008-2002	Ecart 2014-2008
Capacité de financement	-0,3	-1,2	-4,3	-5,6	-5,9	-6,1	-5,9	-5,8	-1,1	-4,6
Entité I	-0,6	-1,1	-3,4	-4,0	-4,3	-4,4	-4,4	-4,3	-1,4	-3,2
Pouvoir fédéral	-1,1	-1,7	-2,5	-3,0	-3,2	-3,4	-3,4	-3,4	-1,4	-1,8
Sécurité sociale	0,5	0,5	-0,8	-1,0	-1,1	-1,0	-1,0	-0,9	0,0	-1,4
Entité II	0,2	0,0	-1,0	-1,6	-1,7	-1,7	-1,5	-1,5	0,3	-1,4
Communautés et Régions	0,3	0,0	-0,5	-1,1	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	0,2	-0,9
Pouvoirs locaux	-0,1	-0,1	-0,5	-0,5	-0,7	-0,8	-0,7	-0,6	0,2	-0,5
Charges d'intérêt consolidées, dont	3,9	3,8	3,7	3,8	3,9	4,1	4,3	4,4	-2,0	0,6
Pouvoir fédéral	3,7	3,6	3,6	3,5	3,5	3,7	3,8	3,8	-1,9	0,2
Solde primaire consolidé	3,5	2,6	-0,6	-1,8	-2,1	-2,1	-1,7	-1,4	-3,1	-4,0
Pouvoir fédéral	2,6	1,9	1,0	0,6	0,3	0,3	0,4	0,4	-3,3	-1,5
Sécurité sociale	0,5	0,4	-0,9	-1,1	-1,1	-1,0	-1,0	-0,9	0,0	-1,3
Communautés et Régions	0,4	0,1	-0,4	-1,0	-0,7	-0,7	-0,6	-0,6	0,0	-0,7
Pouvoirs locaux	0,1	0,1	-0,3	-0,3	-0,6	-0,7	-0,4	-0,3	0,1	-0,4

A court terme, la nette aggravation du déficit correspond à la détérioration du solde primaire, globalement et pour chacun des sous-secteurs, mais dès 2011 le poids des charges d'intérêt prend de l'ampleur. Elles augmentent de 0,5 % du PIB au cours des années 2012 à 2014, ce qui neutralise en grande partie le léger redressement du solde primaire cumulé sur ces trois années (0,7 % du PIB). La remontée des charges d'intérêt affecte surtout le pouvoir fédéral mais, compte tenu de l'accumulation de déficits dans chaque niveau de pouvoir, elle concerne également les autres sous-secteurs.

La comparaison des projections avec les évolutions enregistrées au cours des six dernières années (dernières colonnes du tableau 29) met en exergue la part relative des charges d'intérêt et du solde primaire dans la détérioration des finances publiques à moyen terme. Certes, le solde primaire recule davantage qu'au cours des dernières années (4,0 % du PIB au lieu de 3,1 % du PIB) mais la principale différence vient des charges d'intérêt. Dans le passé, leur tassement (-2,0 % du PIB) a

permis de financer partiellement la détérioration du solde primaire, ce qui ne serait plus le cas à l'avenir.

Autre contraste avec l'évolution des six dernières années : les soldes primaires de tous les sous-secteurs publics se détériorent entre 2008 et 2014, alors que précédemment la dégradation du solde primaire global n'était imputable qu'au pouvoir fédéral. Parallèlement, seule l'évolution projetée pour le pouvoir fédéral est moins défavorable que de 2002 à 2008.

Le solde primaire par niveau de pouvoir peut être décomposé entre le solde des transferts avec les autres secteurs de l'Etat - solde interne - et le solde des autres opérations - solde externe - (tableau 30).

TABLEAU 30 - Contribution des sous-secteurs à la variation du solde primaire
(en pour cent du PIB)

	Solde primaire		Solde des transferts entre sous-secteurs ^a (solde interne)		Solde des opérations avec le reste de l'économie ^b (solde externe)	
	Ecart 2008-2002	Ecart 2014-2008	Ecart 2008-2002	Ecart 2014-2008	Ecart 2008-2002	Ecart 2014-2008
Ensemble des administrations publiques	-3,1	-4,0			-3,1	-4,0
Recettes					-1,4	0,0
Dépenses primaires					1,7	4,0
Pouvoir fédéral	-3,3	-1,5	-2,1	-0,9	-1,1	-0,7
Recettes externes					-0,6	0,0
Dépenses primaires finales ^c					0,6	0,7
Sécurité sociale	0,0	-1,3	1,8	1,1	-1,8	-2,4
Recettes externes					-0,6	0,2
Dépenses primaires finales					1,2	2,6
Communautés et Régions	0,0	-0,7	-0,2	-0,1	0,2	-0,6
Recettes externes					0,2	-0,2
Dépenses primaires finales ^c					0,0	0,4
Pouvoirs locaux	0,1	-0,4	0,5	-0,1	-0,4	-0,4
Recettes externes					-0,4	-0,1
Dépenses primaires finales ^c					0,0	0,3

- a. Solde des flux de revenus entre sous-secteurs des administrations publiques, tant sous forme de dotations que de recettes affectées.
- b. Transferts nets aux autres secteurs (ménages, entreprises et reste du monde), dépenses de fonctionnement et d'investissement, ventes de biens et services, etc.
- c. Les pensions d'anciens fonctionnaires des Communautés et Régions et des pouvoirs locaux étant comptabilisées en dépenses primaires finales du pouvoir fédéral.

La variation du solde des transferts entre sous-secteurs n'est positive que pour la sécurité sociale, mais dans une moindre proportion qu'au cours des années 2002 à 2008 (1,1 % du PIB au lieu de 1,8 % du PIB). Le solde des transferts internes du pouvoir fédéral recule, quant à lui, de 0,9 % du PIB. Ces mouvements traduisent essentiellement la poursuite de l'augmentation du financement alternatif de la sécurité sociale. On notera également que la contribution du solde des opérations internes est légèrement négative pour les pouvoirs locaux, alors qu'au cours des dernières années, elle était positive.

Sous l'angle des seules opérations externes (tableau 30, troisième partie), il apparaît que la détérioration du solde primaire de l'ensemble des administrations publiques est imputable à la sécurité sociale à concurrence de 60 %. Le pouvoir

fédéral y contribue à concurrence de 17 %, les Communautés et Régions pour 15 %, la différence étant due aux pouvoirs locaux.

La chute du solde externe de la sécurité sociale (2,4 % du PIB en 6 ans) découle exclusivement de la hausse des dépenses primaires (2,6 % du PIB), alors que les cotisations sont en très légère progression. Pour les trois autres sous-secteurs, l'origine de la détérioration est aussi à chercher principalement du côté des dépenses primaires même si, en outre, les recettes externes des Communautés et Régions reculent de 0,2 % du PIB (dès 2009 suite à l'augmentation de la réduction flamande à l'impôt des personnes physiques).

Tous les niveaux de pouvoirs contribuent donc à l'augmentation des dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques pour un total de 4,0 % du PIB entre 2008 et 2014.

Le taux de croissance réel des dépenses primaires de l'ensemble des administrations atteint 2,8 % en moyenne annuelle (tableau 31), soit davantage qu'au cours des 6 années précédentes. L'accélération intervient dans tous les sous-secteurs à l'exception du pouvoir fédéral ; elle est particulièrement forte en sécurité sociale (3,5 % au lieu de 3 %).

TABLEAU 31 - Dépenses primaires finales par sous-secteur
(taux de croissance réel^a en pour cent)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne de période 2003-2008	Moyenne de période 2009-2014
Ensemble des administrations publiques	1,9	5,4	2,5	2,6	2,5	1,8	2,0	2,6	2,8
Entité I	2,9	6,1	2,9	2,3	2,7	2,5	2,4	3,0	3,2
Pouvoir fédéral	2,5	4,3	4,1	0,7	2,3	1,7	1,9	3,0	2,5
Sécurité sociale	3,1	7,0	2,4	3,0	2,9	2,9	2,6	3,0	3,5
Entité II	0,1	4,0	1,6	3,1	2,2	0,4	1,2	1,8	2,1
Communautés et Régions	0,3	3,8	1,3	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	2,0
Pouvoirs locaux	-0,2	4,3	2,0	5,2	2,8	-1,6	0,6	1,8	2,2

a. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

Il ressort du tableau 31 que le taux de croissance réel des dépenses primaires finales atteint un pic en 2009 dans tous les sous-secteurs, mais cette indication doit être prise avec réserve. Toutes les dépenses primaires finales y sont, en effet, déflatées par l'indice national des prix à la consommation, or ce dernier présente un taux de croissance particulièrement faible en 2009 (0,3 %) et surtout nettement inférieur à l'indice utilisé pour l'indexation des prestations sociales et des rémunérations publiques dont le poids est important dans chacun des sous-secteurs. A l'inverse, le différentiel entre l'indice des prix et les indices d'indexation est positif tant en 2008 qu'en 2010. Ces écarts découlent des différentes procédures d'indexation et sont particulièrement importants quand l'inflation fluctue fort d'une année à l'autre. Ils se neutralisent néanmoins en quelques années.

Il reste cependant clair que pour chaque niveau de pouvoir, le taux de croissance réel des dépenses est, en moyenne, plus soutenu à court terme (2010 inclus) qu'à partir de 2011.

2. Pouvoir fédéral

Le déficit se creuse pendant 5 ans d'affilée puis se stabilise à 3,4 % du PIB.

Le besoin net de financement du pouvoir fédéral passe de 1,1 % du PIB en 2007 à 3,4 % du PIB en 2012 et il reste à ce niveau jusqu'en 2014. La dégradation est très nette au cours des années 2008 à 2010 (1,2 % du PIB, dont 0,9 % sur la seule année 2009).

TABLEAU 32 - Compte du pouvoir fédéral
(en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2014-2008
1. Solde de financement	-1,1	-1,7	-2,5	-3,0	-3,2	-3,4	-3,4	-3,4	-1,8
2. Charges d'intérêt	3,7	3,6	3,6	3,5	3,5	3,7	3,8	3,8	0,2
3. Solde primaire	2,6	2,0	1,0	0,6	0,3	0,3	0,4	0,4	-1,6
A. Recettes	14,3	14,1	13,7	13,7	13,2	13,0	13,1	13,0	-1,1
1. Recettes fiscales (a-b)	12,6	12,3	11,8	11,7	11,3	11,2	11,2	11,1	-1,2
a. Perçues	24,4	24,7	24,2	24,2	24,3	24,4	24,5	24,6	-0,1
b. Affectées, dont	11,8	12,3	12,4	12,4	13,0	13,2	13,3	13,5	1,1
A la sécurité sociale	3,4	3,6	3,8	4,2	4,5	4,7	4,8	5,0	1,3
Aux Communautés et Régions	8,4	8,7	8,6	8,2	8,4	8,4	8,5	8,5	-0,2
2. Recettes non fiscales	1,6	1,8	1,9	1,9	1,9	1,8	1,9	1,8	0,1
3. Transferts des administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B. Dépenses primaires	11,7	12,2	12,7	13,1	12,9	12,8	12,7	12,6	0,4
1. Dépenses primaires finales ^a	8,8	9,1	9,6	10,0	9,8	9,8	9,8	9,7	0,7
2. Transferts aux administrations publiques ^b	2,9	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	2,9	2,8	-0,3
A la sécurité sociale	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	-0,2
Aux Communautés et Régions	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0
4. Variation du solde primaire,	-1,2	-0,6	-0,9	-0,5	-0,2	-0,1	0,1	0,0	-1,6
a. Due aux opérations internes au secteur public (A3-A1b-B2)	0,0	-0,7	-0,1	-0,1	-0,4	-0,2	-0,1	-0,1	-0,9
Solde des transferts avec la sécurité sociale	0,0	-0,4	-0,1	-0,4	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-1,1
Solde des transferts avec les Communautés et Régions	0,0	-0,3	0,1	0,4	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
b. Due aux opérations externes (A1a+A2-B1)	-1,2	0,1	-0,9	-0,4	0,2	0,1	0,2	0,1	-0,7

a Y.c. le financement des pensions d'agents des Communautés et Régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux.

b N.c. le financement des pensions d'agents des Communautés et Régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux.

Jusqu'en 2011, l'évolution du solde de financement du pouvoir fédéral correspond au tassement du solde primaire alors qu'à partir de 2012, elle est davantage affectée par la recrudescence des charges d'intérêt (en hausse de 0,3 % du PIB en trois ans).

Tassement important et prolongé du solde primaire...

Le recul du solde primaire entre 2008 et 2014 (1,6 % du PIB) découle de l'augmentation de la participation du pouvoir fédéral au financement des autres sous-secteurs à concurrence de 0,9 % du PIB et de la détérioration du solde de ses opérations externes pour 0,7 % du PIB (lignes 4a et 4b du tableau 32).

...suite à la progression, chaque année, du financement alternatif de la sécurité sociale...

Après un impact négatif très élevé en 2008 (-0,7 % du PIB), la contribution du solde des transferts internes à l'évolution du solde primaire du pouvoir fédéral reste négative chaque année jusqu'en 2014, de l'ordre de -0,1 % du PIB par an, sauf en 2011 où elle atteint -0,4 % du PIB. Cette évolution recouvre des mouvements différenciés du financement de la Sécurité sociale, d'une part, et des moyens

transférés aux Communautés et Régions, d'autre part, dont les impacts se cumulent (en 2008 et 2011) ou se neutralisent partiellement (en 2009 et 2010).

La détérioration du solde des opérations internes du pouvoir fédéral entre 2008 et 2014 est imputable aux transferts nets avec la sécurité sociale, en hausse de 1,1 % du PIB (voir point C.3). Cette progression, qui intervient chaque année mais avec un poids plus prononcé en 2010 (0,4 % du PIB), résulte de la combinaison de l'augmentation du financement alternatif (1,3 % du PIB) avec l'érosion des dotations à la Sécurité sociale (-0,2 % du PIB).

En ce qui concerne les transferts nets avec les Communautés et Régions, des glissements importants n'interviennent qu'en début de période, suite à l'évolution des recettes fiscales transférées (tableau 32, ligne 3.A.1.b) et ils s'annulent quasiment sur l'ensemble des années 2008 à 2011.

Les moyens dus aux entités fédérées en application de la Loi spéciale de financement sont, pour l'essentiel, indexés sur la croissance du PIB en volume et sur celle de l'indice national des prix à la consommation¹ (INPC). Les recettes fiscales qui leur sont transférées seraient donc quasiment stables en pour cent du PIB sous deux conditions : que la croissance du déflateur du PIB soit proche de celle de l'INPC et que le taux de croissance effectif des prix et du PIB ne s'écarte pas trop des prévisions retenues en la matière lors de l'établissement des budgets.

La première condition n'est vérifiée ni en 2008 ni en 2009. Compte tenu du mouvement des termes de l'échange, le taux de croissance du déflateur du PIB est inférieur de plus de 2 points de pourcent à celui de l'INPC en 2008 et lui est supérieur d'autant en 2009. Il s'ensuit qu'en 2008, les moyens dus aux Communautés et Régions sont redressés de 0,2 % quand ils sont exprimés en pourcentage du PIB : cet effet de dénominateur explique déjà à lui seul une bonne partie de la variation des moyens transférés - en pour cent du PIB - au cours des années 2008 et 2009.

En outre, les paramètres retenus pour le calcul des moyens de 2008 se sont avérés inférieurs aux réalisations, générant un supplément de moyens à attribuer aux entités fédérées. Depuis 1989, le correctif était effectué l'année suivante mais, l'an passé, le gouvernement a décidé de l'effectuer au cours de l'année même, ce qui a majoré les montants attribués en 2008 de 420 millions. En 2009, a contrario, le calcul des moyens à attribuer aux entités fédérées effectué lors du contrôle budgétaire de février repose sur des paramètres nettement plus élevés que ceux qui ressortent de cette projection. Comme on suppose que la correction - négative - (de 760 millions) qui devra être apportée interviendra l'année suivante, les recettes affectées en 2009 restent élevées en pour cent du PIB mais chutent fortement en 2010² (de 0,4 % du PIB). Le retour en 2011 à une situation où le taux de croissance du déflateur du PIB correspond à celui de l'INPC et où les montants octroyés sont supposés conformes aux montants dus ramène les moyens transférés à leur niveau "normal", soit 8,4 % du PIB.

-
1. Pour certaines composantes des moyens, la croissance du PIB n'intervient pas ou n'est retenue qu'à concurrence de 91 %, mais c'est compensé bon an mal an par d'autres éléments comme la prise en compte d'un indice (à croissance positive depuis quelques années) reflétant l'évolution de la population de moins de 18 ans ou les moyens versés au titre d'intervention de solidarité.
 2. Si le gouvernement renouvelle l'initiative prise l'année dernière et affecte le solde probable des moyens dus pour 2009 avant la fin de l'année, les moyens attribués en 2009 seraient réduits de quelque 0,2 % du PIB et ceux de 2010 redressés d'autant.

...et à la nette détérioration du solde des opérations externes au cours des années 2009 et 2010...

Sur la période 2009-2010, le solde des opérations externes du pouvoir fédéral se creuse de 1,2 % du PIB suite à la forte augmentation des dépenses primaires finales (0,9 % du PIB), mais aussi au recul des recettes (0,3 % du PIB).

La baisse des recettes (tableau 32, ligne 3.A.1.a) est due au recul des recettes fiscales, et en particulier de l'impôt des sociétés (0,5 % du PIB en 2009, voir point B.1 ci-dessus), qui n'est compensé que très partiellement par la progression des recettes non fiscales.

L'augmentation des recettes non fiscales résulte principalement des revenus supposés être générés par les interventions de l'Etat lors de la crise financière de 2008, soit sous forme d'indemnités suite à l'octroi de garanties (comptabilisées en ventes de biens et services, dès 2009), soit sous forme de rémunération du capital (en revenus de propriété, à partir de 2010 pour l'essentiel). D'autres inflexions en sens divers caractérisent cependant les recettes non fiscales en 2009. On notera notamment la baisse des ventes de biens et services suite à la suppression de la redevance d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire à charge de la SNCB¹ à laquelle est associée une diminution des subsides à la SNCB (voir infra), le redressement des transferts du reste du monde (des recettes d'accises en provenance du Luxembourg, nulles en 2008) et l'augmentation des ventes de bâtiments qui, contrairement aux deux éléments précités, est ponctuelle.

TABLEAU 33 - Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral
(en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2014-2008
Total	8,8	9,1	9,6	10,0	9,8	9,8	9,8	9,7	0,7
1. Rémunérations	1,8	1,9	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	-0,1
2. Consommation intermédiaire et FBCF	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	-0,1
3. Pensions publiques ^a , dont	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,1	2,1	2,2	0,4
d'agents des Communautés et Régions	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	0,3
4. Autres prestations sociales	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	0,1
5. Subsides emploi	0,2	0,3	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,2
6. Transferts divers aux ménages et ISBL	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
7. Subventions et transferts aux entreprises	1,1	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0
8. Contribution RNB	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,1
9. Autres transferts au reste du monde	0,4	0,4	0,4	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,2

a. Y.c. le financement des pensions d'agents des Communautés et Régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux.

A court terme, la forte progression des dépenses primaires (tableau 33) exprimées en pour cent du PIB est due, en partie rappelons-le, à l'évolution du PIB lui-même (en récession en 2009 et en très faible croissance en 2010). Elle est également affectée par certaines mesures ponctuelles dont l'incidence totale s'élève à 200 millions chacune de ces deux années : transferts divers aux ménages majorés de 400 millions en 2009 (intervention dans la facture d'électricité des ménages et régularisation fiscale en faveur des chômeurs mariés ou cohabitants légaux suite à une récente décision de justice) et glissements de 2009 vers 2010 d'une partie de la dotation en capital à la SNCB (200 millions). L'augmentation des prestations sociales provient en partie du redressement sensible des moyens prévus au budget

1. Suite à la reprise des actifs liés au chemin de fer par Infrabel, dans le cadre de la réorganisation du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF 1).

2009 pour l'aide sociale en matière d'énergie et pour la bonification des intérêts sur les prêts "verts" dont l'impact (quelque 300 millions) est ici supposé structurel. La baisse des subventions à la SNCB évoquée ci-dessus réduit, par contre, structurellement les dépenses primaires d'un montant équivalent.

A côté de ces éléments, la progression des dépenses primaires finales jusqu'en 2010 découle principalement, comme dans la version précédente des Perspectives, de trois catégories de dépenses : les pensions, les subsides à l'emploi et les transferts au reste du monde qui augmentent chacun de 0,2 % du PIB entre 2008 et 2010. La hausse des subventions salariales reflète, notamment, les mesures prises dans le cadre de l'Accord interprofessionnel 2009-2010 (voir point B.2). L'augmentation des transferts au reste du monde, concentrée en 2010, découle des transferts effectués dans le cadre de la coopération au développement qui atteignent 0,5 % du PIB en 2010. Le gouvernement s'est engagé à consacrer 0,7 % du PIB à l'aide au développement à partir de 2010. Cette projection à politique constante suppose, en conformité avec les projections pluriannuelles établies par les départements lors du budget 2009¹, que cet objectif est réalisé².

...non compensée à l'horizon 2014.

A partir de 2011, le solde des opérations externes du pouvoir fédéral s'améliore légèrement chaque année (voir tableau 32, ligne 4.b) mais le redressement de 2011 à 2014 (0,6 % du PIB) ne représente que la moitié du recul enregistré en 2009 et 2010. Tant les recettes, en hausse de 0,3 % du PIB, que les dépenses primaires finales, en baisse de 0,3 % du PIB, contribuent à cette évolution.

Les recettes fiscales progressent de 0,4 % du PIB suite à la remontée des impôts directs (tant de l'impôt des personnes physiques que de l'impôt des sociétés), alors que les impôts indirects baissent en pour cent du PIB (voir point B.1 ci-dessus). En matière de recettes non fiscales, on notera la prise en compte d'un transfert en provenance du reste du monde à partir de 2013 (350 millions) dans le cadre de la participation de la Belgique au marché européen des permis d'émission. Néanmoins, en l'absence d'autres nouvelles initiatives, l'ensemble des recettes non fiscales s'érodent en pour cent du PIB (de 0,1 % du PIB en quatre ans).

En ce qui concerne les dépenses primaires finales, seules les pensions publiques augmentent encore après 2010 (de 0,2 % du PIB entre 2010 et 2014), sous l'effet de la péréquation et surtout de la progression du nombre de pensionnés. Par contre, en l'absence de nouvelles initiatives importantes, les autres catégories de dépenses reculent globalement de près de 0,5 % du PIB en quatre ans, principalement les rémunérations et les achats de biens et services.

-
1. Qui, comme chaque année, sous-tendent certaines hypothèses de dépenses primaires du pouvoir fédéral dans nos projections à moyen terme. Voir « *Justifications du budget général des dépenses 2009* », Chambre des représentants de Belgique, doc 52 1596/001 à 005, 21 novembre 2008.
 2. L'aide au développement concerne également d'autres catégories de dépenses que les transferts au reste du monde, mais dans une moindre proportion ; par ailleurs, l'objectif est fixé pour l'ensemble des administrations publiques et implique la participation des entités fédérées.

Charges d'intérêt en hausse en pour cent du PIB à partir de 2012.

Malgré la hausse sensible de la dette brute du pouvoir fédéral en début de période, les charges d'intérêt baissent encore légèrement en pour cent du PIB jusqu'en 2010. Elles se stabilisent en 2011 mais augmentent au rythme de 0,1 % du PIB par an à partir de 2012.

Après une hausse de 4,5 % du PIB en 2008, le taux d'endettement du pouvoir fédéral augmente de 3,9 % du PIB au cours des années 2009 à 2010, puis reste quasiment stable au cours des années suivantes. En 2008, l'augmentation du taux d'endettement reflète le taux de croissance très élevé de la dette nominale (8,5 %) suite à l'intervention du pouvoir fédéral en faveur du secteur financier. En 2009, elle traduit surtout l'effet de la récession alors que, suite au remboursement de prêts accordés au secteur financier en 2008 (pour 1,5 % du PIB), le taux de croissance de la dette est limité à 1,4 %. A partir de 2010, le taux de croissance de la dette brute du pouvoir fédéral, qui est supposé découler uniquement du financement des déficits, fluctue entre 3,5 et 4 % par an, ce qui reste supérieur au taux de croissance nominal du PIB en 2010, mais s'en approche dès 2011.

TABLEAU 34 - Charges d'intérêt, dette brute du pouvoir fédéral et taux d'intérêt
(en pour cent du PIB, sauf mention contraire)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2010- 2008	Ecart 2014- 2010
Dette brute du pouvoir fédéral	86,7	91,2	93,4	95,1	94,8	94,7	94,9	94,9	3,9	-0,1
Taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts en euros (pour cent)										
a. Taux d'intérêt à long terme	4,4	4,4	3,9	4,0	4,9	4,9	4,9	4,9	-0,3	0,8
b. Taux d'intérêt à court terme	3,9	3,7	0,7	0,5	1,2	2,3	3,0	3,3	-3,2	2,8
c. Taux d'intérêt pondéré ^a	4,3	4,3	3,5	3,5	4,4	4,6	4,7	4,7	-0,7	1,1
Taux implicite de la dette portant intérêt ^b (pour cent)	4,8	4,7	4,2	4,2	4,2	4,4	4,5	4,6	-0,5	0,4
Charges d'intérêt	3,7	3,6	3,6	3,5	3,5	3,7	3,8	3,8	-0,1	0,3

a. Pondéré par les parts de la dette à long terme et à court terme dans la dette en euros portant intérêt.

b. Rapport entre les charges d'intérêt et la dette brute, portant intérêt, de l'année t-1.

Les taux d'intérêt du marché sont en net repli en 2009 et 2010, puis remontent fortement dès 2011 (tableau 34). La baisse est particulièrement importante pour le taux d'intérêt à court terme (en recul de 300 points de base en 2009 puis encore de 20 en 2010) et n'est pas négligeable pour les taux à long terme (baisse de 50 points de base en 2009). Compte tenu de la structure de la dette en euros retenue dans cette projection (14 % à court terme en 2009 et 2010, puis environ 12 % à partir de 2011, contre 16 % en 2008), le taux d'intérêt pondéré qui s'applique aux nouveaux emprunts est réduit de plus de 70 points de base pendant deux ans par rapport à 2008. Il remonte nettement en 2011 sous l'effet conjoint du taux à long terme (en hausse de 80 points de base) et du taux à court terme (70 points de base) puis encore légèrement par la suite sous l'effet de la progression des taux à court terme.

Les taux d'intérêt applicables aux nouveaux emprunts (taux marginal) ne se répercutent que progressivement sur le taux implicite de la dette (taux moyen), particulièrement en ce qui concerne les taux et la dette à long terme. Dès lors, avec un taux d'endettement stabilisé à partir de 2011, la remontée des taux d'intérêt supposée intervenir en 2011 induit une augmentation des charges d'intérêt en pour cent du PIB en 2012 et au cours des années suivantes.

3. Sécurité sociale

Le tableau 35 reprend les recettes et dépenses des administrations de sécurité sociale (en concepts SEC¹) exprimées en pour cent du PIB.

TABLEAU 35 - Compte des administrations de sécurité sociale
(en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2010- 2007	Ecart 2014- 2010
Solde primaire	0,5	0,5	-0,8	-1,0	-1,0	-0,9	-0,9	-0,8	-1,5	+0,2
Recettes	19,2	20,0	20,3	20,7	20,8	21,0	21,1	21,3	+1,5	+0,6
1. Recettes hors transferts	13,8	14,1	14,4	14,3	14,1	14,2	14,2	14,3	+0,5	+0,1
a. Recettes fiscales propres	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	+0,0	+0,0
b. Cotisations sociales	12,9	13,2	13,5	13,4	13,2	13,3	13,3	13,4	+0,5	+0,0
c. Autres recettes non fiscales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	+0,0	+0,1
2. Transferts des secteurs publics	5,5	5,9	6,0	6,4	6,7	6,8	6,9	7,0	+1,0	+0,6
a. Financement alternatif	3,4	3,6	3,8	4,2	4,5	4,7	4,8	5,0	+0,8	+0,8
y compris financement supplémentaire pour INAMI-soins de santé		0,2	0,3	0,6	1,0	1,2	1,3	1,5	+0,6	+0,8
b. Dotations de l'Etat	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	+0,1	-0,2
Dépenses primaires	18,7	19,5	21,2	21,7	21,8	21,9	22,0	22,1	+3,0	+0,4
1. Dépenses primaires finales	18,6	19,5	21,1	21,6	21,7	21,9	22,0	22,1	+3,0	+0,5
a. Dépenses directes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	+0,1	-0,0
b. Transferts, dont	18,0	18,8	20,4	20,9	21,0	21,1	21,3	21,4	+2,9	+0,5
i) Prestations sociales aux ménages ^a :	17,4	18,1	19,6	20,1	20,2	20,4	20,5	20,6	+2,8	+0,5
- soins de santé	6,1	6,5	7,2	7,4	7,5	7,5	7,6	7,7	+1,3	+0,3
- pensions	5,7	5,9	6,3	6,4	6,5	6,6	6,7	6,8	+0,7	+0,4
- chômage, prépens., inter. de carrière,...	2,3	2,3	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	2,7	+0,5	-0,1
- autres prestations	3,2	3,3	3,4	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	+0,3	-0,0
ii) Subventions aux entreprises	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	+0,2	-0,0
2. Transferts aux secteurs publics	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	+0,0	+0,0
Solde de financement	0,5	0,5	-0,8	-1,0	-1,1	-1,0	-1,0	-0,9	-1,6	+0,1
^a dont corrections sociales (à partir de 2011 sur base des enveloppes 'disponibles')	0,1	0,2	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8	+0,5	+0,3

Durant la période 2009-2010, se crée un déficit qui croît jusqu'à 1 % du PIB,...

Durant la période 2008-2010, les dépenses primaires de la sécurité sociale augmentent de 3 % du PIB. La hausse du nombre de chômeurs est à l'origine de la majeure partie de l'augmentation de 0,5 % du PIB des dépenses de chômage, de prépension et d'interruption de carrière. De plus, les enveloppes d'adaptations au bien-être décidées en 2007-2008 et 2009-2010 (conformément aux avis des partenaires sociaux) et les adaptations complémentaires arrêtées par le gouvernement provoquent une hausse des dépenses de 0,5 % du PIB, alors que les

1. En SEC, le compte des administrations de sécurité sociale comprend, outre les régimes traditionnels de la sécurité sociale, le régime commun de pension des pouvoirs locaux, les régimes spécifiques d'allocations familiales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles du personnel des administrations provinciales et locales, l'Office de Sécurité sociale d'Outre-Mer, les fonds de sécurité d'existence et de fermeture d'entreprises et l'assurance-dépendance en Flandre.

subventions à l'emploi progresseraient de 0,2 % du PIB. Le solde, soit l'équivalent de 1,8 % du PIB, est composé de catégories de prestations sociales insensibles à la conjoncture ; leur part dans le PIB augmentera d'autant plus que la croissance économique faiblit. La majeure partie de ce solde, soit 1,1 %, est expliquée par ce facteur cyclique. L'extension de la couverture des soins de santé pour les petits risques aux indépendants est responsable d'un autre 0,2 %. Les 0,5 % restants proviennent d'une croissance des prestations plus rapide que celle du PIB potentiel, soit de 0,17 % par an sur la période 2008-2010.

...bien que le financement alternatif augmente de 0,8 % du PIB.

Les recettes augmentent de 1,5 % du PIB sur la période 2008-2010, dont 0,8 % est dû à l'augmentation des moyens du financement alternatif : 0,2 % pour les régimes salarié et indépendant et 0,6 % pour le régime des soins de santé. Les 0,6 % d'augmentation pour les soins de santé sont une conséquence du nouveau mécanisme (loi du 31 janvier 2007, voir encadré 7) assurant le financement d'une croissance des soins de santé égale à 4,5 % par an (plus l'indexation). Bien que cette norme de 4,5 % soit d'application depuis 2004, la croissance effective des dépenses est demeurée, en moyenne, inférieure et il est probable que des surplus se créent dans le régime des soins de santé au cours des années à venir. Les excédents réalisés sont censés être versés dans le Fonds pour l'avenir des soins de santé créé en 2007 afin de pouvoir faire face à l'augmentation dans ce secteur des coûts liés au vieillissement de la population. Si l'excédent de 2010, soit 0,2 % du PIB ou 767 millions d'euros, est conservé dans le régime, les autres régimes de sécurité sociale connaîtront en 2010 un déficit en termes budgétaires de 1,2 % du PIB, soit plus de 4 milliards d'euros (voir tableau 37).

L'augmentation des cotisations sociales de 0,5 % du PIB au cours de la période 2008-2009 est due principalement à la hausse de la part des salaires dans le PIB pendant la récession. En effet, même si les taux de cotisations sociales des indépendants augmentent (à partir de 2008 en raison de l'intégration des petits risques dans l'assurance obligatoire soins de santé), certains taux de cotisations des employeurs sont réduits en 2009 (cotisations au Fonds de Fermeture des Entreprises et pour le Congé Education).

Persistance du déficit de la sécurité sociale malgré la reprise économique à moyen terme.

Bien que les recettes augmentent, au cours de la période 2011-2014, de 0,6 % du PIB (grâce à l'augmentation des transferts en provenance du fédéral), le solde de financement ne s'améliore que de 0,1 % du PIB. Les prestations sociales croissent de 0,5 % du PIB alors que la part des dépenses de chômage, de prépensions et d'interruptions de carrière diminue de 0,1 % du PIB et que la composante cyclique réduit les dépenses de 0,6 % du PIB. Les prestations sociales, insensibles à la conjoncture, augmentent donc de 1,2 % par rapport au PIB potentiel : 0,3 % à cause de la revalorisation des prestations (conformément à la loi du 23 décembre 2005, voir encadré 8) et 0,9 % de croissance structurelle, soit plus de 0,23 % par an. Par conséquent, après 2010, la sécurité sociale connaîtra un déficit structurel à législation inchangée.

ENCADRE 7 - Nouveau système de financement de l'assurance maladie, loi du 31 janvier 2007

Le régime des soins de santé a connu en 2008 trois modifications importantes : l'intégration des petits risques dans l'assurance obligatoire des indépendants, la suppression de la distinction entre régime général et régime indépendant au niveau des budgets et l'introduction d'un nouveau mécanisme de financement du régime des soins de santé.

A partir de 2008, le régime de soins de santé des indépendants, financé par la gestion globale INASTI et le régime de soins de santé des salariés, financé par la gestion globale ONSS sont fondus en un seul régime. Le nouveau mode de financement de ce régime unique est assuré conjointement par les deux gestions globales et se compose de deux montants distincts.

Le premier montant, appelé montant de base, vise à limiter le financement du régime par les cotisations et croît chaque année au même rythme que les cotisations aux gestions globales concernées entre l'exercice T-1 et l'exercice T-2, indépendamment de la croissance des dépenses.

Le second montant, appelé montant complémentaire, se calcule de façon à équilibrer le budget du régime. Le montant complémentaire est égal à la différence entre les dépenses de l'année - en ce compris l'objectif budgétaire augmentant de 4,5 % par an hors inflation - et la somme des recettes propres de l'INAMI, des montants de financement de base de l'ONSS et de l'INASTI et du montant pour le financement des carrières mixtes.

Ce montant complémentaire est couvert par un financement alternatif supplémentaire qui transite par les gestions globales selon une clé de répartition.

Des excédents dans le régime des soins de santé de l'INAMI...

La loi du 31 janvier 2007 (voir encadré 7) assure le financement de l'objectif budgétaire, qui suppose une croissance de 4,5 %, tandis que les besoins effectifs attendus en soins de santé connaissent une croissance plus modérée, ce qui provoque des surplus de plus en plus importants au sein du régime. Dans ces Perspectives, les surplus sont versés au Fonds pour l'avenir pour les soins de santé et il est supposé que les ressources de ce fonds sont investies dans des titres de la dette publique et contribuent ainsi à réduire la dette au sens "Maastricht".

...qui restent cependant modérés...

Malgré l'augmentation significative du financement alternatif (+0,8 % du PIB sur la période 2011-2014), l'excédent du régime reste modéré : + 0,3 % du PIB (voir tableau 37). Il convient d'abord de noter que le transfert des gestions globales ONSS et INASTI a augmenté de 0,3 % du PIB en 2009 : le transfert du montant de base suit l'évolution des cotisations de l'année précédente (c'est-à-dire entre 2007 et 2008). En 2010, ces transferts n'augmentent presque pas (à peine 1 % de plus que l'indice-santé) et les moyens supplémentaires en provenance du financement alternatif comblent la différence afin d'assurer le financement de la norme de croissance de 4,5 %. A partir de 2011, on assiste à une reprise de la croissance économique tandis que les transferts des gestions globales, qui suivent cette évolution avec une année de retard, diminuent de 0,2 % du PIB par rapport à 2010. Ainsi, l'augmentation du financement alternatif de 0,8 % du PIB au cours de la période 2011-2014 est compensée par une diminution de 0,2 % du PIB des transferts des gestions globales et par une augmentation de 0,3 % des dépenses de soins de santé.

...tandis que les dépenses en soins de santé augmentent de 0,3 % du PIB sur la période 2011-2014.

Dans ces Perspectives, ont été calculés les besoins effectifs attendus en soins de santé qui seront payés par la sécurité sociale. Le tableau 36 indique les hypothèses retenues dans ce cadre. La première ligne reprend les dépenses de soins de santé de l'INAMI en termes budgétaires, soit les dépenses telles que définies dans la rubrique prestations de l'objectif budgétaire de l'INAMI ainsi que d'autres postes : la partie du coût de l'accord social 2005-2009 (inscrite dans le poste "autres dépenses" du budget), de même que le remboursement en 2008 des

arriérés de factures d'hôpitaux (inscrit dans le poste "transferts externes" du budget).

TABLEAU 36 - Hypothèses concernant la croissance des dépenses de soins de santé à prix constants
(en pour cent, déflateur : indice santé)

	2008	2009	2010	2011	2012-2014
1. Conformément à la définition budgétaire augmentée de la partie du coût de l'accord social en dehors de la norme de croissance et incluant les 73,7 millions de remboursement aux hôpitaux en 2008 (à l'exclusion du financement des journées hôpitaux) ^a	3,4	7,7	2,8	3,6	3,4
2. Idem ligne 1 avec les petits risques des indépendants	5,8	7,7	2,8	3,6	3,4
3. En concept SEC ^b , sans les petits risques des indépendants	3,2	8,2	2,7	3,4	3,4
4. En concept SEC avec les petits risques des indépendants	5,4	8,2	2,7	3,4	3,4
p.m. Croissance réelle du PIB	1,2	-3,8	0,0	2,4	2,3

a. C'est-à-dire les dépenses de prestations selon la définition reprise dans l'objectif budgétaire et ne prenant pas en compte le financement des journées d'hôpitaux qui était jadis à charge de la Santé Publique.

b. En SEC, les dépenses de soins de santé comprennent, outre les dépenses au sens budgétaire, la partie du financement des journées d'hospitalisation, les dépenses de soins de santé du régime du personnel maritime, celles relevant d'accords internationaux, les dépenses d'expertise, les dépenses pour la lutte contre le tabagisme, pour le plan social des kinésithérapeutes, etc. De plus, les arriérés sur les factures différées sont comptabilisés l'année au cours de laquelle la consommation médicale a eu lieu. La part de l'accord social en dehors de la norme est reprise en termes SEC dans les subventions aux hôpitaux (aux entreprises en termes économiques).

Les chiffres les plus récents pour 2008 donnent un montant de dépenses de soins de santé en termes budgétaires inférieur de 656 millions d'euros à l'objectif budgétaire, soit une hausse de 3,4 % (déflatée par l'indice santé). L'extension de l'assurance obligatoire aux petits risques pour les indépendants porte cette croissance à 5,8 %.

Pour 2009, le gouvernement s'attend à un effet de rattrapage avec seulement 487 millions d'euros de moins que l'objectif budgétaire calculé en utilisant la norme de croissance de 4,5 % et une inflation de 2,6 %. Dans cette perspective, on reprend pour 2009 le montant nominal de dépenses estimées par le gouvernement qui équivaut à une croissance réelle de 7,7 %, en tenant compte d'un indice-santé de 1,1 % plutôt qu'un indice-santé de 2,6 %. Cette forte augmentation résulte d'une série de nouvelles initiatives prévues pour 2009 mais également d'initiatives prises en 2008 et ne donnant leur effet plein que l'année suivante. En outre, la baisse de la croissance de l'indice des prix est répercutée avec un an de retard dans les soins de santé du fait que les barèmes des prestataires sont ajustés durant le dernier trimestre de l'année 2009.

A partir de 2010, la croissance annuelle due à la dynamique interne estimée des dépenses de soins de santé est de 3,5 %, augmentée de 0,1 % en raison de l'impact de la croissance de la population et diminuée de 0,1 % en raison de modification dans la structure d'âge (baisse de la part des personnes âgées de 75 à 84 ans dans la population totale¹). S'y ajoute l'effet de l'accord social 2005-2009, soit 0,2 % en 2010 et 0,1 % en 2011. Pourtant, la croissance en 2010 n'est que de 2,8 % suite à l'effet de la baisse de la croissance de l'indice des prix en 2009 qui s'applique avec un an de retard aux honoraires.

Déficits persistants dans les régimes salarié et indépendant...

Contrairement au solde des soins de santé, le solde des autres régimes de la sécurité sociale se dégrade de 0,2 % du PIB, au cours de la période 2011-2014 (sol-des exprimés en termes budgétaires, voir tableau 37).

Dans la mesure où les recettes de sécurité sociale croissent au même rythme que le PIB, l'origine de ce déficit persistant est à trouver du côté des dépenses. Les taux de croissance réels des prestations de sécurité sociale sont repris au tableau 38. Une distinction y est opérée entre la part de la croissance des dépenses imputable aux enveloppes bien-être - y compris le cas échéant les mesures de revalorisation complémentaires prises par le gouvernement - et celle imputable à la dynamique interne de chacune des principales branches de la sécurité sociale.

TABLEAU 37 - Soldes de la sécurité sociale en termes budgétaires
(en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2010- 2007	Ecart 2014- 2010
1. Solde de l'INAMI - soins de santé, dont :	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	+0,2	+0,3
transferts de gestion globale de l'ONSS et l'INASTI	5,4	5,7	6,0	6,0	5,8	5,7	5,8	5,8	+0,6	-0,2
financement alternatif complémentaire	-	0,2	0,3	0,6	1,0	1,2	1,3	1,5	+0,6	+0,8
2. Solde du régime salarié à l'exclusion de l'INAMI - soins de santé, dont :	0,4	0,1	-0,9	-1,2	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,5	-0,1
a. majorations décidées des prestations de sécurité sociale ^a	0,1	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	+0,4	-0,0
b. enveloppes disponibles à partir de 2011 pour les liaisons au bien-être					0,1	0,1	0,2	0,3	-	+0,3
3. Solde du régime indépendant à l'exclusion de l'INAMI - soins de santé, dont :	0,1	0,1	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
majorations décidées ^a et enveloppes disponibles à partir de 2011	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	+0,1	+0,0

a. L'impact du bonus pension en cas de prolongement de la carrière, mesure relevant de la politique du marché du travail, n'est pas repris dans cette rubrique.

Cette dynamique interne est alimentée, d'une part, par l'évolution des nombres de bénéficiaires, d'autre part, par la croissance du montant des allocations moyennes. Cette dernière résulte principalement de l'entrée de nouvelles générations de bénéficiaires dont l'allocation, calculée sur base de revenus plus récents, est en moyenne plus élevée que l'allocation des générations qu'elles remplacent. En matière de pensions, contribuent également à cette croissance le bonus pension (à partir de 2006, pour les périodes de travail au-delà de 61 ans) et de nouveaux comportements (consécutifs à la participation accrue des femmes au marché du travail).

1. L'effet du vieillissement est calculé sur base de la relation entre les dépenses de soins de santé effectives, le PIB réel, le nombre de personnes âgées de 75 à 84 ans au sein de la population et le taux de chômage durant la période 1981-2006 ; voir Peter Willemé - "Structurele determinanten van de publieke gezondheidszorguitgaven in België (1980-2007)", note Bureau Fédéral du Plan 6892/PW/9876, mai 2009. Parce que cette relation reflète des liens entre variables de long terme, elle n'est pas totalement appropriée pour estimer des dépenses à moyen terme dans les circonstances présentes. En effet, la relation positive entre l'évolution à long terme des dépenses de soins de santé et du PIB implique que les dépenses devraient diminuer durant la récession. Cet effet n'a pas été observé dans le passé. En outre, il est peu probable que les dépenses effectives baissent alors que le fédéral assure le financement d'une croissance de 4,5 %. Pour ces raisons, il a été choisi de se baser sur la dynamique interne du secteur telle qu'estimée par la croissance moyenne observée sur les dix dernières années, à l'exclusion de l'effet du vieillissement.

TABLEAU 38 - Croissance des prestations sociales à prix constants, à l'exclusion des dépenses de l'INAMI - soins de santé
(en pour cent, déflateur : indice spécifique aux prestations sociales)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1. Régime salarié, dont :	1,8	4,9	3,2	3,0	2,7	2,6	2,7
enveloppes bien-être et mesures gouvernementales complémentaires ^a	1,0	1,7	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
dynamique interne du régime	0,8	3,1	2,7	2,5	2,2	2,2	2,2
dynamique interne des pensions ^a	1,6	0,8	2,3	3,3	3,6	3,6	3,6
dynamique interne de l'invalidité	3,4	1,3	1,8	1,8	2,7	2,3	2,0
dynamique interne des prestations familiales	-0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
dynamique interne du chômage, des prépensions et du crédit-temps	-3,2	11,0	6,1	1,9	0,0	-0,1	-0,1
2. Régime indépendant, dont	5,8	2,5	2,2	2,2	2,6	2,6	2,6
enveloppes bien-être et mesures gouvernementales complémentaires ^a	4,5	4,3	1,8	0,8	0,7	0,7	0,7
dynamique interne du régime	1,3	-1,8	0,4	1,4	1,9	1,9	1,9
dynamique interne des pensions ^a	0,4	-2,1	0,4	1,6	2,2	2,2	2,1
dynamique interne de la branche maladie-invalidité	4,5	2,2	2,3	1,1	1,4	1,2	1,4
dynamique interne des prestations familiales	3,7	-3,1	-1,0	-0,3	0,0	0,0	0,1
p.m. Croissance réelle du PIB	1,2	-3,8	0,0	2,4	2,4	2,2	2,2
p.m. Croissance réelle du PIB potentiel	1,7	1,2	1,2	1,3	1,3	1,5	1,6

a. L'impact du bonus pension est repris en tant que dynamique interne et non dans la rubrique "enveloppes bien-être et mesures gouvernementales complémentaires".

...suite à la mise en oeuvre de mesures de revalorisation,...

Tant en 2008 qu'en 2009, les prestations sociales ont crû plus vite que le PIB ou le PIB potentiel, ceci en grande partie suite à l'allocation des enveloppes bien-être et des mesures complémentaires de revalorisation prises dans la foulée de l'accord gouvernemental et à l'occasion de la confection du budget 2009. Abstraction faite de la croissance importante du nombre de chômeurs, la dynamique interne des régimes n'alourdit pas de façon trop importante les dépenses, et ce principalement en 2009 où l'âge légal de la pension est relevé pour les femmes de 64 à 65 ans, réduisant le nombre d'entrées en pension.

En 2010 et 2011, dans le régime salarié, la croissance imputable à la dynamique interne, respectivement de 2,7 et 2,5 % (conséquence de l'augmentation du chômage et de l'influence croissante du vieillissement), se voit alourdie de 0,5 % par les enveloppes bien-être. Dans le régime indépendant, plus de la moitié de la croissance des prestations sociales, de 2,2 % en volume, est imputable aux enveloppes bien-être.

Une part non négligeable des mesures de revalorisation prises durant la période 2007-2009 (voir encadré 9) ont un caractère structurel, affectant le montant des allocations, non seulement des générations présentes mais aussi des générations futures (comme par exemple, la revalorisation de certains taux de remplacement, la liaison des indemnités de maladie-invalidité à la pension minimum, l'augmentation répétée de la pension minimum). Ce poids des mesures à caractère structurel explique que les dépenses engendrées par "les mesures de revalorisation des allocations sociales", exprimées en pour cent du PIB, ne diminuent que fort peu au cours de la période 2011 - 2014 (tableau 37).

A partir de 2011, les “enveloppes réservées aux adaptations au bien-être” sont calculées en fonction des modalités précises de la loi (encadré 8). La croissance des dépenses sociales imputable à ces enveloppes est de 0,5 % et ensuite de 0,4 % dans le régime salarié, et respectivement 0,8 et 0,7 % dans le régime indépendant.

ENCADRE 8 - Les enveloppes budgétaires réservées aux adaptations au bien-être

La loi du 23 décembre 2005 relative au Pacte de solidarité entre les générations établit le principe d'une liaison des allocations sociales à l'évolution du bien-être général, au-delà de leur adaptation à l'évolution des prix. Cette revalorisation des allocations sociales a lieu de manière bisannuelle selon une procédure qui se déroule en deux étapes.

Dans une première phase est déterminé le montant des moyens financiers réservés aux adaptations au bien-être. Cette enveloppe est équivalente au moins à «*la somme de l'estimation des dépenses suivantes calculées pour toutes les branches de la sécurité sociale*» dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants :

- «*une adaptation annuelle au bien-être de 0,5 % de toutes¹ les allocations sociales de remplacement, à l'exclusion des allocations forfaitaires ;*
- *une adaptation annuelle au bien-être de 1 % de toutes les allocations sociales forfaitaires ;*
- *une augmentation annuelle de 1,25 % des plafonds pris en compte pour le calcul des allocations sociales de remplacement*» ;

et dans le régime de pensions des travailleurs salariés :

- «*une augmentation annuelle de 1,25 % du droit minimum par année de carrière*».

Ces pourcentages sont fixés indépendamment de la croissance des salaires.

Dans une deuxième phase, le gouvernement décide des modalités d'utilisation de cette enveloppe, après avis conjoint du Conseil national du travail (CNT) et du Conseil central de l'économie (CCE), pour le régime salarié, après un avis conjoint du Comité général de Gestion pour le statut social des travailleurs indépendants et du Conseil central de l'économie, pour le régime indépendant. Le gouvernement dispose d'une marge de manoeuvre importante dans cette phase d'allocation de l'enveloppe : «*l'adaptation... peut être une modification d'un plafond de calcul, d'une prestation et/ou d'une prestation minimale. Le cas échéant, les modalités d'adaptation peuvent être différentes par régime, par plafond de calcul ou par prestation au sein d'un régime et par catégorie de bénéficiaires de prestation.*»

Au cours du second semestre de l'année 2008, le gouvernement a pris une décision sur l'allocation de l'enveloppe bi-annuelle 2009-2010. Ces mesures sont reprises dans les présentes perspectives. Pour les années ultérieures (de 2011 à 2014), les allocations sociales sont revalorisées selon les modalités de calcul de l'enveloppe prévues par la loi.

Dans la mesure où l'allocation de l'enveloppe se fait librement au sein de chaque régime de sécurité sociale, les décisions d'allocation des enveloppes pour les périodes bisannuelles 2011-2012 et 2013-2014 peuvent résulter en une évolution des dépenses dans les branches de chacun des régimes, différente de l'évolution établie dans les présentes perspectives, où le montant alloué à une branche correspond à sa contribution à l'enveloppe du régime auquel elle appartient.

1. Y compris les allocations des nouveaux bénéficiaires, à savoir les allocations dont la date de prise de cours est récente, remonte à moins d'un an.

...et aux effets de plus en plus marqués du vieillissement.

A partir de 2012, la croissance relevant de la dynamique interne est de 2,2 % dans le régime salarié et de 1,9 % dans le régime indépendant. Cette croissance est à peine inférieure à la croissance du PIB. Dès lors, le solde de la sécurité sociale ne s'améliore guère et reste vulnérable au moindre ralentissement économique, la croissance économique potentielle étant inférieure à 2 %.

Les pensions du régime salarié contribuent de manière importante à cette dynamique d'ensemble. La dynamique interne propre à ces pensions s'élève à 3,6 %, dont une croissance de 2,3 % du nombre de bénéficiaires et de 1,3 % du montant

moyen. La dynamique interne engendre une croissance de 2,2 % des dépenses dans le régime des pensions des indépendants, pour moitié imputable à l'évolution du nombre de bénéficiaires. Dans la branche invalidité du régime salarié, la dynamique interne réduit les dépenses suite à une croissance de plus en plus ralentie du nombre de bénéficiaires, dont un nombre de plus en plus élevé atteint l'âge de la retraite.

La loi relative au Pacte de solidarité entre les générations détermine l'enveloppe bien-être selon des paramètres détachés du contexte macroéconomique et donc de l'évolution générale du bien-être.

Une croissance des dépenses sociales en permanence supérieure à la croissance du PIB nécessite de s'interroger sur l'opportunité des futures adaptations au bien-être des allocations sociales. Cette question est d'autant plus pertinente que les adaptations prévues par la loi sont indépendantes de l'évolution des salaires, évolution qui constitue un des baromètres habituels de l'évolution effective du niveau général de bien-être. Au cours de la période 2011-2014, les salaires augmenteraient en moyenne de 1,1 % ; les paramètres de calcul de l'enveloppe réservée aux adaptations au bien-être, compris entre 0,5 et 1,25 %, repris dans la loi du 23 décembre 2005 apparaissent par comparaison plutôt généreux. Ces dernières années ont toutefois déjà été caractérisées par ce même phénomène.

Les allocations sociales ont bénéficié ces dernières années d'un important mouvement de rattrapage.

Au cours de la période 2003-2006, les allocations sociales ont connu un premier mouvement de rattrapage. Ensuite, une liaison structurelle au bien-être des allocations a été instaurée par la loi. Pour la période 2007-2010, certains revenus de remplacement ont progressé plus vite que les salaires réels, qui ont crû de 4,6 % entre 2001 et 2010. Compte tenu des revalorisations annoncées dans le cadre de l'allocation de l'enveloppe bien-être 2009-2010 et des mesures récentes du gouvernement, les adaptations au bien-être octroyées sur la période 2003-2010 seront les suivantes :

- la pension minimum augmente de 10,8 % dans le régime des travailleurs salariés et de 35 % dans le régime des travailleurs indépendants, alors que les autres pensions bénéficient d'une revalorisation croissante selon leur ancienneté, allant de 1,5 % pour les pensions les plus récentes à 6 % pour les plus anciennes. Le droit minimum par année de carrière a progressé de 19 % depuis octobre 2006 et une nouvelle adaptation de 3 % est prévue à partir de juin 2009.
- l'indemnité minimum en cas de maladie ou d'invalidité augmenterait de 16,5 % (13 % pour les cohabitants). La hausse la plus importante date du 1er janvier 2007, lorsque ces minima ont été portés au niveau de la pension minimum (pour une carrière complète). Par après, ces minima suivront l'évolution de la pension minimum. Dans l'intervalle, le taux de remplacement pour les isolés a été relevé de 45 % en 2000, à 50 % en 2003, 53 % en 2008 et 55 % en 2009.
- l'indemnité forfaitaire de maladie-invalidité du travailleur indépendant, qui était à peine plus élevée que le minimex, est couplée depuis janvier 2007 à la pension minimum des indépendants et même, en cas de cessation d'activité, à la pension minimum des travailleurs salariés.
- dans le cadre de l'assurance chômage, ce sont principalement les taux de remplacement qui ont été relevés, ainsi que, de 4 %, les minima et montants forfaitaires.

ENCADRE 9 - Principales mesures récentes concernant les prestations de sécurité sociale**Augmentations des prestations de sécurité sociale**

1. *Pensions* : Assouplissement des conditions du travail autorisé après l'âge légal de la pension et, en cas de pension de survie, diminution de la cotisation de solidarité pour les petites pensions.

Octroi, à partir de 2007, d'un "bonus pension" de 2 euros par jour de travail presté (pour les périodes prenant cours à partir du 1.1.2006) après l'âge de 62 ans et jusqu'à l'âge de 65 ans, tant dans le régime indépendant que dans le régime salarié. Le "bonus pension" est octroyé en plus de la pension (éventuellement de la pension minimum) proprement dite.

Pour le calcul de la pension des salariés, le droit minimum par année de carrière augmente de 17 % au 1.10.2006 et de 2 % au 1.9.2007 et de 3 % au 1.6.2009.

Assouplissement du malus intégré dans le calcul de la pension des indépendants : le malus à l'âge de 60 ans reste de 25 %, mais passe à 18 % au lieu de 20 % à 61 ans, à 12 % au lieu de 15 % à 62 ans, à 7 % au lieu de 10 % à 63 ans, à 3 % au lieu de 5 % à 64 ans, et est supprimé si la carrière atteint 43 ans à partir du 1.1.2008 ou 42 ans à partir du 1.1.2009.

La pension minimum du régime salarié est relevée de 2 % au 1.9.2007, de 2 % au 1.7.2008, de 3 % au 1.6.2009. Dans le régime des indépendants, le minimum est relevé de 2 % au 1.9.2007, de 30 euros par mois (décision prise lors du conseil des ministres de Gembloux) au 1.12.2007, de 2 % au 1.7.2008, de 10 euros par mois au 1.10.2008, de 20 euros par mois au 1.5.2009 et de 3 % au 1.8.2009.

Tant dans le régime salarié que dans le régime indépendant, l'adaptation au bien-être en 2007 a pris la forme d'un "bonus de bien-être" unique appliqué au mois d'avril aux pensions minimums et aux pensions ayant pris cours avant le 1.1.1993 - 35 euros si la carrière compte au moins 10 ans mais moins de 20 ans, et 75 euros si elle compte au moins 20 ans - qui, à partir de 2009, a été intégré dans la pension. Durant la période 2007-2010, les bénéficiaires d'une pension recevront une adaptation au bien-être supplémentaire de 4 % si la pension a pris cours avant 1995, de 3,5 % si elle a pris cours entre 1995 et 2004 et de 1,5 % si elle a pris cours entre 2005 et 2007.

2. *Indemnités INAMI* : Le 1.1.2007 : relèvement de 1 % du plafond salarial, relèvement des minima dans le régime des travailleurs salariés au niveau de la pension minimum des travailleurs salariés, alignement de l'indemnité d'incapacité primaire et d'invalidité dans le régime des travailleurs indépendants sur la pension minimum des indépendants, et même sur la pension minimum des travailleurs salariés en cas de cessation d'activité. Ces minima suivent ensuite la même évolution que les minima de pensions auxquels ils sont associés.

Allocation forfaitaire de 12 euros pour l'aide de tiers (salariés et indépendants) à partir du 1.1.2007 ;

Augmentation du taux de remplacement des indemnités pour les salariés isolés : 53 % au lieu de 50 % au 1.1.2008 et 60 % durant la première année à partir du 1.1.2009 ;

Les 1.4.2007 et 1.1.2008, augmentation de 2 % de l'indemnité minimum pour les travailleurs non réguliers ;

Adaptation au bien-être dans le régime des salariés pour la période 2007-2010 : 3,5 % si l'indemnité date d'avant 1995, 2,8 % si l'indemnité a pris cours entre 1995 et 2004 et 0,8 % si l'indemnité a pris cours entre 2005 et 2007.

3. *Allocations de chômage* : relèvement de 1 % du plafond salarial le 1.1.2007 puis le 1.1.2009 avec un montant qui diminue avec la durée du chômage ; augmentation de 2 % de l'allocation d'attente pour les isolés de plus de 21 ans le 1.4.2007 ; majoration des minima et des montants forfaitaires (sauf interruption de carrière et crédit-temps) de 2 % le 1.1.2008 et de 2 % le 1.1.2009, hausse des taux de remplacement, qui passent à 53 % (au lieu de 50 % durant la 2ème période) pour les chômeurs isolés au 1.1.2008 et à 55 % au 1.1.2009, hausse des taux de remplacement, qui passent, pour les chômeurs cohabitants, à 58 % (au lieu de 55 % durant la 1ère période) au 1.1.2008 et à 60 % au 1.1.2009, prime d'ancienneté à partir de 56 ans au lieu de 58 ans au 1.1.2009, relèvement des taux de remplacement pour chômage temporaire au 1.1.2009 : 75 % pour les chefs de ménage et les isolés (au lieu de 65 %) et 70 % pour les cohabitants (au lieu de 60 %).

4. *Allocations familiales* : allocation de rentrée scolaire à partir de 2006, maintien pendant 2 ans (au lieu de 6 mois) d'allocations majorées en cas de reprise du travail (1.1.2007), hausse des allocations 1er enfant pour les indépendants (1.4.2008 et 1.1.2009), augmentation des allocations familiales de 20 euros par mois pour les familles monoparentales (1.6.2007, augmenté au 1.10.2008), élargissement du supplément d'âge annuel aux tranches d'âge 0-5 ans et 18-24 ans (1.7.2008) et augmentation progressive du montant pour la tranche des 18-24 ans (jusqu'en 2012), élargissement de l'allocation de complément pour enfant handicapé.

Suite encadré 9

5. *Maladies professionnelles et accidents de travail* : adaptation au bien-être de 2 %, à partir du 1.9.2007, des minima et des indemnités (sauf indemnité minimum) ayant pris cours il y a au moins 20 ans, et, à partir du 1.9.2008, des indemnités (sauf indemnité minimum) ayant pris cours depuis 15 à 20 ans et il y a 6 ans. Allocation de l'enveloppe pour 2009-2010 : relèvement des minima et forfaits de 2 % pour les indemnités ayant pris cours depuis 6 à 15 ans, de 0,8 % pour les autres au 1.1.2009 et de 2 % pour les indemnités ayant pris cours il y a 6 ans au 1.9.2010.

6. *Tous revenus de remplacement* : conformément au Pacte de solidarité entre les générations (voir encadré 8).

Recettes

Perception plus rapide des cotisations liées au pécule de vacances ordinaire au terme d'un contrat de travail (2007), réduction du taux de cotisation au Fonds de fermeture des entreprises (2009) et pour le Congé Education (*cf.* chapitre IV, section B.1., pour plus de détails).

Augmentation des montants de cotisations des travailleurs indépendants au 1.1.2008 pour couvrir l'extension de l'assurance soins de santé avec les "petits risques".

Loi du 31.1.2007 instaurant un nouveau mécanisme de financement des dépenses de soins de santé.

4. Communautés et Régions

Important déficit budgétaire à partir de 2009 suite à la crise économique.

De 2004 à 2007, le compte des Communautés et Régions a présenté un solde de financement excédentaire. En 2008, il s'est détérioré de 0,3 % du PIB mais l'équilibre a pu néanmoins être préservé. Compte tenu de la crise économique, le compte serait déficitaire à concurrence de 0,5 à 1,1 % du PIB en 2009 et 2010. A moyen terme, le déficit se stabiliserait à 0,9 % du PIB.

Ce déficit s'explique, à la fois, par une nette détérioration du solde primaire, de l'ordre de 0,7 % du PIB sur la période 2009-2014, et par une augmentation des charges d'intérêt de 0,2 % (voir tableau 39). Les charges d'intérêt augmentent à partir de 2010 en raison d'une progression du taux d'endettement inhérente au financement des déficits budgétaires (en plus de l'impact, fin 2008 et début 2009, des injections de capitaux des Régions¹ dans différentes institutions financières). Le recul du solde primaire est concentré durant la période de crise : sur 2009-2010, il baisse de 1,1 % du PIB. Exprimées en pourcentage du PIB, les dépenses primaires (+0,5 % du PIB en 2 ans) apparaissent flattées en raison de la faiblesse du dénominateur. D'autre part, les recettes diminuent de 0,6 % du PIB vu notamment le jeu des mécanismes correcteurs de la Loi spéciale de financement.

1. En 2008, les Régions ont injecté deux milliards de capitaux dans Dexia et Ethias dont 1 milliard a été financé par l'emprunt (Régions wallonne et bruxelloise) et 1 milliard sur fonds propres (Toekomstfonds et Trésorerie de la Région flamande). En 2009, la Région flamande a investi 2 milliards dans KBC, financés par l'emprunt. La charge d'intérêt sur ces emprunts s'élève à quelque 100 millions d'euros par an à partir de 2009.

TABLEAU 39 - Compte des Communautés et Régions
(en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2010- 2008	Ecart 2014- 2010
Solde primaire	0,4	0,1	-0,4	-0,9	-0,7	-0,7	-0,6	-0,5	-1,1	0,4
Recettes, dont	12,0	12,2	12,0	11,6	11,8	11,8	11,8	11,8	-0,6	0,2
Recettes fiscales propres	2,3	2,3	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,1	-0,2	-0,0
Recettes fiscales affectées	8,4	8,7	8,6	8,2	8,4	8,4	8,5	8,5	-0,4	0,3
Parts d'IPP	4,7	4,8	4,8	4,6	4,7	4,7	4,7	4,7	-0,3	0,1
Parts de TVA	3,7	3,8	3,8	3,7	3,8	3,8	3,8	3,8	-0,2	0,2
Recettes non fiscales	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,1	-0,0
Transferts des sous-secteurs publics ¹	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	-0,0
Dépenses primaires	11,6	12,1	12,4	12,6	12,5	12,5	12,4	12,4	0,5	-0,2
Dépenses primaires finales, dont	9,2	9,3	9,8	9,9	9,9	9,8	9,7	9,7	0,6	-0,2
Rémunérations	4,2	4,2	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	4,3	0,2	-0,2
Achats de biens et services	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	0,1	-0,0
Investissements	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,0	-0,1
Transferts aux ménages et ISBL ¹	1,8	1,9	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	0,2	0,0
Transferts aux entreprises	1,0	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	-0,0
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2,4	2,8	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	-0,1	0,0
Aux pouvoirs locaux	2,4	2,7	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	-0,0	0,0
Aux administrations de sécurité sociale	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,0
Charges d'intérêt	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,0	0,2
Solde de financement	0,3	0,0	-0,5	-1,1	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-1,1	0,2

1. Hors pensions des fonctionnaires des Communautés et Régions qui sont comptabilisées dans les dépenses finales du pouvoir fédéral.

Recettes en baisse sur la période 2009-2010.

Les moyens issus de la Loi spéciale de financement apparaissent en baisse en 2009 et 2010. Cette baisse s'explique en partie (mais en partie seulement, voir aussi section C.2) par le jeu des mécanismes correcteurs prévus dans la Loi. Les moyens affectés en 2008 étant insuffisants suite à une sous-estimation de l'inflation, une compensation aurait dû intervenir en 2009 ; cependant le gouvernement a décidé de la verser exceptionnellement dès la fin de 2008. Les moyens affectés en 2009 tels que fixés lors du contrôle budgétaire sont, eux, calculés sur base d'une croissance économique nettement supérieure à celle qui ressort de la présente projection. Par conséquent, une correction négative devrait être opérée en 2010.

Les recettes fiscales propres se détériorent également sur la période 2009-2010, en raison de la réduction forfaitaire de l'impôt des personnes physiques en Flandre¹ (qui atteint son régime de croisière en 2009) et, dans une moindre mesure, de la suppression de la redevance radio² et du démantèlement progressif de la redevance télévision³ en Région wallonne.

Par contre, les recettes non fiscales augmentent légèrement sous l'effet des revenus de la propriété supposés générés, à partir de 2010, par les participations

1. L'incidence complémentaire se monte à quelque 500 millions d'euros en 2009.

2. Pour un coût budgétaire de 23 millions d'euros.

3. Baisse des recettes de 30 millions d'euros par an et disparition en 2012.

prises à la fin 2008 et au début 2009 par les Régions dans le capital de Dexia, Ethias et KBC.

Hausse sensible des dépenses à court terme.

L'évolution des dépenses primaires en 2008 et 2009 est basée sur une comparaison de budgets consécutifs des Communautés et Régions¹. Les plans de relance régionaux ont également été pris en compte. A noter que certaines mesures des plans de relance étaient, en fait, incluses dans les budgets, comme par exemple les primes à l'isolation des toits et la construction de logements sociaux. D'autres mesures n'ont pas d'effet immédiat sur la croissance des dépenses, comme les investissements des Communautés flamande et française dans l'infrastructure scolaire et les investissements de la Région wallonne dans le réseau routier, lesquels font l'objet de partenariats public-privé. Par conséquent, l'impact budgétaire supplémentaire des plans de relance sur les dépenses reste relativement limité. Le tableau 40 présente la croissance réelle observée sur la période 2000-2007, ainsi que la croissance moyenne des dépenses à court et moyen terme.

La forte croissance réelle des dépenses en 2008, de l'ordre de 3,1 %, est principalement attribuable à la hausse des transferts entre sous-secteurs publics. D'une part, la dotation de 200 millions d'euros versée au Fonds flamand d'assurance soins fait sensiblement augmenter les transferts aux administrations de sécurité sociale. D'autre part, les transferts aux pouvoirs locaux augmentent suite à la reprise de la dette des communes par la Région flamande (pour 627 millions), à la compensation de la suppression de la taxe Elia² et à l'anticipation en 2008 de son paiement pour l'exercice 2009. Le contrecoup en 2009, à savoir une forte baisse des transferts, est quelque peu atténué par l'octroi d'une subvention unique de 40 millions d'euros par la Région flamande en compensation de l'exonération des centimes additionnels provinciaux au précompte immobilier sur le matériel et l'outillage³ et par une subvention de la Région wallonne aux communes d'un montant de 20 millions pour compenser la baisse des dividendes (du holding communal) suite à la crise financière.

Les transferts aux entreprises diminuent en 2009, tout comme en 2008, suite aux fluctuations des subventions octroyées aux sociétés flamandes de distribution d'eau (subventions octroyées depuis la réorganisation du secteur de l'eau à la fin 2004). En 2008, la baisse s'explique par le contrecoup de la dotation supplémentaire de 302 millions d'euros versée à ces sociétés en 2007. La baisse en 2009 est la conséquence du paiement anticipé, en 2008, de la subvention de fonctionnement⁴ pour l'année 2009.

-
1. Les chiffres pour 2008 sont basés sur une comparaison des budgets adaptés de 2007 et 2008 des Régions wallonne et flamande, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française. Pour 2009, nous comparons les budgets initiaux respectifs pour les exercices 2008 et 2009.
 2. Il s'agit d'une compensation de 83 millions d'euros versée aux communes à partir de 2008. En 2008, une dotation supplémentaire de 25 millions d'euros est versée. En 2009, la dotation supplémentaire s'élève à 40 millions, mais a été payée anticipativement en 2008, conjointement à la compensation annuelle récurrente.
 3. L'exonération totale des additionnels provinciaux sur le matériel et l'outillage ne vaut que pour 2009. Par ailleurs, le « Lokaal pact » de 2008 prévoyait une exonération pour les investissements dans du nouveau matériel et outillage. En contrepartie, la Flandre octroie 15 millions d'euros par an aux communes et aux provinces à partir de 2009.
 4. La subvention de fonctionnement s'élève à 202 millions d'euros en 2008 et est nulle en 2009. A partir de 2010, sur base du budget pluriannuel de la Région flamande, la subvention de fonctionnement est supposée s'élever à 200 millions d'euros par an en moyenne.

TABLEAU 40 - Dépenses des Communautés et Régions en termes réels¹
(taux de croissance en pour cent)

	2008	2009	Moyenne de période 2010-2014	Moyenne de période 2000-2007
Dépenses	3,1	1,2	1,8	2,5
Dépenses primaires finales	0,3	3,8	1,6	2,7
Dont :				
Rémunérations	0,3	4,0	1,2	1,8
Achats de biens et services	2,5	4,8	1,7	4,7
Investissements	1,8	1,5	-0,4	-0,6
Transferts aux ménages et ISBL	2,5	7,3	2,7	4,8
Transferts aux entreprises	-8,9	-5,0	3,1	2,8
Transferts aux sous-secteurs publics	13,7	-7,2	2,4	1,9

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

En 2009, ce sont donc principalement les rémunérations, les achats de biens et de services et, surtout, les transferts aux ménages et aux ISBL qui contribuent à la croissance des dépenses. La hausse des transferts aux ménages et aux ISBL vient, pour une part, des dépenses supplémentaires pour la recherche scientifique, les bourses d'études et les aides aux handicapés et aux familles, tant en Flandre qu'en Wallonie. D'autre part, on note un accroissement significatif des dépenses liées au logement social et aux primes à la rénovation et à l'isolation dans les trois Régions. L'augmentation des rémunérations et des achats de biens et de services concerne principalement le secteur de l'enseignement, où les enveloppes globales de fonctionnement connaissent une croissance importante.

Baisse tendancielle des dépenses à moyen terme.

La projection des dépenses pour la période 2010-2014 (hors dépenses de rémunération, voir encadré 6), basée sur l'hypothèse de politique constante, résulte d'une extrapolation des tendances observées sur la période 2000-2007, après correction des mouvements non récurrents¹. Les principales mesures mentionnées dans les budgets pluriannuels ont néanmoins été prises en compte.

En comparaison avec les observations de la période 2000-2007, la croissance des dépenses est moins vigoureuse à moyen terme. Leur croissance annuelle moyenne atteint en effet 1,8 %, contre 2,5 % dans le passé. Dès lors, la seconde moitié de la période de projection est caractérisée par une diminution progressive du ratio des dépenses primaires (-0,2 % du PIB).

Celle-ci est imputable, d'une part, à une baisse des rémunérations de 0,1 % du PIB compte tenu d'une progression de l'emploi plus modérée que par le passé et de l'absence d'anticipation, en projection, d'éventuelles conventions sectorielles futures. D'autre part, les investissements se tassent également de 0,1 % du PIB, leur taux de croissance tendanciel étant inférieur à celui du PIB.

1. Outre les corrections relatives aux mesures non récurrentes, une correction est également appliquée aux catégories de dépenses les plus volatiles. Leur évolution, en projection, est liée à celle des prix ou à la croissance moyenne du total des dépenses primaires finales. Ceci peut expliquer certains écarts entre la croissance observée durant la période 2000-2007 et la croissance à moyen terme telle qu'elle apparaît au tableau 40.

5. Pouvoirs locaux

Le compte des pouvoirs locaux enregistre un déficit sur toute la période de projection. Limité à 0,1 % du PIB en 2008, il passe à 0,5 % du PIB en 2009 et 2010, se creuse encore jusqu'à 0,8 % du PIB en 2012, ensuite retombe à 0,6 % du PIB en 2014.

En 2008, le solde de financement s'est maintenu au niveau de 2007 grâce aux transferts reçus des Régions (suite à la reprise de la dette des communes flamandes par la Région et à la compensation de la taxe Elia) qui ont comblé le recul des recettes fiscales (les additionnels à l'impôt des personnes physiques qui subissent le contrecoup de l'accélération des enrôlements de 2007, et la suppression de la taxe Elia).

En 2009, la détérioration du solde de financement (-0,4 % du PIB) s'explique d'abord par l'augmentation des dépenses (+0,3 % du PIB) en raison d'un effet dénominateur lié à la récession économique. Ensuite, les recettes baissent (-0,1 % du PIB) du fait des transferts reçus des Régions¹ (contrecoup de la reprise de la dette des communes flamandes).

En 2010, la hausse (+0,1 % du PIB) des dépenses de frais de fonctionnement (rémunérations et achats de biens et services) et d'investissements est compensée par celle des transferts reçus des Communautés et Régions. A noter que, en 2010 encore, les grandeurs dont l'évolution n'est pas liée à celle du PIB apparaissent flattées quand elles sont exprimées en pour cent du PIB, vu la très faible croissance de celui-ci.

Entre 2011 et 2014, les fluctuations du solde primaire et du solde de financement découlent en particulier des investissements qui sont liés au cycle électoral : forte croissance à l'approche des élections communales prévues en 2012 (+0,2 % du PIB en 2011), puis net reflux après les élections (-0,2 % du PIB en 2013).

En dehors de ce phénomène, la projection à moyen terme est caractérisée par un certain tassement des rémunérations d'une part et des recettes fiscales d'autre part. Les rémunérations diminuent (-0,1 % du PIB) sous l'hypothèse d'une progression de l'emploi plus modérée qu'au cours de la dernière décennie (taux de croissance de 0,7 % en moyenne annuelle contre 1,9 % dans la période 1998-2008). Les additionnels au précompte immobilier s'érodent tendanciellement (-0,1 % du PIB) vu la faible progression des revenus cadastraux et l'hypothèse de stabilité des taux d'imposition à politique constante. Le solde primaire retrouve ainsi en 2014 son niveau de 2010.

Néanmoins, le solde de financement tend à se détériorer à moyen terme sous l'effet des charges d'intérêt de la dette qui augmentent progressivement (+0,1 % du PIB).

1. Voir aussi point 4, Communautés et Régions.

TABLEAU 41 - Compte des pouvoirs locaux
 (en pour cent du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2010- 2008	Ecart 2014- 2010
Solde de financement	-0,1	-0,1	-0,5	-0,5	-0,7	-0,8	-0,7	-0,6	-0,4	-0,1
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,0	0,1
Solde primaire	0,1	0,1	-0,3	-0,3	-0,6	-0,6	-0,4	-0,3	-0,4	-0,0
Recettes	6,0	6,1	6,0	6,2	6,1	6,0	6,0	6,0	0,0	-0,2
Recettes fiscales	2,3	2,0	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	0,1	-0,1
Additionnels à l'IPP	0,9	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,1	-0,0
Additionnels au précompte immobilier	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	0,0	-0,1
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,0	-0,0
Recettes non fiscales	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	-0,0
Transferts des secteurs publics ¹ , dont	2,9	3,3	3,1	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	-0,0	-0,0
Du pouvoir fédéral	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	-0,0
Des Communautés et Régions	2,4	2,7	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	-0,0	0,0
- Courants	2,2	2,3	2,4	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5	0,1	0,0
- En capital	0,2	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,2	-0,0
Dépenses primaires	6,0	6,0	6,4	6,5	6,7	6,7	6,4	6,3	0,5	-0,2
Investissements	0,8	0,7	0,8	0,8	1,0	1,1	0,9	0,8	0,1	-0,1
Autres dépenses primaires	5,2	5,3	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	0,4	-0,1
- Frais de fonctionnement	4,1	4,2	4,5	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5	0,3	-0,0
Rémunérations	3,2	3,3	3,5	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	0,2	-0,1
Achats de biens et services	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	0,1	0,0
- Transferts courants ¹	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	-0,0
- Dépenses en capital hors investissements	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,0

1. Non compris les pensions d'anciens enseignants des pouvoirs locaux, comptabilisées en dépenses finales du pouvoir fédéral.



VI Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Dans un contexte de crise économique mondiale en début de période de projection, la Belgique serait à même, grâce à sa politique climatique, de rencontrer les objectifs qui lui ont été impartis dans le cadre du protocole de Kyoto.

Cet objectif implique que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Belgique aient diminué de 7,5 % sur la période 2008-2012 par rapport à l'année 1990 et, donc, qu'elles ne dépassent pas un niveau moyen de 134,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Sur la période 2008-2012, dans le cadre de la nouvelle projection, le niveau moyen des émissions de GES atteindrait 125,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ et serait donc à raison de 9,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en-dessous de l'objectif. En 2014, les émissions seraient même inférieures de 13,3 % au niveau de 1990.

Par ailleurs, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour réduire encore les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre afin de rencontrer les objectifs que l'Europe a définis à l'horizon 2020. L'Union européenne s'est ainsi fixée comme objectifs, pour 2020, une réduction de 20 % de la consommation d'énergie et des émissions de GES, ainsi qu'un accroissement de la part des énergies renouvelables jusqu'à 20 % (par rapport aux niveaux atteints en 1990). Ces propositions ont été amendées puis adoptées fin 2008 par le Parlement européen et le Conseil des Ministres européen. Elles n'ont toutefois pas encore été introduites dans les perspectives, vu l'absence de mesures concrètes déjà décidées (à l'exception cependant des secteurs faisant partie du système européen de permis d'émissions).

Les émissions de CO₂ d'origine énergétique devraient baisser en moyenne de 0,4 % par an durant la période de projection, grâce à une augmentation modérée de la consommation d'énergie, due entre autres à la crise économique au début de la période de projection et du fait de changements structurels dans la consommation d'énergie. Les émissions du secteur électrique devraient sensiblement diminuer et, en 2014, être inférieures de 12,4 % à leur niveau de 1990. Une amélioration du rendement moyen des centrales grâce au recours accru aux centrales turbine-gaz-vapeur (TGV) et à cogénération et la production croissante d'électricité au départ de sources d'énergie renouvelables devraient jouer favorablement sur les émissions. Dans le secteur industriel, les émissions d'origine énergétique devraient également baisser, notamment en raison d'une chute de la production dans le secteur de la sidérurgie en début de projection. Le niveau des émissions devrait, en 2014, être inférieur de 26,1 % au niveau de 1990. En dépit d'une stabilisation des émissions liées aux transports, celles-ci devraient, toujours en 2014, être supérieures de 20,8 % par rapport à leur niveau de 1990. Les émissions des services et des ménages devraient augmenter mais se situeraient, malgré tout, 3,3 % en-dessous de leur niveau de l'année de référence.

Les émissions de CO₂ non énergétiques libérées par les processus industriels et le traitement des déchets seraient en hausse et, en fin de période de projection, dépasseraient de plus de 20 % leur niveau de 1990.

En ce qui concerne les émissions de CH₄, principalement libérées par l'agriculture, elles devraient baisser de plus de 45 % par rapport à leur niveau de 1990. Quant aux émissions de N₂O, qui trouvent principalement leur origine dans l'industrie et l'agriculture, elles devraient diminuer de près de 35 % par rapport à leur niveau de 1990. En revanche, les émissions de gaz fluorés devraient augmenter chaque année, tout en restant nettement plus basses que durant l'année de base.

La baisse de l'intensité énergétique du PIB, déjà observée dans le passé, serait confirmée en projection. Toutefois, l'intensité en énergie serait en hausse temporaire en 2008 et 2009, en liaison avec la faible hausse du PIB en 2008 (plus faible que celle de la consommation d'énergie) et sa chute en 2009 (plus prononcée que celle de la consommation d'énergie). Après avoir chuté en 2009 de près de 3 %, à la suite du marasme économique, la consommation finale d'énergie et la consommation intérieure brute d'énergie augmenteraient modérément sur la période 2010-2014 (augmentation annuelle moyenne de 0,8 % pour la consommation finale et de 0,6 % pour la consommation intérieure). Cette évolution s'expliquerait notamment par la pénétration accrue de technologies économes en énergie et par des modifications structurelles au sein de l'économie (tertiarisation). Alors que la part de l'industrie dans la consommation finale d'énergie diminue, la part des transports et, plus encore, celle des services et ménages augmentent.

Sur la période 1980 à 2014, on observe d'importants glissements dans la structure de la consommation finale énergétique, au détriment des combustibles liquides et solides et en faveur du gaz naturel et de l'électricité. Au sein de la consommation intérieure brute d'énergie, on observe également un glissement de la part des combustibles solides et liquides au profit du gaz naturel, du nucléaire (jusqu'en 2000) et des sources d'énergie renouvelables. La part de ces dernières est également en forte hausse au sein de la consommation finale durant la période de projection.

A. L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto et les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020

1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto

Objectif belge dans le cadre du Protocole de Kyoto : réduction de 7,5 % des émissions de GES pour la période 2008-2012, par rapport à l'année de base.

Dans le cadre du Protocole de Kyoto¹, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5 % à l'horizon 2008-2012, par rapport au niveau atteint durant l'année de référence².

En 2002, un accord de coopération³ entre l'Etat fédéral et les Régions a été conclu. Cet accord visait à une intégration optimale de la politique climatique des différentes entités via la mise sur pied d'un *Plan National Climat 2002-2012*. C'est grâce à cet accord de coopération que les différentes structures nécessaires à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto ont été mises en place.

La clé de répartition des efforts que doivent consentir les trois Régions et le pouvoir fédéral, afin d'atteindre l'objectif, a été fixée dans l'accord du Comité de concertation sur le partage des charges nationales (2004). En vertu de cet accord, la Région wallonne doit réduire ses émissions de 7,5 % par rapport au niveau atteint en 1990. L'effort demandé à la Région flamande est de 5,2 % tandis que pour la Région bruxelloise, une hausse de 3,4 % est admise.

Dans ce cadre, les autorités fédérale et régionales se sont engagées à prendre une série de mesures en vue d'atteindre ces objectifs. Elles ont également indiqué leur intention de recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux. Suivant le "principe de complémentarité", ces mécanismes ne peuvent être utilisés que pour "compléter" les réductions d'émissions obtenues sur le territoire national via des mesures internes. Les structures nécessaires pour l'utilisation de ces mécanismes sont introduites via un accord de coopération spécifique.

Les mécanismes de flexibilité sont au nombre de trois : les projets de mise en oeuvre conjointe (*Joint Implementation* ou JI), les mécanismes de développement propre (*Clean Development Mechanism* ou CDM) et l'échange international de droits d'émission (*International Emission Trading* ou IET). La priorité du pouvoir fédéral ainsi que des Régions va à l'utilisation de mécanismes liés à des projets (CDM ou JI). S'il s'avère que l'utilisation de ces deux premiers mécanismes ne permet pas d'atteindre l'objectif de réduction, le pouvoir fédéral et les Régions n'excluent pas de recourir à l'achat de permis d'émissions (IET) sur les marchés mondiaux. Ce système mondial d'échange des droits d'émission est entré officiellement en fonctionnement en 2008. Les achats se font via des registres nationaux de GES et doivent permettre aux différentes parties d'atteindre les objectifs de réduction de manière optimale d'un point de vue économique.

1. Le Protocole de Kyoto (1997) est officiellement entré en vigueur le 16 février 2005.
2. L'année 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés (année 1995). Les émissions de l'année de base atteignent pour la Belgique 145,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Voir aussi *Report of the review of the initial report of Belgium*, décembre 2007.
3. Accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles Capitale concernant l'établissement, l'exécution et le suivi d'un Plan National Climat, ainsi que le rapportage, dans le cadre de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le changement climatique et le protocole de Kyoto, novembre 2002.

Toutes les mesures déjà décidées et introduites en vue d'atteindre l'objectif sont prises en compte dans les perspectives.

Les présentes perspectives tiennent compte de l'ensemble des mesures déjà décidées et introduites, tant au niveau fédéral qu'aux niveaux régionaux¹, en vue de permettre à la Belgique de rencontrer ses obligations dans le cadre du Protocole de Kyoto.

La mise en place d'un Plan national d'allocation² constitue une première composante importante de la politique climatique. Il s'agit d'un instrument devant permettre aux secteurs intensifs en énergie d'améliorer leur efficacité énergétique et, en même temps, d'optimiser leurs coûts. Pour le secteur électrique, on doit y ajouter les objectifs d'électricité verte, ainsi que ceux en matière de cogénération. Dans le secteur industriel, on peut mentionner les accords sectoriels (conventions de benchmarking et d'audit, accords de branches) dans le but d'accroître l'efficacité énergétique. D'autres mesures pour l'industrie sont axées sur la réduction des émissions de protoxyde d'azote dans le secteur chimique, la diminution des émissions de gaz fluorés et une prime écologique³.

En ce qui concerne le secteur du transport, les mesures de la politique climatique ont trait à la limitation du volume de transport routier privé (développement du transport public, développement de l'infrastructure pour les vélos et promotion de la navigation intérieure). D'autres mesures concernent la mise en place d'un parc de véhicules plus respectueux de l'environnement et pauvres en émissions (via l'utilisation d'un ecoscore, l'adaptation des taxes de roulage en faveur des véhicules propres et l'encouragement à l'utilisation de biocarburants). On citera également les mesures destinées à encourager une fluidification optimale du trafic et la stimulation par les pouvoirs publics d'un comportement de conduite plus respectueux de l'environnement.

Pour les services et les ménages, les mesures concernent la réglementation en matière de prestation énergétique pour les nouveaux bâtiments et la rénovation lourde, une réglementation spécifique en matière de prestation énergétique pour les habitations sociales, la stimulation du conditionnement d'air via des méthodes renouvelables et naturelles, l'extension des exigences en matière d'entretien des chaudières. On citera également les incitants dans le domaine consultatif (agrément des experts en énergie, introduction d'un certificat de performance énergétique pour les bâtiments existants). Dans l'agriculture, la diminution du cheptel joue un rôle, de même que la politique en matière d'engrais. Le secteur agricole pourrait réduire plus avant ses émissions via la production d'énergie renouvelable et de biocarburants, le boisement et la diminution des émissions dans l'horticulture en serres. Enfin, en ce qui concerne la limitation du volume des déchets et l'optimisation du traitement de ceux-ci, différentes mesures sont prises, relatives notamment à l'interdiction progressive de la mise en décharge des déchets organiques et la récupération du biogaz.

-
1. Pour une description de la politique climatique et un aperçu des mesures prises, voir : *Quatrième Communication Nationale sur les changements climatiques, en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques, 2006, Rapport belge sur les progrès démontrables dans le cadre du Protocole de Kyoto, 2006, section 1 du Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress, Commission Nationale Climat, mars 2007 et Belgian National Allocation Plan for the allocation of greenhouse gas emission allowances 2008-2012, octobre 2008. La plupart de ces documents peuvent être trouvés sur le site internet www.climat.be.*
 2. Voir : *Plan National et Plans Régionaux d'Allocation 2005-2007, mars 2004 et Plan National et Plans Régionaux d'Allocation 2008-2012, octobre 2008 (voir à ce sujet l'encadré 11).*
 3. Mesure introduite par les autorités flamandes et visant à stimuler un processus de production plus propre et plus respectueux de l'environnement.

2. Les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020

En décembre 2009, un nouvel accord international sera négocié à Copenhague, concernant de nouveaux objectifs pour la période suivant 2012.

L'Union européenne veut réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre et ses consommations d'énergie à l'horizon 2020 et porter à 20 % la part des énergies renouvelables.

Au niveau européen, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont mis d'accord, durant le Sommet des 8 et 9 mars 2007, pour réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 1990, ainsi que pour porter la part des énergies renouvelables à 20 %. La réduction des émissions devrait atteindre 30 % si un nouvel accord international intervient.

Le 23 janvier 2008, la Commission européenne a présenté un paquet de mesures pour atteindre ces objectifs. Ces propositions ont été amendées, puis adoptées fin 2008 par le Parlement européen et le Conseil des Ministres européen. La traduction de ces propositions en directives a été réalisée au début de 2009.

On notera qu'en ce qui concerne la Belgique, aucune mesure concrète n'a encore été décidée ; les implications de ces propositions n'ont dès lors pas été explicitement prises en compte dans les nouvelles perspectives, si ce n'est pour les secteurs participant au système européen d'échange de permis d'émissions¹. Pour ces secteurs, un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi, qui revient à proposer une baisse des émissions provenant de ces secteurs de 21 % en 2020 par rapport au niveau de 2005 (voir encadré 11).

1. Les secteurs qui participeraient au marché de permis d'émissions après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO₂ d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

B. Evolution de la demande d'énergie

Dans cette section, nous présentons l'évolution de la demande d'énergie pour la période 2009-2014. L'évolution de la consommation d'énergie et celle de l'intensité en énergie du PIB sont présentées dans le point 1. Le point 2 est consacré à la consommation d'énergie par secteur. Enfin, le point 3 a trait à la consommation par produit.

1. Evolution de l'intensité en énergie du PIB

Légère augmentation de la consommation d'énergie en projection...

Dans un contexte de marasme économique en début de période, la consommation finale d'énergie¹ en projection n'augmenterait que modérément et la consommation intérieure brute d'énergie² serait stabilisée. La pénétration accrue de technologies économes en énergie et des modifications structurelles de l'économie (tertiarisation) contribueraient à ce résultat. En 2009, tant la consommation finale d'énergie que la consommation intérieure seraient en baisse (d'environ 3 %). Sur la période 2010-2014, elles n'augmenteraient qu'à un rythme annuel assez bas (0,8 % pour la consommation finale et 0,6 % pour la consommation intérieure - voir tableau 42).

La consommation intérieure brute d'énergie atteindrait ainsi, tout comme en 2008, un niveau de 59 Mtep³ en 2014. La consommation finale d'énergie devrait, quant à elle, passer à 36,8 Mtep en 2014 (contre 36,5 Mtep en 2008).

Parallèlement aux perspectives énergétiques à moyen terme, le Bureau Fédéral du Plan publie régulièrement des perspectives énergétiques à long terme (20 à 30 ans). Ces dernières sont actuellement basées sur des analyses quantitatives réalisées à l'aide du modèle énergétique PRIMES⁴.

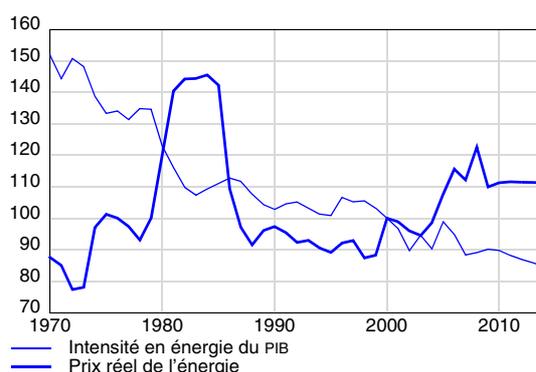
TABLEAU 42 - Evolution du PIB, de la consommation énergétique et de l'intensité en énergie du PIB
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1983-2008	1983-1992	1993-2002	2003-2008	2009-2014
PIB	2,2	2,4	2,1	2,1	0,9
Consommation intérieure brute d'énergie	1,5	2,0	0,5	2,1	0,0
Consommation finale d'énergie	1,1	1,8	0,8	0,3	0,2
Intensité en énergie du PIB	-0,7	-0,4	-1,5	0,1	-0,8

1. Consommation finale d'énergie : énergie livrée aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
2. Consommation intérieure brute d'énergie : la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. Elle est calculée en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stock et en soustrayant les exportations et les soutes.
3. Mtep = millions de tonnes d'équivalent pétrole = 41 868 terajoules.
4. Voir Planning Paper 102 : *Perspectives énergétiques pour la Belgique à l'horizon 2030 dans un contexte de changement climatique*, Bureau fédéral du Plan, octobre 2007, ainsi que <http://www.plan.be>, thème énergie.

... et une nouvelle diminution de l'intensité en énergie du PIB.

GRAPHIQUE 25 - Intensité en énergie du PIB
(indice 2000 = 100)



L'intensité en énergie du PIB¹ serait à nouveau en baisse en projection. La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie serait ainsi confirmée (voir tableau 42). En 2008 et 2009, l'intensité en énergie du PIB serait temporairement en hausse du fait de la faible croissance économique en 2008 (la consommation d'énergie s'accroît plus rapidement) et de la forte baisse du PIB en 2009.

Dans les années septante et au début des années quatre-vingt, la forte hausse des prix réels de l'énergie² et, corollairement, la restructuration des secteurs intensifs en énergie ont débouché sur une nette baisse de l'intensité en énergie du PIB (voir graphique 25). On observe ensuite une période de moindre baisse de l'intensité en énergie allant de pair avec des prix réels de l'énergie restant bas. Au début des années 2000, les prix de l'énergie sont à nouveau remontés et, parallèlement, l'intensité en énergie s'est réduite. Sur la période 1970-2014, l'intensité en énergie serait, au total, divisée environ par deux.

2. Analyse sectorielle de la consommation finale d'énergie

La part des services et ménages dans la consommation finale d'énergie serait la plus grande, en 2014.

En 2014, la partie la plus importante des consommations finales d'énergie irait aux services et aux ménages, suivis par l'industrie et les transports. La part de l'industrie, déjà en baisse dans le passé, se réduirait encore en projection. La part des transports, stabilisée en projection resterait, en 2014, en-dessous de son niveau de 2000 (voir tableau 43).

TABLEAU 43 - Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur
(en pour cent, sauf mention contraire)

	Taux de croissance annuels moyens					Niveau (Mtep)	Structure		
	1983-2008	1983-1992	1993-2002	2003-2008	2009-2014		2014	1980	2000
Total	1,1	1,8	0,8	0,3	0,2	36,8	100,0	100,0	100,0
Industrie	1,1	1,1	0,9	1,7	-0,6	13,6	40,4	37,2	37,1
Transports ^a	1,8	3,7	1,5	-0,7	0,2	9,3	18,3	26,2	25,4
Services et ménages ^b	0,6	1,5	0,3	-0,4	0,8	13,8	41,4	36,7	37,6

a. Transports aériens inclus

b. Y compris l'agriculture

- Mesurée par le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de tep et le PIB en volume. Plusieurs études distinguent la contribution des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres "Indicators of Energy Use and Efficiency", IEA, 1997.
- Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.

Baisse de la part de l'industrie, liée notamment au marasme économique mondial en début de période.

Sur la période 2003-2008, la consommation d'énergie de l'industrie avait augmenté en moyenne de 1,7 % par an, dopée notamment par la croissance de l'activité dans la sidérurgie, liée au redémarrage d'un haut-fourneau¹.

En projection, la consommation finale d'énergie de l'industrie devrait baisser de 0,6 % en moyenne par an. C'est essentiellement en début de période que la consommation industrielle baisserait, sous l'influence d'une forte réduction de l'activité dans la sidérurgie (baisse des consommations d'énergie de 7,1 % en 2009). La consommation d'énergie de l'industrie se redresserait ensuite au rythme de 0,8 % par an. Au total, toutefois, la hausse des consommations industrielles serait malgré tout modérée, grâce à l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie. Par ailleurs, les Régions ont conclu des accords volontaires de branche, en priorité avec les secteurs intensifs en énergie². De tels accords contribueraient à accroître de manière non négligeable l'efficacité énergétique de l'industrie. Il s'ensuit que l'intensité en énergie de l'industrie³ baisserait plus rapidement en projection que durant la période 2003-2008.

Accroissement modéré de la consommation d'énergie du transport.

Sur l'ensemble de la période 1983-2008, la consommation d'énergie du secteur du transport⁴ a fortement augmenté, de 1,8 % en moyenne annuelle. Cette évolution est toutefois contrastée : la consommation a progressé jusqu'à 3,7 % au cours de la période 1983-1992, mais cette croissance s'est, ensuite, nettement ralentie (croissance moyenne de 1,5 % par an entre 1993 et 2002 et baisse de 0,7 % par an entre 2003 et 2008⁵). En 2009, la consommation d'énergie des transports baisserait de 0,9 %. La baisse atteindrait même 1,9 % en 2010. De 2011 à 2014, la consommation augmenterait de 1,1 % en moyenne par an. L'utilisation croissante de véhicules plus propres et les mesures visant à promouvoir les transports en commun devraient contribuer à limiter les besoins en énergie. Par conséquent, l'intensité énergétique⁶ du secteur devrait continuer à diminuer au cours de la période de projection.

Augmentation modérée des consommations d'énergie des services et ménages.

Alors que les besoins en énergie du secteur résidentiel et tertiaire⁷ avaient baissé entre 2003 et 2008, sous l'influence de la forte hausse des prix de l'énergie, la période de projection serait marquée par une augmentation, à un rythme modéré, des consommations de ce secteur (0,8 % en moyenne par an)⁸. La consommation d'énergie devient plus efficiente, entre autres sous l'effet du prix élevé de l'énergie qui encourage une meilleure isolation des bâtiments et habitations, l'achat d'installations de chauffage plus performantes et d'équipements électriques moins gourmands en énergie. Les mesures fiscales prises en faveur des investis-

-
1. Il s'agit du redémarrage, en mars 2008, du haut fourneau 6 (HF6) du groupe Arcelor-Mittal, situé sur le site de Cockerill à Seraing.
 2. Les entreprises s'engageraient ainsi à suivre une procédure de benchmarking (à l'échelle mondiale) qui identifie les pratiques les plus efficaces en matière de consommation énergétique, à adopter ces pratiques, et partant, à réduire à terme (2008-2012 selon la Région) leur consommation d'énergie.
 3. Consommation finale de l'industrie (en millions de tep) rapportée à sa valeur ajoutée en volume.
 4. Par "transport", il faut ici comprendre le transport pour compte propre des différents secteurs et le transport pour compte de tiers.
 5. Cette évolution est due notamment à la baisse des consommations d'énergie dans le secteur des transports aériens (faillite de la SABENA), mais s'explique également par la forte progression des prix durant cette période.
 6. Consommation finale d'énergie des transports (en millions de tep) rapportée au PIB en volume.
 7. La majeure partie de la consommation est à attribuer aux usages "chauffage/refroidissement", le reste de la consommation provient d'usages électriques spécifiques comme l'éclairage et les appareils électriques.
 8. En 2009, la consommation augmenterait de 0,1 %. Par la suite, elle s'accroîtrait de 1 % par an en moyenne.

sements générant une économie d'énergie (baisse d'impôts à l'échelle fédérale et diverses primes régionales) sont de nature à encourager la progression de l'efficacité énergétique. Par conséquent, l'intensité en énergie du secteur tertiaire et résidentiel¹ continuerait à baisser entre 2009 et 2014.

3. Analyse par produit énergétique de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique

Glissements structurels importants dans la consommation d'énergie au détriment des combustibles solides et liquides.

On note, sur la période 1980-2014, des modifications importantes dans la structure de la consommation énergétique, avec un glissement des combustibles solides et liquides vers le gaz naturel et l'électricité en ce qui concerne la consommation finale d'énergie. Au niveau de la consommation intérieure brute d'énergie, les glissements se font au détriment des combustibles solides et liquides et au profit du gaz naturel et de l'énergie nucléaire (jusqu'en 2000). On note enfin la percée des autres formes d'énergie (dont les énergies renouvelables) dans la consommation d'énergie (voir tableau 44).

TABLEAU 44 - Evolution de la structure de la consommation d'énergie
(en Mtep et en pour cent de la consommation totale d'énergie)

	Produits	1980		2008		2014	
		Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%
Consommation intérieure brute d'énergie	Total	45,7	100,0	59,0	100,0	59,0	100,0
	Combustibles solides	11,0	24,0	4,8	8,2	3,8	6,4
	Combustibles liquides	22,9	50,1	22,8	38,7	22,6	38,3
	Gaz	8,9	19,5	14,0	23,7	14,3	24,3
	Energie nucléaire	2,9	6,3	13,3	22,6	13,2	22,5
	Autres	0,0	0,1	4,0	6,8	5,0	8,5
Consommation finale d'énergie	Total	31,7	100,0	36,5	100,0	36,8	100,0
	Combustibles solides	5,2	16,3	2,0	5,4	1,7	4,7
	Combustibles liquides	14,8	46,7	14,2	39,0	14,3	38,8
	Gaz	7,7	24,4	9,9	27,2	10,1	27,5
	Electricité	3,6	11,4	7,2	19,7	7,4	20,0
	Autres	0,4	1,2	3,3	8,9	3,4	9,1

La tendance générale à la baisse de la consommation des *combustibles solides* se poursuit en projection, tant en part de marché qu'en volume. La demande du secteur électrique en combustibles solides recule au profit du gaz naturel et des sources d'énergie renouvelable (voir également point C.1). La demande industrielle serait en forte baisse en 2009 (en liaison avec la baisse de la demande dans la sidérurgie) et ne serait qu'en reprise modérée ensuite. Enfin, la consommation de combustibles solides des ménages et des services serait en baisse.

La part des *combustibles liquides* dans la consommation intérieure brute d'énergie a reculé dans le passé. Ce tassement est principalement imputable à la baisse de la demande des centrales électriques (voir point C.1). En projection, cette part serait stabilisée. La part des produits pétroliers dans la consommation finale, qui s'est également réduite dans le passé, se stabiliserait durant la période de projec-

1. Consommation finale d'énergie du secteur (en millions de tep) rapportée au PIB en volume.

tion. Sur cette période, la demande en combustibles liquides serait en légère hausse. Elle se contracterait pour l'industrie et serait en progression limitée pour les services, les ménages et les transports (voir point B.2).

Malgré cette évolution, le pétrole resterait la plus importante source d'énergie au sein de la consommation intérieure brute totale d'énergie et de la consommation finale énergétique. Par conséquent, notre économie resterait vulnérable aux fluctuations des marchés pétroliers internationaux.

Le gaz *naturel* est la source d'énergie la plus importante après le pétrole. Entre 1980 et 2008, la consommation de gaz a connu une forte croissance, tant en volume qu'en part, consacrant de ce fait une dépendance accrue vis-à-vis de ce produit. Cette évolution s'observe surtout pour la consommation intérieure brute d'énergie et s'explique, entre autres, par une demande accrue de gaz naturel par le secteur électrique (voir point C.1). La part du gaz naturel devrait continuer à augmenter en projection, quoique dans des proportions plus limitées qu'auparavant. La demande en gaz naturel serait en hausse pour les services et les ménages mais baisserait pour l'industrie.

La demande d'électricité connaît aussi une hausse non négligeable en volume et en part entre 1980 et 2014. La progression de la demande d'électricité tendrait toutefois à ralentir et retomberait à seulement 0,4 % en moyenne annuelle, sur la période de projection, contre 2,5 % en moyenne sur la période 1980-2008. Cette évolution s'explique principalement par la percée de nouveaux produits et technologies plus efficaces et économes sur le plan de la consommation d'électricité ainsi que par une relative saturation des équipements électriques des ménages. Par conséquent, l'intensité en électricité du PIB serait en recul (-0,4 % par an en moyenne) sur la période de projection, contre une forte hausse au cours de la période 1980-2008.

La part des *autres formes d'énergie* (énergies renouvelables¹, autres combustibles² et chaleur) est passée d'à peine 0,1 % de la consommation intérieure brute en 1980 à 6,8 % en 2008. La contribution des énergies renouvelables continuant à augmenter pour la production d'électricité (voir point C.1), leur part monterait à 8,5 % dans la consommation intérieure brute d'énergie en 2014. L'évolution serait également très nette en ce qui concerne la consommation finale. La part des autres formes d'énergie passerait ainsi de 1,2 % du total de la consommation finale en 1980 à 9,1 % en 2014.

Il s'agit, certes, d'un progrès déjà conséquent, mais des efforts importants devront être encore consentis pour satisfaire à l'objectif ambitieux de recours aux énergies renouvelables mis en avant par l'Union européenne pour la Belgique³ à l'horizon 2020 (voir encadré 10).

-
1. Les énergies renouvelables comprennent : l'énergie solaire, hydraulique et éolienne, ainsi que la biomasse (qui inclut notamment le biogaz, les déchets de bois, le gaz de décharge et la partie renouvelable des déchets ménagers).
 2. Les autres combustibles comprennent : la partie non renouvelable des déchets ménagers et les combustibles résiduels de l'industrie chimique.
 3. Selon la Commission européenne, la part du renouvelable est calculée comme la somme de la production d'électricité d'origine renouvelable, de l'énergie renouvelable utilisée pour le transport et de la chaleur produite à partir de sources renouvelables, divisée par la consommation brute finale d'énergie. La consommation brute finale d'énergie comprend la consommation finale, l'utilisation d'électricité et de chaleur par le secteur énergétique pour la production d'électricité et de chaleur et les pertes d'électricité sur le réseau. Pour la Belgique, cette part atteindrait 6 % en 2014.

ENCADRE 10 - Directive de l'Union européenne sur les énergies renouvelables

En décembre 2008, la proposition de directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, a été approuvée par les chefs d'Etat et le Parlement européen. La directive souhaite atteindre l'objectif d'utilisation de 20 % de sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'énergie de l'UE. Etant donné que les possibilités de production d'énergie renouvelable varient selon les Etats membres, les efforts à fournir ont été différenciés sur la base d'un mode d'allocation bien déterminé. En ce qui concerne la Belgique, la Commission a formulé un objectif de 13 % de la consommation énergétique totale à l'horizon 2020. Les Etats membres ont la possibilité de contribuer aux efforts au-delà de leurs propres frontières par le biais de nouveaux mécanismes de flexibilité. Ce dispositif, conjugué aux mesures nationales de soutien, devrait permettre d'atteindre l'objectif global européen le plus efficacement possible.

C. Evolution des émissions de gaz à effet de serre

Cette section présente l'évolution des émissions de gaz à effet de serre pour la Belgique pour la période 2009-2014. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont examinées au point 1, tandis que celles qui ne sont pas d'origine énergétique sont traitées au point 2. Le point 3 aborde les émissions de CH₄ et de N₂O et le point 4 a trait aux émissions de gaz fluorés. Enfin, le dernier point traite des émissions dans leur ensemble et établit une comparaison avec l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto.

1. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie

a. Evolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie

Forte baisse dans les années quatre-vingt, remontée progressive dans les années nonante.

Le premier choc pétrolier de 1973 et l'introduction des premières centrales nucléaires¹ ont entraîné un net recul des émissions de CO₂ d'origine énergétique². A la fin des années septante, le deuxième choc pétrolier s'est accompagné d'un nouveau recul spectaculaire des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Dans les années quatre-vingt, la restructuration de l'industrie et la mise en route d'une nouvelle série de centrales nucléaires³ ont également contribué à réduire les émissions. En 1990, le niveau des émissions de CO₂ liées à l'énergie a atteint 110,1 millions de tonnes. Dans les années nonante, on enregistre une période de stabilité relative des prix de l'énergie, avec, dans son sillage, une remontée progressive des émissions (voir graphique 26).

Recul des émissions de CO₂ liées à l'énergie entre 2000 et 2007.

Au début des années deux mille, le ralentissement de l'activité économique contribue à la baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Les émissions repartent toutefois à la hausse en 2003 et atteignent un niveau de 115,9 Mt, principalement sous l'effet d'une reprise de l'activité dans certains secteurs grands consommateurs d'énergie. Elles baissent ensuite entre 2004 et 2007 (notamment suite aux prix élevés de l'énergie, au ralentissement conjoncturel en 2005 et à des températures plus élevées en 2007) pour ne plus atteindre que 104,8 Mt en 2007 (voir graphique 26).

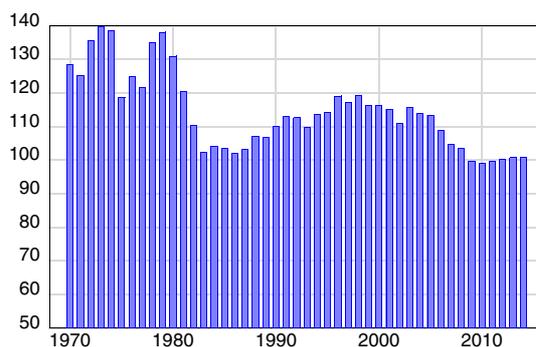
1. Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 ont été mis en route en 1975.

2. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie proviennent de la transformation et de la consommation d'énergie fossile. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et les ménages.

3. Doel 3 (1982), Doel 4 (1985), Tihange 2 (1983), Tihange 3 (1985).

Diminution des émissions de CO₂ liées à l'énergie sur la période de projection et recul en 2014 par rapport à 1990.

GRAPHIQUE 26 - Evolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie (en millions de tonnes)

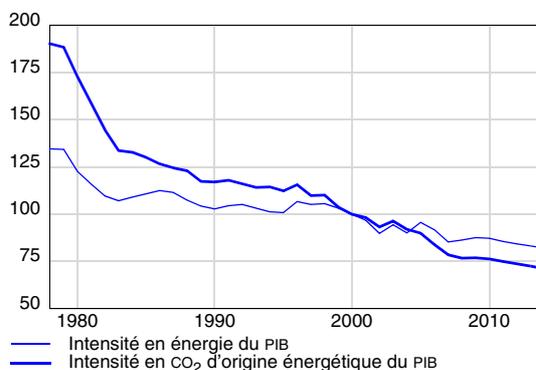


vrait atteindre 8,3 % (voir graphique 26).

En raison notamment du repli économique mondial, les émissions de CO₂ liées à l'énergie devraient baisser de 3,7 % en 2009 jusqu'à 99,8 Mt et de 0,8 % en 2010 pour atteindre 99,0 Mt. Ensuite, les émissions augmenteraient de nouveau légèrement, de 0,5 % par an en moyenne, entre 2011 et 2014 sous l'effet de la reprise économique et devraient atteindre 100,9 Mt en 2014. Au final, le recul par rapport à 1990 de

Baisse sensible de l'intensité en CO₂ du PIB pendant la période de projection.

GRAPHIQUE 27 - Intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB (indice 2000 = 100)



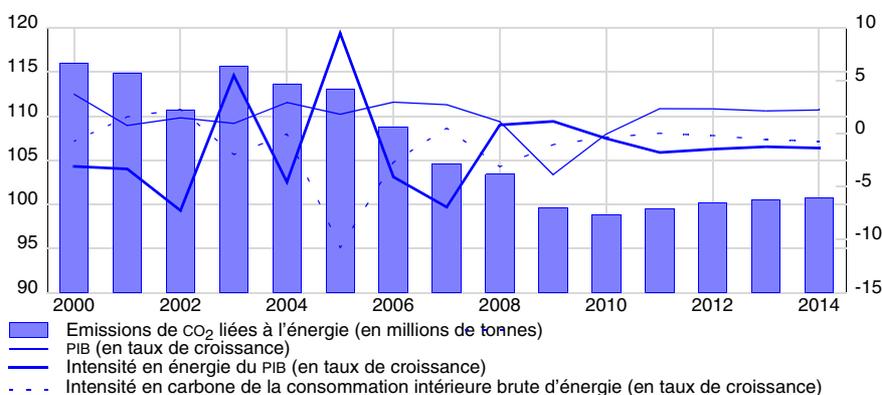
L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB¹ diminue davantage (surtout au début des années quatre-vingt) que l'intensité en énergie du PIB (voir graphique 27).

La tendance baissière de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB, observée sur la période 1993-2008 (en moyenne -2,6 % par an), est confirmée en projection (en moyenne -1,3 % par an).

Décomposition de l'évolution des émissions de CO₂ d'origine énergétique

Le graphique 28 présente l'évolution du niveau des émissions de CO₂ liées à l'énergie entre 2000 et 2014 ainsi que le taux de croissance de trois composantes : l'activité économique, l'intensité en énergie du PIB et l'intensité en CO₂ de la consommation intérieure brute d'énergie.

GRAPHIQUE 28 - Décomposition des émissions de CO₂ liées à l'énergie (échelle de gauche en millions de tonnes, échelle de droite en taux de croissance)



1. Emissions de CO₂ liées à l'énergie, exprimées en millions de tonnes, divisées par le PIB exprimé en volume.

L'équation ci-dessous, où E représente la consommation intérieure brute d'énergie, montre le lien entre les différentes composantes :

$$\text{CO}_2 = \text{PIB} \times \left(\frac{\text{E}}{\text{PIB}} \right) \times \left(\frac{\text{CO}_2}{\text{E}} \right)$$

On observe que les émissions de CO₂ liées à l'énergie ont fortement baissé entre 2000 et 2002, surtout en raison de la diminution marquée de l'intensité énergétique du PIB (-7,2 % en 2002) principalement imputable à une baisse de la consommation d'énergie. En 2003, la reprise dans des secteurs gros consommateurs d'énergie explique la hausse importante des émissions (l'intensité énergétique du PIB croît de 5,5 %). Les émissions diminuent ensuite graduellement jusqu'en 2007. D'une part, l'intensité énergétique du PIB baisse en 2004, 2006 et 2007 (vu la chute de la consommation énergétique face aux prix élevés de l'énergie). D'autre part, l'intensité en carbone diminue en 2005.

En 2008, le recul de l'intensité en carbone du PIB contribuerait à une baisse des émissions. Ensuite, les émissions poursuivraient leur recul sous l'effet du ralentissement économique en 2009. En revanche, entre 2011 et 2014, les émissions augmenteraient à nouveau légèrement sous l'effet de la reprise économique, tandis que l'intensité énergétique du PIB et l'intensité en carbone de la consommation énergétique diminueraient sur cette période.

b. Analyse sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie

Les émissions produites par les services, les ménages et le secteur énergétique augmenteraient à nouveau en projection. Les émissions émanant des transports se stabiliseraient et les émissions issues de la production d'électricité et de l'industrie seraient en net recul (voir tableau 45).

TABLEAU 45 - Evolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Taux de croissance annuels moyens			Niveaux (millions de tonnes)		Variation	Structure	
	1993-2002	2003-2008	2009-2014	1990 ^a	2014	2014-1990 ^a	1990	2014
Secteur de l'électricité	-0,5	0,0	-1,9	23,4	20,5	-12,4	21,3	20,3
Secteur de l'énergie ^b	1,5	-5,3	1,6	6,4	5,5	-14,1	5,9	5,5
Industrie	-0,8	-1,4	-1,2	32,9	24,3	-26,1	29,8	24,1
Transports ^c	1,4	-0,5	0,0	19,9	24,1	20,8	18,1	23,9
Résidentiel et tertiaire ^d	-0,7	-1,4	0,8	27,2	26,3	-3,3	24,7	26,1
Total ^e	-0,1	-1,1	-0,4	110,1	100,9	-8,3	100,0	100,0

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Secteur électrique exclu.

c. A l'exclusion du transport aérien.

d. Agriculture comprise.

e. Emissions fugitives et autres émissions de CO₂ incluses.

Forte baisse des émissions du secteur de l'électricité pendant la période de projection.

Alors qu'elles s'étaient stabilisées durant la période 2003-2008, les émissions du secteur de l'électricité devraient diminuer au rythme de 1,9 % par an durant la période de projection. En 2009, elles baisseraient même de 4,3 % et, en 2010, la baisse atteindrait 5,5 %. Les émissions du secteur s'établiraient à 20,5 Mt en 2014, soit une baisse de 12,4 % par rapport à 1990. La part des émissions imputables à la production d'électricité s'élèverait, ainsi, à 20,3 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique en 2014, contre 21,3 % en 1990.

Une amélioration du rendement moyen des centrales grâce au recours accru aux centrales turbine-gaz-vapeur (TGV) et à cogénération, et, enfin, la production croissante d'électricité au départ de sources d'énergie renouvelable devraient jouer favorablement sur les émissions¹.

Le nombre de GWh produits par des sources d'énergie renouvelable (énergie hydraulique, énergie éolienne, biomasse et autres) devrait augmenter fortement au cours de la période de projection et représenterait plus de 10 000 GWh en 2014. Un système de certificats verts a été mis en place dans les différentes régions au début des années 2000. Selon ce système, les fournisseurs d'électricité doivent prouver qu'un pourcentage déterminé de leurs livraisons, sous peine d'amendes, ont été produites au départ de sources d'énergies renouvelables².

La part de l'électricité générée par les centrales au gaz continuerait de croître grâce à la mise en service de nouvelles centrales TGV et, surtout, de centrales à cogénération. Il s'ensuit que le rendement énergétique global devrait augmenter sensiblement au cours de la période de projection. En 2010, la production des centrales à cogénération devrait dépasser 11 000 GWh. Un système de certificats pour les centrales à cogénération a également été mis en place par les différentes régions, avec différents objectifs mis en avant.

La production des centrales nucléaires resterait pour sa part inchangée durant la période de projection. La part de l'électricité d'origine nucléaire serait toutefois en baisse, passant de 60,8 % en 1990 à 58,3 % en 2000 et à 53,5 % en 2014. Notons que le démantèlement des centrales nucléaires n'est prévu qu'à partir de 2015.

Enfin, la projection admet une stabilisation des importations nettes d'électricité en projection (aux alentours de 7 000 GWh). Les échanges électriques sont difficiles à projeter dans le temps car ils sont très sensibles aux écarts de prix sur les marchés nationaux d'électricité et aux variations de l'offre et de la demande d'électricité dans chaque pays. Dans le cadre d'autres travaux du BFP³, il ressort que les importations nettes d'électricité en provenance des pays voisins pourraient être deux fois moins élevées vers la fin de la période de projection que le niveau supposé dans ces perspectives économiques. Dans cette hypothèse, la production d'électricité en Belgique devrait être supérieure de 4 % au niveau rapporté dans ce chapitre pour satisfaire la demande en 2014. L'effet sur les émissions de CO₂ du secteur électrique est, quant à lui, évalué à environ 2,5 Mt, étant donné que le surplus de production serait assuré par des énergies fossiles. Ces 2,5 Mt signifient une augmentation des émissions de CO₂ du secteur électrique de

1. La structure du parc de production d'électricité est estimée sur la base des évolutions décrites dans : "Impact of the EU Energy and Climate Package on the Belgian energy system and economy, Study commissioned by the Belgian federal and three regional authorities", Working Paper 21-08, Bureau Fédéral du Plan, novembre 2008. Notre calcul tient compte de la baisse de la demande d'électricité induite par la crise économique.
2. Voir à ce sujet *Quatrième Communication nationale sur les Changements Climatiques, en vertu de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques*, janvier 2006.
3. *Etude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité, 2008-2017*, à paraître.

plus de 10 % en 2014 par rapport au niveau calculé dans les présentes perspectives ou encore un surcroît des émissions totales de gaz à effet de serre d'environ 2 %.

Hausse des émissions du secteur énergie durant la période de projection.

Les émissions du secteur de l'énergie¹ ont fortement baissé durant la période 2003-2008 (baisse moyenne de 5,3 % par an), en raison de la chute de l'activité dans le raffinage de pétrole (liée à la forte hausse des prix de l'énergie durant cette période). Durant la période de projection, les émissions du secteur seraient à nouveau en hausse, de 1,6 % en moyenne par an. En 2014, les émissions du secteur atteindraient 5,5 Mt contre 6,4 Mt en 1990. Leur part dans le total des émissions de CO₂ liées à l'énergie serait de 5,5 %.

Baisse des émissions de l'industrie en projection.

Au cours de la période 2003-2008, les émissions d'origine industrielle² ont fortement baissé, de 1,4 % en moyenne par an en raison notamment de l'utilisation de technologies plus efficaces (sous l'impulsion de prix énergétiques élevés) et d'un glissement de la consommation de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel et l'électricité.

Durant la période de projection, les émissions devraient continuer à baisser (de 1,2 % en moyenne par an). Le recul atteindrait même 9,8 % en 2009, du fait de la chute de la production industrielle. Par contre, de 2011 à 2014, les émissions seraient en légère reprise (croissance de 0,6 % par an).

On notera que la participation du secteur industriel au Plan National d'Allocation (période 2008-2012) est de nature à conforter ce résultat (voir encadré 11).

Le niveau des émissions industrielles calculées pour 2014 serait largement en-dessous du niveau de 1990 : les émissions de l'industrie atteindraient en effet 24,3 Mt en 2014, ce qui représente une baisse de plus de 25 % par rapport à 1990.

1. Le secteur énergie (hors électricité) se compose surtout des raffineries de pétrole, ainsi que des cokeries et des hauts fourneaux.
2. Pour une analyse décomposant les modifications des émissions de CO₂ au sein de l'industrie belge, voir : *Decomposition analysis of changes in CO₂ emissions by the Belgian industries*, Short Term Update 2-06, Bureau Fédéral du Plan, mai 2006.

ENCADRE 11 - Le système européen d'échange de permis d'émission de CO₂ pour les installations industrielles

Conformément à la directive européenne 2003/87/CE, le système européen d'échange de quotas d'émission de CO₂ (ou Emission Trading System : ETS) est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005. En exécution de cette directive, la Belgique a mis en place un Plan national d'allocation de quotas d'émission pour la période 2005-2007, puis pour la période 2008-2012. Eu égard à la répartition des compétences en Belgique, quatre plans d'allocation ont été élaborés (un pour le fédéral et trois pour les Régions).

Dans un premier temps, chaque entreprise ou installation reprise dans le plan d'allocation s'est vue accorder un certain nombre de permis d'émission. En Flandre, l'attribution des droits d'émission aux installations individuelles est basée sur les performances des entreprises dans le cadre de la Convention benchmarking. Ainsi, les autorités ont prévu d'octroyer gratuitement aux entreprises les plus intensives en énergie un nombre suffisant de droits d'émission si elles font partie des 10 % d'installations ayant le meilleur rendement énergétique au niveau mondial. Les entreprises de plus petite taille se sont engagées pour leur part, via la Convention d'audit, à mettre en œuvre toutes les mesures d'économie d'énergie qui atteignent un seuil de rentabilité déterminé. En Wallonie, la plupart des entreprises intensives en énergie se sont engagées, via des accords de branche, à poursuivre certains objectifs de réduction de leurs émissions. Ces engagements servent de base à l'attribution des droits d'émission.

Chaque droit d'émission donne le droit d'émettre une tonne de CO₂ dans l'atmosphère. A la fin de chaque année d'une période d'échange de droits (la première période s'est étendue du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007 et la deuxième période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012 ; la troisième période débutera le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2020), une entreprise doit pouvoir fournir un nombre de droits d'émission suffisant pour couvrir la quantité totale de CO₂ émise au cours de l'année concernée. En achetant des droits, une entreprise peut disposer d'une marge supplémentaire pour ses émissions de CO₂. A l'inverse, si une entreprise possède trop de droits d'émission de CO₂, elle peut les vendre. Cette directive vise à aider les entreprises à atteindre les normes d'émission de la façon la plus souple et la moins coûteuse possible. Pour atteindre leur objectif, les entreprises concernées ont le choix entre des investissements qui réduisent leurs émissions, l'achat de droits d'émission sur le marché européen, ou une combinaison des deux. Les entreprises peuvent ainsi minimiser leurs coûts de réduction.

La réglementation européenne en matière d'échange de quotas d'émission a joué un rôle pionnier en tant qu'instrument conforme au marché visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il ressort d'une évaluation du système d'échange de quotas d'émission que la réglementation doit être adaptée et renforcée en vue de pouvoir réaliser les objectifs fixés à l'horizon 2020. L'effet stimulant du système actuel est contrebalancé par le grand nombre de quotas d'émission alloués au cours de la première période (2005-2007).

Suivant la proposition de la Commission européenne (approuvée en décembre 2008) relative à une modification de la réglementation communautaire en matière de commerce de permis d'émissions, le champ d'application du système ETS devrait être étendu. D'autres gaz à effet de serre et tous les grands industriels devraient être concernés. Les installations industrielles libérant moins de 25 000 tonnes de CO₂ ne seraient pas tenues de participer au système ETS à la condition qu'elles aient pris des mesures valables pour contribuer de manière appropriée aux efforts de réduction.

A partir de la troisième période d'échange (2013-2020), les règles d'allocation des permis d'émission seront harmonisées au niveau européen et les plans nationaux ne seront plus nécessaires. Durant cette période, le nombre de permis disponibles au niveau européen diminuera de 1,7 % par an. Les droits d'émissions seront vendus aux enchères dans une plus grande proportion que lors des deux périodes précédentes. Dans le secteur électrique (producteurs d'électricité), tous les permis devront être mis aux enchères dès 2013, bien qu'une application progressive de cette règle soit possible jusqu'en 2020 sous certaines conditions. Dans les autres secteurs, 20 % des droits d'émissions seront vendus aux enchères en 2013, pourcentage qui sera porté à 70 % en 2020 (100 % en 2027). De plus, les secteurs rencontrant des difficultés à atteindre leurs objectifs de réduction pourront faire appel à des mécanismes de flexibilité.

Ce contexte réglementaire devrait permettre, en 2020, de diminuer les émissions européennes du secteur ETS de 21 % par rapport à 2005. Il est à noter que les recettes d'enchères des permis d'émissions, collectées au niveau européen, seront redistribuées chaque année aux pays membres selon une clé de répartition pré-établie. En outre, une partie de ces recettes devrait être affectée à des fins de solidarité internationale et de politique climatique.

Stabilisation des émissions du transport durant la projection.

Si, pendant la période 1993-2002, les émissions liées aux transports ont fortement augmenté (1,4 % par an en moyenne), elles ont baissé (au rythme moyen de 0,5 % par an) durant la période 2003-2008. Au cours de la période 2009-2014, les émissions devraient se stabiliser, en raison notamment de la chute de l'activité en début de période (les émissions du secteur baisseraient de 1,5 % en 2009 et de 2,6 % en 2010), de certaines mesures fiscales et du recours (bien que limité) aux biocarburants¹. Les accords ACEA devraient également avoir des effets progressivement plus positifs.

En 2014, les émissions liées aux transports devraient atteindre 24,1 Mt, soit 23,9 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, contre 18,1 % en 1990. Le niveau des émissions du secteur dépasserait alors de 20,8 % celui de l'année de base.

Hausse des émissions du secteur résidentiel et tertiaire durant la projection.

Durant la période 2003-2008, les émissions du secteur résidentiel et tertiaire ont baissé à un rythme moyen de 1,4 %, grâce à une utilisation plus rationnelle de l'énergie sous la pression de prix énergétiques élevés. De plus, l'évolution structurelle de la consommation d'énergie (augmentation relative de la part du gaz naturel) a eu un effet positif sur les émissions. Les émissions du secteur devraient se redresser légèrement en projection (rythme moyen de hausse de 0,8 %)

En 2014, les émissions des secteurs résidentiel et tertiaire devraient atteindre 26,3 Mt, soit 26,1 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, contre 24,7 % en 1990. Le niveau projeté pour 2014 se situerait légèrement en-dessous du niveau de l'année de base (-3,3 %).

ENCADRE 12 - Réductions d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 pour les secteurs hors du système européen d'échange de quotas d'émission

Plus de la moitié des émissions n'entrent pas en ligne de compte pour le système réexaminé d'échange de quotas d'émission. Un cadre européen a été défini pour ces émissions ainsi que des obligations nationales à l'horizon 2020.

En décembre 2008, la proposition de la Commission européenne relative à la répartition des efforts à réaliser en vue de réduire les émissions des secteurs non-ETS a été approuvée. Pour tous ces secteurs (comme le résidentiel, le transport, la construction, les services, l'agriculture, les déchets et les installations industrielles qui émettent moins de 25 000 tonnes de CO₂ ce qui correspond au seuil minimum d'émission du système d'échange de quotas), l'objectif est de réduire à l'horizon 2020 leurs émissions de gaz à effet de serre de 10 % par rapport à leur niveau de 2005. La Commission a défini un objectif spécifique pour chaque Etat membre. Ces objectifs spécifiques varient de +20 % à -20 %. Pour la Belgique, la Commission propose un objectif de réduction de 15 %. Dans certains cas, des mesures européennes devraient être prises comme des normes d'émission de CO₂ pour les véhicules ou des règles européennes en vue de promouvoir l'efficacité énergétique. De plus, les Etats membres pourraient eux-mêmes arrêter un certain nombre de mesures pour atteindre l'objectif fixé. Enfin, ils pourraient exploiter les crédits reçus dans le cadre du mécanisme de développement propre (crédits CDM).

1. La proposition de la Commission, qui a été approuvée en décembre 2008 en ce qui concerne les biocarburants, retient un objectif minimum de 10 % pour la part des biocarburants durables dans la consommation totale d'essence et de diesel dans le secteur européen des transports à l'horizon 2020. Cet objectif vaut pour tous les Etats membres. En 2008, la part des biocarburants en Belgique n'atteignait pas 2 % de l'ensemble des carburants vendus à la pompe.

2. Emissions de CO₂ d'origine non énergétique

Outre les émissions de CO₂ liées à l'énergie, certaines émissions de CO₂ sont le fait de processus industriels (notamment pour la production de ciment et d'acier et dans le secteur de la pétrochimie) et de l'incinération des déchets. En 2007, les émissions de CO₂ issues des processus industriels (émissions fortement dépendantes des types de procédés et technologies mis en oeuvre) ont atteint 9,7 Mt, contre 8,2 Mt en 1990 (+17,8 %). Par ailleurs, l'incinération de déchets a généré 0,1 Mt de CO₂ en 2007, contre 0,3 Mt en 1990.

TABLEAU 46 - Evolution des émissions de CO₂ d'origine non énergétique
(en pour cent, sauf mention contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990 ^a	2007 ^b	2014	2009-2014	2014-1990
Processus industriels	8,2	9,7	10,3	1,1	25,4
Déchets	0,3	0,1	0,1	1,3	-72,6
Total émissions de CO ₂ d'origine non énergétique	8,6	9,8	10,4	1,1	21,5

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2009, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Augmentation des émissions de CO₂ d'origine non énergétique en projection.

Au cours de la période de projection, les émissions de CO₂ produites par les processus industriels devraient augmenter légèrement, pour atteindre 10,3 Mt en 2014 (25,4 % de hausse par rapport à 1990). Les émissions de CO₂ produites par l'incinération de déchets devraient, pour leur part, atteindre 0,1 Mt en 2014 et seraient également en hausse.

3. Emissions de CH₄ et N₂O

Emissions de CH₄ générées surtout par l'agriculture et le traitement des déchets.

Les émissions de CH₄ peuvent être réparties en trois grands groupes selon leur origine : les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie¹, les émissions produites par l'agriculture et enfin par la mise en décharge et le traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH₄, via la digestion des aliments par le bétail et la gestion des fumiers et lisiers.

En 1990, les émissions totales de CH₄ se sont chiffrées à 11,2 Mt d'équivalent CO₂, dont 7,1 Mt d'équivalent CO₂ provenaient de l'agriculture et 2,9 Mt d'équivalent CO₂ du traitement des déchets. En 2007, les émissions de CH₄ d'origine agricole ont baissé pour atteindre 5,1 Mt d'équivalent CO₂, tandis que celles issues du trai-

1. Les émissions dues à la transformation d'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.

tement des déchets¹ sont redescendues à 0,7 Mt d'équivalent CO₂. Au total, sous l'effet de ces baisses, les émissions de CH₄ n'ont plus atteint que 6,7 Mt d'équivalent CO₂ pour l'année 2007.

TABLEAU 47 - Evolution des émissions de CH₄
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990 ^a	2007 ^b	2014	2009-2014	2014-1990
Transformation et consommation d'énergie	1,3	0,7	0,7	0,3	-43,8
Processus industriels	0,0	0,1	0,1	0,0	-,
Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	-,	-,
Agriculture	7,1	5,1	4,7	-1,3	-33,6
Déchets	2,9	0,7	0,4	-7,9	-85,3
Total	11,2	6,7	5,9	-1,7	-47,4

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2009, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Baisse des émissions de CH₄ durant la période de projection.

Les émissions de CH₄ liées à l'agriculture et au traitement des déchets devraient continuer à baisser et atteindre respectivement 4,7 et 0,4 Mt d'équivalent CO₂ en 2014. Quant aux émissions totales de CH₄, celles-ci devraient connaître un recul moyen de 1,7 % par an et atteindre 5,9 Mt d'équivalent CO₂ en 2014, en baisse de plus de 45 % par rapport à 1990.

Emissions de N₂O générées surtout par l'agriculture et les processus industriels.

La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraînent la libération de protoxyde d'azote (N₂O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N₂O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide nitrique constitue la seule source d'émissions de N₂O. Les émissions de N₂O générées par l'agriculture lors de l'épandage d'engrais représentent environ la moitié des émissions totales de N₂O. Enfin, l'incinération des déchets et l'utilisation de solvants produisent également du N₂O.

En 1990, les émissions totales de N₂O ont atteint 10,8 Mt d'équivalent CO₂ dont 5,6 Mt d'équivalent CO₂ issus de l'agriculture et 3,9 Mt d'équivalent CO₂ issus des processus industriels. En 2007, les émissions de N₂O produites par l'agriculture ont baissé², atteignant 4,5 Mt d'équivalent CO₂, tandis que les émissions des processus industriels se sont chiffrées à 1,9 Mt d'équivalent CO₂. Au total, les émissions de N₂O n'ont plus atteint que 8,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2007.

1. Les émissions provenant de l'agriculture diminuent, suite à la réduction du cheptel et à l'évolution des pratiques de fumure, avec l'adoption, notamment, de techniques de traitement des engrais et la prise en compte de délais de stockage. Les émissions provenant du traitement des déchets baissent en raison des systèmes de collectes sélectives et de récupération, du compostage, du succès croissant de l'incinération au détriment de la mise en décharge et de l'obligation pour les décharges existantes de récupérer le méthane.
2. Les émissions d'origine agricole diminuent en raison de la réduction du cheptel bovin et porcin, du programme de réduction de l'ammoniac et de l'utilisation fortement réduite d'engrais chimiques de synthèse.

TABLEAU 48 - Evolution des émissions de N₂O
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990 ^a	2007 ^b	2014	2009-2014	2014-1990
Transformation et consommation d'énergie	0,8	1,2	1,1	0,0	43,3
Processus industriels	3,9	1,9	1,1	-5,5	-72,2
Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	0,0	0,3
Agriculture	5,6	4,5	4,3	-0,5	-22,3
Déchets	0,3	0,3	0,3	1,9	6,5
Total	10,8	8,1	7,1	-1,2	-34,3

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2009, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Baisse des émissions de N₂O en projection.

Les émissions issues de processus industriels¹ devraient continuer à diminuer et s'établir à 1,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2014. Les émissions de N₂O issues de l'agriculture devraient baisser légèrement au cours de la période de projection et atteindre 4,3 Mt en 2014. Les émissions totales de N₂O devraient baisser, de 1,2 % par an en moyenne, pour atteindre 7,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2014, ce qui représenterait une baisse de plus de 30 % par rapport au niveau de 1990.

Pour l'évaluation des résultats, il y a lieu de tenir compte d'une marge d'approximation importante due aux incertitudes concernant les facteurs d'émission et aux difficultés de définir les sources. Les chiffres donnés pour la période de projection sont donc purement indicatifs².

4. Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆)

Les HFC et PFC, comme alternative aux CFC.

Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des gaz qui s'attaquent à la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosols, pour la fabrication des mousses synthétiques et comme moyen d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de fine mécanique. Le SF₆ est utilisé comme isolant électrique dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage.

Le scénario³ sur lequel sont basées nos projections de gaz fluorés tient compte de l'impact de la législation européenne, qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC

1. La production d'acide adipique par un unique fabricant constitue la principale source d'émissions de N₂O provenant de processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'est engagée à utiliser les meilleurs techniques disponibles afin de réduire ces émissions.
2. Notons que les évolutions pour les émissions de CH₄ et de N₂O reprises ici correspondent aux prévisions contenues dans le *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit., section 2.
3. Voir section 2 du *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit.

pour différentes applications. Il tient également compte de l'impact de la législation régionale déjà entrée en vigueur, décidée ou prévue à plus long terme.

TABLEAU 49 - Evolution des émissions de gaz fluorés
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)				Taux de croissance annuels moyens 2009-2014	Ecart en pour cent 2014-1995
	1995 ^a	2000 ^b	2007 ^b	2014		
HFC	0,4	1,0	1,8	1,7	1,9	284,8
PFC	2,3	0,4	0,2	0,2	0,0	-90,6
SF ₆	2,2	0,1	0,1	0,1	6,9	-95,6
Total	5,0	1,4	2,0	2,0	1,9	-59,7

- a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.
- b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2009, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Augmentation des gaz fluorés en projection.

En 1995 (année de référence pour l'estimation des gaz fluorés dans le Protocole de Kyoto), les gaz fluorés représentaient 3 % du total des émissions belges et s'élevaient à 5 Mt d'équivalent CO₂. Grâce à une série d'investissements, ces émissions ont considérablement baissé et n'ont plus atteint que 1,4 Mt en 2000.

Au cours de la période de projection, ces émissions devraient augmenter d'environ 1,9 % par an en moyenne, pour atteindre 2 Mt d'équivalent CO₂ en 2014.

5. Emissions totales de GES

Baisse des émissions de GES durant la période 2009-2014.

Selon les présentes projections, les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) devraient légèrement baisser au cours de la période 2009-2014. Elles seraient même en baisse, en 2014, par rapport à l'année de base (baisse de plus de 13 %). En 2009, les émissions de GES baisseraient ainsi de 3,4 % ; elles reculeraient encore de 0,8 % en 2010. Elles seraient ensuite en léger redressement entre 2011 et 2014 (croissance annuelle moyenne de 0,5 %).

Ce résultat favorable s'explique notamment par le marasme économique du début de période. L'augmentation modérée de la consommation d'énergie dans la suite de la projection, combinée à des glissements dans la structure de consommation, ainsi qu'une baisse des émissions de CH₄ et de N₂O expliqueraient également ce résultat. Par contre, les émissions de gaz fluorés seraient en hausse en projection, tout en restant nettement plus basses que durant l'année de base (voir tableau 50 et graphique 29).

TABLEAU 50 - Evolution des émissions de GES
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Année de base ^a	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens 2009-2014	Ecart en pourcentage par rapport à l'année de base	
		2005 ^b	2007 ^b	2014		2007	2014
Emissions de CO ₂ d'origine énergétique	110,1	113,3	104,8	100,9	-0,4	-4,8	-8,3
Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	8,6	10,1	9,8	10,4	1,1	14,1	21,5
Emissions totales de CH ₄	11,2	6,9	6,7	5,9	-1,7	-40,8	-47,4
Emissions totales de N ₂ O	10,8	9,8	8,1	7,1	-1,2	-25,4	-34,3
Emissions totales de HFC, PFC et SF ₆	5,0	1,7	2,0	2,0	1,9	-59,4	-59,7
Total ^c	145,7	141,9	131,3	126,4	-0,4	-9,9	-13,3

a. L'année de base est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés, qui ont 1995 comme année de référence. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2009, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

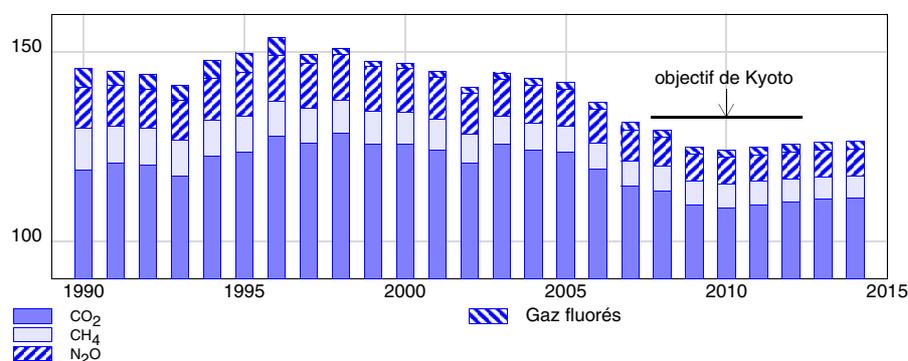
c. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

Le niveau des émissions de GES se situerait largement en-dessous de l'objectif assigné à la Belgique pour la période 2008-2012.

L'objectif tel que stipulé dans le cadre du Protocole de Kyoto implique une diminution des émissions de 7,5 % durant la période 2008-2012, par rapport au niveau de l'année de base, ce qui correspond à un niveau moyen de 134,8 Mt d'équivalent CO₂. En moyenne, sur la période 2008-2012, le niveau des émissions de GES atteindrait 125,7 Mt d'équivalent CO₂. L'objectif de départ serait donc largement rempli, notre calcul situant le niveau des émissions sensiblement en-dessous du niveau moyen requis pour le respecter (-9,1 Mt).

Dans le contexte économique d'un marasme économique mondial en début de période de projection, la Belgique serait donc en mesure de rencontrer l'objectif qui lui est assigné grâce à la politique climatique mise en place. Des efforts supplémentaires seront toutefois nécessaires pour réduire encore les consommations d'énergie et les émissions de GES afin de rencontrer les nouveaux objectifs européens à l'horizon 2020.

GRAPHIQUE 29 - Evolution des émissions de gaz à effet de serre
(en millions de tonnes d'équivalent CO₂)





Annexes

A. Principales hypothèses de la projection

Tableau 1 HYPOTHESES D'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERIEUR

	08^03	14^09	08	09	10	11	12	13	14
1. Marchés potentiels d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)	6.6	3.0	3.2	-8.0	0.7	6.2	6.4	6.4	6.3
2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)									
Exportations de biens non énergétiques	-0.8	0.1	0.1	-4.9	-2.2	1.8	1.9	1.9	1.9
Importations de biens non énergétiques	-1.6	0.1	-1.1	-5.5	-1.3	1.7	1.9	1.9	2.0
Importations de produits énergétiques	17.6	-1.6	28.1	-42.1	19.9	2.9	3.1	3.1	3.2
3. Taux de change (niveau)									
Dollar par euro (x 100)	128.6	135.7	147.1	134.4	136.0	136.0	136.0	136.0	136.0
4. Taux d'intérêt (niveau)									
Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Zone euro	3.1	2.3	4.6	1.3	0.6	1.8	2.8	3.5	3.8
Etats-Unis	3.3	2.4	2.9	1.2	0.7	2.0	2.9	3.5	4.2
Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Zone euro	4.0	4.5	4.2	3.6	3.8	4.8	4.8	4.9	4.9
Etats-Unis	4.3	4.5	3.6	3.1	3.6	4.9	5.0	5.1	5.2
5. Population active									
Variations annuelles en milliers	42.8	38.1	39.4	42.1	40.8	38.9	38.5	35.3	33.2
6. Taux d'activité (en pour cent)	72.2	72.8	72.1	72.2	72.4	72.6	72.9	73.1	73.4
7. Durée effective moyenne du travail (salariés - taux de croissance)									
Toutes branches d'activité	-0.2	-0.1	-0.7	-1.5	0.6	0.6	-0.0	-0.0	-0.0
Industrie	-0.1	-0.0	-0.7	-2.7	1.7	1.0	-0.1	-0.1	-0.0
Services marchands	-0.1	-0.0	-0.7	-1.0	0.3	0.5	0.0	0.0	0.0

(^) Moyennes de période

Tableau 2 PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSES PUBLIQUES

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 3 à 9)

	08^03	14^09	09	10	11	12	13	14
1. Emploi public	0.9	0.3	0.0	0.0	0.2	0.5	0.5	0.5
1. Pouvoir fédéral	-0.5	-0.8	-1.5	-2.0	-1.6	0.0	0.0	0.0
2. Communautés et Régions	1.1	0.5	0.1	0.3	0.6	0.6	0.6	0.6
3. Pouvoirs locaux	1.5	0.7	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7
4. Sécurité sociale	0.9	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
2. Programmation sociale et dérive salariale								
1. Pouvoir fédéral (yc défense nationale)	--	1.2	1.5	1.5	1.5	0.9	0.9	0.9
2. Communautés et Régions	--	1.0	1.8	1.3	0.9	0.6	0.6	0.6
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	--	1.1	2.7	1.5	0.6	0.5	0.5	0.5
3b. Pouvoirs locaux - autres	--	1.1	1.5	1.2	1.1	1.0	1.0	1.0
4. Sécurité sociale	--	1.1	1.4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
3. Achats bruts de biens et services	1.8	2.0	3.0	1.6	1.6	1.5	2.0	2.0
1. Pouvoir fédéral	2.0	-0.3	-0.6	2.7	-1.7	-2.3	-0.0	-0.0
2. Communautés et Régions	1.8	2.2	4.8	-0.0	2.2	2.2	2.0	2.1
3. Pouvoirs locaux	1.7	3.3	3.3	3.2	3.3	3.3	3.3	3.3
4. Sécurité sociale	1.8	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
<i>Déflateur: achats de biens et services</i>	2.5	1.4	0.3	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7
4. Formation brute de capital fixe	1.6	2.1	1.2	5.6	12.9	7.0	-10.8	-3.6
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	51.2	4.1	-12.9	15.6	-2.5	23.7	0.3	0.3
2. Communautés et Régions	-1.3	0.2	1.0	0.5	0.0	-0.1	-0.1	-0.1
3. Pouvoirs locaux	4.7	3.6	6.2	7.3	27.7	7.7	-19.9	-7.4
<i>Déflateur: investissements publics</i>	2.4	1.2	0.9	1.0	1.3	1.4	1.4	1.4
5. Prestations d'assist. sociale en nature	2.8	3.2	5.6	2.6	3.0	2.8	2.7	2.5
1. Pouvoir fédéral	-18.8	70.7	424.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Communautés et Régions	3.1	3.3	4.0	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
3. Pouvoirs locaux	1.4	0.2	-10.0	3.5	2.2	2.0	1.8	1.7
4. Sécurité sociale	4.1	3.2	5.4	2.6	3.0	2.8	2.7	2.5
<i>Déflateur: prestations en nature</i>	3.6	2.4	3.7	1.5	2.0	2.2	2.4	2.5
6. Autres transferts courants aux ménages et ISBL	2.2	3.2	6.3	2.1	2.8	2.8	2.8	2.4
1. Pouvoir fédéral	4.5	2.3	7.1	-0.1	1.5	2.0	1.9	1.7
2. Communautés et Régions	4.5	4.1	6.7	3.1	3.7	3.8	3.8	3.6
3. Sécurité sociale	1.4	3.2	6.2	2.3	2.9	2.8	2.7	2.3
4. Pouvoirs locaux	1.3	3.0	4.5	2.9	2.7	2.6	2.7	2.5
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.4	1.4	0.3	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7
7. Transferts courants aux entreprises	9.1	2.7	1.2	10.8	1.2	1.0	1.1	1.1
1. Pouvoir fédéral	9.2	3.6	3.3	12.5	1.2	1.4	1.6	1.7
2. Communautés et Régions	4.5	1.5	-12.3	18.0	0.8	0.8	0.8	0.8
3. Sécurité sociale	19.4	2.5	6.4	6.4	1.6	0.2	0.3	0.2
4. Pouvoirs locaux	0.8	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.4	1.4	0.3	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7
8. Transferts courants au reste du monde	4.3	0.8	-7.5	12.6	-3.2	1.2	-0.3	2.1
1. Pouvoir fédéral	4.4	0.9	-7.7	13.0	-3.2	1.2	-0.3	2.2
2. Communautés et Régions	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.4	1.4	0.3	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7
9. Transferts en capital	40.1	4.2	8.1	10.9	1.4	2.1	1.3	1.3
1. Pouvoir fédéral	315.5	6.7	15.1	20.3	0.9	2.3	0.7	0.7
2. Communautés et Régions	5.0	2.4	3.1	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
3. Pouvoirs locaux	8.7	-0.9	-0.2	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
4. Sécurité sociale	12.7	-10.8	-56.5	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6	-1.7
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.4	1.4	0.3	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7

Tableau 3 HYPOTHESES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE

	08^03	14^09	08	09	10	11	12	13	14
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
1. Pensions	1.9	3.3	2.9	2.5	2.8	3.5	3.7	3.8	3.7
a. Salariés (a)	1.7	3.5	2.5	2.5	2.9	3.7	4.0	4.0	4.0
(OP: définition budgétaire)	1.9	3.5	3.4	2.6	2.9	3.7	4.0	4.0	4.0
b. Indépendants (a)	2.9	2.6	5.7	2.2	2.4	2.4	2.8	2.8	2.8
c. Agents définitifs de l'ONSS-APL	3.9	2.9	3.0	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	3.0
d. Affiliés à l'OSSOM	1.1	0.6	1.8	1.1	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
2. Indemnités AMI	3.9	2.8	5.4	3.7	3.0	2.3	2.7	2.5	2.4
a. Salariés	3.7	2.8	5.3	3.6	3.0	2.3	2.8	2.6	2.4
- Incapacité primaire	4.0	1.9	7.0	6.6	-1.1	1.2	1.3	1.5	1.6
- Invalidité (b)	3.7	3.1	5.2	2.9	4.4	2.5	3.3	2.9	2.7
- Repos de maternité (b)	3.8	3.1	2.4	1.0	4.8	3.7	3.0	3.0	2.9
- Marins et ouvriers mineurs	-9.8	-11.2	10.3	-7.9	-12.2	-11.8	-11.8	-11.8	-11.8
b. Indépendants	7.4	3.0	8.0	5.0	4.0	2.2	2.4	2.2	2.4
3. Allocations familiales (b)	1.1	1.4	1.4	1.6	0.5	1.5	1.5	1.4	1.5
a. Salariés, ONSS-APL inclus	1.1	1.4	1.2	1.6	0.6	1.6	1.6	1.5	1.6
(ONAFTS: définition budgétaire)	0.9	1.3	0.6	1.4	0.4	1.5	1.5	1.4	1.5
b. Indépendants	0.6	1.0	3.7	2.4	-0.7	0.9	1.2	0.9	1.3
c. Prestations familiales garanties	0.3	0.6	-1.3	-1.6	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
4. Accidents de travail du FAT	0.4	0.8	3.1	1.1	0.6	0.9	0.8	0.7	0.7
5. Maladies professionnelles	-2.0	-2.5	-2.0	-3.6	-2.1	-2.3	-2.4	-2.4	-2.4
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
Soins de santé	5.9	3.9	7.0	6.1	3.4	3.3	3.4	3.4	3.5
a. Salariés, indépendants, fonctionnaires (c)	5.8	3.8	6.9	6.1	3.4	3.4	3.3	3.4	3.4
(AMI-SS: définition budgétaire)	4.6	3.8	7.3	5.4	3.7	3.6	3.4	3.4	3.5
b. Affiliés à l'OSSOM	-1.9	1.0	-1.2	1.2	-0.1	1.0	0.9	1.3	1.4
c. A des sécurités sociales étrangères	13.1	6.7	12.6	9.8	4.9	2.2	8.0	7.5	7.9
d. Assurance soins de santé - Flandre	24.6	3.1	10.3	8.8	2.9	1.7	1.5	1.7	1.9
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	122.3	89.0	100.8	94.3	90.5	88.2	86.9	86.7	87.6
2. Chômeurs à temps partiel volontaires	29.9	25.3	27.5	26.4	25.6	25.2	25.0	24.9	24.8
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	46.3	51.4	48.5	48.9	48.7	49.9	51.7	53.6	55.5
4. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation	43.3	49.0	48.6	49.0	49.0	49.0	48.9	48.9	48.9
5. Programmes d'activation: ALE et PEP	11.9	3.2	6.6	5.3	4.2	3.4	2.7	2.2	1.7
6. Emploi avec subside salarial	105.7	173.6	156.8	166.7	173.9	174.4	175.1	175.7	176.2
a. Programmes de transition professionnelle	5.4	6.1	5.8	6.0	6.1	6.1	6.1	6.2	6.2
b. Activation (non compris 'titres-services')	46.1	51.4	53.1	51.7	50.5	50.7	51.2	51.7	52.2
- Emplois-services ancien régime	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	34.3	42.1	43.5	42.4	41.4	41.6	42.0	42.4	42.8
- Plan Activa sans allocation ONEM	11.3	9.3	9.6	9.3	9.1	9.2	9.3	9.3	9.4
c. Maribel social (y compris préc. prof.) (d)	22.7	25.4	23.6	25.3	26.5	26.0	25.5	24.9	24.3
d. Emplois 'titres-services'	31.1	89.0	72.6	81.9	89.1	89.8	90.4	91.1	91.7
- Plan Activa avec allocation ONEM	5.8	2.5	9.5	8.0	3.3	1.2	1.0	0.8	0.7
- Plan Activa sans allocation ONEM	3.1	22.2	10.6	14.7	21.4	23.7	24.1	24.5	24.8
- Emplois ordinaires	22.3	64.3	52.5	59.2	64.4	64.9	65.4	65.9	66.3
e. Bonus jeunes non-marchand	0.3	1.7	1.8	1.7	1.7	1.8	1.7	1.7	1.7
7. Interruptions de carrière	199.6	262.9	235.7	246.8	254.8	261.4	266.9	271.6	275.9
8. Prépensions	112.0	128.6	116.0	121.2	127.5	130.6	129.8	131.0	131.3
<i>IV. Subventions de la sécu aux salaires (e)</i>									

(a) Calculé avec le modèle PENSION (régime des salariés), ainsi qu'avec le modèle MOSES (régime des indépendants).

(b) Nombre d'enfants et d'invalides provenant du modèle de long terme MALTESE.

(c) Y compris le prix des journées d'hospitalisation auparavant à charge de la Santé Publique et les "petits risques" pour indépendants.

(d) Y compris préc. prof.: à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.

(e) Voir tableau 5.

(^) Moyennes de période

Tableau 4 DETERMINANTS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE

(taux de croissance en pour cent)

	08^03	14^09	08	09	10	11	12	13	14
1. Régime des salariés									
a. Secteur des entreprises, entr. publ. incluses									
1. Salaire horaire réel par salarié	0.8	0.8	0.9	0.4	0.1	0.5	1.0	1.3	1.4
2. Durée effective du travail par salarié	-0.2	-0.1	-0.7	-1.5	0.6	0.6	-0.0	-0.0	-0.0
3. Emploi	1.4	0.3	2.3	-1.0	-1.5	0.4	1.2	1.2	1.3
- Industries manufacturières, énergie et construction	-0.6	-1.6	0.5	-2.6	-4.2	-1.3	-0.4	-0.6	-0.6
- Services marchands	2.3	1.0	3.0	-0.4	-0.5	1.1	1.7	1.9	1.9
4. Masse salariale brute hors indexation	2.1	1.0	2.4	-2.1	-0.8	1.6	2.1	2.5	2.7
5. Indexation des salaires	1.9	1.7	2.9	2.6	1.0	1.6	1.7	1.7	1.7
p.m. Déflateur de la consommation privée	2.8	1.5	4.2	0.5	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7
6. Masse salariale brute	4.0	2.7	5.4	0.4	0.2	3.2	3.8	4.2	4.5
- Assiette des cotisations	4.0	2.7	5.3	0.5	0.2	3.2	3.8	4.2	4.5
b. Etat: entreprises publiques (e)									
1. Rémunération par tête	2.1	2.6	3.9	2.3	1.7	2.6	2.6	3.1	3.3
2. Emploi	1.2	-0.3	0.9	-3.7	-2.1	1.0	1.5	0.9	0.6
3. Masse salariale brute	3.9	2.2	5.1	-2.2	-1.0	3.9	4.4	4.1	4.0
c. Etat, hors entreprises publiques									
1. Rémunération par tête	3.0	2.7	5.0	4.6	1.7	2.6	2.6	2.6	2.4
2. Emploi	0.9	0.3	0.3	0.1	0.1	0.2	0.5	0.5	0.5
3. Masse salariale brute	3.9	3.1	5.3	4.7	1.8	2.8	3.1	3.1	2.9
d. Cotisations, nominal									
1. Cotisations patronales	3.6	3.0	5.1	0.4	0.7	2.7	4.4	4.7	4.9
a. Secteur privé (a)	3.5	2.9	5.1	-0.2	0.5	2.6	4.5	4.9	5.1
b. Entreprises publiques (e)	3.6	2.6	2.8	-3.8	-1.8	2.9	6.4	6.1	5.8
c. Etat hors entreprises publiques	4.2	3.3	5.2	5.1	2.1	3.1	3.2	3.2	3.1
2. Cotisations personnelles	2.9	3.1	5.4	1.1	0.8	3.7	4.0	4.4	4.6
a. Secteur privé	2.7	3.1	5.4	0.2	0.5	4.0	4.3	4.8	5.0
b. Secteur public	4.0	3.0	5.2	4.6	1.8	2.8	3.1	3.1	2.9
e. Taux implicite des cotisations (b)									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé (a)	24.6	24.3	24.3	24.1	24.2	24.1	24.2	24.4	24.6
b. Etat: entreprises publiques (e)	31.5	31.0	31.3	30.8	30.5	30.2	30.8	31.4	32.0
c. Etat hors entreprises publiques	12.0	12.2	12.0	12.1	12.1	12.1	12.2	12.2	12.2
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé, y compris entreprises publiques (e)	10.4	10.2	10.1	10.1	10.1	10.2	10.3	10.3	10.4
b. Etat	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3
2. Régime des indépendants									
a. Revenu par tête (c)	2.5	2.1	0.0	2.1	1.7	2.2	3.1	2.2	1.4
b. Nombre d'indépendants (c)	-0.3	0.3	1.1	1.1	1.2	1.0	-0.9	-1.2	0.5
c. Revenu des indépendants (c)	2.3	2.4	1.2	3.2	2.9	3.2	2.2	0.9	2.0
d. Coefficient de revalorisation	0.1	-0.4	-0.3	-0.7	-0.1	-2.7	1.3	-0.0	0.1
e. Assiette des cotisations	2.3	2.0	0.9	2.5	2.7	0.4	3.5	0.9	2.0
f. Cotisations	5.7	2.0	14.5	2.5	2.7	0.4	3.5	0.9	2.0
g. Taux implicite de cotisation (b)	13.6	15.4	15.4	15.4	15.4	15.4	15.4	15.4	15.4
3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales									
a. Cotisations	4.8	5.3	7.4	4.0	4.8	5.7	5.6	5.9	5.5
b. Taux implicite de cotisation (b)	3.0	3.0	3.0	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
p.m. Réductions de cotisations sociales ex ante (d)	4642	5576	5612	5579	5402	5628	5606	5607	5635
cotisations patronales	4220	5008	4913	4868	4759	5058	5069	5112	5180
y compris entreprises publiques (e)	7	14	14	14	13	15	14	14	14
cotisations personnelles	422	568	699	711	643	570	537	495	455

(a) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' sont perçues par la Sécurité sociale et, ensuite, remboursées sous forme de subvention salariale, via des fonds créés à cet effet, aux entreprises qui satisfont à des conditions préétablies.

(b) Cotisations en pour cent de l'assiette. Pour plus de détails, voir tableau 6.

(c) de l'année t-3.

(d) Voir tableau 5. Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' n'interviennent pas ici. Voir renvoi (a).

(e) VRT, RTBF et BRFF (à partir de 2002), Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

Tableau 5 HYPOTHESES RELATIVES AUX COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX SUBVENTIONS SALARIALES : MONTANTS EX ANTE

(en millions d'euros)

	08	09	10	11	12	13	14	14-08
1. Réductions de cotisations patronales	4913	4868	4759	5058	5069	5112	5180	267
- Emplois à hauts et bas salaires (a)	4253	4222	4172	4550	4561	4606	4673	419
- Emplois spéciaux (b)	660	646	588	508	507	506	507	-152
2. Subventions salariales	3021	3544	4168	4253	4356	4473	4597	1576
<i>a. via la sécurité sociale</i>								
- Maribel social	632	632	632	632	632	632	632	0
- Bonus jeunes (non-marchand)	45	45	46	47	48	49	50	5
- Maribel social - financement alternatif	0	27	84	89	95	101	107	107
- Activation d'allocations de chômage	235	224	208	207	213	219	225	-10
- Titres-services	899	996	1094	1121	1147	1176	1204	305
<i>b. via la fiscalité fédérale</i>								
- Travail de nuit et travail en équipe	687	853	968	990	1016	1047	1081	394
- Heures supplémentaires	36	57	71	73	75	77	80	43
- Recherche et développement (entreprises) (c)	169	215	212	216	221	227	233	64
- Subvention générale	205	385	742	764	791	822	857	652
- Subventions pour des branches spécifiques (d)	83	78	77	80	84	88	92	9
<i>c. via les Régions</i>								
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	12	16	16	17	17	17	18	6
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	18	17	17	17	17	17	17	-1
Total en faveur des employeurs	7935	8412	8927	9311	9424	9585	9777	1843
3. Réductions de cotisations personnelles	699	711	643	570	537	495	455	-244

(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles "travailleurs âgés" et "redistribution du travail".

(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles: (1) aussi bien les "jeunes travailleurs" que les "premiers emplois" ancien régime, (2) aussi bien les "premières embauches" que les anciens emplois "plan-plus-1-, plus-2- et plus-3", (3) aussi bien les "chômeurs de longue durée" que les emplois "avantage à l'embauche", les "emplois-services" et les emplois du plan Activa ancien régime.

(c) "Partenariats avec les universités" et "jeunes entreprises innovantes".

(d) Marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer, sportifs.

Tableau 6 HYPOTHESES RELATIVES AUX TAUX DE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX TAUX DE SUBVENTIONS SALARIALES

	08	09	10	11	12	13	14	14-08
Taux moyen de cotisations patronales (secteur marchand)	33.80	33.88	34.10	33.98	34.05	34.17	34.24	0.44
- Taux de cotisations légales après réductions	24.83	24.70	24.78	24.63	24.80	24.96	25.10	0.27
- Taux de cotisations fictives	3.23	3.41	3.64	3.71	3.65	3.64	3.60	0.38
- Taux de cotisations extra légales	2.01	2.02	2.02	2.00	1.99	1.98	1.97	-0.04
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	3.73	3.70	3.66	3.63	3.61	3.58	3.56	-0.17
- p.m. Taux de réduction de cotisations (ex ante)	4.81	4.75	4.63	4.77	4.60	4.46	4.32	-0.49
Taux moyen de subventions salariales (secteur marchand)	2.96	3.46	4.06	4.01	3.96	3.90	3.84	0.88
Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière	39.03	39.14	39.23	39.27	39.28	39.36	39.47	0.43
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	32.88	33.46	34.37	33.94	34.30	34.75	35.25	2.37
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	40.82	41.20	41.50	41.70	41.67	41.74	41.79	0.96
- Emplois spéciaux	23.51	24.20	26.77	31.33	31.63	32.01	32.37	8.86
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	30.12	27.42	24.37	22.33	22.25	22.30	22.27	-7.86
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	39.43	38.73	38.09	38.10	38.05	38.05	38.17	-1.26
Taux de cotisations patronales dans les services marchands	31.69	31.86	32.16	31.97	32.12	32.29	32.40	0.71
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	28.41	29.15	30.30	28.80	29.46	30.08	30.57	2.16
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	33.76	33.88	33.99	34.11	33.97	33.90	33.78	0.02
- Emplois spéciaux	18.05	18.70	20.83	24.23	24.67	25.25	25.72	7.68
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	26.71	26.08	24.97	24.18	25.67	27.14	28.47	1.77
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	33.74	33.43	33.20	33.37	33.31	33.25	33.16	-0.58
Taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière	3.07	4.06	4.89	4.89	4.89	4.88	4.88	1.81
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	2.44	3.24	4.07	4.07	4.07	4.06	4.06	1.62
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	3.12	4.15	4.99	4.99	4.99	4.99	4.99	1.87
- Emplois spéciaux	6.30	6.30	6.66	6.57	6.52	6.45	6.35	0.04
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	2.46	3.26	4.08	4.08	4.08	4.08	4.07	1.62
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	3.18	4.23	5.07	5.06	5.06	5.05	5.05	1.87
Taux de subventions salariales dans les services marchands	1.92	2.20	2.66	2.62	2.58	2.54	2.49	0.57
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	2.38	2.67	3.15	3.09	3.04	2.99	2.93	0.55
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	1.66	1.97	2.44	2.42	2.38	2.34	2.30	0.64
- Emplois spéciaux	6.97	6.89	7.30	7.30	7.27	7.21	7.11	0.14
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	1.64	1.85	2.27	2.20	2.14	2.09	2.04	0.40
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	1.08	1.39	1.84	1.82	1.80	1.79	1.77	0.69

B. Résultats macroéconomiques

Tableau 7 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME

(taux de croissance en pour cent)

	08//02	14//08	08/07	09/08	10/09	11/10	12/11	13/12	14/13
1. Dépenses de consommation finale privée	1.4	1.1	0.9	-0.6	0.3	1.6	1.8	1.9	1.9
2. Dépenses de consommation finale publique	1.6	2.0	2.7	2.0	1.7	2.0	2.1	2.0	2.0
3. Formation brute de capital fixe	4.7	0.6	4.3	-5.4	-0.9	3.0	3.0	1.9	2.4
a. Investissements des entreprises	4.9	0.5	6.3	-7.5	-1.5	2.6	2.9	3.6	3.4
b. Investissements publics	1.3	1.8	-0.4	1.2	5.6	12.9	7.0	-10.8	-3.6
c. Investissements en logements	5.5	0.6	0.9	-1.8	-1.3	1.1	1.8	2.0	1.9
4. Total des dépenses intérieures	2.4	1.2	2.4	-1.6	0.6	2.3	2.1	1.9	2.0
5. Exportations de biens et services	3.6	1.5	2.2	-8.9	-0.6	4.6	4.9	4.8	4.7
a. Biens	3.7	1.6	2.4	-8.8	-0.2	4.8	5.0	4.9	4.7
b. Services	3.8	1.1	1.2	-10.4	-1.8	4.3	4.9	5.2	5.3
6. Total des dépenses finales	3.0	1.3	2.3	-5.1	0.1	3.3	3.3	3.2	3.3
7. Importations de biens et services	4.1	1.8	3.6	-6.4	0.2	4.4	4.6	4.5	4.5
a. Biens	4.5	1.9	3.8	-6.5	0.2	4.6	4.7	4.6	4.5
b. Services	2.8	1.6	3.2	-6.7	0.3	3.8	4.1	4.2	4.4
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.1	0.9	1.2	-3.8	-0.0	2.4	2.4	2.2	2.2

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 8 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME

(changements en pour cent)

	08^03	14^09	08	09	10	11	12	13	14
1. Dépenses de consommation finale privée	0.7	0.6	0.5	-0.3	0.1	0.8	1.0	1.0	1.0
2. Dépenses de consommation finale publique	0.4	0.5	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
3. Formation brute de capital fixe	1.0	0.1	0.9	-1.2	-0.2	0.7	0.6	0.4	0.5
a. Investissements des entreprises	0.7	0.1	0.9	-1.1	-0.2	0.4	0.4	0.5	0.5
b. Investissements publics	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.1	0.2	0.1	-0.2	-0.1
c. Investissements en logements	0.3	0.0	0.1	-0.1	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Variations de stocks	0.2	0.0	0.3	-0.4	0.2	0.3	0.0	-0.0	0.0
5. Total des dépenses intérieures	2.3	1.2	2.3	-1.6	0.6	2.3	2.2	1.9	2.1
6. Exportations de biens et services	3.1	1.1	1.9	-8.1	-0.5	3.6	3.9	4.0	4.0
a. Biens	2.5	1.0	1.7	-6.5	-0.1	3.1	3.3	3.3	3.2
b. Services	0.5	0.1	0.2	-1.5	-0.2	0.5	0.6	0.7	0.7
7. Total des dépenses finales	5.4	2.4	4.3	-9.7	0.1	5.9	6.1	5.9	6.0
8. Importations de biens et services	-3.3	-1.5	-3.1	5.9	-0.1	-3.5	-3.7	-3.7	-3.8
a. Biens	-3.0	-1.3	-2.7	5.0	-0.1	-3.0	-3.2	-3.2	-3.2
b. Services	-0.3	-0.2	-0.4	0.8	-0.0	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.1	0.9	1.2	-3.8	-0.0	2.4	2.4	2.2	2.2

(^) Moyennes de période

Tableau 9 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Dépenses de consommation finale privée	175029	184071	183939	187499	193500	200165	207307	214896
2. Dépenses de consommation finale publique	74310	79609	83904	86386	89784	93432	97221	101106
3. Formation brute de capital fixe	72518	78463	75088	75857	79024	82343	84874	87963
a. Investissements des entreprises	47728	52738	49860	49962	51798	53868	56386	58887
b. Investissements publics	5439	5525	5646	6022	6881	7467	6753	6603
c. Investissements en logements	19351	20200	19583	19873	20345	21008	21735	22473
4. Total des dépenses intérieures	324933	346873	345407	353847	367754	381585	395133	409848
5. Exportations de biens et services	297419	314695	274518	273202	290129	308995	329304	351011
6. Total des dépenses finales	622352	661569	619925	627048	657883	690580	724437	760858
7. Importations de biens et services	287434	315894	277825	279261	295821	313849	333045	353863
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	334917	345675	342100	347787	362062	376732	391392	406995
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	1827	1838	2188	2342	2408	2467	2534	2596
10. Revenu national brut	336744	347513	344288	350129	364470	379199	393925	409591

Tableau 10 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(pourcentages du PIB)

	08^03	14^09	08	09	10	11	12	13	14
1. Dépenses de consommation finale privée	52.8	53.3	53.2	53.8	53.9	53.4	53.1	53.0	52.8
2. Dépenses de consommation finale publique	22.7	24.8	23.0	24.5	24.8	24.8	24.8	24.8	24.8
3. Formation brute de capital fixe	20.7	21.8	22.7	21.9	21.8	21.8	21.9	21.7	21.6
a. Investissements des entreprises	13.7	14.4	15.3	14.6	14.4	14.3	14.3	14.4	14.5
b. Investissements publics	1.7	1.8	1.6	1.7	1.7	1.9	2.0	1.7	1.6
c. Investissements en logements	5.4	5.6	5.8	5.7	5.7	5.6	5.6	5.6	5.5
4. Total des dépenses intérieures	97.0	101.2	100.3	101.0	101.7	101.6	101.3	101.0	100.7
5. Exportations de biens et services	86.4	81.9	91.0	80.2	78.6	80.1	82.0	84.1	86.2
6. Total des dépenses finales	183.4	183.1	191.4	181.2	180.3	181.7	183.3	185.1	186.9
7. Importations de biens et services	83.4	83.1	91.4	81.2	80.3	81.7	83.3	85.1	86.9
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	0.7	0.7	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
10. Revenu national brut	100.7	100.7	100.5	100.6	100.7	100.7	100.7	100.6	100.6

(^) Moyennes de période

Tableau 11 DEFLATEURS DU PIB ET DES PRINCIPALES CATEGORIES DE DEPENSE*(taux de croissance en pour cent)*

	08//02	14//08	08/07	09/08	10/09	11/10	12/11	13/12	14/13
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	2.8	1.5	4.2	0.5	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7
1. Energie exclue	2.5	1.6	3.2	1.7	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7
. Alimentation, boissons et tabac	3.3	1.7	6.8	2.2	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6
. Autres biens	1.1	1.6	2.3	2.0	1.8	1.6	1.5	1.4	1.4
. Services	2.8	1.5	2.6	1.3	1.2	1.5	1.6	1.7	1.8
. Loyers	2.1	2.0	2.5	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
2. Energie	7.3	-0.5	17.5	-12.1	3.6	1.9	1.5	1.5	1.4
. Chauffage, électricité	7.5	-0.4	23.0	-9.6	0.1	2.4	1.7	1.8	1.6
. Transports	7.0	-0.7	10.1	-15.8	9.5	1.0	1.1	1.1	1.1
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	2.3	1.6	2.5	1.6	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7
c. Indice national des prix à la consommation	2.4	1.4	4.5	0.3	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7
d. Indice santé	2.2	1.6	4.2	1.1	1.5	1.7	1.7	1.7	1.7
2. Dépenses de consommation finale publique	3.1	2.1	4.3	3.4	1.3	1.9	1.9	2.0	2.0
3. Formation brute de capital fixe	2.5	1.3	3.7	1.2	1.9	1.1	1.2	1.1	1.2
a. Investissements des entreprises	2.0	1.3	4.0	2.2	1.7	1.1	1.0	1.0	1.1
b. Investissements publics	2.3	1.2	2.0	0.9	1.0	1.3	1.4	1.4	1.4
c. Investissements en logements	3.6	1.2	3.4	-1.3	2.8	1.3	1.5	1.4	1.4
4. Demande intérieure totale	2.8	1.6	4.2	1.2	1.8	1.6	1.6	1.6	1.6
5. Exportations de biens et services	2.4	0.4	3.5	-4.2	0.1	1.6	1.5	1.7	1.8
6. Demande finale	2.6	1.0	3.9	-1.3	1.1	1.6	1.6	1.6	1.7
7. Importations de biens et services	3.0	0.1	6.0	-6.0	0.3	1.5	1.5	1.6	1.7
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.2	1.9	2.0	2.9	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
(/) Taux de croissance									
(//) Taux de croissance moyens									

Tableau 12 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU DEFLATEUR DE LA DEMANDE FINALE*(changements en pour cent)*

	08^03	14^09	08	09	10	11	12	13	14
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	1.2	1.0	1.1	1.5	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
a. Coûts du travail	0.5	0.6	1.1	1.5	0.2	0.2	0.4	0.5	0.5
b. Taxes indirectes nettes	0.1	0.0	-0.1	0.1	-0.0	0.1	0.1	0.0	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.7	0.4	0.1	-0.0	0.7	0.7	0.4	0.3	0.3
2. Prix à l'importation	1.4	0.0	2.8	-2.7	0.2	0.6	0.6	0.6	0.7
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	2.6	1.0	3.9	-1.1	1.1	1.5	1.5	1.6	1.6
(^) Moyennes de période									

Tableau 13 REVENU DISPONIBLE, EPARGNE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT: ESTIMATIONS A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	334917	345675	342100	347787	362062	376732	391392	406995
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	1827	1838	2188	2342	2408	2467	2534	2596
2. Revenu national brut	336744	347513	344288	350129	364470	379199	393925	409591
Consommation de capital fixe	50473	53460	55402	57746	59736	61765	63809	65937
3. Revenu national net	286271	294054	288885	292383	304733	317434	330116	343654
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-3685	-4059	-3830	-4375	-4366	-4524	-4793	-5012
4. Revenu national net disponible	282586	289995	285056	288008	300368	312909	325323	338642
Consommation finale nationale	249338	263680	267843	273885	283284	293596	304528	316001
5. Epargne nationale nette	33248	26315	17213	14124	17084	19313	20795	22641
Formation brute de capital fixe	72518	78463	75088	75857	79024	82343	84874	87963
Variation des stocks	3077	4731	2476	4105	5446	5647	5731	5883
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	-1173	-1229	-1228	-1564	-1595	-1652	-1668	-1704
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	6953	-4648	-6177	-9656	-9244	-8563	-7669	-6973

Tableau 14 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	244127	255177	257383	259549	268464	278308	289216	301066
. Rémunérations des salariés	172372	181244	184079	185769	191719	198989	207236	216085
. Excédent brut d'exploitation	44154	45473	45135	46023	47817	49590	51346	53195
. Revenus de la propriété	27601	28461	28169	27757	28928	29729	30633	31786
2. Transferts courants nets	-43902	-46397	-42712	-41439	-42010	-43744	-45932	-48461
. Prestations moins cotisations sociales	-4897	-4611	-1921	-295	668	1017	1287	1265
. Impôts courants	-41604	-44663	-44076	-44464	-46119	-48357	-50976	-53649
. Transferts divers	2599	2876	3285	3319	3442	3596	3757	3922
3. Revenu disponible	200225	208780	214671	218110	226454	234565	243284	252605
Sociétés								
1. Revenu primaire	61728	61178	56666	60312	65298	70072	74008	77555
2. Transferts courants nets	-9431	-8935	-7342	-7878	-9110	-10072	-11378	-12209
3. Revenu disponible	52297	52243	49324	52434	56188	60000	62630	65346
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	30899	31168	30249	30278	30718	30829	30711	30981
2. Transferts courants nets	49698	51280	46232	44949	46761	49300	52525	55666
3. Revenu disponible	80597	82449	76480	75228	77479	80128	83236	86647
Reste du monde								
1. Revenu disponible	3685	4059	3830	4375	4366	4524	4793	5012
Revenu national brut	336744	347513	344288	350129	364470	379199	393925	409591

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

Tableau 15 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(pour cent du revenu national brut)

	07	08	09	10	11	12	13	14
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	72.5	73.4	74.8	74.1	73.7	73.4	73.4	73.5
. Rémunérations des salariés	51.2	52.2	53.5	53.1	52.6	52.5	52.6	52.8
. Excédent brut d'exploitation	13.1	13.1	13.1	13.1	13.1	13.1	13.0	13.0
. Revenus de la propriété	8.2	8.2	8.2	7.9	7.9	7.8	7.8	7.8
2. Transferts courants nets	-13.0	-13.4	-12.4	-11.8	-11.5	-11.5	-11.7	-11.8
. Prestations moins cotisations sociales	-1.5	-1.3	-0.6	-0.1	0.2	0.3	0.3	0.3
. Impôts courants	-12.4	-12.9	-12.8	-12.7	-12.7	-12.8	-12.9	-13.1
. Transferts divers	0.8	0.8	1.0	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0
3. Revenu disponible	59.5	60.1	62.4	62.3	62.1	61.9	61.8	61.7
Sociétés								
1. Revenu primaire	18.3	17.6	16.5	17.2	17.9	18.5	18.8	18.9
2. Transferts courants nets	-2.8	-2.6	-2.1	-2.3	-2.5	-2.7	-2.9	-3.0
3. Revenu disponible	15.5	15.0	14.3	15.0	15.4	15.8	15.9	16.0
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	9.2	9.0	8.8	8.6	8.4	8.1	7.8	7.6
2. Transferts courants nets	14.8	14.8	13.4	12.8	12.8	13.0	13.3	13.6
3. Revenu disponible	23.9	23.7	22.2	21.5	21.3	21.1	21.1	21.2
Reste du monde								
1. Revenu disponible	1.1	1.2	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Revenu national brut	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
(*) Ménages et ISBL au service des ménages								

Tableau 16 FACTEURS DE PRODUCTION ET COÛTS DE PRODUCTION

(taux de croissance)

	08^03	14^09	08	09	10	11	12	13	14
1. Production des branches d'activité marchande	2.8	0.9	1.5	-6.3	-0.5	3.2	3.1	2.9	3.0
2. Productivité par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.9	0.7	-0.7	-3.5	1.4	2.2	1.5	1.3	1.3
b. Industries manufacturières	2.2	2.4	-0.5	-4.7	5.2	5.0	3.3	2.9	2.9
c. Services marchands (transports inclus)	0.5	0.3	-0.8	-3.4	0.6	1.6	1.0	0.8	0.9
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Branches d'activité marchande	2.6	2.5	3.0	1.5	1.8	2.8	2.6	3.0	3.2
b. Industries manufacturières	2.7	2.8	3.0	-0.3	3.8	4.2	2.8	3.0	3.2
c. Services marchands (transports inclus)	2.6	2.5	3.1	2.0	1.3	2.5	2.6	3.1	3.2
4. Salaire brut réel par tête									
a. Branches d'activité marchande	-0.2	1.0	-1.1	0.9	0.1	1.1	1.0	1.3	1.4
b. Industries manufacturières	-0.1	1.3	-1.2	-0.8	2.1	2.6	1.1	1.3	1.5
c. Services marchands (transports inclus)	-0.2	1.0	-1.1	1.4	-0.4	0.8	1.0	1.4	1.5
5. Productivité horaire									
a. Branches d'activité marchande	1.1	0.7	-0.0	-2.2	0.7	1.7	1.5	1.3	1.4
b. Industries manufacturières	2.3	2.4	0.5	-1.3	2.7	3.8	3.4	3.0	3.0
c. Services marchands (transports inclus)	0.6	0.3	-0.2	-2.5	0.3	1.2	1.0	0.8	0.9
6. Coût salarial horaire nominal									
a. Branches d'activité marchande	2.7	2.6	3.7	3.1	1.3	2.0	2.7	3.1	3.2
b. Industries manufacturières	3.0	2.9	2.8	3.3	1.4	3.0	2.9	3.1	3.4
c. Services marchands (transports inclus)	2.6	2.6	3.9	3.1	1.3	1.8	2.7	3.2	3.3
7. Coût salarial horaire réel									
a. Branches d'activité marchande	-0.2	1.1	-0.6	2.5	-0.4	0.4	1.1	1.4	1.5
b. Industries manufacturières	0.2	1.4	-1.4	2.8	-0.3	1.4	1.2	1.4	1.7
c. Services marchands (transports inclus)	-0.2	1.1	-0.3	2.6	-0.4	0.2	1.1	1.5	1.6
8. Coût salarial unitaire réel dans les branches d'activité marchande	-0.7	-0.1	1.6	2.3	-1.1	-1.2	-0.5	0.1	0.2
9. Taux d'intérêt à long terme	4.0	4.6	4.4	3.9	4.0	4.9	4.9	4.9	4.9
10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)	48.0	47.5	48.6	46.6	47.2	47.7	47.9	47.8	47.7
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)	27.0	24.6	27.1	24.0	23.8	24.4	24.8	25.1	25.4
12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et l'énergie	-0.2	-0.0	-0.9	-3.4	2.4	1.2	-0.1	-0.1	-0.0

(*) Pour les branches d'activité marchande non compris l'agriculture, excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

(^) Moyennes de période

Tableau 17 POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

(moyennes annuelles)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Population totale								
. Niveau en milliers	10625.7	10703.6	10778.6	10855.8	10934.2	11013.0	11091.3	11168.3
. Variation en milliers	77.7	77.9	75.0	77.2	78.4	78.8	78.4	76.9
2. Population d'âge actif								
. Niveau en milliers	7011.7	7070.0	7113.2	7153.0	7184.7	7208.7	7232.1	7254.6
. Variation en milliers	70.2	58.3	43.1	39.8	31.7	24.0	23.4	22.5
3. Population active, définition BFP								
. Niveau en milliers	5055.0	5094.4	5136.5	5177.3	5216.3	5254.8	5290.1	5323.3
. Variation en milliers	16.5	39.4	42.1	40.8	38.9	38.5	35.3	33.2
4. Taux d'activité	72.1	72.1	72.2	72.4	72.6	72.9	73.1	73.4
5. Emploi intérieur								
Total								
. Niveau en milliers	4364.8	4436.5	4399.9	4346.6	4363.8	4405.5	4448.8	4493.3
. Variation en milliers	77.4	71.6	-36.6	-53.2	17.2	41.7	43.3	44.5
Salariés								
. Niveau en milliers	2855.6	2917.9	2887.8	2843.0	2854.9	2887.1	2921.2	2957.4
. Variation en milliers	66.0	62.2	-30.1	-44.7	11.8	32.2	34.1	36.2
Indépendants								
. Niveau en milliers	702.5	709.3	702.7	694.0	697.6	702.8	707.7	711.6
. Variation en milliers	8.0	6.8	-6.6	-8.7	3.6	5.2	4.9	3.9
Administrations publiques								
. Niveau en milliers	806.7	809.3	809.4	809.6	811.4	815.6	819.9	824.3
. Variation en milliers	3.4	2.6	0.1	0.2	1.7	4.2	4.3	4.4
6. Taux d'emploi	63.1	63.6	62.7	61.6	61.5	61.9	62.3	62.7
7. Chômage (administratif)								
Définition BFP								
. Niveau en milliers	633.5	600.5	678.9	772.8	794.5	791.3	783.2	771.8
. Variation en milliers	-61.9	-32.9	78.3	93.9	21.7	-3.2	-8.1	-11.4
. Taux de chômage	12.5	11.8	13.2	14.9	15.2	15.1	14.8	14.5
Demandeurs d'emploi								
. Niveau en milliers	525.5	499.7	584.6	682.4	706.3	704.4	696.5	684.2
. Variation en milliers	-53.7	-25.8	84.9	97.8	23.9	-1.9	-7.9	-12.2
8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)	2.0	1.0	-2.1	-0.6	0.9	0.9	1.0	1.0

Tableau 18 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Exportations	297419	314695	274518	273202	290129	308995	329304	351011
a. Biens non énergétiques	223185	233394	207565	206641	220430	235620	251678	268666
b. Services	48764	50132	44376	43618	46114	49111	52488	56243
c. Energie	19119	24381	15961	16530	17251	17876	18604	19355
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	6351	6788	6616	6413	6334	6388	6534	6747
2. Importations	287434	315894	277825	279261	295821	313849	333045	353863
a. Biens non énergétiques	203976	220118	201157	201053	213979	228150	243087	259172
b. Services	38921	41002	37668	37655	39413	41560	43926	46607
c. Energie	34471	44217	28550	30032	31537	32781	34164	35648
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	10067	10557	10450	10521	10892	11358	11868	12437
3. Balance des exportations et des importations	9984	-1198	-3307	-6060	-5692	-4854	-3741	-2852
a. Biens non énergétiques	19209	13277	6408	5587	6451	7470	8591	9494
b. Services	9843	9129	6708	5963	6701	7551	8562	9636
c. Energie	-15352	-19836	-12589	-13502	-14286	-14905	-15560	-16293
d. Autres	-3716	-3768	-3834	-4108	-4558	-4969	-5335	-5690
4. Revenus de facteurs								
a. Reçus du reste du monde								
1. Revenus du travail	6055	6140	6424	6684	6964	7245	7550	7868
2. Autres	65468	68339	68708	69860	70995	72147	73352	74595
b. Payés au reste du monde								
1. Revenus du travail	1710	1753	1845	1914	1990	2062	2143	2226
2. Autres	66380	69287	69661	70829	71980	73148	74370	75630
5. Exportations nettes (3+4)	13417	2241	319	-2259	-1703	-671	648	1755
6. Autres transferts courants	-5291	-5660	-5268	-5833	-5947	-6240	-6649	-7023
7. Balance des opérations courantes	8126	-3419	-4948	-8092	-7650	-6911	-6001	-5269

Tableau 19 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Ressources	82548	78548	71391	70309	75229	79430	82939	86877
a. Epargne brute	83721	79777	72619	71874	76824	81082	84607	88582
1. Sociétés	49782	49483	46757	50081	53933	57875	60633	63489
2. Ménages	27288	26876	32369	31928	34108	35346	36716	38231
3. Administrations publiques	6226	2831	-7431	-11165	-12313	-13311	-13992	-14467
4. ISBL	427	587	924	1030	1096	1173	1251	1329
b. Transferts nets de capitaux	-1173	-1229	-1228	-1564	-1595	-1652	-1668	-1704
2. Emplois	75595	83194	77564	79962	84469	87989	90605	93847
a. Formation brute de capital	75595	83194	77564	79962	84469	87989	90605	93847
1. Sociétés	48085	54620	49576	51265	54373	56548	59043	61589
2. Ménages	21886	22857	22156	22486	23022	23775	24602	25440
3. Administrations publiques	5444	5530	5651	6027	6886	7472	6758	6608
4. ISBL	179	187	182	184	189	195	202	208
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	6953	-4645	-6173	-9652	-9241	-8559	-7665	-6969

Tableau 20 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE*(pourcentages du PIB)*

	08^03	14^09	08	09	10	11	12	13	14
1. Ressources	23.8	20.9	22.7	20.9	20.2	20.8	21.1	21.2	21.3
a. Epargne brute	24.0	21.3	23.1	21.2	20.7	21.2	21.5	21.6	21.8
1. Sociétés	14.5	14.9	14.3	13.7	14.4	14.9	15.4	15.5	15.6
2. Ménages	8.0	9.4	7.8	9.5	9.2	9.4	9.4	9.4	9.4
3. Administrations publiques	1.4	-3.2	0.8	-2.2	-3.2	-3.4	-3.5	-3.6	-3.6
4. ISBL	0.1	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. Transferts nets de capitaux	-0.2	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
2. Emplois	21.5	23.1	24.1	22.7	23.0	23.3	23.4	23.1	23.1
a. Formation brute de capital	21.5	23.1	24.1	22.7	23.0	23.3	23.4	23.1	23.1
1. Sociétés	13.7	14.9	15.8	14.5	14.7	15.0	15.0	15.1	15.1
2. Ménages	6.1	6.4	6.6	6.5	6.5	6.4	6.3	6.3	6.3
3. Administrations publiques	1.7	1.8	1.6	1.7	1.7	1.9	2.0	1.7	1.6
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	2.4	-2.2	-1.3	-1.8	-2.8	-2.6	-2.3	-2.0	-1.7

(^) Moyennes de période**Tableau 21 TAUX D'INTERET**

	08^03	14^09	08	09	10	11	12	13	14
1. Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Nominal	2.8	1.8	3.7	0.7	0.5	1.2	2.3	3.0	3.3
Réel	-0.0	0.4	-0.6	0.2	-1.2	-0.4	0.7	1.3	1.6
2. Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Nominal	4.0	4.6	4.4	3.9	4.0	4.9	4.9	4.9	4.9
Réel	1.2	3.1	0.1	3.4	2.4	3.3	3.3	3.2	3.2
3. Taux hypothécaire									
Nominal	4.8	5.3	5.2	4.7	4.8	5.6	5.6	5.6	5.6
Réel	2.0	3.9	0.9	4.2	3.1	4.0	4.0	4.0	3.9
Pour mémoire:									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3m.)	3.1	2.3	4.6	1.3	0.6	1.8	2.8	3.5	3.8
Taux d'intérêt à long terme zone euro (10a.)	4.0	4.5	4.2	3.6	3.8	4.8	4.8	4.9	4.9

(^) Moyennes de période

C. Comptes sectoriels

Tableau 22 SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DES GRANDS SECTEURS

(pourcentages du PIB)

	08^03	14^09	08	09	10	11	12	13	14
1. Particuliers (*)									
a. Revenu disponible	60.2	62.4	60.4	62.8	62.7	62.5	62.3	62.2	62.1
b. Variation des rés. math. de retraite	0.7	0.6	0.8	0.8	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5
c. Consommation	52.8	53.3	53.2	53.8	53.9	53.4	53.1	53.0	52.8
d. Epargne brute	8.1	9.7	7.9	9.7	9.5	9.7	9.7	9.7	9.7
e. Transferts en capital	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5
f. Formation brute de capital	6.1	6.4	6.7	6.5	6.5	6.4	6.4	6.3	6.3
g. Capacité nette de financement	1.6	2.8	0.9	2.9	2.5	2.9	2.9	2.9	3.0
2. Sociétés									
a. Revenu disponible	15.2	15.5	15.1	14.4	15.1	15.5	15.9	16.0	16.1
b. Variation des rés. math. de retraite	0.7	0.6	0.8	0.8	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5
c. Epargne brute	14.5	14.9	14.3	13.7	14.4	14.9	15.4	15.5	15.6
d. Transferts en capital	0.7	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
e. Formation brute de capital	13.7	14.9	15.8	14.5	14.7	15.0	15.0	15.1	15.1
f. Capacité nette de financement	1.5	0.6	-1.0	-0.4	0.3	0.5	1.0	1.0	1.1
3. Administrations publiques									
a. Revenu disponible	24.1	21.5	23.9	22.4	21.6	21.4	21.3	21.3	21.3
b. Consommation	22.7	24.8	23.0	24.5	24.8	24.8	24.8	24.8	24.8
c. Epargne brute	1.4	-3.2	0.8	-2.2	-3.2	-3.4	-3.5	-3.6	-3.6
d. Transferts en capital	-0.5	-0.6	-0.4	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
e. Formation brute de capital	1.7	1.8	1.6	1.7	1.7	1.9	2.0	1.7	1.6
f. Capacité de financement	-0.7	-5.6	-1.2	-4.3	-5.6	-5.9	-6.1	-5.9	-5.8
4. Ensemble des secteurs intérieurs									
a. Epargne nationale brute	24.0	21.3	23.1	21.2	20.7	21.2	21.5	21.6	21.8
b. Formation brute de capital	21.5	23.1	24.1	22.7	23.0	23.3	23.4	23.1	23.1
c. Transferts en capital	-0.2	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
d. Capacité nette de financement	2.4	-2.2	-1.3	-1.8	-2.8	-2.6	-2.3	-2.0	-1.7

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

(^) Moyennes de période

Tableau 23 COMPTE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
I. Opérations courantes								
a. Ressources	294623	308789	314306	318432	329911	342348	356040	370561
1. Excédent net d'exploitation	9611	9933	8634	8824	9594	10074	10373	10653
2. Revenu mixte	23378	23948	24348	24510	24912	25549	26308	27147
3. Rémunération des salariés	172372	181244	184079	185769	191719	198989	207236	216085
. Salaires et traitements bruts	128487	135149	137129	137994	142340	147505	153347	159659
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	33513	35333	35517	35711	36653	38169	39870	41715
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	10371	10762	11433	12064	12726	13316	14019	14711
4. Revenus nets de la propriété	27553	28412	28122	27712	28879	29680	30583	31734
. Intérêts	9152	9335	9049	8503	9238	9391	9546	9823
. Revenus distribués des sociétés	11159	11375	11294	11109	11111	11295	11539	11826
. Autres	7242	7702	7779	8101	8531	8994	9498	10085
5. Prestations sociales	60234	63585	67569	70411	73748	77171	80829	84422
6. Autres transferts courants nets	-1042	-1093	-1012	-1148	-1197	-1240	-1287	-1337
7. Autres (*)	2516	2760	2567	2353	2256	2125	1998	1858
b. Emplois	278380	293373	293950	299046	308961	320808	333819	347548
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	41571	44631	44044	44431	46085	48322	50939	53611
2. Cotisations sociales, dont:	65132	68196	69489	70706	73081	76155	79542	83157
. Cotisations sociales effectives	54760	57433	58056	58642	60355	62839	65522	68445
. Cotisations sociales imputées	10371	10762	11433	12064	12726	13316	14019	14711
3. Dépenses de consommation finale	171677	180546	180417	183908	189795	196332	203338	210781
c. Epargne nette	16244	15410	20349	19380	20944	21534	22214	23006
II. Opérations en capital								
a. Ressources	694	762	1065	800	800	808	812	818
1. Transfert en capital à recevoir	694	762	1065	800	800	808	812	818
b. Emplois	12963	13663	12401	12250	12271	12482	12720	12964
1. Formation brute de capital fixe	21990	22954	22253	22583	23119	23873	24700	25538
2. Consommation de capital fixe (-)	11043	11466	12020	12548	13164	13812	14502	15224
3. Impôts en capital	2225	2378	2353	2392	2491	2592	2692	2800
4. Variation des stocks	-103	-98	-98	-98	-98	-98	-98	-98
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-378	-378	-378	-378	-378	-378	-378	-378
7. Autres transferts en capital à payer	278	278	296	304	307	311	311	333
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	3976	2509	9013	7930	9473	9860	10306	10860
p.m. Revenu disponible net	185404	193202	198205	200941	208489	215747	223561	231936

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

Tableau 24 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	20655	21399	20654	21373	22758	23886	24875	25877
2. Revenu mixte brut	23378	23948	24348	24510	24912	25549	26308	27147
3. Salaires et traitements	172372	181244	184079	185769	191719	198989	207236	216085
. Secteur privé	128753	135441	136083	136574	140813	146196	152459	159330
. Entreprises	123583	129970	130529	130983	135025	140132	146069	152584
. Ménages	2690	2821	2834	2829	2916	3039	3186	3347
. ISBL	2480	2650	2719	2761	2872	3026	3205	3399
. Administrations publiques	39273	41415	43417	44425	45932	47610	49370	51114
. Travailleurs frontaliers	4345	4387	4579	4770	4974	5183	5407	5642
4. Revenus nets de la propriété	27553	28412	28122	27712	28879	29680	30583	31734
. Intérêts	9152	9335	9049	8503	9238	9391	9546	9823
. Dividendes et assimilés	11159	11375	11294	11109	11111	11295	11539	11826
. Autres	7242	7702	7779	8101	8531	8994	9498	10085
Total (1 à 4)	243958	255002	257202	259364	268268	278104	289003	300843
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	43862	46076	46933	47756	49358	51461	53864	56397
2. Cotisations sociales des salariés	16067	16746	17010	17212	17852	18578	19393	20264
3. Cotisations sociales des indépendants	3096	3182	3265	3355	3371	3492	3528	3603
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1002	1076	1119	1173	1240	1310	1387	1464
5. Impôts des non-résidents	1105	1115	1162	1209	1260	1313	1370	1429
Total (1 à 5)	65132	68196	69489	70706	73081	76155	79542	83157
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	41571	44631	44044	44431	46085	48322	50939	53611
Total (1 à 6)	106703	112827	113533	115137	119166	124476	130481	136767
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	60234	63585	67569	70411	73748	77171	80829	84422
2. Autres transferts nets	-1042	-1093	-1012	-1148	-1197	-1240	-1287	-1337
Total (1+2)	59193	62493	66557	69263	72551	75931	79541	83085
IV. Revenu disponible	196447	204668	210225	213490	221653	229559	238063	247161

Tableau 25 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES EN VOLUME

(taux de croissance en pour cent)

	07	08	09	10	11	12	13	14
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	5.8	-0.6	-4.0	1.8	4.8	3.3	2.4	2.3
2. Revenu mixte brut	0.5	-1.7	1.1	-1.0	0.0	0.9	1.3	1.5
3. Salaires et traitements	2.9	0.9	1.0	-0.7	1.6	2.1	2.4	2.5
. Secteur privé	3.5	0.9	-0.1	-1.3	1.5	2.2	2.6	2.8
. Entreprises	3.6	0.9	-0.1	-1.3	1.4	2.1	2.5	2.7
. Ménages	-1.5	0.6	-0.1	-1.8	1.4	2.5	3.1	3.3
. ISBL	2.5	2.5	2.1	-0.1	2.4	3.7	4.2	4.3
. Administrations publiques	0.9	1.2	4.3	0.6	1.7	2.0	2.0	1.8
. Travailleurs frontaliers	5.3	-3.1	3.8	2.4	2.6	2.5	2.6	2.6
4. Revenus nets de la propriété	3.0	-1.1	-1.6	-3.1	2.5	1.1	1.4	2.0
. Intérêts	0.7	-2.2	-3.6	-7.6	6.9	0.0	-0.0	1.2
. Dividendes et assimilés	3.0	-2.2	-1.2	-3.3	-1.6	0.0	0.5	0.8
. Autres	5.8	2.0	0.5	2.4	3.6	3.7	3.9	4.4
Total (1 à 4)	2.9	0.3	0.3	-0.8	1.8	2.0	2.2	2.4
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	3.9	0.8	1.3	0.1	1.7	2.6	2.9	3.0
2. Cotisations sociales des salariés	4.0	-0.0	1.0	-0.5	2.1	2.4	2.7	2.7
3. Cotisations sociales des indépendants	0.9	-1.4	2.1	1.1	-1.1	1.9	-0.6	0.4
4. Impôts sur les revenus de remplacement	0.8	3.1	3.4	3.1	4.0	3.9	4.2	3.8
5. Impôts des non-résidents	2.8	-3.2	3.6	2.4	2.6	2.5	2.6	2.6
Total (1 à 5)	3.7	0.4	1.3	0.1	1.7	2.5	2.7	2.8
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	1.1	3.0	-1.8	-0.8	2.1	3.2	3.7	3.5
Total (1 à 6)	2.7	1.4	0.1	-0.3	1.8	2.8	3.1	3.1
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	1.7	1.3	5.7	2.5	3.1	3.0	3.0	2.7
2. Autres transferts nets	-0.2	0.6	-7.9	11.6	2.6	1.9	2.1	2.1
Total (1+2)	1.7	1.3	5.9	2.4	3.1	3.0	3.0	2.7
IV. Revenu disponible	2.7	-0.1	2.2	-0.1	2.2	1.9	2.0	2.1

Tableau 26 COMPTE DES ISBL AU SERVICE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
I. Opérations courantes								
a. Ressources	3821	4154	4484	4656	4834	5034	5245	5465
1. Excédent net d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Cotisations sociales	132	136	139	143	147	148	151	154
3. Revenus nets de la propriété	48	49	48	45	49	50	50	52
. Intérêts	46	47	46	43	47	48	48	50
. Autres	2	2	2	2	2	2	2	2
4. Autres transferts courants nets	3641	3969	4297	4468	4639	4836	5044	5259
b. Emplois	3516	3693	3693	3766	3886	4016	4157	4306
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	32	32	32	32	34	35	36	38
2. Prestations sociales	132	136	139	143	147	148	151	154
3. Dépenses de consommation finale	3352	3525	3522	3590	3705	3833	3970	4115
c. Epargne nette	305	461	791	890	949	1018	1088	1158
II. Opérations en capital								
a. Ressources	42	44	44	45	46	47	48	49
1. Transferts en capital à recevoir	42	44	44	45	46	47	48	49
b. Emplois	58	61	48	44	41	40	39	38
1. Formation brute de capital fixe	179	187	182	184	189	195	202	208
2. Consommation de capital fixe (-)	121	126	133	140	147	155	163	171
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	289	444	787	891	953	1025	1097	1170

Tableau 27 COMPTE DES ENTREPRISES

(compte consolidé, en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
I. Opérations courantes								
a. Ressources	39869	36967	31099	33303	37442	41327	43991	46731
1. Excédent net d'exploitation	45520	43922	37563	39115	43286	46365	48745	51160
2. Cotisations sociales	11258	11268	11569	11846	12278	12674	13178	13701
. Cotisations effectives à charge des employeurs	5789	6219	6242	6218	6376	6580	6813	7072
. Cotisations à charge des salariés	2388	2059	2151	2223	2320	2442	2570	2708
. Cotisations sociales imputées	3082	2989	3176	3405	3582	3652	3795	3921
3. Revenus nets de la propriété	-17602	-18878	-18683	-18306	-18768	-18355	-18048	-18216
. Intérêts	7946	8523	8435	8264	8473	8286	8148	8224
. Dividendes et autres revenus	-25548	-27401	-27118	-26570	-27241	-26641	-26197	-26440
4. Autres transferts courants nets	693	656	650	649	646	643	116	86
b. Emplois	23897	23618	22129	22726	24290	25514	26670	27853
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	12639	12072	10261	10557	11671	12492	13131	13779
2. Prestations sociales	8742	8787	9301	9815	10363	10897	11542	12217
3. Autres (*)	2516	2760	2567	2353	2256	2125	1998	1858
c. Epargne nette	15972	13349	8971	10578	13152	15813	17320	18878
II. Opérations en capital								
a. Ressources	3712	3219	3251	3714	3827	3948	4075	4209
1. Transferts en capital à recevoir	3712	3219	3251	3714	3827	3948	4075	4209
b. Emplois	15880	20086	13422	13367	15202	16095	17342	18590
1. Formation brute de capital fixe	44910	49796	47008	47068	48835	50808	53220	55614
2. Consommation de capital fixe (-)	33810	36134	37786	39503	40781	42062	43312	44611
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	1271	1271	1300	1273	1276	1276	1276	1276
4. Variation des stocks	3175	4824	2568	4198	5538	5739	5823	5976
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	6	6	6	6	6	6	6	6
6. Autres transferts en capital à payer	327	324	326	326	327	328	329	329
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	3804	-3519	-1200	924	1777	3665	4054	4496

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

Tableau 28 COMPTE DU RESTE DU MONDE

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
I. Opérations courantes								
a. Ressources	297293	326246	287971	290128	306977	325473	345270	366660
1. Importations de biens et services	287434	315894	277825	279261	295821	313849	333045	353863
2. Rémunération des salariés	1710	1753	1845	1914	1990	2062	2143	2226
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	2259	2254	2091	2111	2234	2368	2509	2664
4. Revenus nets de la propriété (-)	-912	-948	-953	-969	-985	-1001	-1018	-1035
5. Autres transferts courants nets	2677	3017	2729	3222	3158	3260	3468	3624
6. Cotisations sociales	1638	1661	1738	1808	1884	1960	2042	2128
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	663	720	789	843	906	973	1046	1121
b. Emplois	305420	322827	283022	282036	299327	318562	339269	361391
1. Exportations de biens et services	297419	314695	274518	273202	290129	308995	329304	351011
2. Rémunération des salariés	6055	6140	6424	6684	6964	7245	7550	7868
3. Subventions (d'exploit. et à l'import.)	653	653	653	653	653	653	653	653
4. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	151	135	133	136	141	147	153	159
5. Cotisations sociales	587	601	633	657	682	707	735	763
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	555	603	660	705	758	814	875	938
c. Solde des opérations courantes	-8126	3419	4948	8092	7650	6911	6001	5269
1. Opérations sur biens et services	-9984	1198	3307	6060	5692	4854	3741	2852
2. Rémunération nette des salariés	-4345	-4387	-4579	-4770	-4974	-5183	-5407	-5642
3. Revenus nets de la propriété	912	948	953	969	985	1001	1018	1035
4. Impôts, nets de subventions	1455	1466	1305	1323	1440	1568	1703	1852
5. Autres transferts courants nets	3836	4194	3963	4510	4507	4671	4946	5171
II. Opérations en capital	1173	1229	1228	1564	1595	1652	1668	1704
1. Transferts nets en capital	250	306	305	642	672	729	745	782
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	-923	-923	-923	-923	-923	-923	-923	-923
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-6953	4648	6177	9656	9244	8563	7669	6973

D. Finances publiques

Tableau 29 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Recettes	160947	167709	165828	168910	175204	182705	190883	199205
A. Fiscales et parafiscales	145022	150522	147933	149997	155590	162333	169220	176550
1. Fiscales	99490	102427	99375	100947	105133	109769	114388	119249
a. Impôts directs	54455	56887	54488	55174	57949	61014	64277	67605
Ménages	41571	44631	44044	44431	46085	48322	50939	53611
Sociétés	12639	12072	10261	10557	11671	12492	13131	13779
Autres	244	184	183	185	193	200	207	215
b. Impôts indirects	42810	43162	42534	43381	44693	46164	47419	48844
c. Impôts en capital	2225	2378	2353	2392	2491	2592	2692	2800
2. Cotisations de Sécurité Sociale	45533	48096	48558	49050	50458	52564	54832	57300
B. Autres recettes des autres secteurs	8794	9580	9809	10434	10656	10896	11633	12064
1. Revenus de la propriété	2087	2476	2356	2751	2846	2957	3070	3210
2. Transferts courants reçus	1124	1214	1283	1286	1302	1318	1701	1738
3. Transferts en capital reçus	106	102	112	113	114	115	116	117
4. Ventes courantes de biens et services	5478	5788	6058	6284	6394	6507	6746	6999
C. Cotisations imputées	7130	7607	8085	8479	8958	9475	10030	10591
2. Dépenses	162063	171788	180599	188307	196648	205813	214006	222700
A. Dépenses primaires	149075	158791	167814	175146	182667	190491	197344	204896
a. Courantes	139402	149402	158007	164409	170931	177987	185405	192951
1. Rémunérations des salariés	39273	41415	43417	44425	45932	47610	49370	51114
2. Cons. intermédiaire et impôts	11831	12893	13323	13764	14216	14669	15209	15780
3. Subventions aux entreprises	6543	7245	7355	8284	8523	8744	8986	9239
4. Prestations sociales	74650	80087	85965	89461	93714	98147	102799	107449
- Prestations sociales en espèces	51441	54751	58224	60554	63348	66244	69263	72189
- Prestations sociales en nature	23209	25336	27741	28908	30366	31903	33536	35260
5. Transferts aux ménages et ISBL	3676	4000	4441	4486	4618	4782	4953	5130
6. Transferts aux entreprises	178	178	178	178	178	178	178	178
7. Contribution RNB	2381	2536	2278	2211	2153	2274	2301	2424
8. Autres transferts au reste du monde	869	1049	1050	1600	1597	1582	1608	1636
b. En capital	9673	9389	9807	10738	11736	12505	11940	11945
1. Formation brute de capital fixe	5439	5525	5646	6022	6881	7467	6753	6603
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	34	35	6	33	30	30	30	30
3. Transferts aux ménages et ISBL	280	309	633	359	365	371	377	384
4. Transferts aux entreprises	3510	3018	3050	3512	3626	3747	3874	4007
5. Transferts au reste du monde	409	503	473	812	835	891	905	921
B. Charges d'intérêt	12988	12996	12786	13161	13980	15322	16662	17804
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-1116	-4078	-14772	-19397	-21444	-23109	-23124	-23496
Epargne brute	6226	2831	-7431	-11165	-12313	-13311	-13992	-14467
4. Solde primaire	11872	8918	-1986	-6236	-7464	-7787	-6461	-5691
p.m. Consommation finale	74310	79609	83904	86386	89784	93432	97221	101106

Tableau 30 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en pour cent du PIB)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Recettes	48.1	48.5	48.5	48.6	48.4	48.5	48.8	48.9
A. Fiscales et parafiscales	43.3	43.5	43.2	43.1	43.0	43.1	43.2	43.4
1. Fiscales	29.7	29.6	29.0	29.0	29.0	29.1	29.2	29.3
a. Impôts directs	16.3	16.5	15.9	15.9	16.0	16.2	16.4	16.6
Ménages	12.4	12.9	12.9	12.8	12.7	12.8	13.0	13.2
Sociétés	3.8	3.5	3.0	3.0	3.2	3.3	3.4	3.4
Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
b. Impôts indirects	12.8	12.5	12.4	12.5	12.3	12.3	12.1	12.0
c. Impôts en capital	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Cotisations de Sécurité Sociale	13.6	13.9	14.2	14.1	13.9	14.0	14.0	14.1
B. Autres recettes des autres secteurs	2.6	2.8	2.9	3.0	2.9	2.9	3.0	3.0
1. Revenus de la propriété	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
2. Transferts courants reçus	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4
3. Transferts en capital reçus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Ventes courantes de biens et services	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7
C. Cotisations imputées	2.1	2.2	2.4	2.4	2.5	2.5	2.6	2.6
2. Dépenses	48.4	49.7	52.8	54.1	54.3	54.6	54.7	54.7
A. Dépenses primaires	44.5	45.9	49.1	50.4	50.5	50.6	50.4	50.3
a. Courantes	41.6	43.2	46.2	47.3	47.2	47.2	47.4	47.4
1. Rémunérations des salariés	11.7	12.0	12.7	12.8	12.7	12.6	12.6	12.6
2. Cons. intermédiaire et impôts	3.5	3.7	3.9	4.0	3.9	3.9	3.9	3.9
3. Subventions aux entreprises	2.0	2.1	2.1	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3
4. Prestations sociales	22.3	23.2	25.1	25.7	25.9	26.1	26.3	26.4
- Prestations sociales en espèces	15.4	15.8	17.0	17.4	17.5	17.6	17.7	17.7
- Prestations sociales en nature	6.9	7.3	8.1	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7
5. Transferts aux ménages et ISBL	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
6. Transferts aux entreprises	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Contribution RNB	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
b. En capital	2.9	2.7	2.9	3.1	3.2	3.3	3.1	2.9
1. Formation brute de capital fixe	1.6	1.6	1.7	1.7	1.9	2.0	1.7	1.6
2. Autr. acquis. nettes actifs non financiers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Transferts aux entreprises	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
B. Charges d'intérêt	3.9	3.8	3.7	3.8	3.9	4.1	4.3	4.4
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-0.3	-1.2	-4.3	-5.6	-5.9	-6.1	-5.9	-5.8
Epargne brute	1.9	0.8	-2.2	-3.2	-3.4	-3.5	-3.6	-3.6
4. Solde primaire	3.5	2.6	-0.6	-1.8	-2.1	-2.1	-1.7	-1.4
p.m. Consommation finale	22.2	23.0	24.5	24.8	24.8	24.8	24.8	24.8
Dette brute consolidée	84.0	89.3	93.8	97.8	100.0	102.3	104.5	106.4

Tableau 31 COMPTE DU POUVOIR FEDERAL

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Recettes	89087	93339	91228	93035	96977	101223	105824	110253
A. Fiscales et parafiscales	83866	87510	85092	86427	90300	94460	98499	102710
1. Fiscales	81610	85217	82727	84024	87829	91912	95872	100006
a. Impôts directs	49050	52241	50226	50851	53609	56528	59541	62594
- Ménages	36414	40262	40037	40366	42008	44103	46474	48876
- Sociétés	12392	11794	10006	10299	11409	12226	12859	13503
- Autres	244	184	183	185	193	200	207	215
b. Impôts indirects	32397	32805	32331	33000	34040	35197	36137	37210
c. Impôts en capital	163	172	170	173	180	187	194	202
2. Cotisations de Sécurité Sociale	2256	2293	2365	2404	2471	2548	2627	2704
B. Autres recettes des autres secteurs	3168	3699	3893	4265	4241	4212	4655	4755
1. Revenus de la propriété	1055	1426	1400	1672	1690	1707	1707	1707
2. Transferts courants reçus	601	684	746	744	754	764	1141	1171
3. Transferts en capital reçus	45	38	48	48	48	48	48	48
4. Ventes courantes de biens et services	1468	1551	1698	1801	1748	1693	1758	1828
C. Cotisations imputées	1906	1974	2084	2175	2280	2392	2509	2624
D. Transferts des administr. publiques	148	156	159	167	156	159	161	164
1. de la Sécurité sociale	101	106	112	120	109	112	114	116
2. des Communautés et Régions	6	6	6	6	6	6	6	6
3. des pouvoirs locaux	41	43	40	41	41	41	41	41
dont, en capital	3	5	7	7	7	7	7	7
2. Dépenses	92829	99044	99876	103303	108599	114040	119091	124210
A. Dépenses primaires	80410	86586	87654	90999	95758	100223	104300	108615
a. Finales courantes	24361	26389	27327	28668	29197	30036	30929	31915
1. Rémunérations des salariés	8095	8507	8820	8910	9117	9416	9725	10025
2. Consommation intermédiaire et impôts	2582	2963	2955	3086	3083	3062	3112	3164
3. Subventions aux entreprises	2914	3344	3466	3965	4076	4199	4336	4484
4. Prestations sociales	7124	7527	8056	8291	8583	8907	9242	9570
- Prestations sociales en espèces	7067	7488	7846	8078	8365	8685	9015	9337
- Prestations sociales en nature	57	39	210	214	218	223	228	234
5. Transferts aux ménages et ISBL	483	554	794	697	681	692	701	711
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Contribution RNB	2381	2536	2278	2211	2153	2274	2301	2424
8. Autres transferts au reste du monde	782	958	958	1507	1503	1486	1511	1536
b. Finales en capital	2749	2498	2653	3240	3289	3602	3682	3765
1. Formation brute de capital	656	734	647	755	743	954	971	988
2. Autr. acquis. nettes actifs non financiers	6	6	-23	4	1	1	1	1
3. Transferts aux ménages et ISBL	18	20	305	26	26	27	27	28
4. Transferts aux entreprises	1660	1235	1251	1643	1684	1730	1778	1828
5. Transferts au reste du monde	409	503	473	812	835	891	905	921
c. Transferts aux administr. publiques	53299	57699	57674	59092	63273	66585	69689	72935
1. Transferts de recettes fiscales	39436	42613	42340	43291	46948	49679	52171	54788
2. Autres transferts courants	13805	15005	15205	15708	16206	16777	17383	18007
3. Transferts en capital	58	81	129	93	119	129	134	140
B. Charges d'intérêt	12419	12458	12223	12303	12841	13818	14791	15596
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-3742	-5704	-8649	-10268	-11621	-12817	-13266	-13957
Epargne brute	-1146	-3340	-6091	-7163	-8449	-9328	-9700	-10310
4. Solde primaire	8677	6753	3574	2035	1219	1001	1525	1638
p.m. Consommation finale	10097	10870	10902	11035	11305	11653	11964	12262

Tableau 32 COMPTE DES COMMUNAUTES ET REGIONS

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Recettes	47356	50025	49510	49343	52209	54511	56945	59534
A. Fiscales propres et parafiscales	7845	7842	7235	7267	7436	7727	8063	8435
1. Fiscales	7802	7798	7191	7221	7390	7680	8016	8386
a. Impôts directs - ménages	1031	969	431	365	284	284	334	385
b. Impôts indirects	4709	4622	4576	4636	4795	4992	5184	5404
c. Impôts en capital	2062	2206	2183	2220	2311	2405	2498	2598
2. Cotisations de Sécurité Sociale	43	45	45	45	46	47	48	48
B. Autres recettes des autres secteurs	2914	3038	3108	3248	3335	3424	3515	3611
1. Revenus de la propriété	251	262	263	357	363	369	375	382
2. Transferts courants reçus	317	320	324	328	331	335	338	342
3. Transferts en capital reçus	26	27	27	27	28	28	29	29
4. Ventes courantes de biens et services	2321	2429	2494	2535	2613	2693	2773	2859
C. Cotisations imputées	4033	4369	4661	4908	5210	5536	5889	6249
D. Transferts des administr. publiques	32564	34776	34506	33920	36228	37824	39477	41239
1. Transferts de recettes fiscales	28080	29930	29360	28553	30533	31793	33087	34481
2. Autres transferts	4484	4847	5146	5367	5696	6031	6390	6758
a. du pouvoir fédéral	4261	4616	4910	5127	5453	5784	6138	6502
b. de la Sécurité Sociale	22	20	25	25	26	26	26	27
c. des pouvoirs locaux	201	210	211	214	218	221	225	229
dont, en capital	48	65	103	68	95	102	107	112
2. Dépenses	46363	49983	51177	53210	55491	57906	60451	63069
A. Dépenses primaires	45912	49537	50756	52636	54749	56981	59338	61762
a. Finales courantes	33968	35976	37750	39134	40772	42506	44338	46216
1. Rémunérations des salariés	17998	19005	19933	20478	21256	22076	22942	23809
2. Consommation intermédiaire et impôts	5250	5622	5910	6008	6242	6485	6728	6987
3. Subventions aux entreprises	1411	1324	1166	1399	1434	1469	1506	1545
4. Prestations sociales	6836	7354	7889	8290	8765	9278	9834	10413
- Prestations sociales en espèces	4720	5141	5501	5788	6131	6501	6900	7308
- Prestations sociales en nature	2116	2213	2388	2502	2634	2777	2934	3105
5. Transferts aux ménages et ISBL	2283	2477	2656	2762	2877	2998	3126	3258
6. Transferts aux entreprises	104	104	104	104	104	104	104	104
7. Transferts au reste du monde	87	91	92	93	95	96	98	99
b. Finales en capital	3920	4026	4131	4237	4343	4453	4567	4687
1. Formation brute de capital	2078	2228	2270	2303	2332	2362	2393	2425
2. Autr.acquis. nettes act.non financiers	5	5	5	5	5	5	5	5
3. Transferts aux ménages et ISBL	162	185	232	235	239	243	248	252
4. Transferts aux entreprises	1675	1608	1624	1694	1767	1842	1921	2005
5. Transferts au reste du monde	-0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	8023	9536	8876	9265	9634	10023	10433	10859
1. Transferts courants	7471	8121	8292	8672	9032	9411	9811	10226
2. Transferts en capital	552	1415	583	593	603	612	623	633
B. Charges d'intérêt	451	446	421	574	742	924	1113	1308
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	993	42	-1667	-3868	-3282	-3394	-3506	-3535
Epargne brute	3330	3185	734	-1353	-771	-864	-951	-954
Solde primaire	1444	488	-1245	-3294	-2540	-2470	-2393	-2227
p.m. Consommation finale	26002	27496	28840	29606	30725	31902	33142	34410

Tableau 33 COMPTE DES POUVOIRS LOCAUX

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Recettes	22202	23228	22883	23776	24529	25405	26369	27379
A. Fiscales propres et parafiscales	7600	6864	6895	7101	7215	7372	7576	7801
1. Fiscales	7577	6841	6872	7078	7192	7349	7553	7778
a. Impôts directs	3169	2414	2530	2625	2656	2727	2842	2974
- Ménages	3169	2414	2530	2625	2656	2727	2842	2974
- Sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	4408	4427	4342	4453	4536	4621	4711	4804
2. Cotisations de Sécurité Sociale	23	23	23	23	23	23	23	23
B. Autres recettes des autres secteurs	2702	2854	2808	2904	3021	3142	3268	3401
1. Revenus de la propriété	826	853	748	760	790	820	851	884
2. Transferts courants reçus	200	207	207	210	212	215	218	220
3. Transferts en capital reçus	36	37	37	38	38	38	39	39
4. Ventes courantes de biens et services	1640	1758	1815	1897	1980	2068	2161	2258
C. Cotisations imputées	1171	1243	1319	1374	1445	1523	1607	1693
D. Transferts des administr. publiques	10729	12267	11862	12396	12848	13369	13917	14484
1. Transferts de recettes fiscales	126	111	147	150	152	154	157	160
2. Autres transferts	10603	12156	11715	12247	12696	13214	13760	14324
a. du pouvoir fédéral	2679	2922	2965	3109	3191	3322	3460	3600
b. des Communautés et Régions	7891	9200	8715	9103	9469	9855	10263	10686
c. de la Sécurité sociale	33	33	35	35	36	37	38	38
dont, en capital	564	1233	612	620	629	641	652	663
2. Dépenses	22393	23409	24496	25481	27226	28594	28928	29800
A. Dépenses primaires	21879	22872	23978	24902	26579	27807	27976	28716
a. Finales courantes	18734	19857	20786	21484	22314	23195	24120	25055
1. Rémunérations des salariés	11875	12527	13221	13567	14044	14555	15088	15616
2. Consommation intermédiaire et impôts	3112	3349	3471	3643	3822	4010	4210	4421
3. Subventions aux entreprises	513	544	554	572	590	609	628	649
4. Prestations sociales	2572	2738	2825	2964	3096	3234	3380	3526
- Prestations sociales en espèces	2067	2220	2342	2456	2567	2683	2805	2927
- Prestations sociales en nature	506	517	483	507	529	551	574	599
5. Transferts aux ménages et ISBL	587	625	640	664	688	713	739	767
6. Transferts aux entreprises	75	75	75	75	75	75	75	75
b. Finales en capital	2902	2762	2940	3163	4006	4350	3590	3391
1. Formation brute de capital	2619	2474	2652	2874	3715	4057	3295	3095
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	24	24	24	24	24	24	24	24
3. Transferts aux ménages et ISBL	91	96	96	97	99	101	102	104
4. Transferts aux entreprises	168	168	168	168	168	168	168	168
c. Transferts aux administr. publiques	242	253	251	255	258	262	266	270
1. Transferts courants	236	246	242	246	249	253	256	260
2. Transferts en capital	6	7	9	9	9	9	10	10
B. Charges d'intérêt	515	537	518	579	647	787	952	1084
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-191	-181	-1613	-1705	-2697	-3189	-2559	-2421
Epargne brute	2117	1318	687	810	652	491	349	278
4. Solde primaire	324	356	-1094	-1126	-2050	-2402	-1607	-1336
p.m. Consommation finale	15452	16303	17036	17525	18146	18808	19503	20200

Tableau 34 COMPTE DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Recettes	64419	69210	69597	71976	75260	79047	82753	86736
A. Fiscales propres et parafiscales	45712	48306	48711	49202	50639	52775	55081	57603
1. Fiscales	2501	2571	2585	2624	2722	2828	2947	3078
a. Impôts directs	1204	1263	1300	1333	1400	1475	1560	1652
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	957	986	1046	1075	1137	1208	1289	1376
- Sociétés (transf. au FAT)	248	277	254	258	263	267	271	276
b. Impôts indirects	1296	1308	1285	1291	1322	1353	1387	1426
- sur les primes d'assurance	825	854	865	860	876	892	908	928
- sur le CA pharma, -industrie	274	200	258	266	279	294	310	329
- cotisation unique des sociétés	172	169	168	165	166	168	169	170
- remboursement bio clinique	25	85	-6	-0	-0	-0	-0	-0
2. Cotisations de Sécurité Sociale	43212	45735	46126	46578	47917	49947	52134	54525
a. Employeurs, régime obligatoire	26917	28296	28420	28625	29387	30673	32114	33673
- Entreprises	23427	24632	24593	24728	25371	26520	27819	29238
- Secteur public	3229	3396	3569	3644	3755	3876	4001	4124
- Entreprises publiques (a)	261	268	258	253	260	277	294	311
b. Salariés, régime obligatoire	12340	13002	13145	13247	13742	14296	14930	15610
c. Indépendants, régime obligatoire	2792	3197	3277	3366	3379	3497	3529	3601
d. Bénéficiaires de prestations sociales, régime obligatoire	1002	1076	1119	1173	1240	1310	1387	1464
e. Assurance libre OSSOM	54	56	57	58	59	61	62	64
f. Cotisations à l'ass. soins de santé - Flandre	107	108	108	109	110	111	111	112
B. Cotisations imputées	20	21	22	22	23	24	24	25
C. Autres recettes des autres secteurs	407	434	419	443	495	555	637	748
1. Revenus de la propriété	353	381	364	387	438	497	578	689
2. Transferts courants des ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts des entreprises	5	3	4	4	4	4	4	4
4. Ventes courantes de biens et services	48	50	51	51	52	53	54	55
D. Transferts des administr. publiques	18279	20449	20445	22310	24104	25694	27011	28359
1. Transferts de recettes fiscales	11231	12572	12832	14588	16264	17732	18927	20148
a. Financement alternatif	9730	10995	11189	12876	14514	15925	17040	18194
b. Taxe sur primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Accises tabac, stock-options	1500	1577	1643	1712	1750	1807	1887	1954
2. Autres transferts	7048	7876	7613	7722	7840	7961	8084	8212
a. Du pouvoir fédéral	6922	7547	7459	7565	7681	7800	7920	8045
- Transferts courants	6922	7547	7459	7565	7681	7800	7920	8045
- Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Des Communautés et Régions	126	329	154	156	159	161	164	167
2. Dépenses	62595	67445	72440	75532	79104	82755	86545	90318
A. Dépenses primaires	62595	67444	72399	75402	78917	82526	86297	90050
a. Dépenses courantes	62339	67180	72144	75124	78648	82251	86017	89766
1. Rémunérations des salariés	1305	1376	1443	1470	1515	1564	1615	1664
2. Consommation intermédiaire	887	959	986	1027	1069	1113	1159	1207
3. Subventions aux entreprises	1706	2032	2169	2348	2423	2467	2515	2562
- Maribel social (y compris préc. prof.)(b)	632	632	659	716	722	727	733	740
- Allocations d'activation (c)	228	235	224	208	207	213	219	225
- Bonus jeunes non-marchand	0	45	45	46	47	48	49	50
- Titres-services	653	899	996	1094	1121	1147	1176	1204
- Emplois dans les hôpitaux	193	222	246	283	326	332	338	343
4. Prestations sociales	58118	62469	67195	69916	73269	76727	80342	83939
- Prestations sociales en espèces	37587	39902	42534	44231	46283	48376	50543	52617
- Prestations sociales en nature	20531	22567	24660	25685	26986	28352	29799	31322
5. Transferts aux ménages et ISBL	323	343	352	363	372	380	387	394
b. Dépenses en capital	100	104	83	97	98	100	101	103
1. Formation brute de capital	86	89	77	91	92	93	95	96
2. Transferts aux ménages	8	8	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux entreprises financières	6	6	6	6	6	6	6	6
c. Transferts aux administr. publiques	155	160	172	181	170	175	178	181
1. Transferts courants	155	160	172	181	170	175	178	181
2. Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêt	0	2	41	130	187	230	248	269
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	1824	1764	-2844	-3556	-3844	-3709	-3792	-3583
Epargne brute	1924	1668	-2761	-3459	-3745	-3609	-3691	-3480
Solde primaire	1824	1766	-2803	-3426	-3657	-3479	-3544	-3314
p.m. Consommation finale	22759	24940	27126	28220	29608	31067	32612	34234

(a) VRT, RTBF, BRF, (à partir de 2002), Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

(b) Y compris préc. prof.: à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.

(c) Emplois Plan Activa, dont bonus de départ et bonus de stage.

Tableau 35 DETAIL DES PRESTATIONS SOCIALES

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
1. Pensions	19195	20556	21480	22263	23421	24743	26143	27525
- Salariés	15869	16931	17698	18361	19361	20499	21707	22905
- Indépendants	2316	2547	2654	2742	2853	2988	3129	3264
- Agents définitifs de l'ONSS-APL	700	750	788	817	855	896	939	982
- Affiliés à l'OSSOM	310	328	339	343	351	359	368	375
2. Soins de santé	20812	22898	25025	26074	27391	28796	30284	31855
- Salariés, indépendants et personnel de l'Etat	20216	22215	24280	25292	26581	27935	29368	30879
- Affiliés à l'OSSOM	30	31	31	32	33	34	35	36
- À des sécurités sociales étrangères	282	331	365	390	405	444	485	532
- En cas d'acc. du trav., garde d'enfants, ...	67	71	72	73	75	76	78	79
- Assurance soins de santé Flandre	218	250	277	287	297	307	318	329
3. Indemnités de maladie et invalidité	4149	4552	4815	5002	5200	5440	5680	5904
- Salariés	3895	4266	4509	4681	4866	5092	5318	5528
- Indépendants	254	286	306	321	333	348	362	376
4. Allocations familiales	4474	4720	4892	4957	5115	5289	5463	5630
- Salariés, y compris l'ONSS-APL	4062	4279	4432	4495	4642	4801	4962	5115
- Indépendants	359	387	404	404	415	427	439	452
- Allocations familiales garanties	33	34	34	35	35	37	38	39
- Aux fonctionnaires de la s.s.	20	21	22	22	23	24	24	25
5. Chômage	7831	8013	9259	9902	10388	10656	10914	11109
- Allocations de chômage, dont	5825	5884	6992	7512	7877	8068	8218	8327
. Chôm. compl. indemn. demandeurs d'emploi	3520	3518	4242	5039	5377	5544	5655	5716
. Chôm. compl. indemn. non demandeurs d'emploi	1128	1117	1079	1058	1066	1088	1123	1171
. Chômeurs à temps partiel volontaires	135	135	133	131	133	136	139	143
. Chôm. à temps part. avec maintien des droits et AGR	192	209	230	221	232	248	264	281
. Chômeurs temporaires	381	431	883	641	642	619	594	566
. Programmes d'activation: PEP et ALE (*)	60	50	41	33	27	22	18	15
. Autres indemnisés	343	357	368	373	384	395	407	418
. Ajustement statistique	66	67	15	16	17	17	17	17
- Interruption de carrière	646	700	741	767	805	843	881	917
- Prépensions (partie ONEM)	1359	1429	1526	1623	1706	1745	1814	1865
6. Accidents de travail	180	193	199	201	207	212	217	222
7. Maladies professionnelles	319	325	320	316	314	312	310	307
8. Sécurité d'existence	1030	1078	1072	1065	1098	1140	1189	1242
9. Congé Education	123	128	129	131	133	135	137	140
10. OSSOM	5	5	5	5	5	5	6	6
Total	58118	62469	67195	69916	73269	76727	80342	83939
p.m. Taux de croissance de l'indice des prix des prestations de sécu.	1.5	4.1	2.0	0.8	1.7	1.8	1.8	1.5

(*) Première Expérience Professionnelle, Agences Locales pour l'Emploi. Les allocations de l'ONEM aux Programmes de Réinsertion professionnelle, de Transition professionnelle, des contrats SINE, du Plan ACTIVA, des bonus de départ, des bonus de stage, des bonus jeunes dans le non-marchand et des titres-services sont considérées comme une subvention salariale.

Tableau 36 SECURITE SOCIALE DES SALARIES, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET(*)

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
A. Recettes	55878	55414	56149	58117	60792	63876	67016	70340
1. Cotisations, dont:	37178	38450	39002	39316	40353	41995	43921	46001
Cotisations patronales, y compris	23631	24886	25196	25397	25969	27038	28309	29681
réductions de cotisations patronales	4779	4913	4868	4759	5058	5069	5112	5180
Cotisations personnelles y compris	12632	13338	13565	13661	14111	14672	15313	16007
réductions de cotisations personnelles	651	699	711	643	570	537	495	455
De bénéficiaires de prestations	914	226	242	258	273	285	300	314
2. Financement alternatif	10475	9336	9391	10947	12404	13670	14694	15734
3. Cotisation spéciale	923	986	1046	1074	1137	1208	1289	1376
4. Intervention de l'Etat	5522	5851	5813	5900	5999	6098	6202	6309
5. Autres transferts fiscaux	1028	112	114	117	119	121	123	126
6. Intérêts à recevoir	73	233	239	247	260	266	272	283
7. Autres transferts à la Sécurité Sociale	679	447	545	515	520	518	515	511
- Cotisation sociale FFE	116	119	246	212	212	204	196	187
- Des assureurs au FAT	248	277	254	258	263	267	271	276
- Autres (conventions internat., ...)	315	51	45	45	46	47	48	48
8. Récupération Maribel-bis et ter	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Dépenses	54699	55212	59151	62177	65392	68714	72150	75601
1. Prestations sociales, dont:	50823	33730	36175	37696	39505	41291	43135	44879
- ONP-Pensions	15671	16865	17647	18308	19306	20441	21646	22840
- AMI-Soins de Santé (a)	19021	0	0	0	0	0	0	0
dont la partie du prix de la journée d'hospitalisation	1272	0	0	0	0	0	0	0
- AMI-Indemnités	3890	4260	4503	4676	4862	5089	5315	5525
- Mineurs inv., CSPM-indemn., Pool all. d'attente	15	17	16	14	12	11	10	9
- ONAFTS-Allocations familiales	3736	3912	4048	4097	4226	4367	4508	4642
- FAT-Accidents de travail	164	172	178	180	186	191	196	201
- FMP-Maladies professionnelles	306	312	307	303	301	299	297	294
- ONEM-Allocations de chômage	6015	6063	7210	7727	8101	8305	8467	8585
dont pécule de vacances jeunes	8	9	9	9	9	9	10	10
dont allocations d'activation	288	278	276	267	270	279	287	294
. plan activa	228	235	224	208	207	213	219	225
. supplément de reprise du travail	10	15	23	28	32	34	35	36
- ONEM - Pré pensions	1359	1429	1526	1623	1706	1745	1814	1865
- ONEM - Interruptions de carrière	646	700	741	767	805	843	881	917
2. Frais de fonctionnement	1776	1037	1089	1120	1159	1201	1245	1290
3. Transferts divers aux ménages	1629	1382	1486	1619	1640	1674	1710	1745
dont titres-services	653	899	996	1094	1121	1147	1176	1204
fin. pécules vacances chômeurs temporaires	22	21	26	53	38	38	37	36
bonus jeunes non-marchand	0	45	45	46	47	48	49	50
autres	954	417	419	426	433	440	448	455
4. Transf. aux entreprises: Maribel social	440	454	481	538	544	549	555	562
5. Transf. aux régions: Maribel social,...	22	20	25	25	26	26	26	27
6. Intérêts à payer	8	2	41	130	187	229	242	253
7. Transf. à l'INAMI - soins de santé	0	18587	19854	21048	22332	23744	25237	26845
C. Capacité de financement	1179	202	-3002	-4061	-4600	-4839	-5134	-5261
Remboursements de la dette	1	1	1	0	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	1178	201	-3002	-4061	-4600	-4839	-5134	-5261
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2008	0	201	-2801	-6862	-11462	-16300	-21435	-26695
Réserve de distribution et bâtiments	4705	6136	6211	6211	6211	6211	6211	6211
Endettement	5	4	2804	6865	11465	16304	21438	26699
Mise à disposition sans intérêt	1028	1028	1028	1028	1028	1028	1028	1028

(*) Jusqu'en 2007, le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs salariés comprenait l'ensemble des recettes et dépenses des salariés. Il en allait de même pour le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs indépendants. A partir de 2008, les recettes et dépenses de soins de santé sont extraites de ces budgets et rassemblées dans un budget distinct relatif aux seuls soins de santé (régime unique salariés et indépendants). Ce tableau reprend donc jusqu'en 2007 toutes les recettes et dépenses des salariés et à partir de 2008 toutes les recettes et dépenses des salariés à l'exception de celles de soins de santé.

(a) Inclus la partie du prix de la journée d'hospitalisation qui, avant 2004, était à charge du SPF Santé Publique.

Tableau 37 SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET (*)

(en millions d'euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
A. Recettes	4805	5424	5535	5783	5967	6206	6372	6559
1. Cotisations	2693	3098	3233	3320	3345	3445	3491	3556
2. Financement alternatif	666	830	838	982	1120	1239	1336	1433
3. Intervention de l'Etat	1124	1272	1263	1281	1303	1325	1347	1371
4. Autres transferts fiscaux	272	185	181	178	180	181	183	184
5. Intérêts à recevoir	25	31	16	17	16	11	12	12
6. Autres transferts à la Sécurité Sociale	27	8	4	4	4	4	4	4
B. Dépenses	4397	5217	5503	5789	6091	6362	6668	6936
1. Prestations sociales, dont	4240	3219	3365	3467	3602	3763	3930	4091
- INASTI-Pensions	2316	2547	2654	2742	2853	2988	3129	3264
- AMI-Soins de santé (a)	1311	0	0	0	0	0	0	0
dont partie du prix de la journée d'hospitalisation	114	0	0	0	0	0	0	0
- AMI - Indemnités et ass. faillite	254	286	306	321	333	348	362	376
- INASTI - Allocations familiales	359	387	404	404	415	427	439	452
2. Frais de fonctionnement	134	86	89	91	95	98	102	105
3. Transferts divers aux ménages	22	8	8	8	8	8	8	9
4. Intérêts à payer	0	0	0	0	0	1	7	16
5. Transf. à l'INAMI - soins de santé	0	1904	2042	2223	2386	2492	2621	2715
C. Capacité de financement	409	207	32	-7	-124	-156	-296	-377
Remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	409	207	32	-7	-124	-156	-296	-377
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2008	0	207	239	233	109	-48	-343	-720
Réserves de distribution et bâtiments	940	624	656	650	526	417	417	417
Endettement	0	0	0	0	0	48	343	720

(*) Jusqu'en 2007, le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs indépendants comprenait l'ensemble des recettes et dépenses des indépendants. Il en allait de même pour le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs salariés. A partir de 2008, les recettes et dépenses de soins de santé sont extraites de ces budgets et rassemblées dans un budget distinct relatif aux seuls soins de santé (régime unique salariés et indépendants). Ce tableau reprend donc jusqu'en 2007 toutes les recettes et dépenses des indépendants et à partir de 2008 toutes les recettes et dépenses des indépendants à l'exception de celles de soins de santé.

(a) Toutes les dépenses, y compris les dépenses diminuées des remboursements dans le cadre des conventions internationales, à l'exclusion des dépenses pour les prestations de soins aux résidents étrangers.

Tableau 38 REGIME SOINS DE SANTE SELON LES DEFINITIONS BUDGETAIRES (*)

(en millions euros)

	07	08	09	10	11	12	13	14
A. Recettes	0	24912	26534	28028	29674	31420	33285	35270
1. Cotisations propres	0	790	825	861	909	964	1022	1082
2. Financement alternatif	0	2311	2497	2552	2631	2713	2785	2866
a. Recettes TVA	0	1487	1657	1711	1775	1842	1898	1966
b. Accises tabac	0	823	840	841	856	871	886	900
c. Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Autres transferts fiscaux	0	1011	987	996	1024	1052	1082	1117
a. Taxes primes assurances	0	726	735	730	745	758	771	788
b. Taxes industrie pharmaceutique	0	200	258	266	279	294	310	329
c. Remb. bio clinique	0	85	-6	-0	-0	-0	-0	-0
4. Revenus de propriété	0	5	5	19	58	116	192	293
5. Autres transferts (conv. intern.)	0	305	324	329	335	340	346	352
Total : recettes propres	0	4421	4639	4758	4956	5184	5427	5710
6. Transferts des gestions globales	0	20491	21896	23271	24718	26235	27858	29560
Montant de base	0	19580	20572	20921	21125	21645	22505	23471
Montant complémentaire	0	633	1042	2233	3474	4469	5229	5963
a. Transfert de l'ONSS-GFG	0	18587	19854	21048	22332	23744	25237	26845
Montant de base	0	17791	18744	19013	19167	19672	20473	21412
Montant complémentaire	0	577	949	2035	3166	4072	4765	5434
Régularisation années précédentes	0	219	161	0	-0	0	-0	-0
b. Transfert de l'INASTI-GFG	0	1793	1925	2106	2267	2370	2497	2589
Montant de base	0	1789	1827	1907	1958	1973	2032	2059
Montant complémentaire	0	56	93	198	309	397	465	530
Régularisation années précédentes	0	-52	6	-0	-0	0	-0	-0
c. Transfert INASTI Carrières mixtes	0	111	116	117	119	121	124	125
B. Dépenses	0	24185	26171	27261	28643	30050	31540	33107
1. Prestations	0	22371	24382	25432	26765	28122	29559	31072
a. Prestations soins de santé	0	20884	22725	23712	24977	26263	27625	29060
dont petits risques indépendants	0	473	516	538	567	596	627	660
b. Prix journées hôpitaux	0	1487	1657	1720	1788	1859	1934	2012
2. Frais de fonctionnement	0	922	947	973	1008	1044	1082	1121
3. Transferts divers	0	893	842	856	870	884	899	914
4. Charges d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
C. Capacité de financement	0	727	364	767	1031	1369	1744	2163
Transferts vers le fonds d'avenir soins de santé	0	306	276	0	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	0	421	88	767	1031	1369	1744	2163
Soldes cumulés à partir de 2008	0	421	509	1276	2307	3677	5421	7583
Réserves	0	421	509	1276	2307	3677	5421	7583

(*) Jusqu'en 2007, le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs salariés comprenait l'ensemble des recettes et dépenses des salariés. Il en allait de même pour le budget de la sécurité sociale relatif aux travailleurs indépendants. A partir de 2008, les recettes et dépenses de soins de santé sont extraites de ces budgets et rassemblées dans un budget distinct relatif aux seuls soins de santé (régime unique salariés et indépendants). Ce tableau présente, à partir de 2008, les recettes et dépenses de soins de santé des salariés et indépendants.

E. Résultats par branche d'activité

Tableau 39 VALEURS AJOUTÉES BRUTES EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	02//95	08//02	14//08
1. Agriculture	3.8	0.3	4.4	1.6	-2.3	0.4
2. Energie	-5.1	5.3	0.0	0.7	4.0	0.2
3. Industries manufacturières	3.5	3.6	0.1	2.5	0.8	0.0
a. Biens intermédiaires	5.8	3.7	1.2	3.0	0.1	0.1
b. Biens d'équipement	3.9	0.9	-2.2	3.4	0.1	0.4
c. Biens de consommation	0.6	5.4	0.4	1.2	2.1	-0.3
4. Construction	-6.4	5.9	0.4	1.3	3.6	1.6
5. Services marchands	1.5	3.9	2.3	2.4	2.5	1.1
a. Transports et communication	1.1	6.7	2.1	2.3	1.6	0.4
. Transports ferroviaires	-0.9	7.7	-2.2	0.3	-7.6	2.6
. Transports urbains et routiers	-0.9	7.7	4.4	2.4	0.0	0.9
. Transports par eau et aériens	4.1	5.5	16.7	1.2	9.2	-2.3
. Services auxil. des transp. et communic.	2.2	6.2	1.7	2.7	2.8	0.3
b. Commerce et horeca	-1.0	0.9	0.5	0.3	1.9	0.7
c. Crédit et assurances	4.5	3.1	5.1	5.7	1.9	0.8
d. Santé et action sociale	1.0	5.2	1.3	2.1	1.6	2.3
e. Autres services marchands	2.7	5.1	3.0	3.0	3.5	1.2
6. Services non marchands	0.8	-0.7	1.1	1.1	1.1	1.3
Total	1.0	3.3	1.5	2.2	2.1	0.9

Tableau 40 VALEURS AJOUTÉES BRUTES A PRIX COURANTS

(pourcentages du total)

	80	85	90	95	00	07	14
1. Agriculture	2.4	2.4	2.1	1.5	1.4	0.8	0.9
2. Energie	5.7	5.3	3.7	3.3	3.2	2.9	2.4
3. Industrie manufacturière	22.5	22.2	22.4	19.9	18.9	15.8	14.7
a. Biens intermédiaires	8.8	9.1	8.9	8.1	7.6	6.8	6.4
b. Biens d'équipement	5.8	5.4	5.8	4.8	4.7	3.6	3.3
c. Biens de consommation	7.8	7.6	7.7	7.1	6.6	5.4	5.1
4. Construction	7.5	5.2	5.5	5.1	5.0	5.3	4.9
5. Services marchands	44.7	48.2	52.7	55.9	57.8	61.4	62.2
a. Transports et communication	6.8	6.7	7.8	8.2	8.0	8.2	7.4
. Transports ferroviaires	0.9	0.8	0.9	0.9	0.8	0.3	0.4
. Transports urbains et routiers	1.8	1.6	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8
. Transports par eau et aériens	0.5	0.5	0.4	0.5	0.3	0.5	0.2
. Services auxil. des transp. et communic.	3.6	3.8	4.7	5.0	4.9	5.6	5.0
b. Commerce et horeca	13.0	12.8	14.4	13.8	13.2	14.7	14.4
c. Crédit et assurances	5.4	6.4	5.7	6.4	6.0	5.6	4.6
d. Santé et action sociale	5.0	5.5	5.7	6.1	6.5	7.0	7.8
e. Autres services marchands	14.5	16.9	19.0	21.4	24.1	25.9	28.1
6. Services non marchands	17.3	16.7	13.6	14.2	13.8	13.9	14.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 41 INVESTISSEMENTS EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	02//95	08//02	14//08
1. Agriculture	-0.3	6.0	-11.6	1.0	7.0	-0.7
2. Energie	-0.6	2.3	3.0	-4.4	7.9	-0.5
3. Industries manufacturières	4.2	16.9	-5.6	1.0	1.8	-0.2
a. Biens intermédiaires	4.2	20.1	-3.6	1.6	2.7	-0.2
b. Biens d'équipement	6.0	10.6	-6.3	-0.6	2.4	0.6
c. Biens de consommation	3.1	18.0	-7.1	1.2	0.6	-0.6
4. Construction	-2.9	18.6	-3.6	3.4	9.2	-0.0
5. Services marchands	-2.2	7.2	0.8	5.3	4.9	0.9
a. Transports et communication	-5.4	1.4	4.9	2.6	2.2	1.0
. Transports ferroviaires	-12.6	-15.1	46.3	8.8	-26.5	3.2
. Transports urbains et routiers	5.9	11.0	12.3	0.6	6.5	1.7
. Transports par eau et aériens	-5.4	6.3	-22.1	-7.7	13.4	6.9
. Services auxil. des transp. et communic.	-5.1	-3.4	14.1	2.3	6.3	-0.4
b. Commerce et horeca	3.4	14.8	-2.6	3.9	6.1	0.3
c. Crédit et assurances	3.0	6.0	-10.2	8.9	-3.1	0.1
d. Santé et action sociale	-7.6	14.9	2.1	-0.8	-1.9	2.3
e. Autres services marchands (logements exclus)	-2.7	6.8	5.0	8.9	8.7	1.1
6. Logements	-9.8	11.6	1.0	0.2	5.5	0.6
7. Services non marchands	-7.2	-6.7	3.1	1.5	1.9	2.4
Total	-3.7	8.8	-0.6	2.7	4.7	0.6

Tableau 42 TAUX D'INVESTISSEMENT

(investissements en pour cent de la valeur ajoutée)

	85^81	90^86	95^91	02^96	08^03	14^09
1. Agriculture	24.1	30.1	25.3	23.3	38.0	41.1
2. Energie	21.1	21.7	34.8	25.2	27.2	38.6
3. Industries manufacturières	11.9	18.2	19.6	20.5	18.4	20.8
a. Biens intermédiaires	9.3	14.8	18.6	21.6	18.3	20.9
b. Biens d'équipement	12.4	15.8	15.4	16.8	15.2	17.3
c. Biens de consommation	14.6	23.9	23.7	21.8	20.6	23.0
4. Construction	7.6	12.3	12.0	13.8	16.1	18.8
5. Services marchands	19.0	17.9	16.7	18.4	18.5	19.1
a. Transports et communication	55.7	38.7	33.6	38.9	35.2	37.9
. Transports ferroviaires	57.9	19.8	43.2	81.0	43.7	38.4
. Transports urbains et routiers	11.0	20.7	23.7	26.0	27.2	31.2
. Transports par eau et aériens	130.6	205.8	114.2	66.0	75.3	145.5
. Services auxil. des transp. et communic.	65.5	30.2	26.8	35.3	33.5	34.8
b. Commerce et horeca	11.4	16.6	16.8	17.5	17.2	19.9
c. Crédit et assurances	19.4	26.1	16.7	18.3	14.8	16.4
d. Santé et action sociale	6.3	9.1	10.6	8.4	7.2	6.1
e. Autres services marchands (logements exclus)	14.1	11.0	11.7	14.8	17.7	17.8
Total branches d'activité marchande	16.6	18.1	18.0	19.0	18.8	20.2
6. Services non marchands	14.3	9.6	8.8	8.4	7.5	8.3
Total (logements exclus)	16.2	16.9	16.7	17.5	17.2	18.5

(^) Moyennes de période

Tableau 43 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	80	85	90	95	00	07	14
1. Salariés	3167.3	2999.1	3183.4	3161.2	3396.5	3662.3	3781.7
a. Agriculture	16.6	16.7	18.6	20.9	23.6	27.0	25.4
b. Energie	63.7	57.9	39.9	34.3	32.4	31.9	30.5
c. Industries manufacturières	869.5	759.6	738.7	646.8	628.3	561.5	485.8
. Biens intermédiaires	296.0	247.5	240.7	214.6	210.9	199.2	176.7
. Biens d'équipement	215.9	187.8	184.9	160.8	159.7	135.7	117.0
. Biens de consommation	357.6	324.3	313.2	271.4	257.7	226.7	192.2
d. Construction	246.7	161.6	186.7	187.0	190.5	204.9	210.7
e. Transports et communication	283.2	267.8	264.6	261.2	280.3	283.3	287.0
. Transports ferroviaires	70.6	62.3	50.8	42.1	41.6	19.0	21.1
. Transports urbains et routiers	50.8	50.7	62.2	65.8	77.2	86.0	84.9
. Transports par eau et aériens	18.7	17.9	15.8	16.3	14.9	7.5	8.0
. Services auxil. des transp. et communic.	143.1	136.9	135.8	137.0	146.5	170.7	173.1
f. Commerce et horeca	439.9	427.3	484.3	494.4	528.3	606.5	626.5
g. Crédit et assurances	116.6	123.4	131.5	128.7	132.3	129.5	125.0
h. Santé et action sociale	181.0	207.2	252.8	283.5	333.5	414.8	508.3
i. Autres services marchands	193.7	220.8	307.2	353.8	472.6	576.9	645.6
j. Services non marchands	756.4	756.7	759.1	750.5	774.6	826.0	836.9
. Adm. publique et éducation	682.7	688.0	698.7	688.9	705.0	767.6	783.6
. Domestiques	73.6	68.7	60.4	61.6	69.6	58.4	53.3
2. Indépendants	613.2	640.4	681.4	706.8	694.9	702.5	711.6
a. Agriculture	115.7	109.4	99.9	88.0	71.2	55.9	47.5
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	37.1	34.5	32.4	29.5	26.3	26.3	24.1
. Biens intermédiaires	6.3	5.8	5.6	5.2	4.7	4.9	4.3
. Biens d'équipement	3.0	3.3	3.4	3.1	2.6	2.4	2.0
. Biens de consommation	27.8	25.4	23.4	21.2	19.0	19.0	17.8
d. Construction	40.8	40.7	44.5	48.9	49.3	52.9	55.9
e. Transports et communication	16.8	14.8	13.1	12.7	12.2	12.9	12.3
. Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
. Transports urbains et routiers	7.6	6.9	6.9	6.8	6.1	4.9	4.3
. Transports par eau et aériens	6.7	5.2	3.6	3.1	2.5	2.0	1.3
. Services auxil. des transp. et communic.	2.6	2.6	2.7	2.8	3.5	6.0	6.6
f. Commerce et horeca	230.1	234.1	236.2	215.2	180.4	155.6	141.9
g. Crédit et assurances	18.9	21.3	21.5	17.9	14.9	9.6	5.6
h. Santé et action sociale	36.6	47.2	60.3	71.6	77.0	71.3	72.3
i. Autres services marchands	116.7	137.6	172.6	221.9	262.6	316.2	349.8
j. Services non marchands (éducation)	0.5	0.6	0.9	1.1	1.1	1.9	2.3
3. Emploi intérieur (1+2)	3780.4	3639.5	3864.9	3868.0	4091.3	4364.8	4493.3
a. Agriculture	132.2	126.2	118.5	109.0	94.8	82.9	72.9
b. Energie	63.7	57.9	39.9	34.3	32.4	31.9	30.5
c. Industries manufacturières	906.5	794.2	771.1	676.3	654.6	587.8	509.9
. Biens intermédiaires	302.3	253.3	246.2	219.8	215.6	204.1	181.0
. Biens d'équipement	218.9	191.2	188.2	163.9	162.3	138.1	119.0
. Biens de consommation	385.3	349.7	336.6	292.5	276.7	245.6	210.0
d. Construction	287.6	202.4	231.2	235.8	239.8	257.8	266.5
e. Transports et communication	300.0	282.6	277.8	273.9	292.5	296.2	299.3
. Transports ferroviaires	70.6	62.3	50.8	42.1	41.6	19.0	21.1
. Transports urbains et routiers	58.4	57.6	69.0	72.6	83.4	90.9	89.2
. Transports par eau et aériens	25.3	23.1	19.4	19.5	17.5	9.5	9.3
. Services auxil. des transp. et communic.	145.7	139.5	138.5	139.8	150.0	176.7	179.8
f. Commerce et horeca	670.0	661.4	720.5	709.6	708.6	762.1	768.3
g. Crédit et assurances	135.4	144.7	153.0	146.7	147.2	139.1	130.5
h. Santé et action sociale	217.6	254.4	313.1	355.1	410.5	486.1	580.7
i. Autres services marchands	310.4	358.4	479.8	575.8	735.2	893.0	995.5
j. Services non marchands	756.9	757.3	760.0	751.6	775.7	827.9	839.1
. Adm. publique et éducation	683.3	688.6	699.6	689.9	706.1	769.4	785.9
. Domestiques	73.6	68.7	60.4	61.6	69.6	58.4	53.3
4. Travailleurs frontaliers (solde)	42.7	41.6	45.8	46.1	50.1	56.7	58.1
5. Chômage complet, définition BFP	359.4	572.4	455.1	649.1	599.5	633.5	771.8
6. Population active, définition BFP	4182.7	4253.5	4365.8	4563.2	4741.0	5055.0	5323.3

Tableau 44 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	85-80	90-85	95-90	02-95	08-02	14-08
1. Salariés	-168.2	184.4	-22.3	299.7	266.3	54.6
a. Agriculture	0.2	1.9	2.4	3.9	2.7	-2.1
b. Energie	-5.9	-18.0	-5.5	-2.1	0.7	-2.4
c. Industries manufacturières	-109.8	-20.9	-91.9	-36.9	-49.2	-74.8
. Biens intermédiaires	-48.5	-6.8	-26.0	-7.2	-7.3	-23.5
. Biens d'équipement	-28.1	-3.0	-24.1	-7.8	-16.8	-19.2
. Biens de consommation	-33.3	-11.1	-41.8	-21.9	-25.1	-32.2
d. Construction	-85.1	25.0	0.3	3.8	18.4	1.5
e. Transports et communication	-15.4	-3.1	-3.4	20.4	4.3	1.2
. Transports ferroviaires	-8.2	-11.5	-8.7	1.1	-23.9	1.7
. Transports urbains et routiers	-0.2	11.5	3.6	15.2	6.1	-2.2
. Transports par eau et aériens	-0.8	-2.1	0.5	-8.2	-0.3	0.1
. Services auxil. des transp. et communic.	-6.2	-1.1	1.1	12.2	22.4	1.5
f. Commerce et horeca	-12.6	57.0	10.1	59.9	60.8	11.3
g. Crédit et assurances	6.9	8.1	-2.8	3.4	-2.3	-4.9
h. Santé et action sociale	26.2	45.6	30.7	75.4	68.2	81.3
i. Autres services marchands	27.0	86.5	46.6	128.4	131.2	32.2
j. Services non marchands	0.4	2.4	-8.6	43.7	31.4	11.3
. Adm. publique et éducation	5.3	10.7	-9.9	36.2	44.2	14.4
. Domestiques	-4.9	-8.3	1.2	7.5	-12.8	-3.1
2. Indépendants	27.3	41.0	25.4	-23.4	25.9	2.3
a. Agriculture	-6.2	-9.5	-11.9	-23.7	-9.5	-7.3
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	-2.5	-2.2	-2.9	-3.8	0.6	-2.2
. Biens intermédiaires	-0.5	-0.2	-0.4	-0.6	0.3	-0.6
. Biens d'équipement	0.3	0.0	-0.2	-0.8	0.1	-0.4
. Biens de consommation	-2.3	-2.0	-2.3	-2.4	0.2	-1.1
d. Construction	-0.1	3.8	4.4	-1.4	6.6	1.8
e. Transports et communication	-2.0	-1.6	-0.4	-0.8	1.2	-0.8
. Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
. Transports urbains et routiers	-0.7	-0.1	-0.1	-1.1	-0.8	-0.5
. Transports par eau et aériens	-1.4	-1.6	-0.5	-1.1	-0.1	-0.7
. Services auxil. des transp. et communic.	0.1	0.0	0.2	1.3	2.1	0.4
f. Commerce et horeca	4.0	2.1	-21.1	-47.5	-14.6	-11.2
g. Crédit et assurances	2.4	0.2	-3.5	-4.7	-4.3	-3.4
h. Santé et action sociale	10.6	13.1	11.3	4.8	-5.1	0.9
i. Autres services marchands	21.0	35.0	49.3	53.7	50.1	24.1
j. Services non marchands (éducation)	0.1	0.2	0.2	0.0	0.8	0.4
3. Emploi intérieur (1+2)	-140.9	225.4	3.2	276.3	292.2	56.8
a. Agriculture	-6.1	-7.7	-9.5	-19.8	-6.8	-9.4
b. Energie	-5.9	-18.0	-5.5	-2.1	0.7	-2.4
c. Industries manufacturières	-112.4	-23.1	-94.8	-40.7	-48.6	-77.0
. Biens intermédiaires	-49.1	-7.1	-26.4	-7.8	-7.0	-24.1
. Biens d'équipement	-27.7	-2.9	-24.3	-8.6	-16.7	-19.6
. Biens de consommation	-35.6	-13.1	-44.1	-24.4	-24.9	-33.3
d. Construction	-85.2	28.8	4.7	2.4	25.0	3.4
e. Transports et communication	-17.5	-4.8	-3.9	19.6	5.5	0.4
. Transports ferroviaires	-8.2	-11.5	-8.7	1.1	-23.9	1.7
. Transports urbains et routiers	-0.9	11.5	3.5	14.1	5.2	-2.7
. Transports par eau et aériens	-2.2	-3.7	0.1	-9.2	-0.4	-0.6
. Services auxil. des transp. et communic.	-6.2	-1.0	1.3	13.5	24.5	1.9
f. Commerce et horeca	-8.5	59.1	-11.0	12.4	46.3	0.1
g. Crédit et assurances	9.3	8.3	-6.3	-1.3	-6.5	-8.3
h. Santé et action sociale	36.8	58.7	42.0	80.2	63.2	82.2
i. Autres services marchands	48.0	121.4	95.9	182.1	181.3	56.3
j. Services non marchands	0.5	2.6	-8.4	43.7	32.2	11.6
. Adm. publique et éducation	5.4	11.0	-9.6	36.2	45.0	14.7
. Domestiques	-4.9	-8.3	1.2	7.5	-12.8	-3.1
4. Travailleurs frontaliers (solde)	-1.1	4.2	0.2	3.5	7.8	0.8
5. Chômage complet BFP	213.0	-117.3	194.0	-5.3	-43.2	171.3
6. Population active BFP	70.8	112.3	197.4	274.5	256.7	228.9

Tableau 45 SITUATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL: DETAIL

(moyennes annuelles, en milliers d'unités)

	08	09	10	11	12	13	14
I. Population totale (II+III)	10703.6	10778.6	10855.8	10934.2	11013.0	11091.3	11168.3
I.bis Population d'âge actif	7070.0	7113.2	7153.0	7184.7	7208.7	7232.1	7254.6
II. Population inactive (concept BFP)	5609.2	5642.1	5678.5	5717.9	5758.1	5801.2	5845.0
dont avec allocation ONEM (1):	191.0	195.4	200.9	203.4	202.4	203.5	203.7
- dispenses pour raisons sociales et familiales	11.1	11.2	11.3	11.3	11.3	11.3	11.3
- dispenses pour reprise d'études	20.8	20.7	20.6	20.6	20.6	20.6	20.6
- interruptions complètes de carrière (2)	27.0	25.8	25.0	24.5	24.2	24.0	24.0
- prépensions conventionnelles à temps plein	115.3	120.6	126.9	130.0	129.3	130.5	130.7
- chômeurs complets en formation professionnelle	16.8	17.0	17.0	17.0	17.0	17.0	17.0
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5094.4	5136.5	5177.3	5216.3	5254.8	5290.1	5323.3
IV. Emploi intérieur	4436.5	4399.9	4346.6	4363.8	4405.5	4448.8	4493.3
dont avec allocation ONEM (1)(3):	330.7	342.8	347.4	354.2	362.0	368.8	375.1
* temps partiel avec AGR (4) + invol. avec allocations	48.5	48.9	48.7	49.9	51.7	53.6	55.5
* total activation ONEM	72.6	71.9	67.9	66.5	66.7	66.7	66.7
** agences locales pour l'emploi	6.6	5.3	4.2	3.4	2.7	2.2	1.7
** programme de réinsertion	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
** plan 'activa'	53.0	50.4	44.7	42.8	42.9	43.2	43.5
** réintégration de chômeurs âgés	7.2	10.3	12.9	14.2	14.9	15.2	15.4
** programme de transition professionnelle	5.8	6.0	6.1	6.1	6.1	6.2	6.2
** première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
* interruptions partielles de carrière (2)	208.6	221.0	229.8	236.9	242.7	247.6	251.9
* prépensions à temps partiel	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
* chômeurs complets en atelier protégé	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
V. Travailleurs frontaliers (solde)	57.4	57.7	57.9	58.0	58.0	58.1	58.1
VI. Chômage (concept BFP)	600.5	678.9	772.8	794.5	791.3	783.2	771.8
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (5)	499.7	584.6	682.4	706.3	704.4	696.5	684.2
(b) Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	100.8	94.3	90.5	88.2	86.9	86.7	87.6
p.m. Temps partiels volontaires indemnisés (1)	27.5	26.4	25.6	25.2	25.0	24.9	24.8
p.m. Chômage temporaire (1) (unités budgétaires)	32.4	53.9	38.8	37.5	35.1	32.6	30.2

(1) Définitions Stat info (concept paiements).

(2) Y compris le crédit temps.

(3) Non compris le chômage temporaire.

(4) AGR : allocation garantie de revenu.

(5) Hors emploi ALE.

Tableau 46 EXPORTATIONS NETTES DE BIENS ET SERVICES

(en millions d'euros)

	80	85	90	95	00	07	14
1. Agriculture	-1273	-2389	-1931	-2145	-1707	-2837	-3777
2. Energie	-3477	-6612	-3623	-3248	-7956	-15352	-16293
3. Industries manufacturières	2579	10533	8034	14063	14940	22046	13271
a. Biens intermédiaires	2954	5571	5661	10150	12848	19333	17345
b. Biens d'équipement	-427	1264	-1124	-15	-3673	-4959	-9753
c. Biens de consommation	52	3698	3496	3928	5765	7672	5679
4. Construction	-355	-560	-754	-813	-1413	-1804	-2493
5. Services marchands	567	1066	2806	3240	5975	11648	12129
a. Transports et communication	650	1050	2030	2603	3741	5604	5394
. Transports ferroviaires	-21	-36	-39	-30	-48	-52	-236
. Transports urbains et routiers	-255	-431	-468	-361	-572	-875	-1033
. Transports par eau et aériens	266	436	711	825	1205	1851	1496
. Services auxil. des transp. et communic.	660	1081	1826	2169	3156	4680	5166
b. Commerce et horeca	90	187	1042	1093	2300	4545	5215
c. Crédit et assurances	-130	-193	-114	-139	-195	-208	-260
d. Autres services marchands	-42	22	-152	-317	129	1706	1781
Total	-1959	2038	4532	11097	9839	13700	2838

Tableau 47 PRODUCTIVITE HORAIRE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	02//95	08//02	14//08
1. Agriculture	5.4	1.8	6.8	4.6	-1.4	2.2
2. Energie	-2.3	13.3	2.8	1.8	3.8	1.6
3. Industries manufacturières	6.8	4.2	3.4	3.5	2.3	2.4
a. Biens intermédiaires	9.9	4.1	4.6	3.7	0.8	2.2
b. Biens d'équipement	6.7	1.3	1.1	4.4	2.3	3.0
c. Biens de consommation	3.5	6.1	3.7	2.5	3.9	2.1
4. Construction	2.5	0.9	1.9	1.2	1.9	1.4
5. Services marchands	1.4	1.7	1.2	0.5	0.6	0.3
a. Transports et communication	2.9	7.0	2.3	1.4	1.7	0.7
. Transports ferroviaires	2.1	11.7	1.3	-0.6	6.7	1.4
. Transports urbains et routiers	-0.2	3.4	3.1	0.6	-0.8	1.7
. Transports par eau et aériens	5.8	10.2	17.6	11.6	10.5	-0.9
. Services auxil. des transp. et communic.	3.8	6.4	1.4	1.2	0.7	0.3
b. Commerce et horeca	0.2	-0.2	1.0	0.2	1.0	0.7
c. Crédit et assurances	3.6	2.1	6.1	6.0	3.2	2.0
d. Santé et action sociale	-1.6	1.8	-1.0	-0.5	-0.3	-0.1
e. Autres services marchands	0.4	-0.5	-0.8	-1.5	-0.3	-0.0
Total	2.8	2.6	2.0	1.3	1.1	0.7

Tableau 48 SALAIRE BRUT NOMINAL HORAIRE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	02//95	08//02	14//08
1. Agriculture	7.1	4.6	5.5	1.2	1.9	1.9
2. Energie	5.3	0.7	4.0	4.0	2.7	2.9
3. Industries manufacturières	7.9	5.3	5.2	2.6	2.9	2.8
a. Biens intermédiaires	9.8	4.3	5.6	2.5	2.8	2.8
b. Biens d'équipement	6.2	6.5	3.5	2.4	2.9	2.8
c. Biens de consommation	7.3	5.4	6.1	2.8	2.8	2.8
4. Construction	6.8	0.3	5.4	2.8	2.7	2.6
5. Services marchands	6.8	4.0	5.2	2.5	2.8	2.5
a. Transports et communication	6.0	4.2	8.0	3.3	2.6	2.8
. Transports ferroviaires	5.5	7.9	10.3	2.6	3.4	2.4
. Transports urbains et routiers	2.8	-0.7	5.2	3.0	2.0	2.8
. Transports par eau et aériens	7.7	-1.1	12.1	2.7	6.9	3.1
. Services auxil. des transp. et communic.	7.7	5.9	8.2	4.0	2.6	2.9
b. Commerce et horeca	6.6	5.7	3.8	2.5	3.3	2.5
c. Crédit et assurances	7.8	3.9	3.1	2.5	3.3	2.8
d. Santé et action sociale	5.3	2.7	5.2	2.6	3.0	2.8
e. Autres services marchands	7.1	2.0	6.6	2.0	2.4	2.1
Total	7.1	3.9	5.1	2.5	2.8	2.5

Tableau 49 COUT SALARIAL NOMINAL PAR TETE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	02//95	08//02	14//08
1. Agriculture	6.8	4.0	3.1	2.4	3.7	3.0
2. Energie	5.2	4.4	5.6	3.9	3.2	3.0
3. Industries manufacturières	8.0	6.0	5.2	2.8	2.8	2.8
a. Biens intermédiaires	9.9	5.3	5.1	2.8	2.7	2.8
b. Biens d'équipement	7.1	6.8	4.0	2.6	3.0	2.8
c. Biens de consommation	7.0	6.1	6.0	2.9	2.6	2.8
4. Construction	7.0	3.0	3.7	2.4	2.6	2.6
5. Services marchands	6.2	3.7	4.6	2.7	2.5	2.6
a. Transports et communication	6.3	5.2	7.0	3.3	2.5	2.7
. Transports ferroviaires	5.6	9.1	9.7	3.2	3.2	2.3
. Transports urbains et routiers	3.1	0.6	4.4	2.0	2.6	2.7
. Transports par eau et aériens	8.9	-1.0	10.1	2.5	6.0	2.9
. Services auxil. des transp. et communic.	7.7	6.8	6.9	4.2	2.1	2.7
b. Commerce et horeca	6.0	5.0	3.6	2.6	3.2	2.8
c. Crédit et assurances	7.0	4.4	3.5	2.3	2.4	2.6
d. Santé et action sociale	4.6	2.0	4.2	2.5	2.4	2.7
e. Autres services marchands	6.2	1.7	5.6	3.4	2.5	2.6
Total	6.8	4.2	4.5	2.6	2.5	2.5

Tableau 50 COUT SALARIAL REEL PAR TETE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	02//95	08//02	14//08
1. Agriculture	0.4	2.0	0.9	0.9	0.9	1.5
2. Energie	-1.1	2.4	3.3	2.4	0.3	1.5
3. Industries manufacturières	1.6	3.9	2.9	1.3	-0.0	1.3
a. Biens intermédiaires	3.3	3.2	2.9	1.2	-0.1	1.3
b. Biens d'équipement	0.7	4.7	1.8	1.0	0.2	1.4
c. Biens de consommation	0.6	4.0	3.7	1.4	-0.2	1.3
4. Construction	0.6	1.1	1.5	0.8	-0.2	1.2
5. Services marchands	-0.2	1.7	2.3	1.2	-0.3	1.1
a. Transports et communication	-0.1	3.2	4.7	1.7	-0.4	1.2
. Transports ferroviaires	-0.8	7.0	7.3	1.6	0.3	0.8
. Transports urbains et routiers	-3.1	-1.4	2.2	0.5	-0.2	1.2
. Transports par eau et aériens	2.3	-2.9	7.7	1.0	3.1	1.4
. Services auxil. des transp. et communic.	1.3	4.8	4.6	2.7	-0.7	1.2
b. Commerce et horeca	-0.4	3.0	1.4	1.0	0.3	1.3
c. Crédit et assurances	0.6	2.4	1.3	0.8	-0.4	1.1
d. Santé et action sociale	-1.7	0.0	2.0	1.0	-0.4	1.2
e. Autres services marchands	-0.2	-0.3	3.3	1.8	-0.4	1.1
Total	0.4	2.2	2.3	1.1	-0.3	1.0

Tableau 51 CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens)

	85//80	90//85	95//90	02//95	08//02	14//08
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	0.9	0.9	0.4	1.1	0.1	1.2
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	0.5	0.8	0.8	1.4
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.3	2.1	-0.1	2.0
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-0.9	-0.2	2.5	0.2	1.2
d. Tabac	0.0	-3.8	-1.5	0.8	-4.3	-0.6
2. Habillement et chaussures	-0.3	2.0	-0.8	0.9	3.6	1.6
3. Loyer	3.1	2.3	1.3	1.7	1.3	1.1
4. Chauffage	-2.4	-2.6	2.8	0.4	-1.0	1.1
5. Electricité	3.5	3.5	3.3	1.1	1.3	0.9
6. Services domestiques	-1.0	-1.7	0.4	1.9	4.0	0.4
7. Meubles, équipement ménager,...	0.6	2.3	0.9	0.3	3.5	1.4
8. Achats de véhicules	0.1	6.1	-3.5	4.1	3.0	0.7
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.7	3.3	2.5	0.4	-0.4	0.0
a. Essence	-2.2	0.1	2.0	-1.2	-4.7	-4.4
b. Diesel	16.9	13.8	8.0	5.3	5.2	5.6
10. Achats de services de transports	-1.4	-0.5	0.6	3.0	4.0	3.2
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	-1.1	-0.1	0.6	2.4	4.3	3.7
b. Transp. de voyageurs par route	-2.5	-2.9	-0.5	3.4	4.3	2.7
c. Autres services de transport	-0.2	3.7	2.0	2.7	3.1	3.3
11. Communications	3.1	5.1	3.7	10.9	2.3	2.9
12. Services médicaux, dépenses de santé	-0.3	2.9	-0.3	4.7	1.6	2.3
13. Loisirs, enseignement, culture	2.3	4.0	3.0	2.3	2.9	0.4
14. Autres biens et services	3.1	4.8	3.4	1.9	0.4	0.6
15. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	6.2	1.0	1.1
Consommation totale des ménages	1.3	2.8	1.6	2.1	1.3	1.0

Tableau 52 REPARTITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX COURANTS

(pourcentages de la consommation totale)

	80	85	90	95	00	07	14
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	22.1	21.8	19.7	17.0	15.5	15.3	15.9
a. Produits alimentaires	16.1	16.1	14.3	12.0	10.2	10.9	11.6
b. Boissons non alcoolisées	1.1	1.1	1.5	1.5	1.3	1.1	1.2
c. Boissons alcoolisées	3.0	2.6	2.3	1.9	1.9	1.7	1.8
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	2.0	1.6	1.3
2. Habillement et chaussures	7.4	6.5	6.9	5.9	5.2	5.3	5.3
3. Loyer	12.9	14.2	14.8	15.7	15.2	15.0	15.4
4. Chauffage	3.9	4.2	1.9	1.8	2.1	2.2	2.3
5. Electricité	2.1	2.5	2.3	2.4	2.0	1.9	2.0
6. Services domestiques	1.1	0.9	0.8	0.8	0.7	0.9	0.9
7. Meubles, équipement ménager,...	5.8	5.4	5.3	5.0	4.1	4.5	4.6
8. Achats de véhicules	5.1	5.1	6.5	4.9	5.9	5.6	5.5
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.2	3.2	2.6	2.7	3.0	3.0	2.6
a. Essence	2.9	2.6	1.8	1.7	1.8	1.4	0.8
b. Diesel	0.1	0.4	0.5	0.6	0.9	1.3	1.7
10. Achats de services de transports	1.6	1.4	1.1	0.9	0.9	0.9	1.0
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	0.8	0.7	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4
b. Transp. de voyageurs par route	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
c. Autres services de transport	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
11. Communications	1.2	1.2	1.3	1.4	2.0	1.9	2.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	2.6	2.8	2.7	3.2	3.8	4.2	4.5
13. Loisirs, enseignement, culture	7.2	7.4	8.3	9.1	9.9	9.3	8.7
14. Autres biens et services	20.0	20.4	22.2	24.7	23.8	24.5	23.6
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.6	3.2	3.7	4.4	5.9	5.7	5.7
Consommation totale des ménages	100.0						

Tableau 53 EVOLUTION DU PRIX DES DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATION PRIVEE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	02//95	08//02	14//08
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.4	1.8	0.5	1.8	3.3	1.7
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	-0.2	1.9	3.2	1.9
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	1.6	0.2	2.1	1.7
c. Boissons alcoolisées	6.1	2.9	0.5	1.1	2.4	1.7
d. Tabac	8.7	5.1	6.2	3.5	5.9	0.4
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.4	0.8	0.6	1.2
3. Loyer	6.6	3.4	3.8	1.8	2.1	2.0
4. Chauffage	12.3	-7.8	-0.5	4.9	10.7	-1.3
5. Electricité	7.7	-0.4	1.4	0.1	3.7	0.7
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.7	2.2	2.2	1.7
7. Meubles, équipement ménager,...	5.3	2.3	1.7	1.1	1.2	1.9
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.8	1.2	1.3	1.7
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.3	-2.7	2.1	3.7	7.0	-0.7
a. Essence	7.8	-2.1	0.9	3.5	6.3	-1.5
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	3.1	8.8	-0.4
10. Achats de services de transports	5.8	0.8	-0.4	0.5	0.4	0.6
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	4.0	-0.6	-5.6	2.3	1.2	1.2
b. Transp. de voyageurs par route	8.3	2.2	3.9	0.2	1.0	0.9
c. Autres services de transport	6.6	1.7	2.5	-1.6	-2.5	-1.6
11. Communications	5.4	1.2	1.9	-0.7	-0.2	0.8
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	8.2	2.1	2.5	2.2
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	2.8	1.7	0.6	1.5
14. Autres biens et services	4.9	1.9	2.7	1.2	4.2	1.5
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	1.7	2.5	1.6
Consommation totale des ménages	6.4	2.0	2.2	1.5	2.8	1.5

Tableau 54 BILAN ENERGETIQUE, TOUS PRODUITS

(millions de TEP)

	85//80	90//85	95//90	02//95	08//02	14//08
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-1.8	-1.2	2.1	4.0	1.1
Importations	-5.1	5.2	1.0	1.9	1.6	-0.5
Exportations totales	-5.3	6.9	-1.1	4.7	0.9	-0.7
Soutes	-0.6	12.2	-0.9	8.3	4.2	-0.1
Consommation intérieure brute	-1.1	1.8	1.2	0.6	2.0	0.0
Entrées en transformation	-5.1	4.4	-0.1	3.7	-0.5	-0.3
Centrales électriques thermiques	-11.8	5.1	2.1	-0.9	2.1	0.3
Centrales nucléaires	22.8	4.2	-0.7	2.4	0.5	0.1
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-3.3	-2.0	-1.9
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-1.8	-0.8	-0.5
Raffineries	-9.3	5.9	0.9	5.9	-1.1	-0.5
Sorties de transformation	-6.7	4.3	-0.0	4.6	-1.0	-0.4
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.4	3.1	1.8	2.6	0.7
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	2.0	0.4	0.1
Cokeries	-0.2	-2.0	-7.3	-3.1	-1.7	-1.9
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-1.8	-0.8	-0.5
Raffineries	-9.3	5.9	0.8	6.0	-1.4	-0.5
Echanges et transferts	-.	-.	-.	3.5	-.	0.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	1.0	-0.3	3.1	-3.0	1.1
Pertes sur les réseaux	2.1	2.9	1.8	1.5	-0.0	1.0
Disponible pour la cons. finale	-1.6	1.3	3.2	0.7	0.6	-0.1
Consommation finale non énergétique	1.0	1.6	2.8	9.9	0.9	-1.2
Consommation finale énergétique	-1.8	1.1	2.3	0.7	0.3	0.2
Industrie	-3.6	1.5	0.6	1.1	1.7	-0.6
Transports	0.9	4.9	2.0	1.8	-0.7	0.2
Foyers domestiques	-0.9	-1.8	3.2	-0.2	-1.6	1.0
Commerce, services, agriculture	-2.5	-0.1	5.5	-0.9	1.5	0.7